ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVÉRÉ, DANS LES PAYS OÙ LES VOYAGEURS ONT PÉNÉTRÉ ; LES MOEURS DES HABITANS, LA RELIGION, LES USAGES, SCIENCES ET ARTS, COMMERCE ET MANUFACTURES;

PAR J.-F. LAHARPE.

NOUVELLE ÉDITION,

ORNÉE DE SOIXANTE VIGNETTES ET D'UN ATLAS IN-4°.

TOME DIX-SEPTIÈME.

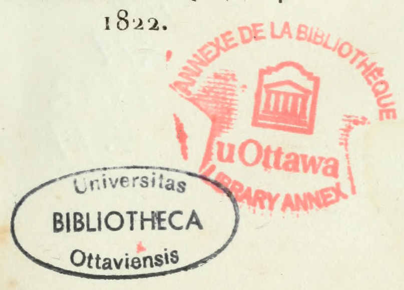


PARIS,

RAYMOND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE, N°. 4.

1822.



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

TROISIÈME PARTIE.

AMÉRIQUE.

LIVRE HUITIÈME.

ANTILLES.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs des Caraïbes.

Dans les deux premières parties de cet Abrégé nous avons parlé d'abord des îles avant de passer au continent. Nous avons été forcés, dans celle-ci, de suivre une route différente. Quoique les Espagnols conduits par Colomb aient abordé à l'une des îles Lucayes, et ensuite à Saint-Domingue, une des principales

Antilles, avant d'arriver à la côte d'Yucatan; cependant cet intérêt naturel attaché aux grandes révolutions nous a comme emportés malgré nous sur les traces des conquérans fameux qui bientôt envahirent le Mexique et le Pérou. Nous avons long-temps fixé les yeux du lecteur sur ces deux empires devenus la proie des Européens. De là, suivant le cours des découvertes, nous avons considéré à loisir les établissemens des nations de l'Ancien-Monde au Mexique et dans l'Amérique méridionale. Parcourons maintenant cet archipel des Antilles, aujourd'hui partagé, comme le continent de l'Amérique, entre plusieurs puissances rivales, et le centre du commerce le plus riche et le plus vaste.

On sait que les Antilles sont une suite d'îles disposées en forme d'arc, depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à la Floride, ou depuis les 11° jusqu'aux 23° 10′ de latitude septentrionale.

Les Antilles prirent d'abord le nom d'*îles Caraïbes*, de celui de leurs premiers habitans. Celui d'Indes occidentales, par lequel on les désigne souvent, à l'exemple des Anglais, est très-inexact. Elles sont divisées en grandes et petites Antilles, et ces dernières le sont encore en îles de *Barlovento* ou *sur le vent*, et de *Sottovento* ou *sous le vent*. L'usage français est de dire, *îles du vent* et *îles au vent*. Comme il n'est pas question ici de leur ancien état, qui se trouve assez éclairci dans l'histoire des

premières découvertes, observons, pour le dessein où nous sommes d'en donner la description d'après les voyageurs, qu'elles sont peuplées à présent de sept nations différentes : de Caraïbes, ou d'originaires du pays, d'Espagnols, de Français, d'Anglais, de Hollandais, de Danois et de Suédois. Cette idée générale nous conduit d'abord à donner leurs noms particuliers avec celui de leurs possesseurs actuels. Les Caraïbes partagent avec les Anglais Saint-Vincent, qui est une des petites Antilles. Les Espagnols sont maîtres de Cuba, de Portorico, et d'une partie de Saint-Domingue; ils possèdent aussi Sainte-Marguerite et Cubagua, où l'Ile-des-Perles, sous le vent. Les Français, avec une partie de Saint-Domingue, ont la Guadeloupe, Santos ou les Saintes, la Désirade, Marie-Galande, la Martinique, et une partie de Saint-Martin. Les Anglais occupent les Lucayes, les plus septentrionales des Antilles, la Jamaïque, l'Anguille, la Barbade, la Barboude, Antigoa, Montserrat; Nevis, Saint-Christophe, la Dominique, Sainte-Lucie, la moitié de Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, la Trinité. Les Hollandais possèdent Buen-Aire, Curaçao et Oruba, Saba, Saint-Eustache, et une partie de Saint-Martin. Les Danois ont les petites îles de Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint-Jean. Les Suédois possèdent la petite île de Saint-Barthélemi.

Le nom de *Caraïbes* ayant été donné aux petites Antilles par Christophe Colomb, d'après

celui de leurs anciens habitans, il paraît nécessaire de faire connaître cette race d'hommes que les Européens y ont trouvés établis, et qu'ils ont resserrés dans des bornes où ils les contiennent, mais qu'ils n'ont pu détruire ou soumettre.

Quelques voyageurs les font descendre des Galibis, peuples de la Guiane, et racontent, sur d'anciens témoignages, que leurs ancêtres, s'étant révoltés contre leurs chefs, se virent forcés de chercher une retraite dans ces îles, qui avaient toujours été désertes, ou dont ils chassèrent les habitans naturels. Un Anglais, nommé *Brigstock*, qui connaissait la Floride par un long séjour, et qui en parlait toutes les langues, fait venir les Caraïbes du pays des Apalachites, où l'on trouve jusqu'aujourd'hui, dit-il, derrière la Géorgie et la Caroline, une nation qui se nomme *les Caraïbes*. On ignore, ajoute-t-il, ce qui l'obligea de quitter le continent; mais rien n'empêche de supposer que, trop serrée dans ses limites, ou pressée par de puissans ennemis, elle eut le courage de se fier sur mer à la conduite des vents, qui la poussèrent dans l'île Sainte-Croix. Brigstock semble compter pour rien l'éloignement et les difficultés de leur navigation.

Cette différence d'opinions sur l'origine des Caraïbes n'empêche point qu'on ne s'accorde à les faire sortir de quelque partie de l'Amérique. On se fonde sur la ressemblance de leur figure et de leurs usages, dans toutes les îles qu'ils

ont habitées, comme dans celles qu'ils possèdent encore.

« La taille ordinaire des Caraïbes, dit Labat, est au-dessus de la médiocre. Ils sont tous bien faits et proportionnés; ils ont les traits du visage assez agréables ; il n'y a que le front qui paraisse un peu extraordinaire, parce qu'il est fort plat et comme enfoncé ; mais ils ne l'apportent point de cette forme en naissant. Leur usage est de la faire prendre à la tête des enfans, avec une petite planche fortement liée par-derrière, qu'ils y laissent jusqu'à ce que le front ait pris sa consistance, et qu'il demeure tellement aplati, que, sans hausser la tête, ils voient presque perpendiculairement au-dessus d'eux. Ils ont tous les yeux noirs et petits, quoique la disposition de leur front les fasse paraître de bonne grandeur. Tous ceux que j'eus l'occasion de voir avaient les dents fort belles, blanches et bien rangées ; les cheveux noirs, plats, longs et luisans. Cette couleur de leurs cheveux est naturelle; mais ce lustre vient d'une huile dont ils ne manquent point de se les frotter le matin. Il est difficile de bien juger de leur teint, car ils se peignent aussi tous les jours avec du rocou détrempé dans de l'huile de crarapat ou de *palma-christi*, qui les fait ressembler à des écrevisses cuites. Cette peinture leur tient lieu d'habits. Outre l'agrément qu'ils croient lui devoir, elle conserve leur peau contre l'ardeur du soleil, qui la ferait crevasser, et les défend de la piqûre des mous-

tiques et maringoins, qui ont une extrême antipathie pour son odeur. Lorsqu'ils vont à la guerre, ou qu'ils veulent paraître avec éclat, leurs femmes emploient du jus de génipa pour leur faire des moustaches et plusieurs raies noires sur le visage et sur le corps. Ces marques durent neuf jours. Tous les hommes que j'ai vus avaient autour des reins une petite corde, qui leur sert à porter un couteau nu, qu'ils passent entre elle et la cuisse, et à soutenir une bande de toile large de cinq à six pouces, qui, couvrant une partie de leur nudité, tombe négligemment vers le bas. Les enfans mâles de dix à douze ans n'ont sur le corps que cette petite corde, destinée uniquement pour soutenir leur couteau, qu'ils ont néanmoins plus souvent en main qu'à la ceinture, aussi-bien que les hommes faits. Leur physionomie paraît mélancolique. Ils ne laissent pas d'être bons ; mais il faut se garder de les offenser, parce qu'ils portent la vengeance à l'excès.

» Les femmes sont de plus petite taille que les hommes, assez bien faites, mais un peu trop grasses. Elles ont les cheveux et les yeux noirs comme leurs maris, le tour du visage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air plus gai, plus ouvert et plus riant que les hommes ; ce qui ne les empêche point d'être fort réservées et fort modestes. Elles sont rocouées, c'est-à-dire peintes de rouge comme l'autre sexe, mais sans moustaches et sans lignes noires. Leurs cheveux sont liés par-der-

rière la tête, d'un petit cordon. Un pagne, ondé de petits grains de rassade de différentes couleurs, et garni par le bas d'une frange de rassade, d'environ trois pouces de hauteur, couvre leur nudité. Ce *camisa*, nom qu'elles lui donnent, n'a pas plus de huit à dix pouces de large, sur quatre ou cinq de long, sans y comprendre la hauteur de la frange; et de chaque côté une petite corde de coton le tient lié sur les reins. La plupart ont au cou plusieurs colliers de rassade, de différentes grosseurs, qui leur pendent sur le sein, et des bracelets de même espèce aux poignets et au-dessus des coudes avec des pierres bleues ou des rassades enfilées, qui leur servent de pendans d'oreilles. Les enfans de l'un ou de l'autre sexe, depuis la mamelle jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, ont des bracelets et une ceinture de grosse rassade autour des reins. Un ornement propre aux femmes est une espèce de brodequin de coton, qui leur prend un peu au-dessus de la cheville du pied, et qui a quatre ou cinq pouces de hauteur. Vers l'âge de douze ans (car les Caraïbes ne sont pas fort exacts dans le calcul des années), on donne le camisa aux filles au lieu de la ceinture de rassade qu'elles ont portée jusqu'alors; et leur mère ou quelque parente leur met des brodequins aux jambes. Elles ne les ôtent jamais, s'ils ne sont absolument usés ou déchirés par quelque accident. Il leur serait même impossible de les ôter, parce qu'étant travaillés sur leurs jambes, ils sont si serrés,

qu'ils ne peuvent ni monter ni descendre ; et les jambes n'ayant pas encore toute leur grosseur à cet âge, elles ne peuvent croître avec les années sans se trouver pressées jusqu'à rendre le mollet plus gros et plus dur qu'il ne l'aurait été naturellement. Outre l'épaisseur du tissu, les extrémités de ces brodequins ont un rebord d'un demi-pouce de large par le bas, et du double par le haut, assez fort pour se soutenir par lui-même comme le bord d'une assiette; ce qui n'est pas sans agrément aux jambes d'une femme : mais il faut qu'elles conservent cette chaussure toute leur vie, et qu'elles l'emportent avec elles au tombeau.

» Lorsqu'une fille a reçu le camisa et les brodequins, elle ne vit plus avec les garçons dans la familiarité de l'enfance; elle se retire près de sa mère, et ne s'en éloigne plus : mais il est rare qu'avant cet âge elle n'ait pas été demandée par quelque jeune homme, qui la regarde alors comme sa femme, en attendant qu'elle puisse l'être réellement. Ce choix se fait dès l'âge de quatre ou cinq ans, et presque toujours dans la famille. A l'exception des frères et des sœurs, il est si libre pour tous les degrés du sang et pour la pluralité des femmes, que le même homme prend trois ou quatre sœurs, qui sont ses nièces ou ses plus proches cousines. Ils ont pour principe que de jeunes filles élevées ensemble s'en aimeront mieux, vivront en meilleure intelligence, se rendront

plus volontiers des services mutuels, et serviront mieux leur parent et leur mari.

» Si les colliers, les bracelets, le camisa et les brodequins sont proprement la parure des femmes, les hommes ont aussi des ornemens particuliers, qui sont les caracolis et les plumes. Le caracoli est tout à la fois le nom de la chose et celui de la matière dont elle est composée. C'est un métal qui vient, dit-on, de la Terre-Ferme, et qu'on croit un mélange d'argent, de cuivre et d'or. Il paraît certain qu'en terre ou dans l'eau sa couleur ne se ternit jamais. Je juge, continue Labat, que le fond est un métal simple, mais aigre, grenu et cassant; ce qui oblige ceux qui l'emploient d'y mêler un peu d'or pour le rendre plus doux et plus traitable. Les orfévres français et anglais ont souvent tenté de l'imiter en gardant une certaine proportion dans leur alliage; sur six parties d'argent, ils ont mis trois parties de cuivre rouge purifié, et une partie d'or. Ils ont fait de cette composition des bagues, des boucles, des poignées de cannes et d'autres ouvrages, mais fort inférieurs au caracoli des sauvages, qu'on prendrait pour de l'argent surdoré. Les figures qu'ils en font sont des croissans de différentes grandeurs, suivant l'usage auquel ils veulent les employer. Ils en portent un à chaque oreille, attaché ordinairement par une petite chaîne à crochet; et la distance d'une corne à l'autre est d'environ un pouce et demi. Au défaut de chaîne, ils les

attachent avec un fil de coton passé au centre du croissant. Ils en portent un autre, de même grandeur, à l'entre-deux des narines, d'où il bat sur la bouche. Le dessus de la lèvre inférieure est aussi percé, et soutient un quatrième caracoli, plus grand d'un tiers que les précédens, et dont la moitié passe le menton. Enfin ils en ont un cinquième, de six pouces d'ouverture, qui est attaché avec une petite corde au cou, et qui leur tombe sur la poitrine. Cette multitude de croissans les fait ressembler à des mulets ornés de leurs plaques. Lorsqu'ils ne portent point leurs caracolis, ils remplissent les trous qu'ils ont aux oreilles, au nez et à la lèvre, avec de petits bâtons qui les empêchent de se boucher. Quelquefois ils portent des pierres vertes aux oreilles et à la lèvre; et s'ils n'ont ni pierres vertes, ni petits bâtons, ni caracolis, ils y mettent des plumes de perroquets, rouges, bleues et jaunes, qui leur font des moustaches de dix à douze pouces de long, au-dessus et au-dessous de la bouche, sans compter celles qu'ils ont aux oreilles. Leurs enfans ont dans leurs cheveux quantité de plumes de différentes couleurs, attachées d'une manière qui les y tient droites; et cette parure, dit-on, n'est pas sans grâces. »

Ils ont plusieurs sortes de langage : l'ancien, qui leur est propre et naturel, a de la douceur, sans aucune prononciation gutturale; mais ils se sont fait un jargon mêlé de mots européens, surtout espagnols, qu'ils ne parlent qu'avec les

étrangers. Dans leur propre langue, quoique les Caraïbes de toutes les îles s'entendent parfaitement, ils ont des dialectes qui ne se ressemblent point. Les deux sexes ont même des expressions différentes pour les mêmes choses, et les vieillards en ont aussi qui ne sont point usitées parmi les jeunes gens; enfin ils ont un langage particulier pour leurs conseils, auquel les femmes ne comprennent rien. Lorsqu'on a commencé à les connaître, ils n'avaient aucun terme d'injure, aucun de vice, de vertu, d'arts et de sciences. Ils ne savaient nommer que quatre couleurs, blanc, noir, jaune et rouge, auxquelles ils rapportent toutes les autres.

Ils sont naturellement pensifs et mélancoliques, mais ils affectent de paraître gais et plaisans. Le plus grand affront qu'on puisse leur faire est de les nommer *sauvages ;* ce nom, disent-ils, ne convient qu'aux bêtes farouches. Ils ne souffrent pas plus volontiers qu'on les nomme *cannibales*, quoiqu'ils n'aient jamais perdu l'usage de manger la chair de leurs ennemis ; et lorsqu'on leur en fait un reproche, ils répondent qu'il n'y a point de honte à se venger. Le nom de *Caraïbe* leur déplaît moins, quelque idée qu'on y veuille attacher, parce que, dans leur ancienne langue, il signifie bon guerrier ou courageux. Brigstock assure qu'il a la même signification dans la langue des Apalachites.

Ils s'aiment entre eux, et leur sensibilité va si loin les uns pour les autres, qu'on en a vu

mourir de douleur en apprenant que leurs compagnons étaient tombés dans l'esclavage, ou qu'ils avaient été maltraités par les Européens. Ils ne se consolent point d'avoir été chassés d'une partie de leurs îles, et souvent ils reprochent encore cette injustice aux vainqueurs. Ils ne peuvent s'accoutumer non plus à leur avarice ; c'est toujours un nouveau sujet d'admiration, incompréhensible pour un Caraïbe, de voir préférer l'or au verre et au cristal.

Le vol est à leurs yeux un crime fort noir. Ils laissent leurs habitations ouvertes et sans aucune défense : s'ils s'aperçoivent qu'on en ait enlevé quelque chose, ils en portent une espèce de deuil pendant plusieurs jours. Ensuite toute leur ardeur est pour la vengeance ; car autant ils ont d'affection les uns pour les autres, autant ils sont capables de haine lorsqu'ils se croient offensés. Un Caraïbe ne pardonne jamais.

Leurs maisons, qu'ils nomment *carbets* comme les Indiens de la Guiane, sont d'une forme singulière. Labat, qui eut l'occasion d'en voir une des plus belles, joint à sa description une peinture agréable des circonstances et de quelques usages de la nation. C'est dans ses termes qu'on va donner ce récit. « Le Caraïbe, maître du carbet, avait été baptisé aussi-bien que sa femme et dix ou douze enfans qu'il avait eus d'elle et de plusieurs autres. Il avait un caleçon de toile sur un habit neuf d'écarlate,

c'est-à-dire qu'il venait d'être rocoué, car il n'était que neuf heures du matin lorsque nous entrâmes chez lui. Sa femme avait autour des reins un pagne qui lui descendait jusqu'à mi-jambes. Nous vîmes deux de ses filles, de quinze à seize ans, qui n'avaient à notre arrivée que les anciens habits de la nation, c'est-à-dire le camisa, les brodequins et les bracelets; mais un moment après elles se firent voir avec des pagnes. Quatre grands garçons, bien rocoués, avec la bande de toile à la petite corde, étaient près du père. Le reste des enfans étaient encore petits, et vêtus comme ils étaient venus au monde, à l'exception de leur ceinture de rassade. Nous trouvâmes d'ailleurs une grosse compagnie dans ce carbet; c'étaient environ trente Caraïbes, qui s'y étaient rendus pour une cérémonie que nous n'avions pu prévoir, et que j'aurai bientôt l'occasion d'expliquer.

» La maison, ou le carbet, avait environ soixante pieds de longueur sur vingt-quatre à vingt-cinq de large, à peu près dans la forme d'une halle. Les petits poteaux s'élevaient de neuf pieds hors de terre, et les grands à proportion : les chevrons touchaient à terre des deux côtés; les lattes étaient de roseaux, et la couverture, qui descendait aussi bas que les chevrons, était de feuilles de palmier. Un des bouts de l'édifice était entièrement fermé de roseaux et couvert de feuilles, à la réserve d'une ouverture qui menait à la cuisine : l'autre

bout était presque entièrement ouvert. A dix pas de ce bâtiment, il y en avait un autre moins grand de moitié, et divisé en deux par une palissade de roseaux. Nous y entrâmes : dans la première chambre, qui servait de cuisine, sept ou huit femmes étaient occupées à faire de la cassave : la seconde division servait apparemment de chambre à coucher pour toutes ces dames, et pour les enfans qui n'étaient pas encore admis au grand édifice ; elle n'avait d'autres meubles que des paniers et des hamacs.

» C'était aussi l'unique ameublement du grand carbet. Le maître et les quatre fils avaient près de leurs hamacs un coffre, un fusil, un pistolet, un sabre et une gargoussière. Quelques Caraïbes travaillaient à des paniers. Je vis aussi deux femmes qui faisaient un hamac sur le métier. Les arcs, les flèches, les massues, étaient en grand nombre, proprement attachés aux chevrons. Le plancher était de terre battue, fort net et fort uni, excepté sous les sablières, où l'on remarquait un peu de pente. Il y avait un fort bon feu vers le tiers de la longueur du carbet, autour duquel huit ou neuf Caraïbes, accroupis sur leurs jarrets, fumaient en attendant que leur poisson fût cuit. Ces messieurs nous avaient fait leurs civilités ordinaires, sans changer de posture, en nous disant dans leur jargon : *Bonjour, compère, toi tenir tafia.* Leurs poissons étaient par le travers du feu, pêle-mêle entre le bois et les charbons. Je les pris d'abord pour quelques

restes de bûches; mais un de mes compagnons de voyage, qui connaissait mieux que moi la nation, m'assura qu'après avoir goûté de ce mets je ne prendrais pas les Caraïbes pour de mauvais cuisiniers.

» Cependant l'heure du dîner s'approchait, et l'air de la mer nous avait donné de l'appétit. J'ordonnai à nos nègres d'apporter une nappe; et voyant au coin du carbet une belle natte étendue, que je crus l'endroit où nos hôtes devaient prendre leur repas, je jugeai qu'en attendant qu'ils en eussent besoin, nous pouvions nous en servir. Après y avoir fait jeter une nappe et quelques serviettes, je fis apporter du pain, du sel et un plat de viande froide, qui étaient toutes nos provisions, et je m'assis avec mes deux compagnons de voyage. Nous commencions à manger, lorsqu'en jetant les yeux sur les Caraïbes nous observâmes qu'ils nous regardaient de travers, et qu'ils parlaient au maître avec quelque altération. Nous lui en demandâmes la raison : il nous dit assez froidement qu'il y avait un Caraïbe mort sous la natte où nous étions assis, et que cela fâchait beaucoup ses parens. Nous nous hâtâmes de nous lever et de faire ôter nos provisions. Le maître fit étendre dans un autre endroit une natte sur laquelle nous nous mîmes; et, pour réparer le scandale, nous fîmes boire toute la compagnie.

» Dans l'entretien que nous eûmes avec le maître, en continuant notre repas, il nous

apprit que tous ces Caraïbes s'étaient assemblés chez lui pour célébrer les obsèques d'un de ses parens, et qu'on n'en attendait plus qu'un petit nombre d'autres de l'île Saint-Vincent pour achever la cérémonie. Suivant leurs usages, il est nécessaire que tous les parens d'un Caraïbe qui meurt le voient après sa mort, pour s'assurer qu'elle est naturelle. S'il s'en trouvait un seul qui ne l'eût pas vu, le témoignage de tous les autres ensemble ne suffirait pas pour le persuader; et jugeant, au contraire, qu'ils auraient contribué tous à sa mort, il se croirait obligé d'en tuer quelqu'un pour la venger. Nous remarquâmes que notre hôte aurait souhaité que ce Caraïbe ne lui eût pas fait l'honneur de choisir son carbet pour mourir, parce qu'une si grosse compagnie diminuait son manioc, dont il n'avait qu'une juste provision pour sa famille.

» Je lui demandai si la qualité d'amis ne pouvait pas nous faire obtenir de voir le mort. Il m'assura que tous les assistans y consentiraient avec plaisir, surtout si nous buvions et si nous les faisions boire à sa santé. La natte et les planches qui couvraient la fosse furent levées aussiôt. Elle avait la forme d'un puits, d'environ quatre pieds de diamètre, et six à sept de profondeur. Le corps y était à peu près dans la même posture que ceux que nous avions trouvés autour du feu. Ses coudes portaient sur ses genoux, et les paumes de ses mains soutenaient ses joues. Il était propre-

ment peint de rouge, avec des moustaches et des raies noires : ses cheveux étaient liés derrière la tête ; son arc, ses flèches, sa massue et son couteau étaient à côté de lui. Il n'avait du sable que jusqu'aux genoux, autant qu'il en fallait pour le soutenir dans sa posture, car il ne touchait point aux bords de la fosse. Je demandai s'il était permis de le toucher : on m'accorda cette liberté. Je lui touchai les mains, le visage et le dos. Tout était très-sec, et sans aucune mauvaise odeur, quoiqu'on n'eût pris aucune autre précaution que celle de le rocouer au moment qu'il avait rendu l'âme. Les premiers de ses parens qui étaient venus avaient ôté une partie du sable pour visiter le cadavre ; et comme il n'en sortait rien d'infect, on n'avait pas pris la peine de le recouvrir de sable, pour s'épargner celle de l'ôter à l'arrivée de chaque nouveau parent. On nous dit que, lorsqu'ils seraient venus tous, la fosse serait remplie et fermée pour la dernière fois. Il y avait près de cinq mois que ce Caraïbe était mort. Je regrettai beaucoup que, pendant quelques heures que nous passâmes dans le carbet, il n'arrivât point quelqu'un des parens qui nous eût donné la satisfaction de voir leurs cérémonies.

» Aussitôt que les poissons furent cuits, les femmes apportèrent deux ou trois matatous chargés de cassaves fraîches, avec deux grands couïs, l'un plein de taumali de crabes, et l'autre de pimentade, accompagnés d'un grand

panier de crabes bouillis, des poissons qui étaient au feu, et de quelques autres poissons à grandes écailles. Quoique j'eusse assez dîné, je m'approchai du matatou, pour goûter de leur poisson et de leur sauce. Ce qu'il y a de commode avec les Caraïbes, c'est que leur table est ouverte à tout le monde, et que, pour s'y mettre, on n'a pas besoin d'être invité ni même connu. Ils ne prient jamais; mais ils n'empêchent personne de manger avec eux. Leur pimentade est du suc de manioc bouilli avec du jus de citron, dans lequel ils écrasent beaucoup de piment : c'est leur sauce favorite avec toutes sortes de mets. Jamais ils ne se servent de sel, non qu'ils en manquent, puisqu'il y a des salines naturelles dans toutes les îles, où ils pourraient s'en fournir; mais il n'est pas de leur goût. J'ai su d'eux-mêmes qu'à l'exception de leurs crabes, qui sont la meilleure partie de leur nourriture, ils ne mangent rien qui soit cuit à l'eau : tout est rôti ou boucané. Leur manière de rôtir est d'enfiler la viande par morceaux dans une brochette de bois, qu'ils plantent en terre devant le feu, et lorsqu'elle est cuite d'un côté, ils la tournent simplement de l'autre. Si c'est un oiseau de quelque grosseur, tel qu'un perroquet, une poule ou un ramier, ils le jettent dans le feu, sans prendre la peine de le plumer ni de le vider; et la plume n'est pas plus tôt rôtie, qu'ils le couvrent de cendres et de charbons, pour le laisser cuire dans cet état. Ensuite, le

retirant, ils enlèvent facilement une croûte, que les plumes et la peau ont formée sur la chair; ils ôtent les boyaux et le jabot, et mangent le reste sans autre préparation. Leur exemple m'a fait manger plusieurs fois de ce rôti; je l'ai toujours trouvé plein de suc, tendre et d'une délicatesse admirable.

» Je goûtai du poisson à grandes écailles, que les Caraïbes dépouillèrent, comme s'ils l'eussent tiré d'un étui. La chair m'en parut très-bonne, bien cuite et fort grasse. On s'imaginera facilement qu'étant cuite sans aucun mélange d'eau, de beurre ou d'huile, qui en altèrent les sucs, elle n'en peut être que beaucoup meilleure.

» C'était un spectacle fort amusant que cette bande de Caraïbes, accroupis sur leur derrière comme des singes, mangeant avec un vif appétit, sans prononcer un seul mot, et tous épluchant avec autant de propreté que de vitesse les plus petites pates des crabes. Ils se levèrent aussi librement qu'ils s'étaient assis : ceux qui avaient soif allèrent boire de l'eau; quelques-uns se mirent à fumer, d'autres se jetèrent dans leurs hamacs, et le reste entra dans une conversation où je ne compris rien, parce qu'elle était dans leur ancienne langue. Les femmes vinrent ôter les matatous et les couïs; les filles nettoyèrent le lieu où l'on avait mangé; et toutes ensemble, avec les enfans, passèrent à la cuisine, où nous allâmes les voir manger, dans la même posture que les hom-

mes, et d'aussi bon appétit. Je fus un peu surpris que les femmes n'eussent pas mangé avec leurs maris, et j'en demandai la raison au maître, du moins pour la sienne, qui était chrétienne comme lui, et maîtresse de la maison. Il me répondit que ce n'était pas l'usage de leur nation ; que, quand il eût été seul, il n'aurait mangé qu'avec ses fils, et que sa femme, ses filles et le reste de ses enfans mangeaient toujours à la cuisine. »

Les hamacs des Caraïbes l'emportent beaucoup, pour la forme et pour la propreté du travail, sur ceux des autres Américains. C'est une pièce de grosse toile de coton, longue de six à sept pieds, sur douze à quatorze de large, dont chaque bout est partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties, enfilées dans de petites cordes, qu'on nomme *rabans*. Ces cordes sont de coton, et plus communément de pitte, bien filées et bien torses, chacune de deux pieds et demi ou de trois pieds de longueur ; elles s'unissent ensemble à chaque bout, pour faire une boucle où l'on passe une corde plus grosse, qui sert à suspendre le hamac à deux arbres ou à deux murs. Tous les hamacs des Caraïbes sont rocoués, non - seulement parce qu'ils leur donnent cette couleur avant d'en faire usage, mais encore parce qu'ayant eux-mêmes le corps très-rouge, ils ne peuvent s'y coucher aussi souvent qu'ils le font sans y laisser une partie de leur peinture. Ils dessinent aussi des compartimens de couleur noire avec

autant de justesse que s'ils y employaient le compas; cependant c'est l'ouvrage des femmes. Un Caraïbe serait déshonoré s'il avait filé ou tissu du coton, et peint un hamac; ils laissent ces soins à leurs femmes, qui ont besoin de beaucoup d'adresse et de travail pour faire une toile si large, qu'elles sont obligées de s'employer deux à chaque pièce : elles ne sont point encore parvenues à se faire des métiers; après avoir étendu les fils de la trame sur deux poteaux plantés en terre, suivant la longueur et la largeur qu'elles veulent donner au hamac, elles sont réduites à passer leur peloton de fil dessus et dessous chaque fil de la trame, et même à battre continuellement avec un morceau de bois dur et pesant, pour faire entrer tous les fils dans leur place et rendre l'ouvrage plus uni. Si cet exercice est très-pénible, on prétend, en récompense, que les hamacs de cette espèce sont beaucoup plus forts, plus unis, s'étendent mieux, et durent bien plus long-temps que ceux qui se font ailleurs sur le métier, et qui, étant de quatre pièces, ou de quatre lés, n'obéissent point si facilement, parce que les coutures sont toujours plus raides que le tissu.

La manière caraïbe d'attacher ou tendre un hamac est d'éloigner les deux extrémités l'une de l'autre, de sorte qu'avec ses cordages il fasse un demi-cercle, dont la distance d'un bout à l'autre soit le diamètre. On l'élève de terre autant qu'il faut pour s'y asseoir, comme

sur une chaise de quelque hauteur. En s'y mettant, on doit observer d'étendre une main pour l'ouvrir, sans quoi l'on ne manque point de faire la culbute. Il ne faut pas s'y étendre de son long, de sorte que la tête et les pieds soient sur une ligne droite qui suive la longueur du hamac; cette situation serait incommode pour les reins, mais on s'y couche diagonalement; les pieds vers un coin, et la tête vers le coin opposé; alors il tient lieu d'un bon matelas. On peut s'y remuer à son aise, s'étendre autant qu'on le veut, et se couvrir même d'une moitié de hamac. Si l'on veut se tourner d'un côté à l'autre, il faut commencer par mettre les pieds à l'autre coin, et, tournant le corps, on se trouve sur l'autre diagonale. La commodité de ces lits est qu'on peut les porter partout avec soi, qu'on y dort plus au frais, qu'on n'a besoin ni de couverture, ni de linceuls, ni d'oreillers, et qu'ils n'embarrassent point une chambre, parce qu'on peut les plier lorsqu'on cesse d'en avoir besoin : deux crampons de fer suffisent pour les tendre. Labat en obtint un d'un Caraïbe, qui, après avoir servi dix ans, et passé une infinité de fois à la lessive, n'était pas plus usé ni plus décoloré que le premier jour.

On ne vante pas moins une espèce de corbeilles qui sont l'ouvrage des hommes de cette nation, et que les Européens ont rendues célèbres sous le nom de *paniers des Caraïbes*. Labat en étudia la fabrique pour l'utilité de

nos artisans. Il s'en fait de trois pieds de long, sur dix-huit à vingt pouces de large et d'autres d'environ huit ou dix pouces de long, sur une largeur proportionnée. La hauteur n'excède pas neuf à dix pouces dans les plus grands; mais elle dépend de l'usage auquel ils sont destinés. Le fond est plat, les côtés tout-à-fait droits et perpendiculaires au fond. Le dessus ou le couvercle est de la même figure que le dessous, où il s'enchâsse très-juste : sa hauteur est moindre d'un tiers que celle de dessous. C'est dans ces paniers que les Caraïbes renferment tous leurs petits meubles et leurs ajustemens, surtout dans leurs voyages de mer : ils les attachent contre le bord de leurs pirogues, afin qu'il ne se perde rien lorsqu'elles viennent à tourner; ce qui n'est pas rare dans leur navigation.

Ce sont des roseaux, ou des queues de latanier, que les Caraïbes emploient pour faire des paniers, des matatous, des hottes, qu'ils nomment *catolis*, et d'autres meubles de cette nature. Le roseau fait des ouvrages plus fermes, et qui durent plus long-temps; mais le latanier se travaille mieux. C'est une espèce de palmiste, dont les branches portent à leur extrémité une feuille plissée, qui, venant à s'épanouir, se partage en plusieurs pointes, comme une étoile à plusieurs rayons. On divise les côtes ou les queues en plusieurs parties, dans toute leur longueur. Une écaille de moule, dont on gratte le dedans, suffit pour ôter la

pulpe brune qui s'y trouve ; il reste une sorte de joncs de deux ou trois lignes d'épaisseur. Les roseaux sont de même espèce que ceux de l'Europe : on les coupe verts, avant qu'ils aient fleuri, parce qu'ils sont alors plus tendres et plus lians. On les fend d'abord en huit parties dans toute leur longueur, pour gratter ensuite le dessus jusqu'à ce que les vestiges des nœuds soient effacés. On ôte la pulpe dont ils sont remplis : l'épaisseur qui leur reste est celle d'un sou marqué, et leur largeur, celle qui convient à l'ouvrage qu'on veut faire. Les roseaux polis sont blancs, ou d'un jaune fort clair ; mais les Caraïbes savent les teindre en rouge, en jaune, en bleu, ou en noir, qu'ils entremêlent fort proprement, pour donner plus de grâce et d'éclat à leur ouvrage. Après en avoir déterminé la longueur et la largeur, ils tressent leurs roseaux, ou carrément, ou en compartimens ; et leur art consiste surtout à les serrer sans la moindre violence. Lorsqu'ils ont fait le dessous du panier et sa doublure, dont la matière et les proportions sont les mêmes, ils ajustent entre deux des feuilles de balisier, amorties au feu ou seulement au soleil, et cette espèce de petit plancher est si propre, si uni, si pressé, que l'eau qu'on y met ne peut s'écouler. Ils couvrent les bords d'un morceau de roseau ou de latanier, assez large pour être doublé, et l'arrêtent d'espace en espace avec des filets de pitte, parfaitement bien tors et teints de quelque couleur. Le des-

sus se fait comme le dessous, qu'il emboîte avec une justesse à l'épreuve de l'eau. Quelque pluie qu'il fasse, ou quelque quantité d'eau qu'on jette sur ces paniers, on est sûr que ce qu'ils renferment est toujours sec. Les Européens des îles en font autant d'usage que les Caraïbes, depuis qu'ils les ont reconnus également propres, légers et commodes. Ils ne vont pas d'une habitation à l'autre sans un panier dans lequel ils font porter leurs hardes sur la tête d'un nègre, qui n'en est pas fort chargé, ou qui ne l'est du moins que du poids de ce qu'il contient.

Les Caraïbes font ces petits ouvrages, non-seulement pour leurs usages domestiques, mais encore pour les vendre, et pour se procurer en échange des couteaux, des haches, de la rassade, de la toile d'Europe, et surtout de l'eau-de-vie. C'est une observation fort singulière, que souvent ils entreprennent un voyage, dans une saison dangereuse, uniquement pour acheter une bagatelle, telle qu'un couteau ou des grains de verre, et qu'ils donneront alors pour ce qu'ils désirent tout ce qu'ils ont apporté; au lieu qu'ils n'en donneraient pas la moindre partie pour une boutique entière d'autres marchandises. Outre leurs paniers et d'autres meubles, dont ils se défont suivant leurs besoins ou leur goût, ils apportent aux Européens des perroquets, des lézards, de la volaille, des porcs, des ananas, des bananes, et diverses sortes de coquillages. Leur manière

de prendre les perroquets est ingénieuse pour des sauvages. Ils observent, à l'entrée de la nuit, les arbres où ces oiseaux se perchent, et dans l'obscurité ils portent au pied de l'arbre des charbons allumés, sur lesquels ils mettent de la gomme et du piment vert. L'épaisse fumée qui en sort bientôt, étourdit ces oiseaux jusqu'à les faire tomber comme ivres. Ils les prennent alors, leur lient les pieds et les ailes, et les font revenir en leur jetant de l'eau sur la tête. Si les arbres sont d'une hauteur qui ne permette point à la fumée d'y arriver, ils attachent au sommet d'une perche quelque vase de terre, dans lequel ils mettent du feu, de la gomme et du piment; ils s'approchent autant qu'ils peuvent des oiseaux qu'ils veulent prendre, et les enivrent encore plus facilement. Ensuite, pour les apprivoiser, ils les font jeûner pendant quelque temps, et lorsqu'ils les croient bien affamés, ils leur présentent à manger. S'ils les trouvent encore revêches, ils leur soufflent au bec de la fumée de tabac, qui les étourdit jusqu'à leur faire perdre aussitôt toute leur férocité. Ces perroquets deviennent non-seulement fort privés, mais apprennent aussi facilement à parler que ceux qu'on a pris tout jeunes. Labat en acheta trois d'un Caraïbe pour vingt-deux sous marqués. C'est la seule monnaie que ces barbares connaissent. Un louis d'or ne vaut pas pour eux deux sous marqués, parce qu'ils attachent moins de prix à la matière qu'au nombre. Dans les comptes qu'on fait avec eux, on ob-

serve d'étendre les sous marqués qu'on leur donne, et de les ranger les uns après les autres à quelque distance, sans jamais doubler les rangs, ni mettre une partie de l'un sur l'autre, comme les marchands font en Europe ; cet ordre ne satisferait point assez leur vue, et l'on ne conclurait rien. Mais lorsqu'ils voient une longue file de sous marqués, ils rient et se réjouissent comme des enfans. Une autre observation, qui n'est pas moins nécessaire, c'est d'ôter de leur vue et d'enlever aussitôt ce qu'on achète d'eux, si l'on ne veut s'exposer à la fantaisie qui leur vient souvent de le reprendre, sans vouloir rendre le prix qu'ils en ont reçu. Il n'est pas difficile, à la vérité, de les y forcer, surtout lorsqu'ils viennent trafiquer dans nos îles; mais il est toujours important de ne pas renouveler avec leur nation des guerres dont le succès même n'apporte aucun avantage. S'ils redemandent leurs marchandises après qu'on les a serrées, on feint d'ignorer ce qu'ils désirent.

« Les Caraïbes, observe le P. du Tertre, sont indolens et fantasques à l'excès. Il est presque impossible d'en tirer le moindre service. On a besoin avec eux de ménagemens continuels. Ils ne peuvent souffrir d'être commandés ; et, quelques fautes qu'ils fassent, il faut bien se garder de les reprendre, ou même de les regarder de travers. Leur orgueil sur ce point n'est pas concevable; et de là est venu le proverbe, que regarder un Caraïbe, c'est le battre, et que le battre, c'est le tuer, ou se

mettre au risque d'en être tué. Ils ne font que ce qu'ils veulent, quand ils veulent, et comme ils veulent ; de sorte que le moment où l'on a besoin d'eux est celui auquel ils ne veulent rien faire, ou que, si l'on souhaite qu'ils aillent à la chasse, ils veulent aller à la pêche; et c'est une nécessité d'en passer par-là. Le plus court est de ne pas s'en servir, et de ne jamais compter sur eux, mais surtout de ne rien laisser entre leurs mains, car ils sont comme des enfans à qui tout fait envie : ils prennent, boivent et mangent sans discrétion tout ce qu'on leur laisse. »

Une autre raison qui doit faire éviter de se servir d'eux, c'est l'antipathie qui règne entre eux et les nègres. Ces deux races d'hommes se croient fort au-dessus l'une de l'autre, et se regardent avec mépris. Les nègres, surtout ceux qui sont chrétiens, ne donnent jamais aux Caraïbes, qui ne le sont pas, d'autre nom que celui de sauvages; ce que les Caraïbes ne peuvent entendre qu'avec un extrême dépit, qui les porte souvent à de cruelles extrémités. « Il arrive souvent, raconte le P. Labat, que nos barques, allant traiter à la Marguerite, prennent en troc de leurs marchandises des Caraïbes esclaves qu'elles nous apportent : quoiqu'on on en puisse tirer plus de service que de ceux qui sont libres, dans les îles voisines des nôtres, on ne les achète point sans précaution, parce que c'est le même naturel et le même génie. S'ils ne sont achetés dès l'âge de sept ou

huit ans, il est difficile de les dresser au travail. Ceux qu'on parvient à former sont assez adroits, et paraissent même attachés à leurs maîtres ; c'est moins par une véritable affection que par jalousie pour les esclaves nègres. Enfin il est difficile de les marier : rarement un Caraïbe veut épouser une négresse, comme il est rare qu'une négresse veuille prendre un Caraïbe. On trouve souvent les mêmes difficultés à marier ensemble les esclaves caraïbes des deux sexes. Quoiqu'ils aient la même langue et les mêmes usages, s'ils sortent de différentes îles entre lesquelles il y ait eu guerre ou quelque sujet d'inimitié, il semble qu'ils aient sucé la haine avec le lait, et jamais ils ne s'apprivoisent assez pour s'unir. »

Tout ce qu'on a tenté pour les instruire et pour leur faire embrasser le christianisme est demeuré presque sans effet. Les jésuites et les jacobins ont eu long-temps dans leurs îles de zélés missionnaires qui avaient étudié leur langue, qui vivaient avec eux, et qui ne négligeaient rien pour leur conversion. Le fruit qu'ils ont tiré de leurs travaux s'est réduit à baptiser quelques enfans à l'article de la mort, et des adultes malades dont la guérison paraissait désespérée : non qu'ils ne pussent en baptiser un grand nombre ; mais, connaissant le fond de leur caractère, et surtout une sorte d'indifférence qui leur fait regarder comme un jeu l'action la plus sérieuse, ils ne voulaient pas les recevoir au baptême, qu'ils ne deman-

daient que pour obtenir quelques présens, toujours disposés à reprendre leurs superstitions, comme à se faire réitérer le sacrement autant de fois qu'on leur aurait présenté un verre d'eau-de-vie. On ne connaît que trois points sur lesquels ils ne sont rien moins qu'indifférens : sur leurs femmes, ils portent la jalousie jusqu'à les tuer au moindre soupçon: sur la vengeance, il n'y a point de peuple dans les deux Indes qui pousse plus loin cette passion. Au milieu de leurs plaisirs, un Caraïbe qui en voit un autre dont il se souvient d'avoir reçu quelque injure, se lève et va par-derrière lui fendre la tête d'un coup de massue, ou le percer à coups de couteau : s'il tue son ennemi, et que le mort n'ait point de parens pour le venger, c'est une affaire finie; mais si la blessure n'est pas mortelle, ou s'il reste des vengeurs, le meurtrier, sûr d'être traité de même à la première occasion, change promptement de domicile. Ils ne connaissent aucune apparence de réconciliation, et personne entre eux ne pense à s'offrir pour médiateur. Enfin leur indifférence ne tient point contre l'eau-de-vie et les liqueurs fortes; non-seulement ils donnent tout ce qu'ils possèdent pour en obtenir, mais ils en boivent à l'excès.

Labat parle d'un Français riche et de bonne maison, qui s'était établi à la Guadeloupe, dans la seule vue de travailler à leur conversion, particulièrement de ceux de la Dominique, île assez voisine, qui en nourrissait un

grand nombre, qu'il faisait instruire ou qu'il instruisait lui-même avec autant de zèle que de libéralité, et qui mourut dans ce pieux exercice, sans avoir eu la satisfaction de faire un bon chrétien. Il n'avait pas laissé d'en faire baptiser quelques-uns, sur la constance desquels il croyait pouvoir compter; mais, après sa mort, ils retournèrent à leur religion. Ils ont une sorte de respect pour le soleil et la lune, mais sans adoration et sans culte : on ne leur a jamais vu de temples ni d'autels; s'ils ont quelque idée d'un Être suprême, ils le croient tranquille dans la jouissance de son bonheur, et si peu attentif aux actions des hommes, qu'il ne pense pas même à se venger de ceux qui l'offensent. Cependant ils reconnaissent deux sortes d'esprits: les uns bienfaisans, qui demeurent au ciel, et dont chaque homme a le sien pour guide; les autres, de mauvaise nature, qui parcourent l'air pendant la nuit, sans aucune demeure fixe, et dont toute l'occupation est de nuire. Ce sentiment d'un pouvoir supérieur est mêlé de tant d'extravagances, qu'on n'y démêle rien à l'honneur de la raison. Ils offrent aux bons esprits de la cassave et de la fumée de tabac; ils les invoquent pour la guérison de leurs maladies, pour le succès de leurs entreprises et pour leur vengeance. Leurs prêtres ou leurs devins, qu'ils nomment *boyés,* ont chacun leur divinité particulière, dont ils vantent le pouvoir, et dont ils promettent l'assistance, surtout contre la malignité des *maboyas*, qui

sont les mauvais esprits : ils donnent aux maboyas une origine qui renferme leur opinion sur la nature de l'âme. « Chaque homme, disent-ils, a dans le corps autant d'âmes que ses artères ont de battemens; la principale est dans le cœur, d'où elle se rend au ciel après la mort, sous la conduite du bon génie qui lui a servi de guide pendant la vie; et là elle jouit d'un bonheur qu'ils comparent à la plus heureuse vie qu'on puisse mener sur la terre. Les autres âmes, qui ne sont pas dans le cœur, se répandent dans les airs; les unes au-dessus de la mer, où elles causent le naufrage des vaisseaux; les autres au-dessus des terres et des forêts, où elles font tout le mal dont elles trouvent l'occasion. » Les idées des Caraïbes ne vont pas plus loin; mais on y croit entrevoir qu'ils regardent l'âme du cœur comme le principe de tout ce que l'homme fait de bien; et les autres âmes comme la source des vices et des crimes.

Ils ont dans chaque île plusieurs capitaines, qui sont ordinairement les chefs des plus nombreuses familles, et dont l'autorité n'est reconnue que pendant la guerre. Le nom de *cacique*, que les premiers Espagnols ont pris des Caraïbes, et qu'ils ont porté dans toutes les colonies, n'est plus qu'un vain titre auquel il n'y a point de pouvoir ni de prérogative attachés. Pendant la paix, un cacique n'est distingué des autres capitaines que par son titre et par une sorte de considération qui suit naturellement le mérite qu'on lui suppose. Pour devenir

cacique, il faut s'être distingué plusieurs fois à la guerre, l'avoir emporté sur tous ses concurrens à la course et à la nage, avoir porté de plus pesans fardeaux qu'eux, et surtout avoir marqué plus de patience à souffrir divers genres de peine; enfin, dans les occasions de guerre, le cacique qui devient capitaine-général ordonne les préparatifs, assemble les conseils, et jouit partout du premier rang. Mais dans une nation qui n'a ni lois ni pouvoir établi pour le maintien des usages, on s'imagine aisément que tout est sujet à varier avec les temps et les circonstances.

Les armes des Caraïbes sont des arcs, des flèches, une massue, qu'ils nommaient *bouton*, et le couteau qu'ils portent à la ceinture ou plus souvent à la main. Leur joie est extrême lorsqu'ils peuvent se procurer un fusil; mais, quelque bon qu'il puisse être, ils le rendent bientôt inutile, soit en le faisant crever à force de poudre, soit en perdant les vis ou quelque autre pièce; parce qu'étant fort mélancoliques et fort désœuvrés, ils passent les jours entiers dans leurs hamacs à le démonter et à le remonter. D'ailleurs ils oublient souvent la situation des pièces, et dans leur chagrin ils jettent l'arme à laquelle ils ne pensent plus, ni au prix qu'elle leur a coûté. Leurs arcs ont environ six pieds de longueur; les deux bouts sont tout-à-fait ronds, de neuf à dix lignes de diamètre, avec deux crans pour arrêter la corde; la grosseur augmente également des deux bouts

vers le milieu, qui est ovale en dehors et plat en dedans; de sorte qu'à l'endroit qui soutient la flèche, son diamètre est d'un pouce et demi. L'arc des Caraïbes est ordinairement de bois vert ou d'une espèce de bois de lettre, dont la couleur est fort brune et mêlée de quelques ondes d'un rouge foncé: ce bois est pesant, compacte et très-raide; ils le travaillent fort proprement, surtout depuis que leur commerce avec les Européens leur procure des instrumens de fer, au lieu des cailloux tranchans qu'ils employaient autrefois. La corde est toujours tendue le long de l'arc, qui est droit et sans aucune courbure; elle est de pitte ou de caratas, de deux ou de trois lignes de diamètre. Leurs flèches sont composées de la tige que les roseaux poussent pour fleurir; elles ont environ trois pieds et demi de long, en y comprenant la pointe, qui fait une partie séparée, mais entée et fortement liée avec du fil de coton. Cette redoutable pointe est de bois vert, longue de sept à huit pouces; et d'une grosseur égale à celle du roseau dans l'endroit de leur jonction; après quoi elle diminue insensiblement jusqu'au bout, qui est fort pointu; elle est découpée en petites hoches, qui forment des ardillons, mais taillés de sorte que, sans empêcher la flèche d'entrer dans le corps, ils ne permettent de l'en tirer qu'en élargissant beaucoup la plaie. Quoique ce bois soit naturellement très-dur, les Caraïbes, pour en augmenter la dureté, le mettent dans des cendres

chaudes qui, consumant peu à peu ce qui peut lui rester d'humide, achèvent de resserrer ses pores. Le reste de la flèche est uni, avec une seule petite hoche à l'extrémité, pour la tenir sur la corde.

Il est rare que les Caraïbes ornent leurs flèches de plumes ; mais il ne l'est pas moins que celles de guerre ne soient pas empoisonnées. Leur méthode est simple. Elle se réduit à faire une fente dans l'écorce d'un mancenilier, pour y mettre les pointes qu'ils y laissent jusqu'à ce qu'elles soient imbibées du lait épais et visqueux de cet arbre. Ensuite, les ayant fait sécher, ils les enveloppent dans quelques feuilles, pour attendre l'occasion de s'en servir ; ce poison est si pénétrant, que, pour lui faire perdre sa force, on est obligé de mettre les pointes dans des cendres rouges, et de gratter successivement tous les ardillons avec un morceau de verre, après quoi on les passe encore au feu. Mais tous ces soins mêmes ne peuvent éloigner entièrement le danger.

Les flèches que les Caraïbes emploient pour la chasse des gros oiseaux, tels que les perroquets, les ramiers, les perdrix, les mansfénis, qui sont des oiseaux de proie, et quantité d'autres, ont la pointe unie, sans ardillons, et ne sont jamais empoisonnées. Celles qui servent pour les petits oiseaux ont au bout un petit flocon, tel qu'on en met au bout des fleurets, qui les tue sans les percer, sans que leur

sang se répande, et sans le moindre changement dans les plumes. Celles qu'ils emploient pour tirer le poisson dans les rivières sont de bois avec une pointe assez longue.

Le bouton est une espèce de massue d'environ trois pieds et demi de long, plate, épaisse de deux pouces dans toute sa longueur, excepté vers la poignée, où son épaisseur est un peu moindre; elle est large de deux pouces à la poignée, et de quatre ou cinq à l'autre extrémité, d'un bois très-dur, fort pesant, et coupé à vives arêtes. Ils gravent divers compartimens sur les côtes les plus larges, et remplissent les hachures de plusieurs couleurs. Un coup de bouton casse un bras, une jambe, fend la tête en deux parties; et les Caraïbes se servent de cette arme avec beaucoup de force et d'adresse. Lorsqu'ils n'ont pas d'autres armes que leurs flèches, ils font deux taillades à l'endroit où le roseau est entré dans la pointe; après avoir pénétré dans le corps, le reste de la flèche s'en sépare, et tombe aussitôt; mais la partie qui est empoisonnée demeure plus long-temps dans la plaie. Elle est difficile à retirer, et souvent on est obligé de la faire passer par le côté opposé, au risque de ne pas découvrir le passage.

Les enfans des Caraïbes ont des arcs et des boutons proportionnés à leur taille et à leur force. Ils s'exercent de bonne heure à tirer; et, dès leur première jeunesse, ils chassent

aux petits oiseaux, sans presque jamais manquer leur coup.

Lorsque les Caraïbes se mettent en mer pour quelque expédition de guerre, ils ne mènent avec eux qu'une ou deux femmes dans chaque pirogue pour faire la cassave et pour les rocouer; mais lorsqu'ils font un voyage de plaisir ou de commerce, ils sont accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans. Avec leurs armes et leurs hamacs, qu'ils n'oublient jamais, ils portent aussi tous les ustensiles de leur ménage; de sorte que leurs bacassas et leurs pirogues sont toujours fort bien remplis. C'est le nom qu'ils donnent à leurs bâtimens de mer. Labat en fait une curieuse description, qui ne doit pas manquer à cet article.

« La pirogue caraïbe, dit-il, est beaucoup moins grande que le bacassa. Celles qu'il vit avaient vingt-neuf pieds de long, et quatre pieds et demi de large dans leur milieu; elles finissaient en pointe par les deux bouts, qui étaient plus élevés que le milieu de quinze ou vingt pouces. Elles étaient divisées par neuf planches ou bancs, qui semblaient n'avoir été que fendues et dolées. Derrière chaque banc, à la distance d'environ huit pouces, et plus haut que le banc, il y avait des bâtons de la grosseur du bras, dont les bouts étaient fichés dans les côtés de la pirogue pour leur servir de soutien, en les tenant toujours dans une même distance, et pour appuyer ceux qui devaient être assis sur les bancs. Le haut des

bords était percé de plusieurs trous, garnis de cordes, qui servaient à contenir le bagage.

» La longueur des bacassas est d'environ quarante-deux pieds sur sept de largeur. L'avant est élevé et pointu à peu près comme celui des pirogues, mais l'arrière est plat et taillé en coupe, avec une tête d'homme en relief, ordinairement très-mal faite, mais peinte de blanc, de noir et de rouge. Au bacassa que Labat eut l'occasion de voir les Caraïbes avaient attaché près de cette tête un bras d'homme boucané, c'est-à-dire séché à petit feu et à la fumée. C'était le bras d'un Anglais qu'ils avaient tué depuis peu dans une descente qu'ils avaient faite à la Barbade. Les bancs du bacassa ressemblent à ceux des pirogues; mais ses bords ont un exhaussement de planches d'environ quinze pouces, qui augmente beaucoup la grandeur du bâtiment. Les bacassas et les pirogues des Caraïbes sont également sans gouvernail. Le Caraïbe qui gouverne est assis, ou debout à l'arrière, et gouverne avec une pagaie plus grande d'un tiers que celles qu'on emploie pour nager; car aux îles on ne dit point voguer ou ramer, mais nager, lorsqu'on se sert des pagaies, dont l'usage est plus commun que celui des avirons.

» La pagaie a la forme d'une pelle de four: elle est longue de cinq à six pieds; et le manche, qui est rond, occupe les trois quarts de cette étendue; sa largeur est d'environ huit pouces, sur un pouce et demi d'épaisseur dans

son milieu, d'où elle va toujours en diminuant, jusqu'à six lignes dans ses bords. Les Caraïbes embellissent leurs pagaies de deux rainures, qui partent du manche, dont elles semblent marquer la continuation jusqu'à l'extrémité de la pelle, qu'ils échancrent en manière de croissant. Ils mettent au bout du manche une petite traverse de cinq à six pouces de long, pour servir d'appui à la paume de la main. On ne se sert point des pagaies comme des rames ou des avirons : ceux qui nagent assis regardent l'avant ou la proue du bâtiment; ceux qui nagent à stribord empoignent de la main droite le manche de la pagaie un pied au-dessus de la pelle, et mettent la paume de la main gauche sur le bout du manche. Dans cette situation, ils plient le corps en plongeant la pagaie dans l'eau, et la tirent en arrière en se redressant; de sorte que, poussant l'eau derrière eux, ils font avancer le bâtiment avec beaucoup de vitesse. On conçoit que ceux qui sont à bas-bord, c'est-à-dire à gauche, tiennent la poignée de la main gauche, et qu'ils appuient la droite sur l'extrémité du manche.

» Quand une pirogue n'aurait que trois pieds de large, deux hommes pourraient s'asseoir et nager sur le même banc; ce qui ne se peut avec des rames ou des avirons, dont la longueur demande plus de place pour l'action. Il s'ensuit qu'on peut employer plus de pagaies que de rames, et faire, par conséquent, plus de diligence. On avoue que cette manière de

nager est plus fatigante, parce que la pagaie est sans point d'appui, et n'a pour centre de mouvement que la main qui la tient près de la pelle, tandis qu'elle le reçoit de celle qui la pousse par le bout. Mais cet inconvénient paraît balancé par quantité d'avantages : on peut doubler et tripler le nombre des rameurs; la diligence est infiniment plus grande. Ceux qui sont dans la pirogue ou le bacassa ne sentent point le mouvement importun et les sauts que causent les rames; enfin l'on n'est point étourdi par le bruit de leur frottement sur les bords. Labat observe combien ce dernier point est important. Les flibustiers, qui l'avaient appris, dit-il, des Caraïbes, s'en servaient avec autant d'habileté qu'eux pour entrer la nuit dans les ports, dans les rades et dans tous les lieux où, voulant faire des descentes, ils sentaient que le succès dépendait de la surprise. On plonge les pagaies dans l'eau, et on les retire sans faire le moindre bruit.

» Il sera facile de concevoir pourquoi la pagaie du Caraïbe qui gouverne est d'un tiers plus grande que celles qui servent à nager, si l'on se rappelle que l'arrière des pirogues est toujours plus élevé que le milieu, et si l'on considère que celui qui gouverne, devant avoir la vue libre par-dessus ceux qui nagent, doit avoir aussi son siége beaucoup plus haut. D'ailleurs, comme il est plus souvent debout qu'assis, cette situation, jointe à la hauteur de





la pirogue, demande une pagaie plus longue. Il la tient à côté du bord, plongée dans l'eau, et parallèle au côté opposé au point vers lequel il veut la conduire. Il fatigue plus qu'à tenir la barre d'un gouvernail; mais si son travail est plus rude, il a beaucoup plus d'effet, surtout lorsqu'il faut doubler une pointe où l'on est poussé par les flots et par le vent, ou lorsqu'on doit virer avec précipitation pour quelque cas imprévu. Le gouvernail ne donne qu'un seul mouvement, qui ne peut être redoublé sans rompre le cours qu'un bâtiment commençait à prendre; au lieu qu'on peut retirer la pagaie autant de fois qu'on le veut, la replonger de même, et continuer ainsi le même mouvement; ce qui l'augmente si fort, qu'on peut faire tourner une pirogue autour d'un point avec autant de vitesse qu'on fait tourner un cheval autour d'un piquet. »

Les pirogues ont ordinairement deux mâts et deux voiles carrées. Les bacassas ont trois mâts, et souvent on y met des petits huniers. Labat donne un exemple remarquable de l'habileté des Caraïbes en mer. « Ils avaient abordé, dit-il, dans un lieu fort difficile, et la mer était très-grosse à leur départ : ils mirent tout leur bagage dans leur bâtiment, et chaque pièce fut attachée avec les cordes qui étaient passées dans les trous du bordage; ils poussèrent ensuite le bâtiment sur des rochers ou des pierres qu'ils avaient rangées en pente jusqu'à l'endroit où la grosse lame venait finir. Les femmes

et les enfans entrèrent à bord, et s'assirent au milieu du fond. Les hommes se rangèrent le long des bordages en dehors, chacun vis-à-vis du banc où il devait être assis, et les pagaies furent mises à côté de chaque place; dans cet état, ils attendirent que les plus grosses lames fussent venues se briser à terre; et quand le pilote jugea qu'il était temps de partir, il poussa un cri : aussitôt tous ceux qui étaient aux côtés du bâtiment le poussèrent dans l'eau de toutes leurs forces, et sautèrent dedans à mesure que l'endroit où ils devaient manier la pagaie entrait dans l'eau. Celui qui devait gouverner y sauta le dernier; et tous ensemble se mirent à nager avec tant de force, qu'ils surmontèrent bientôt les grosses lames, quoiqu'à voir ces montagnes d'eau on eût cru qu'elles devaient les rejeter bien loin sur la côte. Leur pilote était debout à l'arrière : il parait avec une adresse merveilleuse le choc des plus hautes vagues, en les prenant, non droit et de face, ou, suivant le langage des îles, le bout au corps, mais de biais. Aussi, dans l'instant que la pirogue s'élançait sur le côté de la même lame, elle était toute penchée jusqu'à ce qu'elle eût gagné toute la hauteur, où elle se redressait et disparaissait en s'enfonçant de l'autre côté. Elle ressortait aussitôt, et l'on voyait son avant tout en l'air, quand elle commençait à monter sur une autre lame : on l'aurait crue droite, jusqu'à ce qu'ayant gagné le dos de la seconde lame, il semblait qu'elle ne fût soute-

nue que sur le milieu de sa sole, et qu'elle eût ses deux extrémités en l'air. Ensuite l'avant s'enfonçait, et, semblant plonger, il laissait voir à découvert tout l'arrière et un quart de la sole. Enfin ils se trouvèrent dans une eau moins impétueuse, car les grosses lames ne commencent qu'à deux cents pas de la côte. »

Labat, qui avait regardé la pirogue avec une admiration mêlée de la plus vive crainte, ajoute la description de ces terribles lames. « La mer, dit-il, en forme toujours sept, qui viennent se briser à terre avec une violence étonnante; ce qui doit s'entendre des cabesterres, où les côtes sont ordinairement fort hautes et le vent continuel. Les trois dernières des sept lames sont les plus grosses : lorsqu'elles se sont brisées, un petit calme succède, qu'on nomme *embeli*, et qui dure peu; après quoi les lames recommencent avec une augmentation de grosseur et d'impétuosité, jusqu'à ce que la septième soit venue se briser. » Comme cet étrange mouvement ne se fait remarquer qu'aux cabesterres des îles, on peut croire, suivant le même voyageur, qu'il est produit par le vent, ou du moins que le vent aide à le former. Il serait digne, ajoute-t-il, de l'attention d'un physicien de chercher les causes et les périodes de ce phénomène, d'observer s'il est le même pendant toute l'année, et si les changemens de la lune ou des différentes positions du soleil y ont quelque part.

Les mariages, les funérailles, les danses et les fêtes des Caraïbes ne diffèrent point assez des mêmes usages, chez la plupart des autres Américains, pour demander des observations particulières ; mais on remarque, à l'honneur de leur nation, que s'ils mangent leurs ennemis en guerre, c'est dans l'emportement du triomphe, et sur le champ même de leur victoire; qu'ils traitent avec humanité, non-seulement les étrangers qui viennent les visiter, mais les captifs mêmes qu'ils prennent sans résistance, et qu'ils ont surtout beaucoup de compassion pour les femmes et les enfans. La crainte qu'ils ont d'être surpris par les Européens, et chassés des îles qui leur restent, comme ils l'ont été de toutes les autres, leur fait poster sur leurs côtes de petits corps-de-garde pour découvrir les barques étrangères qui en approchent. Ils se hâtent de les faire reconnaître par quelques canots; et s'ils les croient ennemies, ils s'assemblent assez tôt pour défendre leurs possessions; mais ce n'est jamais à force ouverte, ni même en troupes réglées. Ils dressent des embuscades, d'où ils s'élancent furieusement, en faisant pleuvoir d'abord une grêle de flèches; ensuite ils emploient leurs boutons avec la même furie. S'ils trouvent une résistance qui les fasse douter du succès, ils prennent la fuite vers leurs rochers et leurs bois, et quelques-uns même en mer, où ils plongent dans l'eau à deux ou trois cents pas du rivage. Ils ne se rallient qu'après avoir

doublé leur nombre, pour ne plus rien donner au hasard. Mais un voyageur anglais, qui avait connu leurs forces dans plusieurs incursions qu'il leur avait vu faire aux îles anglaises d'Antigoa et de Montserrat, assure que celles mêmes de Saint-Vincent et de la Dominique n'ont jamais été capables de mettre plus de quinze cents hommes sous les armes.

Le même voyageur ajoute qu'ayant enlevé, il y a cinquante ou soixante ans, quelques jeunes Anglais des deux sexes, et les ayant menés à l'île Saint-Vincent, non-seulement ils les traitèrent avec humanité, mais ils les élevèrent dans leurs usages, et leur en firent prendre une si forte habitude, qu'ils ont formé dans cette île des races mêlées, qu'on distingue encore des vrais Caraïbes à la couleur blonde de leur chevelure.

CHAPITRE II.

Saint-Domingue.

Le relâchement du commerce, causé par la défense de recevoir des étrangers, et l'espoir de faire plus de fortune dans les colonies du continent, sujet de désertions fréquentes, faisait languir depuis long-temps Saint-Domingue entre les mains des Espagnols. On n'y comptait plus, au commencement du dix-septième siècle, qu'en-

viron quatorze mille habitans, et plus de douze cents nègres fugitifs s'étaient retranchés sur une montagne inaccessible, d'où ils faisaient trembler de si faibles maîtres.

En 1625, deux vaisseaux, l'un français, sous la conduite d'Enambuc, gentilhomme normand, et de sir Thomas Werner, Anglais, abordèrent le même jour à l'île de Saint-Christophe. Les Espagnols, occupés de leurs conquêtes sur le continent, n'avaient jamais fait beaucoup d'attention aux Antilles. Ils prétendaient, à la vérité, s'en être assuré la possession par divers actes; mais ils n'avaient jamais fait d'efforts sérieux pour s'y établir, et Saint-Christophe n'était occupé que par les Caraïbes, ses habitans naturels. Les Français et les Anglais conçurent tous les avantages qu'ils pouvaient tirer de ce poste; et, sans disputer lesquels y étaient arrivés les premiers, ils convinrent de partager l'île entre eux, pour y établir chacun leur colonie. Cette bonne intelligence se soutint non-seulement dans leurs guerres contre les Caraïbes, mais aussi dans le partage de leur conquête, et ne fut pas même entièrement rompue par quelques jalousies qui succédèrent; elle durait encore vers l'an 1630, lorsque les Espagnols, qui n'avaient pu voir sans chagrin l'établissement des deux nations, dans un terrain sur lequel ils s'attribuaient tous les droits, vinrent les attaquer avec une puissante flotte, et les forcèrent de chercher une retraite dans d'autres îles. Cependant l'ennemi ne fut pas

plus tôt éloigné, que la double colonie retourna dans ses possessions. Mais quelques aventuriers de l'une et de l'autre, qui s'étaient approchés d'Espagnola dans leur fuite, ayant trouvé la côte septentrionale presque abandonnée par les Castillans, avaient pris le parti de s'y établir. Ils s'y étaient trouvés fort à l'aise, au milieu des bœufs et des porcs dont les bois et les campagnes étaient remplis. Ensuite les Hollandais, qui s'étaient alors établis au Brésil, leur ayant promis de fournir à tous leurs autres besoins, et de recevoir d'eux en paiement les cuirs qu'ils tireraient de leurs chasses, cette assurance acheva de les fixer.

La plupart de ces nouveaux colons étaient Normands. On leur donna le nom de *boucaniers*, parce qu'ils se réunissaient pour boucaner, à la manière des sauvages, la chair des bœufs qu'ils avaient tués. Ce terme, qu'on croit d'origine américaine, signifie cuire, ou plutôt sécher à la fumée; et les lieux où se fait cette opération se nomment boucans.

Malgré le secours des Hollandais, il était fort incommode à la nouvelle colonie de ne recevoir que de leurs mains mille choses nécessaires. Elle fut bientôt délivrée de cet embarras. La plupart des boucaniers, qui avaient peu de goût pour la chasse des bêtes fauves, embrassèrent le métier de corsaires; et, sans distinction de parti, tout ce qu'ils purent enlever leur parut de bonne prise. Outre ceux de Saint-Domingue, une troupe d'Anglais, mêlée

de quelques Français, s'était emparée de la petite île de la Tortue; ils s'unirent d'intérêt; et dès la même année ils commencèrent à se rendre célèbres sous le nom de *flibustiers*. Leur rendez-vous le plus ordinaire était cette île, où ils trouvaient non-seulement un havre commode, mais plus de sûreté contre les entreprises des Espagnols. Toute la côte du nord est inaccessible; celle du sud n'a qu'un port ou plutôt une rade dont ces brigands s'étaient emparés. Le mouillage y est bon, sur un fond de sable fin, et l'entrée en peut être facilement défendue : quelques pièces de canon suffisent, placées sur un rocher qui la commande. Les terres voisines sont fort bonnes, et l'on y trouve surtout des plaines d'une merveilleuse fertilité. Tout le reste de l'île est couvert de bois, dont on admire d'autant plus la hauteur, qu'ils naissent entre des rochers où l'on ne peut concevoir qu'il y ait de quoi nourrir leurs racines.

L'île de la Tortue n'a pas moins de huit lieues de long entre l'est et l'ouest, sur deux de large du nord au sud; et le canal qui la sépare de Saint-Domingue est de la même largeur. L'air y est très-bon, quoiqu'elle n'ait aucune rivière, et que les fontaines y soient même très-rares. La plus abondante jette de l'eau de la grosseur du bras; mais les autres sont si faibles, que, dans plusieurs endroits, les habitans n'avaient pas da utre ressource que l'eau de pluie. Cette île est actuellement

déserte ; mais, sous le règne des flibustiers, on y a compté jusqu'à cinq cantons fort peuplés : la Basse-Terre, Cayouc, le Milplantage, le Ringot, et la Pointe-au-Maçon. Le seul défaut d'eau douce avait empêché qu'on n'en habitât un sixième, nommé le Cabesterre. Tous les fruits communs aux Antilles croissent dans les bons quartiers de la Tortue; le tabac y est excellent, et les cannes à sucre d'une grosseur et d'une bonté singulières. On y avait transporté de Saint-Domingue des porcs et de la volaille, qui y avaient extrêmement multiplié. Les côtes, surtout celle du sud, sont fort poissonneuses. Lorsque les flibustiers avaient pensé à se saisir de la rade, ils y avaient trouvé vingt-cinq Espagnols, qui s'étaient retirés à la première sommation.

Lorsqu'on eut appris à Saint-Christophe ce qui se passait sur la côte de Saint-Domingue, plusieurs habitans des deux colonies passèrent à la Tortue, dans l'espérance d'un profit plus certain, soit par la facilité du commerce avec les étrangers, soit par les rapines des flibustiers. Quelques-uns s'attachèrent à la culture des terres, et plantèrent du tabac ; mais rien ne contribua tant au succès de ce petit établissement que le secours des vaisseaux français, surtout de Dieppe, qui commencèrent à le visiter. Ils y amenaient des engagés qu'ils vendaient pour trois ans, et dont on tirait les mêmes services que des esclaves nègres ou américains. Ainsi la nouvelle colonie était alors

composée de quatre sortes d'habitans : de boucaniers, dont la chasse faisait l'occupation ; de flibustiers, qui couraient les mers ; de colons, qui cultivaient la terre ; et d'engagés, dont la plupart ne quittaient point les colons et les boucaniers. C'est de ce mélange que se forma le corps auquel on donna le nom d'*aventuriers*. Ils vivaient entre eux avec beaucoup d'union, et leur gouvernement était une sorte de démocratie. Chaque personne libre avait une autorité despotique dans son habitation. Chaque capitaine n'était pas moins absolu sur son bord pendant qu'il y commandait ; mais le commandement pouvait lui être ôté par une délibération de toutes les personnes libres de la colonie. Tels furent les commencemens de ces fameux flibustiers, qui ont quelque temps étonné le monde par la hardiesse de leurs brigandages.

Un établissement de cette nature alarma beaucoup plus les Espagnols que celui de Saint-Christophe. Ils conçurent que la principale force des aventuriers consistant dans la Tortue, c'était cette île qu'il fallait leur enlever ; après quoi, tous leurs autres postes tomberaient d'eux-mêmes. Le général des galions eut ordre de l'attaquer, et de faire main basse sur tous les habitans, sans se laisser amuser par des capitulations. Il prit le temps que tous les flibustiers étaient en mer, et la plupart des boucaniers à la chasse dans l'île de Saint-Domingue. Le reste fit peu de résis-

tance. Ceux qui l'essayèrent furent passés au fil de l'épée. Quelques-uns se rendirent de bonne grâce, et n'en furent pas moins pendus. Les autres, en petit nombre, se sauvèrent dans les montagnes et dans les bois, où les Espagnols ne daignèrent pas les chercher. Mais cette expédition ne suffisait pas pour assurer la Tortue à l'Espagne; il fallait y laisser une garnison capable d'en écarter les aventuriers absens, et le général espagnol compta mal à propos sur la terreur qu'il croyait avoir inspirée à ces corsaires. Son unique soin fut de purger la grande île des boucaniers qui s'y étaient rassemblés. Il forma contre eux un corps de cinq cents lanciers, qui ne marchaient ordinairement qu'en troupes de cinquante; ce qui fit donner à cette milice le nom de *cinquantaine;* elle a duré jusqu'à l'avénement d'un prince de France à la couronne d'Espagne; mais elle ne fit pas d'abord beaucoup de mal aux boucaniers, qui étaient sur leurs gardes, et leur nombre augmentant de jour en jour, ils se remirent en possession de la Tortue.

La nécessité de se défendre contre un ennemi avec lequel ils ne pouvaient espérer de réconciliation les fit penser à se choisir un chef. Ils déférèrent le commandement à Willis, Anglais, homme de tête et de résolution. Ensuite les Français, remarquant que cet étranger attirait quantité de soldats de sa nation, et craignant la perte de leurs droits par l'iné-

galité du nombre, entreprirent de se donner un autre général; mais ils avaient fait cette réflexion trop tard ; et Willis, qui se trouvait déjà le plus fort, ne fit que se moquer d'eux. Enfin la colonie était perdue pour la France, sans la résolution d'un Français, dont on doit regretter que l'histoire n'ait pas conservé le nom. Cet aventurier s'embarqua secrètement sur un bâtiment qui allait à Saint-Christophe, et n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il informa le commandeur de Poincy, gouverneur-général des îles du Vent, de la supériorité que les Anglais prenaient à la Tortue. Le commandeur sentit l'importance du mal et la difficulté d'y remédier. Il avait parmi ses officiers un ingénieur dont il connaissait également le courage et l'habileté, et qui avait accompagné d'Enambuc dans la première expédition de Saint-Christophe. Ce brave homme, qui se nommait *Le Vasseur*, était protestant; et la confiance que Poincy lui avait toujours marquée passait pour une faveur injurieuse aux catholiques, qui lui avait attiré les reproches de la cour. On juge que ce fut pour se défaire de cet officier sous un prétexte honorable qu'il résolut de le mettre en tête à Willis. Il lui donna le gouvernement de la Tortue ; et, dans la vue apparemment de l'animer, il lui promit, par un article secret, la liberté de conscience, pour lui et pour tous les protestans français qui voudraient l'accompagner.

Le Vasseur en trouva trente-neuf, et ne se

fit pas presser pour partir avec eux. La prudence ne lui permettant point de paraître à la Tortue sans avoir appris la langue des boucaniers, il s'arrêta dans un petit port de Saint-Domingue, nommé *Port-Margot*, à sept lieues au vent de cette île. Il y passa trois mois à prendre des informations. Environ cinquante boucaniers, la plupart de sa religion, se joignirent à lui. Enfin, quoique ses forces fussent encore inférieures à celles des Anglais, l'espérance d'être soutenu à son arrivée par les Français de l'île, lui fit prendre la résolution de brusquer son entreprise. Il arriva dans la rade à la fin d'août : il débarqua sans aucune résistance ; et, marchant en ordre de bataille, il fit sommer Willis de sortir de l'île en vingt-quatre heures avec ses Anglais. Une proposition si peu attendue, et suivie en effet du soulèvement de tous les Français de l'île, étourdit le général anglais jusqu'à l'empêcher de faire attention si Le Vasseur était en état de soutenir sa fierté. Il prit le parti de s'embarquer sur les mêmes bâtimens qui avaient apporté les Français, et Le Vasseur se trouva maître non-seulement de l'île entière, mais d'une espèce de fort que les Anglais y avaient construit, et dans lequel ils avaient quelques pièces de canon.

Il devait s'attendre à de grands efforts, et de la part de ceux qu'il avait dépossédés, et de celle des Espagnols, qui avaient déjà fait connaître combien le voisinage des Français

leur était odieux. Cependant les premiers oublièrent la Tortue; mais il n'en fut pas de même des Espagnols, qui s'obstinèrent à délivrer cette île et la côte de Saint-Domingue, de tout établissement étranger. Dès l'année suivante, ils firent partir de Saint-Domingue une escadre composée de six bâtimens, qui portaient cinq ou six cents hommes. Elle rentra dans la rade, avec la certitude de vaincre une poignée d'habitans surpris, que les Espagnols croyaient sans retranchemens et sans canon. Mais Le Vasseur, qui entendait toutes les parties du génie, s'était mis en état de ne pas craindre d'insulte. Il s'élève à cinq ou six cents pas de la mer une montagne qui se termine en plate-forme, et le milieu de cette plate-forme est occupé par un rocher escarpé de toutes parts à la hauteur de trente pieds. C'est à neuf ou dix pas de ce rocher qu'on voit sortir la fontaine la plus grosse de l'île. Le commandant avait fait sur la plate-forme des terrasses régulières, capables de loger jusqu'à quatre cents hommes. Il s'était logé lui-même sur le haut du roc, où il avait placé aussi ses magasins; et, pour y monter, il avait fait tailler quelques marches jusqu'à la moitié du chemin. On faisait le reste à l'aide d'une échelle de fer, qui pouvait se retirer; et, pour comble de précaution, Le Vasseur avait ménagé un tuyau en forme de cheminée, par lequel on descendait avec une corde sur la terrasse sans être vu. Un logement si peu

accessible était encore défendu par une batterie de canons, et la terrasse en avait une autre pour défendre l'entrée du havre.

Les Espagnols, qui ne s'attendaient pas à trouver les Français si bien retranchés, ne furent pas moins surpris de leur nombre. Ils ne s'en étaient pas d'abord aperçus, parce qu'il n'avait paru personne pour disputer la descente : on les laissa même approcher à la demi-portée du canon ; mais alors Le Vasseur fit faire grand feu, et, les chargeant sans leur donner le temps de se reconnaître, il les mit dans un tel désordre, qu'après avoir eu beaucoup de peine à regagner leurs chaloupes, ils ne retournèrent à leurs navires que pour lever aussitôt les ancres. Le lendemain on les vit reparaître un peu plus bas vis-à-vis le quartier de Cayouc. Le Vasseur feignit encore de ne pas s'opposer à leur descente. Ils la firent assez librement ; ils rangèrent leurs troupes en bataille, et marchèrent vers le fort, dans la résolution apparemment de tenter l'assaut : mais ils n'allèrent pas loin. On leur avait dressé une embuscade, où les Français leur tuèrent deux cents hommes ; le reste n'ayant pensé qu'à la fuite, ils s'embarquèrent avec précipitation, et disparurent le jour suivant.

Cette conduite, qui fit un honneur extrême au commandant des aventuriers, parut donner quelque jalousie au gouverneur général ; ou peut-être craignit-il qu'un officier huguenot ne voulût établir dans son gouvernement une

petite république protestante, et qu'on ne lui fît un crime à la cour de lui en avoir fourni l'occasion. L'un ou l'autre de ces deux motifs lui fit chercher les moyens de le déplacer, avant qu'il pût se rendre tout-à-fait indépendant. Il lui envoya Lonvilliers, son neveu, sous prétexte de le féliciter de sa victoire, mais avec l'ordre secret de se saisir du gouvernement de l'île. Le Vasseur s'en défia, et sut éviter le piége.

Il ne lui manquait que de savoir gouverner sa colonie avec autant de modération qu'il avait marqué de conduite et de valeur à la défendre. Mais lorsqu'il se crut à couvert des dangers du dehors, il compta pour rien l'affection des Français mêmes qui étaient sous ses ordres, et bientôt il s'attira leur haine. Il commença par les catholiques, auxquels il interdit tout exercice de leur religion, et dont il travailla sourdement à se défaire. Il fit brûler leur chapelle; il chassa deux prêtres qui la desservaient. Ensuite les religionnaires ne furent pas mieux traités. Il les chargea d'impôts et de corvées; il mit des taxes excessives sur toutes les denrées et les marchandises qui entraient dans l'île; enfin il y établit une véritable tyrannie. Les fautes les plus légères étaient toujours punies avec excès. Il avait fait faire une cage de fer, où l'on ne pouvait être debout ni couché, et qu'il nommait *son enfer*. C'était assez de lui avoir déplu pour y être enfermé. On n'était guère plus à l'aise dans le donjon du château qu'il avait nommé *son purgatoire*. Le ministre

même de sa religion ne put se garantir de ses violences. Cependant il n'avait pas encore levé l'étendard de la révolte ; et quoiqu'il exécutât mal les ordres du gouverneur-général, il avait toujours gardé quelques dehors de bienséance avec lui ; mais lorsqu'il se crut en état de se faire redouter, il leva le masque. Les flibustiers avaient trouvé dans un navire espagnol qu'ils avaient pillé une statue d'argent qui représentait la mère du Sauveur. Elle fut apportée à Le Vasseur ; et le gouverneur-général, qui en fut informé, la lui fit demander, comme un meuble plus convenable à des catholiques qu'à des protestans. Le Vasseur en fit faire une de bois, qu'il se hâta de lui envoyer, en lui écrivant que les catholiques étaient trop spirituels pour s'attacher à la matière dans les objets de leur culte; et que, pour lui, il avait trouvé la statue si bien travaillée, qu'il n'avait pu se résoudre à se défaire d'un si bel ouvrage. Poincy sentit vivement cette insolence ; mais il se trouvait embarrassé alors dans une affaire qui l'intéressait encore plus. La cour avait nommé, vers la fin de l'année précédente, un lieutenant-général des îles, et son arrivée avait causé de la division entre les Français. C'était cette occasion que Le Vasseur avait saisie pour exécuter un projet qu'on le soupçonnait de méditer depuis long-temps. Malgré la dureté de son gouvernement, il sut tourner avec tant d'adresse l'esprit de ses sujets, en leur faisant regarder la Tortue comme un asile pour tous

les Français qui voudraient faire une profession libre de leur secte, qu'ils consentirent à le reconnaître pour leur prince.

Il jouit pendant cinq ans de ce titre imaginaire, qui n'ajoutait rien à son autorité; mais s'il avait formé d'autres vues, elles furent étouffées dans son sang par des mains dont il se défiait peu. Il avait donné toute sa confiance à deux hommes qui avaient été ses compagnons de fortune, et qu'on a crus même ses neveux. Il les avait comme adoptés en les déclarant ses uniques héritiers; leurs noms étaient *Thibault* et *Martin*. C'étaient deux scélérats qui conspirèrent contre la vie de leur bienfaiteur. On prétend que la cause d'une haine si mortelle était une maîtresse entretenue par Thibault, que Le Vasseur lui avait enlevée, et qu'ils se flattèrent aussi de pouvoir succéder à la principauté de l'île. L'occasion ne leur manqua point pour exécuter leur résolution. Un jour que Le Vasseur descendait du fort pour aller visiter un magasin qu'il avait sur le bord de la mer, Thibault lui tira un coup de fusil, dont il ne fut que légèrement blessé. Quoiqu'il n'aperçût point encore le meurtrier, il voulut courir à son nègre, qui le suivait, et qui portait son épée. Martin, dont il était accompagné, le saisit au corps. Pendant qu'il s'agitait pour se dégager, un mouvement de tête lui fit découvrir Thibault qui venait à lui le poignard à la main. Cette vue le rendit immobile: il regarda l'assassin: *C'est donc toi*, lui

dit-il, *mon fils, qui m'assassines!* Thibault, sans lui donner le temps d'ajouter un mot, lui plongea son poignard dans le cœur.

Avec quelque violence qu'il eût régné, il semble que la seule horreur du crime devait révolter tous ses sujets contre les deux meurtriers. Cependant on assure qu'il ne se fit pas le moindre mouvement en sa faveur. Ces deux scélérats se saisirent sans opposition de toute l'autorité, et se mirent en possession de son bien, comme s'ils eussent recueilli la succession de leur propre père; mais leur punition ne fut pas différée long-temps. Poincy, qui n'avait pas perdu de vue le dessein de faire rentrer la Tortue dans la soumission, avait donné le gouvernement de cette île au chevalier de Fontenay, avec des forces capables de réduire Le Vasseur, dont il ignorait encore la malheureuse fin.

Martin et Thibault, s'étant aperçus que les habitans n'étaient pas disposés à soutenir un siége pour leurs intérêts, avaient pris le parti de négocier un accommodement, tandis qu'ils pouvaient encore espérer des conditions favorables. Ils offraient de remettre le fort, et ne demandaient point d'autre grâce qu'une amnistie solennelle, avec la paisible jouissance de tous leurs biens. Le chevalier accorda tout: le fort lui fut remis aussitôt; et la nouvelle n'en fut pas plus tôt répandue à la côte de Saint-Domingue, que tous les catholiques qui avaient été chassés de la Tortue par Le Vas-

seur s'empressèrent d'y retourner. Fontenay est le premier qui ait pris le titre de gouverneur, pour le roi, de cette île et de la côte de Saint-Domingue.

Il donna ses premiers soins au rétablissement de la religion romaine; ensuite, pensant à fortifier sa citadelle, il fit construire deux grands bastions de pierre de taille, qui environnaient toute la plate-forme, et se trouvaient appuyés d'un côté sur une montagne qu'on croyait inaccessible. Ce fut alors que l'île se peupla mieux que jamais; et le terrain commençant bientôt à manquer, on fut obligé d'envoyer une colonie dans l'île de Saint-Domingue. Ce premier essaim de la Tortue préféra la côte de l'ouest à celle du nord, où les boucaniers auraient pu le secourir plus facilement, parce qu'elle est plus éloignée des habitations espagnoles. Mais on ne fut pas moins alarmé de ce nouvel établissement à Saint-Domingue que si l'on eût déjà vu les Français à la porte de cette capitale. Quelques chaloupes armées furent dépêchées sur-le-champ pour chasser les aventuriers de leur poste avant qu'ils eussent le temps de s'y fortifier. On leur brûla quelques habitations, et le reste était fort menacé, lorsqu'un corps de flibustiers et de boucaniers vint heureusement tomber sur les Espagnols.

Leur défaite fit comprendre à l'auditeur royal que, pour se délivrer entièrement de ces fâcheux voisins, il fallait aller à la source du

mal, s'emparer de l'île de la Tortue, et s'y établir avec des forces capables d'en assurer la possession à l'Espagne. En effet, le mal devenait pressant pour le commerce espagnol du Nouveau Monde. La Tortue était le réceptacle de tous les corsaires, dont le nombre augmentait de jour en jour. Des habitans laissaient leurs terres en friche pour aller en course; et les avantages qui en revenaient au gouverneur ne lui permettant guère de s'y opposer, l'île se trouvait quelquefois presque entièrement déserte. Ce désordre, dont les Espagnols furent informés, leur offrait des occasions qu'ils résolurent de ne pas négliger. En effet, ils formèrent leur attaque avec tant de conduite et de succès, que le chevalier de Fontenay, surpris dans son fort, se vit forcé de le rendre avec une capitulation honorable, et fit ensuite d'inutiles efforts pour s'y rétablir.

Les Espagnols en demeurèrent maîtres pendant quelques années, ou du moins il ne paraît pas que les aventuriers, privés de chefs après la retraite du chevalier de Fontenay, aient tenté d'y retourner. Ils aidèrent dans cet intervalle les Anglais à se rendre maîtres de la Jamaïque; et les boucaniers de Saint-Domingue furent assez embarrassés à se défendre contre la cinquantaine espagnole. Mais il est certain qu'en 1659 un gentilhomme français se remit en possession de la Tortue, et que, l'ayant possédée quatre ans à titre de con-

quête, avec la qualité de gouverneur et de lieutenant-général pour le roi, il la vendit en 1664 à la compagnie des Indes occidentales, à qui le roi l'accorda. Ogeron de la Bouère, gentilhomme angevin, ancien capitaine au régiment de la marine, fut nommé alors le gouverneur de la Tortue; et, se trouvant à la côte de Saint-Domingue, où il reçut ses provisions, il se rendit à son gouvernement le 6 juin 1665. Ce fut la même année que les flibustiers pillèrent San-Iago, pour venger la mort de quelques Français que les Espagnols avaient cruellement massacrés; et c'est elle aussi qu'on donne proprement pour l'époque de l'établissement des Français dans l'île de Saint-Domingue, comme on donne le nouveau gouverneur pour le père et le véritable fondateur de cette colonie.

En effet, la côte de Saint-Domingue avait toujours suivi la fortune de la Tortue; et lorsque cette petite île fut revenue au pouvoir des Français, qui ne l'ont pas perdue depuis, les plantations de la grande, jusqu'alors faibles et chancelantes, prirent bientôt une forme plus solide. Avant l'arrivée du nouveau gouverneur, le meilleur établissement français ne valait pas le moindre de ceux des Espagnols. Dans la Tortue même, qui était le quartier-général, on ne comptait que deux cent cinquante habitans, qui n'y faisaient encore que du tabac. Au Port-Margot, qui en est à sept lieues, il y en avait soixante dans un îlot d'une demi-lieue de

tour ; et vis-à-vis, dans la grande terre, le nombre n'était guère que de cent. On avait commencé à défricher le Port de Paix, vis-à-vis de la Tortue ; mais ce commencement d'habitation se réduisait presqu'à rien. La côte de l'ouest n'avait qu'un seul établissement, et c'était celui de Léogane. Les Hollandais en avaient chassé les Espagnols, mais ils ne s'y étaient pas établis. On y comptait environ cent vingt Français, dont le principal soutien consistait dans le secours de deux corps qui causaient déjà beaucoup d'alarmes aux Espagnols dans le Nouveau Monde, et qui firent bientôt trembler les provinces les plus reculées de ce vaste empire. C'étaient les flibustiers et les boucaniers, tous compris sous le nom d'*aventuriers*. Quoiqu'ils soient assez connus par leur histoire particulière, traduite de l'anglais dans toutes les langues, il convient de donner quelque idée de leur caractère et de leurs exploits.

On a rapporté leur origine. Les boucaniers n'avaient point d'autre établissement dans l'île de Saint-Domingue que ce qu'ils nommaient leurs *boucans*. C'étaient de petits champs défrichés, où ils avaient des claies pour boucaner la viande, un espace pour étendre les cuirs, et des baraques qu'ils nommaient *ajoupas*, nom emprunté des Espagnols, mais qu'on croit venu originairement des naturels du pays. Toutes les commodités de cette situation se réduisaient à les mettre à couvert de la pluie et des ardeurs du soleil. Comme ils étaient sans femmes et sans

enfans, ils avaient pris l'usage de s'associer deux à deux, pour vivre ensemble et se rendre mutuellement les secours qu'un père trouve dans sa famille. Tous les biens étaient communs dans chaque société, et demeuraient à celui des deux qui survivait à l'autre. C'est ce qu'ils nommaient *s'emmateloter;* et de là vient, dit-on, le nom de *matelotage* qu'on donne encore aux sociétés qui se forment pour des intérêts communs. La droiture et la franchise étaient si bien établies, non-seulement entre les associés, mais d'une société à l'autre, qu'on ne tenait rien sous la clef, et que le moindre larcin était un crime irrémissible pour lequel on aurait été chassé du corps. Mais on n'en avait pas même l'occasion : tout était commun; ce qu'on ne trouvait pas chez soi, on l'allait prendre chez ses voisins, sans autre assujettissement que de leur en demander la permission; et ceux à qui l'on s'adressait se seraient déshonorés par un refus. On ne connaissait pas d'ailleurs d'autres lois qu'un bizarre assemblage de conventions dont la coutume faisait toute l'autorité, et contre lesquelles on admettait d'autant moins d'objections, que les boucaniers se prétendaient affranchis de toute obligation précédente par le baptême de mer qu'ils avaient reçu au passage du tropique. Ils ne se croyaient pas beaucoup plus dépendans du gouverneur de la Tortue, auquel ils se contentaient de rendre quelque leger hommage. La religion même conservait si peu de droits sur eux, qu'à





peine se souvenaient-ils du Dieu de leurs pères : sur quoi l'on observe qu'il n'est pas surprenant qu'on ait eu peine à découvrir quelques traces d'un culte religieux chez divers peuples, puisque l'on ne saurait douter que, si les boucaniers s'étaient perpétués dans l'état qu'on représente, ils n'eussent eu moins de connaissance du ciel, à la seconde ou troisième génération, que les Cafres, les Hottentots, les Topinambous ou les Caraïbes. Ils avaient quitté jusqu'aux noms de leurs familles, pour y substituer des sobriquets et des noms de guerre, dont la plupart ont passé à leurs descendans. Cependant ceux qui se marièrent dans la suite signèrent leur véritable nom ; ce qui a fait passer en proverbe, dans les Antilles, qu'on ne connaît bien les gens qu'au temps du mariage. Leur habillement consistait dans une chemise teinte du sang des animaux qu'ils tuaient, un caleçon encore plus sale, fait en tablier de brasseur, une courroie qui leur servait de ceinture, et d'où pendait une large gaîne dans laquelle était une espèce de sabre fort court, qu'ils nommaient *manchette*, et quelques couteaux flamands; un chapeau sans bord, excepté sur le devant, où ils en laissaient pendre un bout pour le prendre; point de bas; des souliers de peau de cochon. Leurs fusils avaient un canon de quatre pieds et demi de long, et portaient des balles de seize à la livre. C'est d'eux qu'on a donné le nom de *boucaniers* aux fusils de ce calibre. Chacun avait

à sa suite un certain nombre d'engagés et une meute de vingt ou trente chiens, entre lesquels il y avait un braque ou venteur. Quoique la chasse du bœuf fût leur principale occupation, ils se faisaient quelquefois un amusement de celle du porc marron. Dans la suite quelques-uns s'y attachèrent uniquement, et faisaient boucaner la chair de ces animaux à la fumée de la peau même, ce qui lui donnait un goût délicieux.

Les chasseurs partaient à la pointe du jour, ordinairement seuls, et leurs engagés suivaient avec les chiens. Le seul chien venteur allait devant, et conduisait souvent le chasseur par d'affreux chemins. Dès que la proie était éventée, tous les autres chiens accouraient, et l'arrêtaient en aboyant autour d'elle, jusqu'à ce que le boucanier fût posté pour tirer. Il tâchait de lui donner le coup au défaut de la poitrine; et s'il la jetait bas, il se hâtait de lui couper le jarret, pour la mettre hors d'état de se relever. Quelquefois l'animal, n'étant que légèrement blessé, se jetait furieusement sur les chasseurs; mais, outre qu'ils étaient presque toujours sûrs de leur coup, la plupart étaient assez agiles pour se réfugier derrière un arbre et pour monter au sommet. La bête était écorchée sur-le-champ, et le maître en tirait un des plus gros os, qu'il cassait pour en sucer la moelle. C'était le déjeuner ordinaire des boucaniers. Ils abandonnaient les autres os à leurs engagés, et lais-

saient toujours un de ces derniers pour achever de dépouiller l'animal, et pour en lever une pièce choisie. Les autres continuaient leur chasse jusqu'à ce que le maître eût tué autant de bêtes qu'il avait de personnes à sa suite. Il retournait le dernier, chargé comme les autres d'une peau et d'une pièce de viande. Du piment, avec un peu de jus d'orange, faisait tout l'assaisonnement de ce mets. La table était une pierre avec un tronc d'arbre, de l'eau claire pour toute boisson, et nulle sorte de pain. L'occupation d'un jour était celle de tous les autres, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé le nombre de cuirs qu'on s'était engagé à fournir aux marchands. Alors le boucanier portait sa marchandise à la Tortue, ou dans quelque port de la grande île.

Leurs principaux boucans étaient la presqu'île de Samana, une petite île qui est au milieu du port de Bayaha, le Port-Margot, la Savane Brûlée vers les Gonaïves, l'embarcadaire de Mirbalais, et le fond de l'île Avache; mais de là ils couraient toute l'île jusqu'aux habitations espagnoles.

Tels étaient les boucaniers de Saint-Domingue lorsque les Espagnols entreprirent d'en purger cette île. Les commencemens de cette guerre leur furent assez favorables. Ils surprenaient les chasseurs en petit nombre dans leurs courses, ou, pendant la nuit, dans leurs habitations. Plusieurs furent massacrés, d'autres pris et condamnés au plus cruel esclavage.

C'était fait de tout ce corps d'aventuriers ; et la seule Cinquantaine eût achevé de les exterminer, s'ils ne se fussent attroupés pour se défendre. Ils se vengèrent alors avec la dernière fureur, et toute l'île fut inondée de sang. De là le nom de *Massacre* donné à plusieurs endroits qui le conservent encore. Cependant l'Espagne ayant envoyé au secours de sa colonie des troupes du continent et de quelques îles voisines, les boucaniers commencèrent à craindre de ne pouvoir résister à tant de forces, sans compter que leurs chasses étaient interrompues par une guerre si sanglante. Après une mûre délibération, ils prirent le parti de transporter leurs boucans dans les petites îles qui environnent celle de Saint-Domingue, de s'y retirer chaque jour au soir, et de n'aller à la chasse qu'en troupes nombreuses. Cet expédient les mit en état de vivre et de continuer la guerre avec une sorte d'égalité. Il arriva même que les nouveaux boucans, étant moins exposés, devinrent des habitations plus régulières; et c'est à ce changement que l'établissement français de Bayaha doit son origine. C'est d'ailleurs le plus spacieux et le plus beau port de toute l'île : une petite île, qui en occupe le centre, en défend l'entrée, et les plus gros navires y peuvent mouiller fort près de terre. D'ailleurs la chasse y était très - abondante, et les boucaniers pouvaient se rendre en peu d'heures à la Tortue pour y vendre leurs cuirs. Bientôt même on leur épargna ce

court trajet, parce qu'il parut plus commode aux vaisseaux français et hollandais d'aller charger à Bayaha, où il se forma insensiblement une nombreuse bourgade.

Aussitôt que les boucaniers se furent fixés, ceux d'un même boucan se rendaient le matin à l'endroit le plus élevé de la petite île pour observer les Espagnols; et, convenant du lieu où ils devaient se rassembler le soir, ils passaient dans la grande île, d'où ils revenaient à l'heure marquée. Si quelqu'un ne paraissait point, on concluait qu'il avait été pris ou tué, et les chasses étaient suspendues jusqu'à ce qu'il fût retrouvé, ou que sa mort eût été vengée. Un jour les boucaniers de Bayaha se trouvant quatre hommes de moins, prirent sur-le-champ la résolution de se réunir tous le jour suivant. Ils marchèrent vers San-Iago; et dans leur route ils firent quelques prisonniers, dont ils apprirent que leurs compagnons avaient été massacrés par des Espagnols qui leur avaient refusé quartier. Ce récit les fit entrer en fureur, et ceux dont ils le tenaient furent leurs premières victimes. Ensuite, se répandant comme des bêtes féroces dans les premières habitations, ils y sacrifièrent à leur vengeance tout ce qu'ils purent trouver d'Espagnols.

Les troupes d'Espagne avaient quelquefois aussi leur revanche; mais ces petits avantages ne décidaient de rien. Enfin les Espagnols s'avisèrent de faire eux-mêmes des chasses générales dans l'île, et la dépeuplèrent presque

entièrement de bœufs. Alors la plupart des boucaniers, qui ne trouvèrent plus de quoi subsister ni continuer leur commerce, se virent dans la nécessité d'embrasser un autre genre de vie. Plusieurs s'attachèrent à former des habitations. Les quartiers du grand et du petit Goave furent défrichés, et l'établissement du Port de Paix s'accrut beaucoup à cette occasion. Ceux qui ne purent s'accommoder d'une vie sédentaire se rangèrent parmi les flibustiers, et leur jonction rendit ce corps très-célèbre.

On s'imagine aisément qu'entre les fugitifs de la Tortue, dont on a rapporté les aventures, ce n'étaient pas les plus honnêtes gens qui avaient donné naissance à la flibuste. Rien n'avait été plus faible que les commencemens de cette redoutable milice. Les premiers n'avaient eu ni vaisseaux, ni munitions, ni pilotes; mais la hardiesse et le génie leur avaient fait trouver les moyens d'y suppléer. Ils avaient commencé par se joindre, pour former de petites sociétés, auxquelles ils avaient donné, comme les boucaniers, le nom de *matelotage*. Entre eux, ils ne s'en donnaient pas d'autre que celui de *Frères de la côte*, qui s'étendit ensuite à tous les aventuriers, surtout aux boucaniers de Saint-Domingue. Chaque société de flibustiers acheta un canot, et chaque canot portait vingt-cinq ou trente hommes. Avec cet équipage, ils ne s'attachaient d'abord qu'à surprendre quelques barques de pêcheurs

ou quelques bâtimens du même ordre. Si le succès répondait à leur audace, ils retournaient à la Tortue pour y augmenter leur troupe; et l'équipage d'une barque était ordinairement de cent cinquante hommes. Ils allaient ensuite, les uns à Bayaha, les autres au Port-Margot, pour y prendre du bœuf ou du porc. Ceux qui aimaient mieux la chair de tortue allaient à la côte méridionale de Cuba, où ces animaux se trouvent en abondance.

Avant que de se mettre sérieusement en course, ils se choisissaient un capitaine, dont toute l'autorité consistait à commander dans l'action; mais il avait le privilége de lever un double lot dans le partage du butin. Le coffre du chirurgien se payait à frais communs, et les récompenses des blessés étaient prélevées sur le total. On les proportionnait au dommage de la blessure : c'est-à-dire qu'on donnait, par exemple, six cents écus ou six esclaves à ceux qui avaient perdu les deux yeux ou les deux pieds. Cette convention se nommait *chasse-partie;* et la méthode établie pour le partage s'appelait *partager à compagnon bon lot*. Quoique les flibustiers tombassent d'abord sur tout ce qu'ils rencontraient, on assure que les Espagnols furent toujours le principal objet de leurs brigandages. Ils établissaient la justice de leur haine pour cette nation sur ce qu'elle leur interdisait dans ses îles la pêche et la chasse, qui sont, disaient-ils, de droit naturel; et, formant leur conscience sur ce principe, ils ne

s'embarquaient jamais sans avoir fait des prières publiques pour demander au ciel le succès de leur expédition, comme ils ne manquaient point de lui rendre des grâces solennelles après la victoire. Il semblait que le ciel se servît d'eux pour châtier les Espagnols des cruautés inouïes qu'ils avaient exercées contre les habitans du Nouveau Monde. Les relations publiques avaient rendu le nom des Espagnols très-odieux. On a vu des aventuriers qui, sans aucune vue de libertinage ou d'intérêt, ne leur faisaient la guerre que par animosité. Tel fut un gentilhomme de Languedoc, nommé Monbars, qui, dès sa plus tendre jeunesse, avait pris contre eux, dans ses lectures, une aversion si forte, qu'elle semblait tourner quelquefois en fureur. On raconte qu'étant au collége, et jouant dans une pièce de théâtre le rôle d'un Français qui avait quelque démêlé avec un Espagnol, il entra en ce moment dans une telle fureur, qu'il se jeta sur celui qui représentait l'Espagnol, et que, sans un prompt secours, il l'aurait tué. Une passion capable de cet excès n'était pas facile à réprimer. Monbars ne respirait que les occasions de l'assouvir dans le sang espagnol; et la guerre ne fut pas plus tôt déclarée entre la France et l'Espagne, qu'il monta sur mer pour les aller chercher sur les mêmes côtes que les premiers conquérans ont tant de fois rougies du sang des Américains. On ne peut représenter tous les maux qu'il leur causa, tantôt sur terre, à la tête des

boucaniers, et tantôt sur mer, avec les flibustiers. Il en a remporté le surnom d'*Exterminateur*. Mais on ajoute que jamais il ne tua un homme désarmé, et qu'on n'eut point à lui reprocher ces brigandages et ces dissolutions qui ont rendu la plupart des aventuriers détestables devant Dieu et devant les hommes.

Achevons la peinture de cette étrange espèce de guerriers, et renvoyons nos lecteurs à l'histoire pour le détail de leurs exploits. Ils étaient si serrés dans leurs barques, surtout ceux des premiers temps, qu'à peine leur restait-il place pour s'y coucher. Nuit et jour ils y étaient exposés à toutes les injures de l'air; et l'indépendance dont ils faisaient profession les rendant ennemis de toute contrainte, les uns ne laissaient pas de chanter quand les autres pensaient à dormir. La crainte de manquer de vivres n'était jamais une raison pour les ménager : aussi se voyaient-ils souvent réduits aux dernières extrémités de la soif et de la faim. Mais on peut juger que, menant une vie pénible, ils ne trouvaient rien de difficile pour se mettre au large. La vue d'un navire plus grand et plus commode échauffait leur sang jusqu'au transport. La faim leur ôtait la vue du péril lorsqu'il était question de se procurer des vivres. Ils attaquaient sans délibérer. Leur méthode était toujours d'aller droit à l'abordage. Souvent une seule bordée aurait pu suffire pour les couler à fond; mais leurs petits bâtimens se maniaient sans peine, et jamais

ils ne présentaient que la proue chargée de fusiliers, qui, tirant dans les sabords, déconcertaient tous les canonniers. Lorsqu'une fois ils avaient attaché le grapin, il n'y avait qu'un bonheur extrême qui pût sauver le plus grand vaisseau. Les Espagnols, qui les regardaient comme autant de démons, et qui ne les nommaient pas autrement, sentaient leur courage glacé lorsqu'ils les voyaient de près, et prenaient ordinairement le parti de se rendre en demandant quartier : ils l'obtenaient, si la prise était considérable; mais si leur avidité n'était pas satisfaite, le dépit leur faisait jeter les vaincus dans les flots. Ils conduisaient leurs prises à la Tortue ou dans quelque port de la Jamaïque. Avant le partage, chacun levait la main, et protestait qu'il avait porté à la masse tout ce qu'il avait pillé. Si quelqu'un était convaincu de faux serment, on ne manquait point de le descendre à la première occasion dans quelque île déserte, où il était dégradé et abandonné à son triste sort. Ceux qui prenaient commission du gouverneur de la Tortue lui donnaient fidèlement le dixième de leurs prises. Si la France et l'Espagne étaient en paix, ils allaient partager leur proie dans quelque endroit éloigné du fort; et le gouverneur, dont non-seulement les ordres n'étaient pas d'un grand poids, mais qui n'était point en état de les faire respecter, se laissait fermer les yeux par un présent. Après la distribution des lots, on ne pensait qu'à se réjouir, et les plaisirs ne finis-

saient qu'avec l'abondance. Alors on se remettait en mer, et les fatigues recommençaient dans la même vue, c'est-à-dire, pour conduire encore à la débauche. Jamais ils ne s'engageaient au combat sans s'être embrassés les uns les autres avec de parfaits témoignages de réconciliation. Ils se donnaient même de grands coups sur la poitrine, comme s'ils se fussent efforcés d'exciter dans leur cœur une componction qu'ils ne connaissaient guère. En sortant du danger, ils retombaient dans leur crapule, dans leurs blasphèmes et leurs brigandages.

Les côtes que les flibustiers fréquentaient le plus étaient celles de Cumana, de Carthagène, de Porto-Bello, de Panama, de Cuba et de la Nouvelle Espagne, l'embouchure du Chagre, et les environs de Maracaïbo et de Nicaragua; mais ils couraient rarement sur les navires qui allaient d'Europe en Amérique parce que, ces bâtimens n'étant chargés que de marchandises, ils n'auraient reçu que de l'embarras de mille choses dont ils n'auraient pu trouver facilement le débit. C'était au retour qu'ils les cherchaient, lorsqu'ils se croyaient sûrs d'y trouver de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, et toutes les riches production du Nouveau Monde. Ils suivaient ordinairement les galions jusqu'à la sortie du canal de Bahama. Lorsqu'un gros temps ou quelque autre accident de mer retardait un bâtiment de la flotte, c'était une proie qui ne leur échap-

pait point. Un de leurs capitaines, nommé Pierre-le-Grand, natif de Dieppe, enleva par cette ruse un vice-amiral des galions, et le conduisit en France. Il n'avait à bord que vingt-huit hommes et quatre petits canons. En abordant le navire espagnol, il fit couler le sien à fond; et cette audace causa tant d'épouvante à ses ennemis, que personne ne s'étant présenté pour lui disputer le passage, il pénétra jusqu'à la chambre du vice-amiral, qui était à jouer; il lui mit le pistolet sur la gorge, et le força de se rendre à discrétion. Il le fit débarquer avec tout son monde au cap de Tiburon, dont il était proche, et ne garda que le nombre de matelots espagnols dont il avait besoin pour la manœuvre. Un autre, nommé Michel-le-Basque, avait eu la témérité d'attaquer, sous le canon de Porto-Bello, un navire de la même flotte, nommé *la Marguerite*, chargé d'un million de piastres, et s'en était rendu maître avec peu de perte.

Les habitans français de l'île de Saint-Domingue avaient aussi leurs associations. On leur donnait du terrain à proportion de leur nombre; et quoiqu'ils fussent moins exposés que les autres aventuriers au ressentiment des Espagnols, il se trouvait entre eux des gens de courage, dont le nouveau gouverneur de la Tortue forma une milice bien ordonnée. Les engagés, qui formaient comme une quatrième classe d'aventuriers, étaient dans la dépendance de leurs chefs; mais dans l'occasion ils

s'employaient de bonne grâce à la guerre. Il s'en trouva même de fort braves, et d'assez habiles pour faire d'immenses fortunes après s'être délivrés de la servitude.

Des qualités médiocres n'auraient pas suffi dans un gouverneur pour inspirer le goût de l'ordre à des gens d'un caractère si singulier, et pour en former une colonie réglée. D'Ogeron possédait au plus haut degré celles qui convenaient à cette grande entreprise. Deux voyageurs, également respectables par leur mérite et leur profession, se sont épuisés sur son éloge. « Jamais, dit l'un d'eux, on ne vit un plus honnête homme, une âme plus noble et plus désintéressée, un meilleur citoyen, plus de probité et de religion, des manières plus simples et plus aimables, une plus grande attention à faire plaisir, plus de constance et de fermeté, plus de sagesse et de véritable valeur, un esprit plus fécond en ressources, ni des vues plus réglées. Il avait, dit l'autre, toute la sagesse, la bravoure, la politesse, le désintéressement et la fermeté qui sont nécessaires à un chef. Il sembla se dépouiller entièrement de la qualité de gouverneur pour se revêtir de celle de père de tous les habitans. Il les aidait de sa protection, de ses avis, de sa bourse ; il était toujours prêt à répandre son bien sur ceux qu'il voyait dans le besoin : il les prévenait. On lui est redevable de la plus grande partie des établissemens qui se firent sur la côte de Léogane jusqu'au Cul-de-Sac, et de-

puis le Port-Margot jusqu'au delà du Cap-Français. » Il ne reste, pour la conclusion de cet article, qu'à rassembler les principaux traits d'un gouvernement dont la mémoire est en vénération à Saint-Domingue, et qui passe pour la véritable fondation de cette colonie.

Mais ne dérobons rien à la gloire du vertueux gouverneur. Il avait été pendant quinze ans capitaine au régiment de la marine, lorsqu'il prit le parti de s'associer à la compagnie qui fut formée en 1656, pour la rivière d'Ouatinigo, dans le continent d'Amérique. L'année suivante, il s'embarqua sur un navire nommé *la Pélagie*, après avoir employé dix-sept mille francs aux préparatifs nécessaires pour un grand établissement. En arrivant à la Martinique, il apprit qu'on avait abusé de sa bonne foi; et, prenant la résolution de s'établir dans cette île, il demanda au gouverneur, qui en était propriétaire, un quartier, qui lui fut accordé, mais qu'ensuite on voulut lui faire changer pour un autre. Cette nouvelle infidélité le piqua si vivement, qu'il se laissa persuader par quelques boucaniers de passer avec eux dans l'île de Saint-Domingue. Une méchante barque, sur laquelle ils le reçurent avec ses engagés et tout son train, l'ayant conduit droit à Léogane, il fit naufrage à la vue des côtes. Tout le monde se sauva, mais la meilleure partie de ses marchandises et de ses provisions fut perdue; et ce malheur le mit dans la nécessité de congédier ses engagés. Il se vit ré-

duit lui-même à vivre quelque temps avec les boucaniers, dont son mérite lui attira beaucoup de considération.

Il n'était pas sans ressource en France, où il avait laissé ordre à ses correspondans de lui envoyer des marchandises à la Martinique; et lorsqu'il vit approcher le temps auquel ce secours devait arriver, il partit pour l'aller recevoir. Mais il apprit en débarquant que le convoi était venu, et malheureusement dissipé. Cette continuation d'infortune l'obligea de repasser en France avec la valeur de cinq ou six cents francs en marchandises, et sa famille le crut dégoûté des entreprises de mer. Cependant, à peine eut-il pris quelques jours de repos, qu'il employa tout l'argent qu'il put recueillir à lever des engagés, à fréter un vaisseau, à le remplir de vins et d'eau-de-vie, et qu'il prit la route de Saint-Domingue, avec d'autant plus d'espérance de faire un profit considérable sur sa cargaison, qu'il avait observé dans cette île que les liqueurs y manquaient. Mais, depuis qu'il en était parti, on y en avait porté une si grande quantité, qu'elles y étaient à vil prix. Il porta sa marchandise à la Jamaïque, où des commissionnaires, qu'il connaissait mal, le trompèrent si cruellement, qu'il n'en tira pas un sou. Ce second voyage lui coûta, dit-on, dix ou douze mille livres.

Il retourna droit en France. Un de ses amis s'y était chargé de lui faire construire pendant son absence un navire plus propre à porter

des hommes que des marchandises; mais sa famille mit tout en usage pour l'arrêter, et lui refusa tous les secours sans lesquels il ne pouvait former une nouvelle entreprise. Son chagrin répondit à son courage, que ses pertes n'avaient fait qu'irriter. Enfin sa sœur, dont il était tendrement aimé, lui donna dix mille livres, et des lettres de crédit pour une plus grosse somme, sur divers marchands de Nantes. Il leva aussitôt des engagés dont il chargea son navire, et, s'étant hâté de passer à Saint-Domingue, il commença au Port-Margot une plantation, dont il laissa la conduite à des agens sûrs. Ensuite il se transporta au petit Goave et à Léogane, où quelques habitans s'étaient établis depuis peu, après en avoir chassé les Espagnols. Sur sa seule réputation, ces deux postes ne tardèrent point à se peupler : il avait déjà celle d'être le protecteur des misérables. Une autre entreprise qu'il forma immédiatement eut moins de succès. Malgré la disgrâce qu'il avait essuyée à la Jamaïque, il avait conçu de l'inclination pour les Anglais, et ce goût, soutenu par des conseils qu'il respectait, lui fit prendre la résolution de fonder une habitation dans cette île. Il y donna tous ses soins; mais, loin d'en tirer le moindre avantage, il y perdit encore huit ou dix mille livres. Telle était à peu près sa situation lorsque la compagnie des Indes occidentales jeta les yeux sur lui pour l'administration de toute la colonie française, et le fit agréer à la cour,

qui lui envoya ses provisions à Saint-Domingue. Elles étaient du mois de février 1665; et, les ayant reçues dès le mois de mai suivant, il alla conférer au port Français avec le marquis de Tracy, envoyé l'année précédente pour mettre la compagnie des Indes occidentales en possession de toutes les Antilles françaises.

Ce ne fut pas tout d'un coup que d'Ogeron fit reconnaître son autorité à la Tortue. Le seul nom de *compagnie* révolta les aventuriers de cette île; ils lui firent déclarer que jamais ils ne recevraient des lois d'aucune compagnie; que, s'il venait les gouverner au nom du roi, il trouverait des sujets soumis, à l'exception d'un point sur lequel ils ne lui répondaient pas d'une parfaite obéissance, qu'ils n'étaient pas disposés à souffrir qu'on leur interdît le commerce avec les Hollandais, dont ils avaient reçu toute sorte d'assistance dans un temps où l'on ne savait pas même en France qu'il y eût des Français à la Tortue ni à la côte de Saint-Domingue. Les difficultés n'étaient pas de saison. La prudence du nouveau gouverneur lui fit feindre de goûter cette déclaration. Mais lorsqu'il se vit tranquille dans son nouveau gouvernement, il chercha les moyens d'y établir solidement son autorité. Il s'y fortifia. Il entreprit d'occuper tous ceux qu'il avait sous ses ordres, de faciliter tout à la fois le commerce du dehors et celui que les différens quartiers devaient avoir entre eux; enfin de

mettre sa colonie en réputation. Ses projets furent mal secondés de la cour; mais la Tortue et la côte de Saint-Domingue n'en prirent pas moins une nouvelle face. En 1667, on donna plus d'attention à la demande qu'il fit d'un certain nombre de filles pour marier ses habitans. Quoique le premier envoi ne fût pas considérable, on remarqua bientôt un grand changement dans la colonie. Les liens de la nature et du mariage adoucirent les mœurs des hommes, et les femmes montrèrent plus d'une fois le courage de leurs maris.

La compagnie n'avait envoyé que cinquante filles, qui furent aussitôt vendues et livrées à ceux qui en offrirent le plus. D'Ogeron renvoya promptement en France le bâtiment qui les avait apportées; et bientôt on le vit revenir avec une autre charge, dont le débit ne fut pas plus lent. Mais on ne continua pas avec le même zèle de seconder les vues du gouverneur. Après la guerre, quantité de jeunes gens que rien ne retenait sur les côtes de Saint-Domingue, et qui s'y seraient établis, s'ils y avaient pu trouver des femmes, passèrent au service des étrangers. On commença néanmoins à faire transporter des filles engagées pour trois ans; mais les désordres dont ce commerce devint la source le firent bientôt cesser. D'Ogeron, fertile en expédiens pour rendre sa colonie florissante, en inventa un qui réussit merveilleusement, et qui ne fit pas moins d'honneur à sa générosité qu'à sa prudence. Il

avait observé que plusieurs aventuriers ne continuaient de mener une vie errante et libertine que faute de secours pour commencer une habitation. Non-seulement il en informa la compagnie, avec des représentations qui l'engagèrent à faire des avances en faveur de ceux qui voudraient s'attacher à la culture des terres, mais il ne ménagea point ses propres deniers dans la même vue, et cette libéralité fut toujours sans intérêt. Ensuite, sous prétexte d'envoyer ses propres marchandises en France, il acheta deux navires, qui furent moins à lui qu'à ses habitans : chacun y embarquait ses denrées pour un fret modique. Au retour, le généreux gouverneur faisait étaler la cargaison à la vue du public; et non-seulement il n'exigeait pas que ce qu'on prenait fût payé argent comptant, mais il ne voulait pas même de billet. Une promesse verbale était la seule garantie qu'il exigeait. Cette conduite lui gagnait les cœurs, et lui faisait ouvrir toutes les bourses. On accourait de toutes parts à la Tortue ou à la côte de Saint-Domingue pour vivre sous un gouvernement si doux. Les Angevins firent le plus grand nombre, parce que d'Ogeron était d'Anjou. Insensiblement toute cette partie de la côte septentrionale de Saint-Domingue qui est entre le Port-Margot et le Port-de-Paix se trouva peuplée. La guerre que la révolution de Portugal avait allumée entre cette couronne et celle d'Espagne donna occasion au gouverneur de s'attacher aussi un

grand nombre de flibustiers qui étaient demeurés dans l'indépendance. Son dessein, après avoir employé ces brigands pour affermir sa colonie contre les efforts des Espagnols, était d'en faire de bons habitans.

On trouve dans un mémoire qu'il fit présenter à la cour en 1669 les progrès que la colonie avait faits sous sa conduite. « Il y avait, dit-il, à la Tortue et sur les côtes de Saint-Domingue, environ quatre cents hommes lorsque j'en fus nommé gouverneur, il y a quatre ans; on en compte aujourd'hui plus de quinze cents; et cette augmentation est arrivée pendant la guerre, malgré la difficulté de faire venir des engagés. J'y ai fait passer chaque année, à mes propres frais, trois cents personnes. L'avantage de cette colonie, ajoute-t-il, consiste, 1°. en ce qu'elle fournit au roi des hommes aguerris et capables de tout entreprendre; 2°. elle tient en échec les Anglais de la Jamaïque, et les empêche d'envoyer leurs vaisseaux pour nous attaquer dans les îles du Vent, ou pour secourir celles qu'il nous prendrait envie d'attaquer. Dans la dernière guerre, le gouverneur de la Jamaïque s'excusa d'envoyer du secours à Nièves, sur le danger où il était d'avoir sur les bras toutes les forces de la Tortue. Il redoublait même ses gardes, il faisait fortifier ses places et ses ports; et depuis peu il m'a proposé une neutralité perpétuelle, quelque guerre qu'il y ait en Europe, ce qu'il m'avait refusé auparavant, lorsque je lui en

avais fait la demande au nom de la compagnie. En effet, les Anglais n'ont rien à gagner avec nous, qui sommes ordinairement dans les bois; et ils doivent nous craindre. Ils ont su que j'avais eu pendant un mois entier cinq cents hommes à la Tortue prêts à fondre sur Port-Royal, que j'aurais pris assurément, si la poudre que j'attendais fût arrivée. »

Ce fut vers ce temps que les Anglais s'établirent dans cette partie de la Floride à laquelle ils ont donné le nom de *Caroline*. D'Ogeron avait représenté, dans le même mémoire, l'importance de se rétablir dans une contrée dont les Français avaient eu la possession, et n'avait demandé, pour cette entreprise, que ce qui reviendrait de la Tortue lorsque cette île serait à couvert d'insulte. Il avait donné pour motif que la Floride n'en est qu'à deux cents lieues, que les vents sont toujours bons pour aller et revenir; qu'il serait facile de se rendre maître de tout le commerce des Espagnols en établissant un poste qui dominât le canal de Bahama; que, les denrées étant toujours fort chères à Saint-Domingue, la Floride pouvait fournir toutes celles qui croissent dans tout autre endroit; que, dans le cas d'accident, on y trouverait un refuge sûr et peu éloigné; enfin que cet établissement était désiré des Français de toutes les Antilles, ne fût-ce que pour mettre une digue à la puissance anglaise, qui devenait excessive dans ces mers. Rien n'était si sage; mais il pa-

raît que la cour regardait alors cet établissement comme un objet peu digne de l'intéresser, et qui ne devait occuper que la compagnie des Indes occidentales.

L'interdiction du commerce avec les étrangers devint, en 1670, une source de troubles qui durèrent plusieurs années, et qui nuisirent beaucoup aux progrès de la colonie. Les troupes que la cour y fit passer contribuèrent moins au rétablissement de l'ordre que les sages mesures du gouverneur; et lorsqu'il eut fait rentrer les habitans dans la soumission, il chercha de nouveaux moyens de les occuper. Le nombre de ceux qui pouvaient porter les armes montait alors à plus de deux mille. Il les employa de divers côtés à des expéditions qui n'eurent pas toutes le même succès; mais, en 1673, l'Espagne ayant déclaré la guerre à la France en faveur de la Hollande, il forma un grand dessein, dont l'exécution fut son unique objet jusqu'à la fin de sa vie; c'était l'envie d'enlever aux Espagnols tout ce qui leur restait de l'île de Saint-Domingue. Son plan fut dressé sur celui que les Anglais avaient suivi pour se rendre maîtres de la Jamaïque, c'est-à-dire qu'il projeta de se saisir de tous les ports occupés par des Espagnols, ou du moins de leur en fermer l'entrée. Il commença par envoyer une colonie vers le cap de Tiburon, sur la côte du sud; ensuite il en fit partir une autre pour la presqu'île de Samana; et ces deux établissemens

ne laissant plus aux ennemis d'autre sortie que San-Domingo vers la mer, il rapporta toutes ses vues à la réduction même de cette capitale.

La première de ces deux nouvelles colonies n'eut pas le temps de se fortifier dans son poste, et fut bientôt forcée de l'abandonner ; mais il n'en conçut que plus d'ardeur pour le succès de la seconde, qu'il jugeait beaucoup plus importante. Samana est une péninsule dans la partie orientale de Saint-Domingue. L'isthme qui la joint à la grande terre n'a pas plus d'un quart de lieue de large, et son terrain, qui est fort marécageux, la rend facile à défendre. On donne à la péninsule environ cinq lieues de largeur sur quinze à seize de longueur, ce qui fait au moins quarante de circuit. Elle court dans sa longueur à l'est-sud-est, et laisse ouverte du même côté une baie profonde de quatorze lieues, où le mouillage est à quatorze brasses, et si commode, que les navires y peuvent être amarrés à terre. L'entrée et le dedans sont remplis d'îlots, qu'il est aisé d'éviter en rangeant la terre du côté de l'ouest. Le terrain de la presqu'île, quoique peu uni, est très-fertile, et sa situation fort avantageuse pour le commerce. Dès l'origine, les aventuriers avaient pensé à s'établir dans un si bon poste ; mais la trop grande proximité de Saint-Domingue, qui n'en est qu'à vingt lieues, et d'où ils devaient s'attendre à recevoir de continuelles insultes, leur

avait fait préférer l'île de la Tortue; cependant on avait toujours vu des boucaniers à Samana pendant que ce corps avait été florissant; et les flibustiers s'y arrêtaient aussi plus volontiers qu'en aucun autre endroit de la côte. C'étaient toutes ces raisons qui avaient fait naître au gouverneur l'idée d'y former une colonie, à laquelle il avait donné pour chef un aventurier nommé Jamet. La troupe n'étant composée que d'hommes, il avait jugé qu'il ne fallait pas penser si tôt à faire passer des femmes dans un lieu qui n'avait besoin d'abord que de soldats; mais le hasard fit mouiller dans la baie de Samana un navire malouin, chargé de filles pour la Tortue. Les nouveaux colons ne manquèrent point l'occasion de prendre chacun la leur; et le marchand, à qui elles furent bien payées, n'eut pas de peine à les leur laisser. Le gouverneur, charmé au fond de pouvoir enchaîner tous ses aventuriers, ne leur fit pas un reproche d'avoir pris volontairement des fers, quoiqu'un peu plus tôt qu'il ne le désirait; et la colonie s'en trouva si bien, que dans la suite elle ne consentit qu'à regret à quitter cet établissement pour passer au Cap-Français.

Mais les autres vues du gouverneur furent interrompues par l'érection d'une nouvelle compagnie, qui prit la place de celle des Indes occidentales sous le nom de *Compagnie des fermiers du domaine d'occident*; et sa mort, qui suivit bientôt après, acheva de

dissiper un projet de conquête pour lequel il n'attendait plus que le consentement de la cour. A la première nouvelle du changement des fermiers royaux, il passa en France, dans la seule vue d'y faire goûter ses desseins. Comme il n'était question, pour les assurer, que de se rendre maître de Saint-Domingue, il comptait pouvoir prendre cette capitale avec ses seules forces, pourvu qu'il fût secondé d'une escadre qui bloquât le port. Suivant un autre plan qu'il avait dressé pour l'administration de la colonie, il promettait d'y entretenir trois garnisons, de payer les appointemens du gouverneur et de faire entrer tous les ans dans les coffres du roi 40,000 livres de pur bénéfice, sans que sa majesté fît la moindre avance. Mais étant arrivé à Paris avec une lienterie invétérée, dont ses dernières fatigues avaient augmenté le danger, il y mourut vers la fin de 1676, sans s'être trouvé en état de voir le roi ni le ministre. La compagnie des Indes occidentales lui était redevable de plusieurs grosses sommes, dont on assure qu'il n'est jamais rien revenu à ses héritiers; et toute la France fut surprise de voir mourir assez pauvre un homme à qui les occasions n'avaient pas manqué pour amasser légitimement de grandes richesses. Mais il mourut avec une réputation d'autant plus distinguée, qu'ayant toujours été malheureux dans ses entreprises, il n'y avait rien eu dans sa conduite dont on pût faire honneur à la fortune.

Sa colonie continua de devoir ses accroissemens aux principes qu'il y avait établis. Trois ans après, sous le gouvernement de son neveu, qui lui avait succédé, il s'y trouva sept mille personnes, dont trois mille pouvaient être employées aux expéditions les plus difficiles; et dans le dénombrement de 1680, on en compta sept mille huit cent quarante-huit, dont plus de la moitié étaient capables de porter les armes. Ils étaient entretenus dans une vigilance continuelle par la crainte des Espagnols, qui ne cessaient pas de les regarder comme des corsaires; mais on ne leur attribue point dans cet intervalle d'autre exploits que ceux des flibustiers. En 1684, quelques désordres qui venaient du relâchement de la subordination firent penser à régler l'administration de la justice. C'étaient jusqu'alors les officiers de la milice de chaque quartier qui l'avaient rendue dans une espèce de conseil établi sous l'autorité du gouverneur; mais, comme ils n'avaient aucune connaissance des lois, on proposa de donner un conseil supérieur à la colonie, et des siéges royaux aux quatre principaux quartiers, qui étaient Léogane et le Petit-Goave pour la côte occidentale; le port de Paix et le Cap-Français pour la côte septentrionale. Dès l'année suivante, cette idée fut remplie avec quelques changemens : le conseil supérieur fut établi au Petit-Goave; et ce poste, comme celui de Léogane et les deux autres proposés pour la côte du nord, eurent chacun leur siége

royal. Celui du Petit-Goave étendit sa juridiction aux quartiers de Nippe, de Rochellois, de la grande Anse et de l'île d'Avache. Celui de Léogane comprit tous les établissemens de l'Arcahay et des environs. Celui du port de Paix commençait au môle Saint-Nicolas, embrassait la Tortue, et finissait au port Français; le reste de la côte était de la dépendance de celui du Cap.

Le commerce de la colonie s'était borné long-temps au tabac, et la dureté des fermiers royaux avait failli plus d'une fois causer la ruine des habitans, en les portant à la révolte. Ils ne pouvaient se persuader que le roi fût informé de leur misère. Dans une assemblée générale, ils offrirent, si sa majesté leur faisait la grâce de supprimer la ferme, un quart de tout ce qu'ils enverraient dans le royaume, affranchi de toute sorte de frais, et de celui même du transport, mais sans choix, et surtout à condition que les trois autres quarts, qui demeureraient pour eux, seraient quittes aussi de toutes sortes de droits, et que les marchands ou les propriétaires pourraient, avec la même liberté, les vendre en gros et en détail, au dehors et dans l'intérieur du royaume. Ils prétendaient que sa majesté tirerait plus par cette voie que des quarante sous par cent qu'elle recevait du fermier, sans compter qu'une faveur si bien entendue leur ferait augmenter la culture de l'indigo et la fabrique du coton, d'où l'état pourrait tirer encore de

grands profits. On ignore quelle réponse le ministère fit à ces articles ; mais il paraît qu'on n'en obtint rien, et que les années suivantes la colonie se vit plusieurs fois à la veille de sa perte par la langueur du commerce ou par le désespoir des habitans. Enfin la fabrique de l'indigo, qui devint considérable, jeta beaucoup d'argent dans le pays, et mit quantité de particuliers en état de monter des sucreries. A l'égard du coton, on y renonça bientôt, et les cotonniers furent arrachés, par la seule raison qu'un nègre ne pouvait filer dans l'espace d'un an assez de coton pour dédommager son maître du prix qu'il lui coûtait et des frais de son entretien; objection difficile à comprendre, car ces esclaves africains devaient être exercés à ce travail; et, dans la plus grande splendeur de la colonie espagnole, le coton avait fait une de ses principales richesses, après la destruction même des Américains, c'est-à-dire lorsqu'il n'était fabriqué que par les nègres. Il est incertain dans quel temps on entreprit de planter les cacaoyers ; mais, quoique dans la suite ils aient péri par des causes fort obscures, on prétend que, de toutes les marchandises qu'on a tirées de Saint-Domingue, c'est celle qui a le plus contribué à peupler la colonie. Enfin le rocou faisait encore un des plus grands revenus de cette île ; objet faible néanmoins, et qui n'aurait point empêché la plupart des habitans de chercher une autre retraite, s'ils n'eussent trouvé quel-

que profit à faire sur les prises des flibustiers.

D'Ogeron ayant donné ses principaux soins à la grande île, son successeur fut surpris de trouver celle de la Tortue presque abandonnée. En vain s'efforça-t-il de la repeupler; et les mêmes efforts ne réussirent pas mieux au gouverneur qui lui succéda. On prétendait que le terrain avait perdu sa première fertilité; et quoiqu'il y restât quelques habitans, à qui le pouvoir ou l'occasion avait peut-être manqué pour se transporter dans un autre lieu, il ne s'y forma presque plus de nouvelles habitations. Aujourd'hui elle est absolument déserte. Ce fut le quartier du port de Paix qui tira le plus d'avantages de ses débris. Ce poste, le plus important de la colonie, demandait un fort, que l'abandonnement de la Tortue rendait encore plus nécessaire pour la sûreté du canal qui les sépare. Il fut élevé.

Les Anglais s'étant saisis de Saint-Christophe en 1690, une partie des habitans français de cette île fut transportée à la Martinique, et les autres furent destinés pour Saint Domingue, qui reçut un accroissement considérable de cette révolution. Quantité de ces fugitifs arrivèrent au port de Paix, où l'on s'empressa de leur distribuer des terres. Il en restait à Saint-Christophe environ trois cents, hommes, femmes, galériens, nègres et mulâtres, que le général anglais remit à la conduite d'un homme de sa nation, nommé Smith, qui s'était fait naturaliser dans la partie française de cette colonie. Ils parti-

rent sous ses ordres à la fin de septembre; mais, en approchant de Monte-Christo, ils furent surpris de lui voir prendre le large, mettre à l'avant du navire deux canons chargés à mitraille, avec des canonniers prêts à faire feu, et placer sur le pont son équipage armé de pistolets et de sabres. Lorsqu'ils lui demandèrent la cause de cette conduite, il leur reprocha d'avoir pris la résolution de se saisir de son vaisseau. Ce soupçon n'était pas sans vraisemblance; mais, sur quelque fondement qu'il l'eût conçu, il continua sa route avec les mêmes précautions, et presque toujours hors de la vue de terre. En arrivant à l'extrémité occidentale de l'île, il feignit d'avoir manqué le port de Paix, où il avait ordre de débarquer sa malheureuse troupe; il se plaignit de manquer de vivres; il accusa les vents contraires qui ne lui permettaient pas d'aller plus loin : enfin il déclara qu'il était forcé de mettre tous les Français à terre. Aussitôt les hommes furent embarqués dans deux chaloupes, sous prétexte de leur faire chercher des habitans de leur nation pour les secourir; mais il retint leurs hardes, en leur représentant qu'elles ne feraient que les embarrasser; ensuite, ayant fouillé les femmes et les enfans, qu'il laissa presque nus sur le rivage, il mit à la voile et disparut. Quelques Français, qui se trouvèrent heureusement dans ce canton, ne manquèrent point de faire un accueil fort tendre à ces misérables, et les plus riches habitans de l'île s'empressèrent bientôt

de les soulager. La plupart furent conduits au Petit-Goave, où ils furent reçus comme des frères. Le gouverneur, ayant su que Smith s'était retiré à la Jamaïque, et qu'il y avait eu le front d'assurer qu'il avait remis ses passagers à leur destination, envoya demander justice de ce perfide au général anglais. D'un autre côté, on vit arriver au Cul-de-Sac une grande barque anglaise, chargée aussi de trois cents Français de l'un et de l'autre sexe, qui avaient été conduits de Saint-Christophe à l'île de Sainte-Croix, où l'on avait refusé de les recevoir. Les commandans de Saint-Domingue, plus humains, les distribuèrent dans les meilleures habitations de leur dépendance, où leur établissement devint fort utile. De toutes les colonies françaises de l'Amérique, celle de Saint-Christophe avait toujours été la mieux policée, et la dispersion qui se fit de ses habitans dans toutes les autres y porta, dit-on, de la politesse, des sentimens et des principes d'honneur et de religion qui n'y étaient guère connus.

En 1691, sous le gouvernement de du Casse, on proposa de réunir tous les quartiers, alors occupés par les Français de l'île de Saint-Domingue, à ceux de l'île Avache et du Cap-Français; on donnait pour motif qu'outre la bonté de leurs ports, ces deux quartiers sont les seuls capables de contenir un assez grand nombre d'habitans pour faire une grande résistance, et que, par la même raison, il n'était pas à craindre que les ennemis de la France

s'établissent puissamment dans ceux qui seraient abandonnés. Mais il paraît que du Casse fut d'un autre avis, et que son autorité l'emporta. On continua les établissemens dans tous les postes jusqu'en 1701, où l'avénement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne rendit les Français tranquilles du côté des Espagnols. La guerre que les deux nations eurent ensuite à soutenir contre les alliés de la maison d'Autriche fut poussée avec une grande variété d'événemens, qui n'empêchèrent point qu'en 1704 il ne se fît quelque changement dans le gouvernement spirituel de la colonie. On a représenté l'état de la religion sous les boucaniers. Lorsqu'ils eurent commencé à sortir de leur barbarie, une paroisse, à mesure qu'elle se formait, était desservie par le premier prêtre qui venait s'offrir; ensuite la plupart de celles du nord étaient passées entre les mains des PP. capucins. Mais l'air du pays se trouvant si contraire à l'habillement et au genre de vie des religieux de cet ordre, qu'ils y mouraient presque tous, ils demandèrent la liberté de se retirer. Les jésuites furent chargés des cures qu'ils abandonnaient, et les dominicains eurent les paroisses des côtes du sud et de l'ouest.

Enfin la tranquillité générale, qui fut rétablie en 1714 par le traité d'Utrecht, mit la colonie française de Saint-Domingue en état de se peupler et de s'établir solidement. Ce fut alors que les flibustiers, se voyant réduits à l'oisiveté, prirent en grand nombre le parti de

se disperser dans les habitations, et devinrent plus utiles à la colonie par leur travail qu'ils ne l'avaient été par cette longue suite d'expéditions qui feront l'étonnement de la postérité. Le gouvernement de Saint-Domingue fut érigé en gouvernement général.

Ce fut de 1700 à 1722 que le P. Labat et le P. Charlevoix visitèrent Saint-Domingue. L'extrait de leur voyage fera connaître l'état de la colonie à cette époque.

« La plaine du Cap, dit le P. Charlevoix qui visita la colonie en 1722, a la mer pour limite au nord; au sud, elle est resserrée par une chaîne de montagnes, qui n'a nulle part moins de quatre lieues de profondeur, et qui, dans quelques endroits, en a jusqu'à huit. Ces montagnes renferment les plus belles vallées du monde, coupées d'une multitude infinie de ruisseaux qui les rendent également agréables et fertiles. Les montagnes mêmes n'ont rien d'affreux : la plupart ne sont pas d'une hauteur extraordinaire; plusieurs sont fort habitables, et peuvent être cultivées jusqu'à la cime.

» La ville du Cap-Français est presqu'au milieu de la côte qui borde cette plaine; et depuis long-temps c'est le plus fréquenté de tous les ports de l'île : sa situation le rend non-seulement très-sûr, mais fort commode pour les navires qui viennent de France. Il est ouvert au seul vent du nord-est, dont il ne peut même recevoir aucun dommage, parce que l'entrée est toute semée de récifs qui rompent

l'impétuosité des vagues, et qui demandent toutes les précautions des pilotes. Neuf ou dix lieues à l'est, on trouve le port de Bayaha, le plus grand de toute l'île : son circuit est de huit lieues; et son entrée, qui n'a de largeur que la portée d'un pistolet, offre en face une petite île sous laquelle les navires peuvent mouiller. Le Port-Margot, célèbre du temps des flibustiers, n'est qu'une simple rade. Entre le Cap et le Port-Margot, à une lieue du premier, on rencontre le Port-Français, qui est fort profond, mais peu fréquenté, parce qu'il est au pied d'une très-haute montagne, et que les terres en sont stériles. Cette montagne s'étend l'espace de quatre lieues sur la côte, et se termine à l'ouest par un port très-vaste et très-profond, que les Espagnols ont nommé *Ancon de Lérisa*, et les Français, par corruption, *le Can de Louise ;* mais on l'appelle plus ordinairement *le port de l'Acul*, du nom d'une paroisse qui n'en est pas éloignée. Du Port-Margot, qui est à deux lieues de celui de l'Acul, on en compte cinq à la Tortue, vis-à-vis laquelle est le port de Paix. En continuant de suivre la côte, on entre d'abord dans le port des Moustiques, qui est fort resserré par ses deux pointes; mais douze navires y peuvent aisément mouiller. Une lieue plus loin est le port à l'Écu. De là on a six ou sept lieues jusqu'au môle Saint-Nicolas, à côté duquel est un hâvre de même nom, sûr partout, à douze brasses, et pour toutes sortes de navires. En-

tre le Cap-Français et Bayaha, on rencontre, dans le quartier de la Limonade, à deux lieues du Cap, la baie de Caracol, qui est le Puerto-Réal, où Cristophe Colomb avait placé sa première colonie. A trois lieues de Bayaha, vers l'est, on trouve la baie de Mancenille, où se termine le territoire français.

Après le port Saint-Nicolas on rencontre le port Piment, ensuite les salines de Coridone, qui sont à six ou sept lieues du môle Saint-Nicolas. De là aux Gonaïves, grande baie où l'on trouve depuis trois jusqu'à cinq brasses d'eau, il n'y a pas tout-à-fait trois lieues. L'Artibonite est environ deux lieues plus loin, et l'on en compte autant de l'Artibonite à la baie de Saint-Marc, où le mouillage est sûr pour toutes sortes de vaisseaux marchands. De Saint-Marc à Léogane, la distance est de vingt-cinq lieues, et dans l'intervalle on rencontre, 1°. les Vases, méchante rade qui fait face au quartier de Mirbalais; 2°. Mont-Roui; 3°. l'Arcahais; 4°. le port du Prince; 5°. le Cul-de-Sac; 6°. le Trou-Bourdet. Le Cul-de-Sac est le plus grand enfoncement de toute la côte occidentale, qui est elle-même une sorte de cul-de-sac entre le môle Saint-Nicolas et le cap Tiburon.

Le P. Labat, étant venu au Cap en 1701, avait vu cette ville dans son enfance; il la traite de bourg. « Après avoir été ruiné et brûlé deux fois, dit-il, ce bourg s'était rétabli, et rien n'était plus facile, puisque toutes les maisons n'étaient que des fourches en terre, pa-

lissadées ou entourées de palmistes refendus, et couvertes de *tasches*, nom qu'on donne dans le pays aux queues ou gaînes des palmistes. Il y avait au milieu du bourg une assez belle place, d'environ trois cents pas en carré, bordée de maisons semblables aux autres. Un des côtés offrait, entre autres bâtimens, un grand magasin qui avait servi pour les munitions du roi, et qui servait alors d'hôpital, en attendant que celui qu'on bâtissait à un quart de lieue du bourg fût achevé. Sept ou huit rues, qui aboutissaient à cette place, étaient composées d'environ trois cents maisons. L'église paroissiale était, comme les maisons, de fourches en terre, mais couvertes d'essentes; le derrière du sanctuaire, et dix pieds de chaque côté, étaient garnis de planches : tout le reste était ouvert et palissadé de palmistes refendus seulement à hauteur d'appui, afin qu'on pût entendre la messe en dehors de l'église comme en dedans.

» Le P. Labat remarqua aux environs du Cap-Français de très-belles terres, un pays agréable, et qui ne lui parut pas moins fertile. On commençait à former quantité de sucreries, au lieu de l'indigo qu'on y avait cultivé jusqu'alors.

» Quoiqu'il y ait peu de pays mieux arrosés que le quartier du Cap-Français, dit le P. Charlevoix, il n'a pas une seule rivière que les chaloupes puissent remonter plus de deux lieues ; elles sont toutes guéables, sans excepter celle

qu'on a nommée *la Grande-Rivière*, dont le cours est de quinze ou seize lieues, et qui sépare le quartier de Limonade du quartier Morin. Les plus considérables après elle sont, la rivière Marion, qui arrose le canton du Grand-Bassin et celui du Bayaha; celle du Jaquesia, qui passe au Trou; celle du haut du cap, qui coupe en deux les cantons du Morne-Rouge et de l'Acul; celle qui traverse le Limbé et qui en porte le nom; et celle qui se décharge dans le Port-Margot. Avec l'avantage d'une extrême fertilité, on prétend que la plaine du Cap a des mines de plusieurs espèces. Diverses raisons font juger que le Morne-Rouge contient une mine de cuivre. On en connaît une du même métal à Sainte-Rose, une d'aimant à Limonade; et l'opinion commune en met une d'or au Grand-Bassin, vers la source de la rivière Marion. Le quartier Morin a de petites collines qu'on nomme *Mornes-Pelés*, parce qu'il n'y croît que de l'herbe ou des arbrisseaux, quoique autrefois tous les environs aient été couverts de grands bois. On ne doute presque point que ces mornes ne renferment des mines de fer.

» Mais pour les particuliers, et peut-être pour l'état même, le sucre et l'indigo sont plus avantageux que les mines d'or et d'argent. On comptait, en 1726, dans le quartier du Cap, plus de deux cents moulins à sucre, et le nombre en augmentait tous les jours. Chaque moulin donne continuellemeut quatre cents barri-

ques ou deux cents milliers de sucre; car, toute déduction faite, le poids net de chaque barrique est de cinq cents livres.

» Pendant fort long-temps on n'avait osé faire que de l'indigo dans les montagnes : une heureuse hardiesse y a fait planter des cacaoyers, dont on espère les plus grands avantages. Le tabac en apporterait d'immenses, si celui de Saint-Domingue n'était pas interdit en France : il n'y a que les Dunkerquois qui s'en chargent, parce que leur port est franc. Le café est une nouvelle richesse de la colonie, et semble promettre d'en faire bientôt un des principaux commerces. On assure que l'arbre y croît aussi vite, et n'y devient pas moins beau que s'il était naturel au pays; qu'il fleurit dans l'espace de dix-huit mois, et qu'il ne demande que du temps pour acquérir toute sa perfection. Il y a beaucoup d'apparence que la cannelle, le girofle, la muscade et le poivre pourraient être utilement cultivés à Saint-Domingue ; mais ces essais veulent du courage et de la constance. Le coton, le gingembre, la soie et la casse, qui étaient autrefois les plus grandes richesses de la colonie espagnole, ne pourraient-ils pas, demande Labat, rapporter aujourd'hui les mêmes avantages aux Français ? »

En 1726, les paroisses de la plaine du Cap étaient, l'une portant l'autre, de trois mille âmes au moins ; mais pour un habitant libre il y avait dix esclaves. Dans la ville, où l'on

comptait quatre mille âmes, le nombre des blancs étaient presque égal à celui des noirs. Dans les montagnes, les esclaves étaient au plus trois contre un. On se promettait alors que, si le cacao et le café tournaient heureusement, ou si le tabac revenait en grâce, tous les cantons du Cap se peupleraient au triple, et qu'à proportion les blancs y multiplieraient plus que les noirs. Cependant le quartier du Cap, en y comprenant les montagnes, n'est qu'environ la dixième partie du terrain que les Français occupent dans l'île. Celles de Léogane, de l'Artibonite et du fond de l'île d'Avache, ne lui cèdent pas même beaucoup en bonté. La première et la dernière sont fort célèbres par le nombre de leurs sucreries, et la seconde par la quantité d'indigo qui s'y fabrique; mais le terroir y est si varié, comme dans le reste de l'île, que d'une lieue à l'autre on ne se croirait pas dans le même pays : au lieu que dans la plaine du Cap cette variété se fait moins sentir. Les cantons de l'est, tels que Ouanaminte, Bayaha, le Grand-Bassin, le Terrier-Rouge et le Trou, quoique les plus étendus, ne sont pas, dit-on, les plus fertiles. On y voit des savanes assez semblables à certaines landes de France, et dont on ne tire presque rien. Au contraire, Limonade, le quartier Morin, la Petite-Anse, le Morne-Rouge et l'Acul n'ont pas un pouce de terre qui ne soit excellent, à l'exception d'une savane de Limonade.

Toute la plaine du Cap est coupée par des chemins de quarante pieds de large tirés au cordeau, et la plupart bordés de haies de citronniers, assez épaisses pour servir de barrière contre les bêtes. Divers particuliers ont aussi planté de longues avenues d'arbres qui conduisent à leurs plantations. Cependant la chaleur y serait excessive pendant six mois de l'année, comme dans la plupart des autres plaines de l'île, si l'air n'y était rafraîchi par la brise. Les nuits y sont d'ailleurs assez fraîches; mais on représente les vallées qui sont entre les montagnes voisines comme le règne d'un printemps perpétuel. La terre et les arbres y sont toujours chargés de fruits et couverts de fleurs. Les ruisseaux qui serpentent de toutes parts, ou qui tombent d'en haut des rochers, roulent des eaux d'une fraîcheur surprenante. On y respire en tout temps un air fort sain. Les nuits, plus froides que chaudes pendant une bonne partie de l'année, obligent de s'y couvrir comme en France. Aussi les habitans de la plaine n'ont-ils pas de remède plus sûr contre les effets d'une excessive chaleur que d'aller respirer l'air et boire de l'eau des montagnes. Entre les bonnes qualités des eaux, on les juge détersives et fort apéritives, parce qu'on n'a jamais connu dans les vallées ni la pierre, ni la gravelle, ni la dysurie. Quoique l'eau soit la boisson ordinaire des nègres et des plus pauvres habitans, ils peuvent à peu de frais la changer en limonade, puisqu'il

se trouve partout des citrons sur les grands chemins, que le sucre ne vaut que trois sous la livre, et le sirop de sucre beaucoup moins. Ceux qui n'ont pas toujours la commodité de puiser de l'eau à sa source peuvent la garder long-temps fraîche dans des vases espagnols qu'on nomme *canaris*, et qui donnent passage à l'air par leurs pores. Les calebasses du pays ont la même propriété, et sont d'une singulière grosseur. Une autre ressource des pauvres est l'eau-de-vie qui se fait des cannes à sucre, avec ce double avantage sur celle de France, qu'elle est moins chère et plus saine. On ne lui reproche qu'un goût de canne assez désagréable, mais qu'il ne serait pas difficile de lui ôter, puisqu'elle fait le fond de l'eau des Barbades, qui ne l'a point. Les Anglais en font aussi leur punch; et l'on conçoit qu'en y faisant entrer divers ingrédiens, on peut la varier en mille manières.

Les personnes aisées ont des basses-cours et des vergers où rien ne manque pour les délices de la vie. Entre les fruits américains qu'on y cultive, les plus communs sont le mamey, qu'on nomme aussi l'*abricot de Saint-Domingue;* l'avocat, la sapotille, la caïmite, une espèce de papaie, qui s'appelle *mamoera*, l'icaque, la grenadille, le coco, les dattes, l'ananas et la banane. Des arbres fruitiers de l'Europe, il n'y a guère que la vigne, le grenadier et l'oranger qui aient réussi dans les îles; et parmi les petites plantes, le fraisier et les melons de

toute espèce. On est persuadé que le froment viendrait très-bien dans la plupart des quartiers de Saint-Domingue; mais les plus riches habitans trouvent mieux leur compte à faire acheter des farines de France ou de Canada, et les pauvres à se contenter d'autres grains, de patates et de légumes. Les volailles qu'on élève sont les poules d'Inde, des pintades, des paons et des pigeons. Plusieurs habitans ont des bêtes à cornes, des haras de chevaux, des mulets et des porcs qu'ils nourrissent à peu de frais, dans leurs savanes, de l'herbe qui y croît, et des bouts de cannes qu'on y jette. Tout multiplie merveilleusement dans un climat où toutes les saisons sont également fécondes.

Le P. Labat fit un voyage dans l'île. Nous allons le laisser parler, pour que l'on se fasse une idée de ce qu'elle était alors. « Nous partîmes du port de Paix le mercredi matin 12 janvier, et le jeudi à midi nous nous trouvâmes à la pointe du cap Saint-Nicolas, par le travers d'une pointe plate qu'on nomme *le Moule*, ou plutôt *Môle*. On prétend que ce canton a des mines d'argent; c'est un pays sec, assez propre pour la production de ce métal et de l'or, qui ne se trouve jamais dans de bonnes terres. Une anse profonde et bien couverte, qui est à côté du môle, est la retraite des corsaires en temps de guerre, et des forbans en temps de paix. C'est à cette pointe ou môle que commence une grande baie de plus de

quarante lieues d'ouverture jusqu'au cap Dona-Maria, et de plus de cent lieues de circuit, dont le plus profond enfoncement se nomme *le Cul-de-sac de Léogane.* Elle a plusieurs îles désertes, entre lesquelles celle de la Gonaïve se fait distinguer par sa grandeur : à la vue, elle paraît longue de sept ou huit lieues, mais environnée de bancs dangereux, et sans eau douce, quoique la terre y soit bonne et l'air fort pur. Nous arrivâmes le samedi à la rade du bourg de la Petite-Rivière; on compte soixante-dix-sept lieues du Cap jusqu'ici, supposé qu'on vienne de la pointe Saint-Nicolas en droite ligne; mais rien n'étant moins possible, il en faut compter près de cent.

» J'avais entendu parler avec tant d'éloges du quartier de la Petite-Rivière, que je fus surpris de le trouver fort au-dessous de mes idées. Le bourg devant lequel notre vaisseau mouilla était couvert par des mangles ou paletuviers qu'on avait laissés sur les bords de la mer, et dans lesquels on n'avait fait qu'une très-petite ouverture pour en rendre l'accès plus difficile à toutes sortes d'ennemis; mais cet avantage est payé bien cher par les maladies dangereuses qui viennent des eaux croupissantes, et par l'incommodité d'un nombre infini de moustiques, de maringuoins, de vareurs et d'autres bigailles dont les habitans sont dévorés nuit et jour. On n'apercevait le bourg que lorsqu'on était au milieu d'une rue très-large, mais assez courte, qui en faisait alors plus des trois quarts. La

plupart des maisons étaient de fourches en terre, couvertes de tasches; quelques-unes de charpente à double étage, couvertes d'essentes ou de bardeaux : on en comptait environ soixante, occupées par des marchands, par quelques ouvriers, et par un grand nombre de cabarets; le reste servait de magasins où les habitans mettaient leur sucre et leurs autres marchandises, en attendant la vente ou l'embarquement. L'église paroissiale était éloignée du bourg d'environ deux cents pas, si couverte de halliers qu'on avait peine à la découvrir, et d'une saleté qui me fit penser que Notre Seigneur n'avait pas été logé si malproprement depuis qu'il était sorti de l'étable de Bethléem.

» Nous passâmes à l'Estero, qui est un bourg à trois lieues de la Petite-Rivière. Si j'avais été peu satisfait du pays d'où nous sortions, j'admirai au contraire la beauté de celui qui succédait, surtout celle des terres et des chemins. Je me croyais dans les grandes allées du parc de Versailles. Ce sont des routes de six à sept toises de large, tirées au cordeau, bordées de plusieurs rangs de citronniers plantés en haies, qui font une épaisseur de trois à quatre pieds sur six à sept de hauteur, et taillés par les côtés et le dessus comme on taille le buis ou la charmille. Les habitations qui se présentent dans ces beaux lieux ont de belles avenues de chênes ou d'ormes plantés à la ligne; et quoique les édifices qui les terminent n'aient

rien de superbe pour la matière et l'architecture, on y remarque de la noblesse et du goût. Le terrain est plat et fort uni; la terre, grasse, bonne et profonde. Je trouvai le bourg de l'Estero digne du pays. La plupart des maisons n'étaient que de charpente, palissadées de planches, et couvertes d'essentes, mais à deux étages, bien prises, occupées par de riches marchands et par un bon nombre d'ouvriers, avec quantité de magasins. Elles composaient plusieurs rues larges et bien percées; en un mot, tout s'y ressentait de la politesse du quartier, qui était celui du beau monde, la résidence du gouverneur, celle du conseil, et le séjour des plus riches habitans. L'église paroissiale, sans pouvoir passer pour magnifique, était d'une propreté décente. C'était un bâtiment de quatre-vingts pieds de long sur trente de large, dont le comble en enrayure n'était pas sans grâce. L'autel était bien orné, les bancs disposés dans une belle symétrie, et le plain-pied revêtu d'un bon plancher, avec des balustrades et des contre-vents. La maison du gouverneur était grande et commode, précédée d'une belle avenue, et la salle entourée des portraits de tous les gouverneurs de Carthagène.

» On prétend que tout ce pays, depuis la rivière de l'Artibonite jusqu'à la plaine de Jaquin, qui est du côté du sud, fut érigé en principauté par Philippe III, roi d'Espagne, en faveur d'une fille naturelle de ce

prince. On assure même qu'elle y a fini ses jours, et l'on voit encore les restes d'un château où l'on suppose qu'elle faisait sa demeure. Il doit avoir été considérable, si l'on en juge par ses ruines. Cet édifice, qu'on nomme aujourd'hui *le grand Boucan*, est à deux lieues de l'Estero. » Labat y trouva quelques voûtes entières, grandes et d'un beau travail. Il en resterait beaucoup plus, si les habitans ne les avaient démolies pour faire servir les briques aux cuves de leurs indigoteries. Ce qu'il y a de plus entier est un aquéduc qui conduit l'eau de la rivière au château. Il a plus de cinq cents pas de long. Sa largeur par le bas est d'un peu plus de huit pieds, qui se resserrent à quatre et demi par le haut. La rigole en a deux et demi de large sur dix-huit à vingt pouces de profondeur. Le château était bâti sur un terrain de quelque hauteur, au milieu d'une vaste savane. L'air y est très-pur; et si l'on y bâtissait une ville, la rivière, qu'il ne serait pas difficile d'y faire passer, y apporterait mille commodités; aussi s'était-on proposé d'y transférer Léogane, et l'on regrette que ce projet n'ait pas eu d'exécution. Le conseil supérieur et la justice ordinaire de Saint-Domingue s'étaient avisés de gratifier le roi du titre de *prince de Léogane*, qu'ils ne manquaient jamais de lui donner dans leurs arrêts, après les qualités de roi de France et de Navarre, comme on lui donne celui de comte de Provence; mais la cour les a remerciés de ce présent, avec dé-

fense de rien ajouter, sans un ordre exprès, aux titres de sa majesté.

Le terrain qui se nomme proprement *Plaine de Léogane*, a douze ou treize lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur deux, trois et quatre lieues de large du nord au sud. Cette belle plaine commence aux montagnes du Grand-Goave, et finit à celles du Cul-de-Sac. C'est un pays uni, arrosé de plusieurs rivières, d'une terre profonde, et si bonne qu'elle produit également des cannes, du cacao, de l'indigo, du rocou, du tabac, du manioc, du mil, des patates, des ignames, et toutes sortes de fruits, de pois et d'herbes potagères. Les cannes surtout y viennent en perfection; leur bonté répond à leur grosseur : sur quoi l'on remarque en général que les raffineurs de France prétendent trouver plus de profit à travailler les sucres bruts de Saint-Domingue que ceux des autres îles, et les font valoir trois et quatre livres par cent plus que les autres sucres.

« Je ne pouvais me lasser de considérer les cacaoyers, qui, par leur grosseur, leur hauteur, leur fraîcheur et les beaux fruits dont ils étaient chargés, surpassaient tous ceux que j'avais vus jusqu'alors. On faisait une prodigieuse quantité de cacao au Fonds des Nègres; c'est un canton à huit lieues au sud du Petit-Goave, en allant à la plaine de Jaquin. Tous les environs de la rivière des Citronniers et de celle des Cormiers, à deux lieues au sud de la ville

de Léogane, aussi-bien que toutes les gorges des montagnes du même côté, étaient des forêts de cacaoyers. »

Après Léogane, on trouve le Grand-Goave, qui en est éloigné de quatre lieues; ensuite, une lieue plus loin, le Petit-Goave, qui passe pour le meilleur port de toute cette côte; et à une demi-lieue au delà du Petit-Goave, un village qui porte le nom de *l'Acul*. Celui de Nippes en est à quatre lieues; et la grande baie des Baradères, qui a quantité d'îlots, est à quatre autres lieues de Nippes. On trouve ensuite, à trois lieues, celle des Caïmites, qui ne peut recevoir des navires au-dessus de cent ou cent cinquante tonneaux. La grande anse suit, après trois autres lieues, et n'est bonne ni pour les navires ni pour les bateaux. Le cap de Dame-Marie, à côté duquel les vaisseaux peuvent mouiller depuis six jusqu'à trente brasses, est sept lieues plus loin; et le cap Tiburon, à sept lieues du cap de Dame-Marie. On trouve à Tiburon deux rivières assez belles, dont la moindre a sept ou huit brasses d'eau. De là, tournant au sud, on découvre l'île d'Avache, à douze lieues. Sa largeur est d'une lieue, sa longueur de quatre, et sa circonférence de huit ou neuf. Au nord de cette île, on trouve la baie de Mesle, qui ne reçoit que des bâtimens de cent cinquante tonneaux. Ce qu'on nomme le fond de l'île d'Avache est plus au nord-ouest, et la baie de Cornuel en est éloignée d'une lieue. On trouve ensuite les cayes d'Aquin qui forment une

baie, où les navires de deux à trois cents tonneaux peuvent aisément mouiller : c'est ce que les Espagnols nommaient *Yaquimo*, ou port du Brésil. La baie de Jaquemel en est à dix ou douze lieues. On représente ce quartier comme le mieux établi de cette côte méridionale, après celui de Saint-Louis.

La ville de Léogane n'est pas dans une situation avantageuse; elle est à deux lieues de l'ancienne Yaguana, entre l'Estero et la Petite-Rivière, qui en sont comme deux faubourgs, et à une demi-lieue de la mer; ses environs sont marécageux, ce qui n'en rend pas l'air fort sain. L'embarquement et le débarquement y sont également incommodes; enfin elle n'a point de port, et sa rade même n'est pas des meilleures.

Dans plusieurs endroits de la plaine de Léogane il se trouve des lits d'une espèce de pierres blanches, assez dures, pesantes; elles se rencontrent à différentes profondeurs au-dessous de la superficie du terrain, et l'on s'en sert pour faire une très-bonne chaux. On fait encore beaucoup d'indigo sur toute la côte, quoique les principaux habitans aient jugé avec raison, qu'il valait mieux s'attacher à faire du sucre, fondés, observe le P. Labat, sur la maxime que, de toutes les marchandises, les comestibles sont toujours celles qui se vendent le mieux. Il ajoute que « c'est ordinairement par l'indigo et le tabac qu'on commence les habitations, parce que ces manufactures ne

demandent pas un grand attirail ni beaucoup de nègres, et qu'elles mettent les habitans en état de faire des sucreries, avantage auquel ils aspirent tous, non-seulement pour le profit qu'il rapporte, mais encore parce qu'une sucrerie les met au rang des gros habitans, au lieu que l'indigo les retient dans la classe des petits. »

Les patates, les ignames, les bananes et les figues viennent mieux à Léogane, et sont de meilleur goût que dans les îles du Vent; ce qu'on n'attribue pas moins à la chaleur de la terre qu'à sa profondeur : la Martinique et la Guadeloupe sont néanmoins plus près de la ligne; mais ces petites îles sont rafraîchies sans cesse d'un vent frais de nord-est, au lieu que la plaine de Léogane, étant à l'extrémité occidentale d'une très-grande île qui a de fort hautes montagnes, est presque entièrement privée de ce secours. La chaleur s'y renferme et s'y concentre jusqu'au point qu'elle brûlerait entièrement les potagers, si l'on n'avait soin d'élever sur les planches nouvellement semées des espèces de toits qu'on couvre de broussailles pour les défendre de l'ardeur du soleil, sans leur ôter tout-à-fait l'air.

« Dès le commencement de ce siècle, on voyait à Léogane un grand nombre de carrosses et de chaises : il n'y avait presque plus que les petits habitans qui allassent à cheval. L'entretien d'un équipage est aisé lorsqu'on a fait

la dépense d'un carrosse : les cochers et les postillons sont des nègres auxquels on ne donne point de gages, et dont on tire d'autres services; les chevaux paissent toute l'année dans les savanes, et le peu de mil qu'on leur donne se cueille sur l'habitation. D'ailleurs ils ne sont pas chers, à moins qu'ils ne soient d'une taille et d'une beauté fort distinguées. On en trouve des légions dans les bois et dans les grandes savanes incultes. Leurs airs de tête font reconnaître qu'ils viennent tous de race espagnole, quoiqu'on y remarque, dans chaque canton, des différences qui viennent apparemment de celle de l'air, des eaux et des pâturages. Aux environs de Nippes, il se trouve des chevaux qui ne sont pas plus grands que des ânes, mais plus ramassés, et d'une admirable proportion, vifs, infatigables, d'une force et d'une ressource surprenantes.

» On prend quantité de chevaux sauvages dans les routes des bois qui conduisent aux savanes et aux rivières, avec des éperlins, c'est-à-dire des nœuds coulans de corde ou de liane. Quelques-uns, surtout les vieux, s'épaulent ou se tuent, en se débattant lorsqu'ils sont pris; les jeunes font moins d'efforts, et se laissent plus facilement dompter. La plupart sont ombrageux, et l'on parvient rarement à les guérir de ce vice. S'ils entrent dans une rivière, ils hennissent et frappent des pieds dans l'eau, en regardant de toutes parts avec une sorte d'effroi. On juge que la nature

leur a donné cet instinct pour épouvanter les caïmans, ou pour les obliger de faire quelque mouvement qui, servant à les faire découvrir, puisse donner le temps de les éviter par la fuite. Les chiens sauvages et ceux de chasse ont le même instinct : ils s'arrêtent sur les bords des rivières, ils jappent de toutes leurs forces; et s'ils voient remuer quelque chose, ils se privent de boire, et quittent plutôt leurs maîtres que de se mettre en danger d'être dévorés : souvent les chasseurs se voient forcés de les porter dans leurs bras. Ce qu'on nomme ici chiens sauvages est une race singulière, descendue sans doute, comme à Buénos-Ayres et dans d'autres lieux, de quelques chiens domestiques que les chasseurs ont laissés dans les bois. Ils ont presque tous la tête plate et longue, le museau effilé, l'air féroce, le corps mince et décharné : ils sont fort légers à la course, et chassent en perfection. Les habitans leur donnent le nom de *casque*, sans qu'on en connaisse l'origine; ils vont en meute, et ne cessent point de multiplier, quoiqu'on en tue beaucoup : les plus jeunes s'apprivoisent aisément. »

Le P. Labat compte treize lieues de l'Estère au Cul-de-Sac, et se plaint des chemins qu'il trouva fort incommodes, mais qu'il était aisé, dit-il, de rendre moins difficiles. A l'occasion des nègres marrons ou fugitifs, qui s'étaient réfugiés, au nombre de six à sept cents, dans un canton de l'île nommé *la Montagne noire*,

il nous apprend que l'usage de cette colonie est de marquer les nègres lorsqu'on les achète. On se sert, pour cette opération, d'une lame d'argent très-mince, qui forme leur chiffre ; elle est soutenue par un petit manche ; et comme le chiffre ou les lettres pourraient se trouver les mêmes dans plusieurs habitations, on observe d'appliquer la lame en divers endroits du corps, ce qui s'appelle *étamper* un nègre. Il suffit de chauffer l'étampe sans la faire rougir ; on frotte l'endroit où elle doit être appliquée avec un peu de suif ou de graisse, et l'on met dessus un papier huilé ou ciré, sur lequel l'étampe s'applique le plus légèrement qu'il est possible. La chair s'enfle aussitôt ; et dès que l'effet de la brûlure est passé, la marque reste imprimée sur la peau, sans qu'il soit jamais possible de l'effacer. Un esclave qui est vendu et revendu plusieurs fois se trouve aussi chargé de ces caractères, qu'un ancien obélisque d'Égypte. On n'a point cette méthode dans les petites îles, et les nègres y seraient au désespoir de se voir marqués comme les chevaux et les bœufs; mais on a jugé cette précaution absolument nécessaire dans une île aussi vaste que Saint-Domingue, où les nègres peuvent fuir et se retirer dans des montagnes inaccessibles : c'était le cas où la colonie se trouvait alors. On proposa d'assembler des volontaires pour enlever ceux qui avaient pris la fuite ; personne ne se présenta pour une expédition qui ne promettait que de la fatigue

et du danger; il n'y avait que les chasseurs, c'est-à-dire les boucaniers, qui fussent capables de l'entreprendre, parce qu'ils connaissaient tous les détours des montagnes, et qu'ils étaient faits aux plus rudes marches; mais loin de souhaiter la réduction des nègres, ils trouvaient de l'avantage à tirer d'eux des chevaux sauvages, des cuirs, et des viandes toutes boucanées, pour de la poudre, des balles, des armes, des toiles et d'autres secours qu'ils leur donnaient en échange. Cependant, comme ce trafic ne pouvait être secret, et qu'on en murmurait hautement, ils offrirent, pour l'honneur de leur fidélité, de marcher à la manière des flibustiers, c'est-à-dire à condition que ceux qui reviendraient estropiés auraient six cents écus, ou six nègres; que les nègres qui seraient pris leur appartiendraient, et que, pour la sûreté des estropiés, toute la colonie s'obligerait solidairement. Ces conditions furent rejetées, parce que le profit n'aurait été que pour les chasseurs. En général, le maître d'un nègre fugitif est obligé de payer vingt-cinq écus à celui qui le prend hors des quartiers français, et cinq écus seulement pour ceux qu'on prend dans les quartiers, mais hors de leur habitation.

On ne compte qu'environ vingt-cinq lieues de l'île de Saint-Louis au Petit-Goave; et dans cette route on trouve un quartier, nommé *le Fonds des Nègres*, qui est une pépinière de cacao et d'enfans. La plupart sont des habitans

mulâtres et des nègres libres qui cultivent les plus beaux cacaoyers du monde. Leur manière d'élever les enfans consiste à leur donner le matin, pour tout le jour, une jatte de chocolat avec du maïs écrasé. Une nourriture si simple les préserve de toutes sortes de maladies, et les rend plus forts qu'on ne l'est ordinairement à cet âge.

Labat passa de l'île Saint-Louis à la Grande-Terre pour visiter un quartier qu'on nomme *le Fonds de l'île Avache*. C'est une très-grande plaine, dont le bord de la mer fait une anse en forme de croissant fort ouvert, masqué par l'île Avache, qui est éloignée de la Grande-Terre d'environ trois lieues. Quoique cette île, qui en a cinq ou six de longueur, paraisse couvrir l'anse, son éloignement empêche qu'elle lui soit fort utile. La mer, qui brise rudement à la côte, y rend l'embarquement et le mouillage également difficiles. Les flibustiers mouillaient apparemment près de l'île, lorsqu'ils venaient faire leurs partages dans ce quartier. Labat fit jusqu'à douze lieues dans le Fonds de l'île Avache, et trouva non-seulement le pays fort beau, mais la terre grasse, profonde, et propre à toutes sortes de productions. « Il est certain, dit-il, que les Espagnols, et les Américains avant eux, ont habité toute cette partie de la Grande-Ile. Les premiers l'abandonnèrent pour aller s'établir au Mexique après la conquête de Fernand Cortez; et comme ils avaient déjà détruit tous les habitans naturels,

ce beau canton demeura désert, et les arbres y étaient revenus. La plupart ne sont, à la vérité, que des bois tendres, mais en fort grand nombre, très-hauts, gras et fort pressés, ce qui n'est pas une petite preuve de la bonté du terrain. » On juge que les habitations espagnoles n'avaient pas plus de quatre à cinq cents pas de large, parce que toute la plaine est partagée en divisions de cette grandeur par des épaisseurs d'arbres de haute futaie, qu'on nomme dans le pays *raques de bois,* et qui ressemblent à celles qui se trouvent dans le milieu des forêts ou dans les montagnes qu'on n'a jamais défrichées. Les Espagnols suivaient apparemment cette méthode pour séparer leurs habitations, pour conserver des retraites à leurs bestiaux pendant la grande chaleur du jour, et pour avoir toujours des bois de charpente à leur disposition. Mais ces trois utilités étaient accompagnées d'un inconvénient : les raques, empêchant le mouvement de l'air, contribuaient à sa corruption, et devaient nuire beaucoup à la santé.

On trouve sans cesse dans les terres de cette plaine des fers à cheval et d'autres ferremens à l'espagnole. On y trouve aussi d'anciens meubles américains, tels que des pots et des marmites de terre, avec une sorte de cailloux couleur de fer, d'un grain compacte et très-fin. La plupart de ces cailloux ont deux pieds à deux pieds et demi de longueur, quinze à dix-huit pouces de large, et huit à neuf d'épaisseur : ils

sont arrondis par les deux extrémités. Les naturels du pays avaient l'art de les fendre au milieu de leur longueur, et de les creuser pour en faire des espèces de tourtières ovales, d'un peu plus d'un pouce d'épaisseur, qui résistaient au grand feu. On en fit présent d'une à Labat, avec deux ou trois petites figures de terre cuite, trouvées dans des grottes qu'on avait découvertes entre les falaises. Quelques habitans du quartier l'assurèrent qu'ils avaient trouvé dans les montagnes d'autres grottes fort profondes et remplies d'ossemens humains. C'étaient vraisemblablement les anciennes sépultures des Américains. Peut-être y mettaient-ils aussi leurs richesses ; car on voit des traces de cet usage dans tous les pays du monde ; mais les habitans français sont peu tentés de remuer ces os, parce qu'ils ne peuvent douter que les Espagnols, qui ont été long-temps maîtres des mêmes lieux, ne les aient visités très-soigneusement.

Dans plusieurs endroits du Fonds de l'île Avache, on trouve des cuves de maçonnerie qui ne laissent aucun doute que les Espagnols n'aient fait de l'indigo dans tout ce quartier. Labat, persuadé qu'en effet les terres y sont aussi propres que celles des Indes orientales et de la Nouvelle Espagne, regretta qu'elles ne fussent pas mieux peuplées, et prédit qu'elles le seraient un jour. Cependant il avoue que c'est le véritable pays des moustiques, des maringoins, des vareurs et d'autres ennemis des hommes et des bestiaux. L'île même de Saint-Louis, quoique environnée

de la mer, sans buissons et sans eau, en contient des légions qui se nichent dans les trous des crabes, sous les toits des édifices, et qui, remplissant l'air aussitôt que le soleil est couché, se rendent insupportables par leurs cruelles piqûres. Dans le Fonds de l'île Avache, leur persécution se fait sentir en plein jour, et va si loin, qu'elle oblige les maîtres des habitations de donner une sorte de bottines à leurs esclaves, pour leur couvrir les jambes et les pieds. Cependant on se flattait que cette incommodité pourrait diminuer à mesure que le terrain viendrait à se défricher, et surtout lorsque les bords de la mer seraient entièrement découverts.

Labat compte entre les richesses de cette côte de beaux coquillages, dont il rapporta un fort grand nombre. Le gouverneur de l'île Saint-Louis lui donna quelques pierres légères que la mer y amène pendant les grands vents du sud. Il en vante une « de deux pieds et demi de long sur dix-huit pouces de large, et d'environ un pied d'épaisseur, qui ne pesait pas tout-à-fait cinq livres : elle était blanche comme la neige, bien plus dure que les pierres de ponce, d'un grain fin, ne paraissant point poreuse, et bondissant néanmoins comme le meilleur ballon; lorsqu'on la jetait dans l'eau, à peine y enfonçait-elle d'un demi-travers de doigt. Il y fit faire, dit-il, quatre trous de vrillière pour y planter quatre bâtons et soutenir deux petites planches fort légères qui renfermaient les pierres dont il essaya de la charger :

elle en porta cent soixante livres, et dans une autre occasion elle soutint trois poids de fer, chacun de cinquante livres. Enfin elle servait de chaloupe à son nègre, qui se mettait hardiment dessus pour aller se promener autour de l'île. »

Il se trouve sur cette côte des burgaux, dont le dehors est peint comme le point de Hongrie noir, de différentes teintes, sur un fond argenté ; ce qui leur a fait donner le nom de *veuve*. Le poisson qui est dans ces coquilles est plus délicat que celui des burgaux ordinaires : il a sur la tête une espèce de couvre-chef plat, et d'une substance noire et dure dont il ferme l'ouverture de sa coque. Labat vit plusieurs branches de corail noir, qu'il crut, à la couleur près, de même nature que le rouge, parce qu'il en avait le grain, le poli et la pesanteur. Mais ce qu'il apporta de plus curieux en ce genre, ce furent des nacres de perle d'une beauté achevée. On lui en donna une dans laquelle il y avait sept ou huit perles attachées au fond de la coque. Le dedans était très-vif et très-beau, le dehors sale, raboteux, grisâtre, couvert de mousse et de petits coquillages informes ; mais ayant levé cette croûte, il ne trouva plus qu'une belle écaille aussi lustrée, aussi argentée que le dedans.

Sa dernière observation sur ce quartier regarde la pointe de l'île Avache : elle est redoutable, dit-il, par un courant rapide et un vent forcé qui portent dessus. Les vaisseaux qui

vont à la Jamaïque en éprouvent souvent les dangers; et depuis peu de jours il s'en était perdu un dont les débris n'avaient pas été inutiles au quartier français.

« Le commerce des Espagnols de l'île était fort lucratif, dit le père Labat, avant que les Français eussent trouvé le secret d'en perdre les avantages, en y portant une trop grande quantité de marchandises; non qu'ils en eussent la liberté, car il n'est permis à aucune nation d'aller traiter chez les Espagnols; ils confisquent tous les bâtimens qu'ils trouvent mouillant sur leurs côtes, ou même à quelque distance, lorsqu'ils y trouvent des marchandises de leur fabrique ou de l'argent d'Espagne; mais cette loi, comme la plupart des autres, reçoit quantité de modifications. Si l'on veut entrer dans un de leurs ports pour y faire le commerce, on feint d'avoir besoin d'eau, de bois, ou de vivres. Un placet qu'on fait présenter au gouverneur expose les embarras du bâtiment. Quelquefois c'est un mât qui menace ruine, ou une voie d'eau qu'on ne peut trouver sans décharger les marchandises. Le gouverneur se laisse persuader par un présent, et les autres officiers ne résistent pas mieux à la même amorce. On obtient la permission d'entrer dans le port pour chercher le mal et pour y remédier. Nulle formalité n'est négligée. On enferme soigneusement les marchandises, on applique le sceau à la porte du magasin par laquelle on les fait entrer; mais on a soin qu'il y en ait une autre,

qui n'est pas scellée, par laquelle on prend le temps de la nuit pour les faire sortir et pour mettre à la place des caisses d'indigo, de cochenille et de vanille, de l'argent en barres ou monnayé, et d'autres marchandises. Aussitôt que le négoce est fini, la voie d'eau se trouve bouchée, le mât assuré, et le bâtiment prêt à mettre à la voile. C'est ainsi que se débitent les plus grosses cargaisons. A l'égard des moindres, qui viennent ordinairement dans des barques françaises, anglaises, hollandaises et danoises, on les conduit aux estères, c'est-à-dire aux lieux d'embarquement qui sont éloignés des villes, ou dans les embouchures des rivières. On avertit les habitations voisines par un coup de canon, et ceux qui veulent trafiquer s'y rendent dans leurs canots. C'est la nuit qu'on fait ce commerce; mais il demande beaucoup de précautions et surtout de ne laisser jamais entrer dans le bâtiment plus de monde qu'on ne se trouve en état d'en chasser, si l'on se voyait menacé de quelque insulte. Cette espèce de commerce se nomme *traite à la pique:* on n'y parle jamais de crédit; elle se fait argent comptant, et les marchandises présentes. L'usage est de faire devant la chambre, ou sous le gaillard de la barque, un retranchement avec une table sur laquelle on étale les échantillons des marchandises. Le marchand ou son commis, à la tête de quelques gens armés, est derrière la table; d'autres sont au-dessus de la chambre ou sur le gaillard. Le reste de l'équi-

page est sur le pont, armes en main, avec le capitaine, pour faire les honneurs, offrir des rafraîchissemens aux Espagnols qui arrivent, les reconduire civilement; et s'il vient quelques personnes de distinction qui fassent des emplettes considérables, on n'oublie point, à leur départ, de les saluer de quelques coups de canon. Ces honneurs, qui flattent leur vanité, tournent toujours au profit des marchands. Cependant il ne faut jamais cesser d'être sur ses gardes, ni se trouver le plus faible à bord; car, s'ils trouvent l'occasion de se saisir de la barque, il est rare qu'ils la manquent; ils la pillent et la coulent à fond avec l'équipage, pour ne laisser personne qui puisse révéler leur perfidie. Sur la moindre plainte, dans un cas de cette nature, ils seraient forcés à la restitution de tout ce qu'ils auraient pillé, non pas, à la vérité, en faveur des propriétaires, mais au profit des officiers de leur prince, qui s'approprieraient tout à titre de confiscation. Au reste, le religieux voyageur assure que c'est une pratique constante, non-seulement sur les côtes de Saint-Domingue, mais sur celles de la Nouvelle Espagne, des Caraques et de Carthagène, et qu'un grand nombre de Français, d'Anglais et de Hollandais en ont fait une triste expérience. »

Il ajoute, pour l'instruction des marchands et des voyageurs, que, dans les mêmes occasions, il ne faut pas veiller moins soigneusement sur les mains des Espagnols. « Lorsqu'ils trouvent,

dit-il, l'occasion de s'accommoder d'une chose sans qu'elle leur coûte rien, jamais ils ne la laissent échapper; et si l'on s'aperçoit de quelque subtilité, on ne doit les en avertir que d'un ton civil, en feignant de la prendre pour une méprise, si l'on ne veut s'exposer à de fâcheuses querelles. » La meilleure marchandise qu'on puisse porter dans tous les lieux qui sont en relation avec les mines, est le vif-argent. On donne poids pour poids, c'est-à-dire une livre d'argent pour une livre de mercure, profit immense, puisqu'il faut seize piastres pour le poids d'une livre, et que le mercure n'en vaut qu'une. Ceux qui veulent y gagner encore plus se font payer poids pour poids, en petites monnaies, telles que des réales et des demi-réales, qu'on trouve ensuite l'occasion de donner en compte : il y a souvent deux et même trois écus de profit par livre. Le commerce avec les Espagnols a ses difficultés. Les acheteurs sont bizarres et capricieux. Il faut savoir se relâcher sur quelque marchandise, et le faire sentir d'une manière fine. Comme ils se piquent de politesse et de générosité, on est sûr de réparer bientôt sa perte en leur remplissant la tête de fumée. Les Anglais et les Hollandais excellent dans ces petites ruses. Qu'un Espagnol, qui vient acheter une platille pour faire deux chemises, s'obstine à demeurer au-dessous du prix, ils ne laissent pas de la donner; mais ensuite ils lui font voir des dentelles, qu'il ne manque pas d'acheter dix fois plus qu'elles ne valent, lors-

qu'il leur entend dire que tous les grands d'Espagne n'en portent plus d'autres.

La plupart des chapeaux qu'on leur porte doivent être gris. Il faut que la forme soit plate, les bords larges, et surtout que la coiffe soit de satin de couleur. Qu'ils soient vieux ou neufs, de castor ou de loutre, on les vend avec avantage, pourvu qu'ils soient propres et bien lustrés. Ils se vendaient autrefois quarante et cinquante piastres; et quoique ce prix soit fort diminué depuis que les Français en ont porté un trop grand nombre, on y fait encore de très-grands profits. Les bas de soie sont les seuls qui se vendent, clairs, bons ou mauvais, n'importe. L'usage des Espagnols de Saint-Domingue est d'en porter deux paires, une de couleur par-dessus, et l'autre noire. Enfin, quoique le commerce étranger soit rigoureusement défendu aux sujets, les gouverneurs et les autres officiers se dispensent si généralement de cette loi, que la difficulté, pour les étrangers, n'est qu'à se faire instruire de ce qui leur plaît, et qu'à leur ouvrir des voies pour sauver les apparences.

C'est du P. Charlevoix, ou plutôt du P. Pers, dont il fait profession de suivre les mémoires, qu'il faut emprunter quelques observations sur le caractère des habitans de la partie française de Saint-Domingue. On comprend sous ce nom les créoles français et les nègres. Si l'on s'apercevait, dès 1726, que les premiers commençaient à se ressentir moins du mélange

des provinces d'où sont sortis les fondateurs de la colonie, on doit juger qu'il n'y resta plus par la suite aucun vestige du génie de ces anciens aventuriers, auxquels la plupart doivent leur naissance. Ils ont presque tous la taille assez belle et l'esprit ouvert; mais on nous fait une peinture un peu confuse de leurs bonnes et mauvaises qualités. On les représente tout à la fois francs, prompts, fiers, dédaigneux, présomptueux, intrépides. On leur reproche d'avoir beaucoup d'indolence pour tout ce qui regarde la religion. Cependant on adoucit un peu ces traits en assurant qu'une bonne éducation corrige aisément la plupart de leurs défauts, et trouve en eux un fonds riche. On ajoute que l'héritage qu'ils ont conservé le plus entier de leurs pères, est l'hospitalité, et qu'il semble qu'on respire cette belle vertu avec l'air de Saint-Domingue. Les Américains la portaient fort loin avant la conquête; et leurs vainqueurs, qui n'étaient pas gens à les prendre pour modèles, y ont d'abord excellé. Il n'est pas vraisemblable non plus que les Français l'aient prise des Espagnols, puisque ces deux nations ont été long-temps dans l'île sans aucune relation de société, et que leur antipathie naturelle ne leur a guère permis de se former l'une sur l'autre. Enfin l'on assure que les nègres mêmes s'y distinguent, et d'une manière admirable dans des esclaves à qui l'on fournit à peine les nécessités de la vie. Un voyageur peut faire le tour de la colonie française sans aucune dépense. Il

est bien reçu de toutes parts; et s'il est dans le besoin, on lui donne libéralement de quoi continuer son voyage. Si l'on connaît une personne de naissance qui soit sans fortune, l'empressement est général pour lui offrir un asile. On ne lui laisse point l'embarras d'exposer sa situation; chacun le prévient. Il ne doit pas craindre de se rendre importun par un trop long séjour dans l'habitation qu'il choisit; on ne se lasse point de l'y voir. Dès qu'il touche à la première, il doit être sans inquiétude pour les commodités de la plus longue route : nègres, chevaux, voitures, tout est à sa disposition; et s'il part, on lui fait promettre de revenir aussitôt qu'il sera libre. La charité des créoles est la même pour les orphelins. Jamais le public n'en demeure chargé. Les plus proches parens ont la préférence; ou les parrains et les marraines, à leur défaut : mais si cette ressource manque à quelque malheureux enfant, le premier qui peut s'en saisir regarde comme un bonheur de l'avoir chez soi et de lui servir de père.

Un mal dont on craint, dit-on, de fâcheuses suites, si la partie française de l'île de Saint-Domingue continue de se peupler, c'est qu'il n'y a point de biens nobles, et que tous les enfans ont une part égale à la succession. Si tout se défriche, il arrivera nécessairement qu'à force de divisions et de subdivisions, les habitations se réduiront à rien, et que tout le monde se trouvera pauvre; au lieu que, si toute une habitation demeurait à l'aî-

né, les cadets se verraient obligés d'en commencer d'autres avec les avances qu'ils recevraient de leurs proches; et lorsqu'il ne resterait plus de terrain vide à Saint-Domingue, rien ne les empêcherait de s'étendre dans les îles voisines et dans les parties du continent qui appartiennent à la France, ou qui sont encore du droit public. On verrait ainsi des colonies se former d'elles-mêmes, sans qu'il en coûtât rien à l'état. Mais l'inconvénient dont on se plaint n'est pas un mal fort pressant, puisqu'il reste encore à défricher pour plus d'un siècle dans les quartiers de l'île de Saint-Domingue.

Quelques-uns prétendent que peu de Français y sont sans une espèce de fièvre interne, qui mine insensiblement, et qui se manifeste moins par le désordre du pouls que par une couleur livide et plombée dont personne ne se garantit. Dans l'origine de la colonie, on n'y voyait arriver personne à l'extrême vieillesse; et cet avantage est encore assez rare parmi ceux qui sont nés en France. Mais les créoles, à mesure qu'ils s'éloignent de leur souche européenne, deviennent plus sains, plus forts, et jouissent d'une plus longue vie; d'où l'on peut conclure que l'air de Saint-Domingue n'a point de mauvaise qualité, et qu'il n'est question que de s'y naturaliser. A l'égard des nègres, on convient qu'ici, comme dans les autres îles, rien n'est plus misérable que leur condition. Il semble que ce peuple soit le rebut de la na-

ture, l'opprobre des hommes, et qu'il ne diffère guère des plus vils animaux. Sa condition du moins ne le distingue pas des bêtes de charge. Quelques coquillages font toute sa nourriture : ses habits sont de mauvais haillons qui ne garantissent ni de la chaleur du jour ni de la trop grande fraîcheur des nuits. Ses maisons ressemblent à des tanières d'ours; ses lits sont des claies, plus propres à briser le corps qu'à procurer du repos; ses meubles consistent en quelques calebasses et quelques petits plats de bois ou de terre. Son travail est presque continuel, son sommeil fort court. Nul salaire. Vingt coups de fouet pour la moindre faute. C'est à ce fatal état qu'on a su réduire des hommes qui ne manquent point de raison, et qui ne peuvent ignorer qu'ils sont absolument nécessaires à ceux qui les traitent si mal.

Dans cet incroyable abaissement, ils ne laissent pas de jouir d'une santé parfaite, tandis que leurs maîtres, qui regorgent de biens et qui ne manquent d'aucune sorte de commodités, sont la proie d'une infinité de maladies. Ils jouissent donc du plus précieux de tous les biens; et leur caractère les rend peu sensibles à la privation des autres. On n'a pas fait difficulté de soutenir que ce serait leur rendre un mauvais office que de les tirer de cet état. A la vérité ceux qui tiennent ce langage y sont intéressés : on peut dire qu'ils sont à la fois juges et parties. Cependant l'avantage qu'ils

tirent des nègres n'est pas sans inconvéniens. S'il n'y a point de service plus flatteur pour l'orgueil humain que celui de ces malheureux esclaves, il n'en est pas d'aussi sujet à quantité de fâcheux retours; et l'on assure que la plupart des habitans de nos colonies s'affligent de ne pouvoir être servis par d'autres valets; n'y eût-il que ce sentiment, naturel à l'homme, de compter pour rien les services que la crainte seule arrache, et des respects auxquels le cœur n'a jamais de part.

« Malheureux, dit le P. Charlevoix, celui qui a beaucoup d'esclaves ! c'est la matière de bien des inquiétudes, et une continuelle occasion de patience : malheureux qui n'en a point du tout ! il ne peut absolument rien faire : malheureux qui en a peu ! il faut qu'il en souffre tout, de peur de les perdre, et tout son bien avec eux. »

Les nations établies entre le cap Blanc et le cap Nègre, sur la côte d'Afrique, sont proprement les seules qui paraissent nées pour la servitude. Ces misérables avouent, dit-on, qu'ils se regardent eux-mêmes comme une nation maudite. Les plus spirituels, qui sont ceux du Sénégal, racontent, sur une ancienne tradition dont ils ne connaissent pas l'origine, que ce malheur leur vient du péché de leur premier père, qu'ils nomment *Tam*. Ils sont les mieux faits de tous les Nègres, les plus aisés à discipliner, et les plus propres au service domestique. Les Bambaras sont les plus

grands, mais voleurs ; les Arades, ceux qui entendent le mieux la culture des terres, mais les plus fiers ; les Congos sont les plus petits et les plus habiles pêcheurs, mais ils désertent aisément : les Nagots sont les plus humains ; les Mandingues, les plus cruels; les Minajs, les plus résolus, les plus capricieux, les plus sujets à se désespérer. Enfin les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs pères que la couleur et l'esprit de servitude; ils ont néanmoins un peu plus de passion pour la liberté, quoique nés dans l'esclavage; ils sont aussi plus spirituels, plus raisonnables, plus adroits, mais plus fainéans, plus fanfarons, plus libertins que ceux qui viennent d'Afrique. On comprend tous ces nouveaux venus sous le nom général de *Dandas*.

On a vu à Saint-Domingue des nègres du Monomotapa et de l'île de Madagascar ; mais leurs maîtres en ont tiré peu de profit. Les premiers périssent d'abord, et les seconds sont presque indomptables. A l'égard de l'esprit, tous les nègres de Guinée l'ont extrêmement borné. Plusieurs sont comme hébétés, jusqu'à ne pouvoir compter au-dessus de trois, ni jamais faire entrer l'oraison dominicale dans leur mémoire. Ils n'ont aucune idée fixe : le passé ne leur est pas plus connu que l'avenir ; vraies machines qu'il faut remonter chaque fois qu'on veut les mettre en mouvement. Les deux missionnaires assurent que ceux qui leur at-

tribuent plus de malice que de stupidité et de manque de mémoire, se trompent; et que, pour s'en convaincre, il suffit de voir combien ils ont peu de prévoyance pour ce qui les concerne personnellement. D'un autre côté, on convient généralement que, dans les affaires qu'ils ont fort à cœur, ils sont très-fins et très-entendus; que leurs railleries ne sont pas sans sel; qu'ils saisissent merveilleusement le ridicule; qu'ils savent dissimuler, et que le plus stupide nègre est un mystère impénétrable pour ses maîtres, tandis qu'il les démêle avec une facilité surprenante. Il n'est pas aisé d'accorder toutes ces contrariétés. On ajoute que leur secret est comme leur trésor, qu'ils mourraient plutôt que de le révéler, et que leur contenance est un spectacle réjouissant lorsqu'on veut l'arracher de leur bouche. Ils prennent un air d'étonnement si naturel, que, sans une grande expérience, on y est trompé; ils éclatent de rire; jamais ils ne se déconcertent, fussent-ils pris sur le fait; les supplices ne leur feraient pas dire ce qu'ils ont entrepris de tenir caché. Ils ne sont pas traîtres; mais il ne faut pas toujours compter sur leur attachement. La plupart seraient fort bons soldats, s'ils étaient bien disciplinés et bien conduits. Un nègre qui se trouverait dans un combat à côté de son maître ferait son devoir, s'il n'en avait point été maltraité sans raison. Lorsqu'ils s'attroupent dans quelque soulèvement, le remède est de les dissiper sur-le-champ à coups

de bâton et de nerf de bœuf: si l'on diffère, on se met quelquefois dans la nécessité d'en venir aux armes, et dans ces occasions ils se défendent en furieux. Dès qu'ils se persuadent qu'il faut mourir, peu leur importe comment; et le moindre succès achève de les rendre invincibles.

On remarque encore que le chant parmi ces peuples est un signe fort équivoque de gaieté ou de tristesse. Ils chantent dans l'affliction pour adoucir leur chagrin; ils chantent dans la joie pour faire éclater leur contentement; mais comme ils ont des airs joyeux et des airs lugubres, il faut une longue expérience pour les distinguer. Naturellement ils sont doux, humains, dociles, crédules, et superstitieux à l'excès. Ils ne peuvent haïr longtemps; ils ne connaissent ni l'envie, ni la mauvaise foi, ni la médisance. Le christianisme, qu'on n'a pas de peine à leur faire embrasser, et les instructions qu'ils reçoivent continuellement des missionnaires, perfectionnent quelquefois ces vertus.

« Ce sont les nègres, dit le P. Pers, qui nous attirent ici principalement; et sans eux, nous n'oserions aspirer à la qualité de missionnaires. Il se passe peu d'années sans qu'on en amène au seul Cap-Français deux à trois mille. Lorsque j'apprends qu'il en est arrivé quelques-uns dans mon quartier, je vais les voir, et je commence par leur faire faire le signe de la croix, en conduisant leur main; et puis je

le fais moi-même sur leur front, comme pour en prendre possession au nom de Jésus-Christ et de son Église. Après les paroles ordinaires, j'ajoute : « Et toi, maudit esprit, je te dé» fends, au nom de Jésus-Christ, d'oser violer » jamais ce signe sacré que je viens d'impri» mer sur cette créature qu'il a rachetée de » son sang. » Le nègre, qui ne comprend rien à ce que je fais ni à ce que je dis, ouvre de grands yeux, et paraît tout interdit; mais, pour le rassurer, je lui adresse par un interprète ces paroles du Sauveur à saint Pierre : « Tu ne sais pas présentement ce que je fais, » mais tu le sauras dans la suite. » Le P. Pers ajoute qu'on s'efforce de les instruire, et qu'ils ont un véritable empressement pour recevoir le baptême, mais que les adultes n'en sont guère capables qu'au bout de deux ans; qu'alors même il faut souvent, pour le leur conférer, être du sentiment de ceux qui ne croient pas la connaissance du mystère de la Trinité nécessaire au salut; et qu'ils n'entendent pas plus ce qu'on leur apprend là-dessus que ne ferait un perroquet à qui on l'aurait appris de même; que la science du théologien est ici fort courte; mais qu'un missionnaire doit y penser deux fois avant que de laisser mourir un homme, quel qu'il soit, sans baptême; et que, s'il a quelque scrupule sur cela, ces paroles du prophète-roi, *homines et jumenta salvabis, Domine*, lui viennent d'abord à l'esprit pour le rassurer.

On sait que Louis XIII, sur l'ancien principe que les terres soumises aux rois de France rendent libres tous ceux qui peuvent s'y retirer, eut beaucoup de peine à consentir que les premiers habitans des îles eussent des esclaves, et ne se rendit qu'après s'être laissé persuader que c'était le plus sûr et même l'unique moyen d'inspirer aux Africains le culte du vrai Dieu, de les tirer de l'idolâtrie, et de les faire persévérer jusqu'à la mort dans la profession du christianisme. L. P. Labat nous apprend que depuis on a proposé en Sorbonne les trois cas suivans : 1°. si les marchands qui vont acheter des esclaves en Afrique, ou les commis qui demeurent dans les comptoirs, peuvent acheter des nègres dérobés ; 2°. si les habitans de l'Amérique, à qui ces marchands viennent les vendre, peuvent acheter indifféremment tous les nègres qu'on leur présente, sans s'informer s'ils ont été volés ; 3°. à quelle réparation les uns et les autres sont obligés lorsqu'ils savent qu'ils ont acheté des nègres dérobés. « La décision, dit le même voyageur, fut apportée aux îles par un religieux de notre ordre. On y trouva des difficultés insurmontables. Nos habitans répondirent que les docteurs qu'on avait consultés n'avaient ni habitation aux îles ni intérêt dans les compagnies ; et que, s'ils eussent été dans l'un ou l'autre de ces deux cas, ils auraient décidé tout autrement. » Ainsi les Français des îles ne sont pas plus délicats sur ce point que les Anglais et

d'autres nations; mais ils sont beaucoup plus humains dans le traitement qu'ils font à leurs nègres. Premièrement, quoique la prudence les oblige de n'en point acheter sans savoir s'ils ont quelque défaut, ils donnent à la pudeur de ne pas faire eux-mêmes cet examen; l'usage est de s'en rapporter aux chirurgiens. En second lieu, on accuserait de dureté et d'avarice celui qui les ferait travailler à leur arrivée sans leur accorder quelques jours de repos. Ces malheureux sont fatigués d'un long voyage, pendant lequel ils ont toujours été liés deux à deux avec des entraves de fer. Ils sont exténués de faim et de soif, sans compter l'affliction de se voir enlevés de leur pays pour n'y retourner jamais; ce serait mettre le comble à leurs maux que de les jeter tout d'un coup dans un pénible travail.

Lorsqu'ils sont arrivés chez leurs maîtres, on commence par les faire manger et les laisser dormir pendant quelques heures. Ensuite on leur fait raser la tête et frotter tout le corps avec de l'huile de *palma christi*, qui dénoue les jointures, les rend plus souples, et remédie au scorbut. Pendant deux ou trois jours on humecte d'huile d'olive la farine ou la cassave qu'on leur donne; on les fait manger peu, mais souvent, et baigner soir et matin. Ce régime est suivi d'une petite saignée et d'une purgation douce. On ne leur permet point de boire trop d'eau, encore moins d'eau-de-vie : leur unique boisson est la grappe et l'ouïcou.

Non-seulement ces soins les garantissent des maladies dont ils seraient d'abord attaqués; mais avec les habits qu'on leur donne, et la bonté qu'on leur témoigne, ils servent à leur faire oublier leur pays et le malheur de la servitude. Sept ou huit jours après, on les emploie à quelque léger travail, pour les y accoutumer par degrés. La plupart n'en attendent pas l'ordre, et suivent les autres, lorsqu'ils les voient appelés par ce qu'on nomme le *commandeur*.

L'usage commun pour les instruire et les former au train de l'habitation est de les départir dans les cases des anciens, qui les reçoivent toujours volontiers, soit qu'ils soient de même pays ou d'une nation différente, et qui se font même honneur que le nouveau nègre qu'on leur donne paraisse mieux instruit et se porte mieux que celui de leur voisin. Mais ils ne le font point manger avec eux, ni coucher dans la même chambre; et lorsque le nouvel esclave paraît surpris de cette distinction, ils lui disent que, n'étant pas chrétien, il est trop au-dessous d'eux pour être traité plus familièrement. Le P. Labat assure que cette conduite fait concevoir aux nouveaux nègres une haute idée du christianisme, et qu'étant naturellement orgueilleux ils importunent sans cesse leurs maîtres et leurs prêtres pour obtenir le baptême. « Leur impatience est si vive, dit-il, que, s'ils en étaient crus, on emploierait les jours entiers à les instruire. Outre

le catéchisme, qui se fait en commun soir et matin dans les habitations bien réglées, on charge ordinairement quelques anciens des mieux instruits de donner des leçons aux nouveaux; et ceux chez lesquels ils se trouvent logés ont un soin merveilleux de les leur répéter, ne fût-ce que pour pouvoir dire au curé que le nègre qu'on leur a confié est en état de recevoir le baptême. Ils lui servent alors de parrains : et l'on aurait peine à s'imaginer jusqu'où va le respect, la soumission et la reconnaissance que tous les nègres ont pour leurs parrains. Les créoles mêmes, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans le pays, les regardent comme leurs pères. J'avais, continue le même voyageur, un petit nègre qui était le parrain banal de tous les nègres, enfans ou adultes, que je baptisais, du moins quand ceux qui se présentaient pour cet office n'en étaient pas capables, ou pour ne pas savoir bien leur catéchisme, ou pour n'avoir pas fait leurs pâques, ou parce que je les connaissais libertins, ou lorsque je prévoyais quelque empêchement pour leur mariage, s'ils contractaient ensemble une affinité spirituelle. J'étais surpris des respects que je lui voyais rendre par les nègres qu'il avait tenus au baptême. Si c'étaient des enfans, les mères ne manquaient point de les lui apporter aux jours de fêtes; et si c'étaient des adultes, ils venaient le voir, lui répéter leur catéchisme et leurs prières, et lui apporter quelque petit présent. »

Tous les esclaves nègres ont un grand respect pour leurs vieillards. Jamais ils ne les appellent par leurs noms sans y joindre celui de *père ;* ils les soulagent dans toutes sortes d'occasions, et ne manquent jamais de leur obéir. La cuisinière de l'habitation n'est pas moins respectée; et, de quelque âge qu'elle soit, ils la traitent toujours de *maman.*

Achevons tout ce qui concerne cette malheureuse espèce d'hommes, pour nous épargner l'embarras d'y revenir dans l'article des autres îles. Le même voyageur les représente fort sensibles aux bienfaits, et capables de reconnaissance, aux dépens même de leur vie, mais ils veulent être obligés de bonne grâce; et s'il manque quelque chose à la faveur qu'on leur fait, ils en témoignent leur mécontentement par l'air dont ils la reçoivent. Ils sont naturellement éloquens; et ce talent éclate, surtout lorsqu'ils ont quelque chose à demander, ou leur apologie à faire contre quelque accusation. On doit les écouter avec patience, lorsqu'on veut se les attacher. Ils savent représenter adroitement leurs bonnes qualités, leur assiduité au service, leurs travaux, le nombre de leurs enfans et leur bonne éducation; ensuite ils font l'énumération de tous les biens qu'on leur a faits, avec des remercîmens très-respectueux qu'ils finissent par leur demande. Une grâce accordée sur-le-champ les touche beaucoup. Si l'on prend le parti de la refuser, il faut leur en apporter quelque rai-

son, et les renvoyer contens, en joignant au refus un présent de quelque bagatelle. Lorsqu'il s'élève entre eux quelque différent, ils s'accordent à venir devant leur maître, et plaident leur cause sans s'interrompre. L'offensé commence; et lorsqu'il s'est expliqué, il déclare à sa partie qu'elle peut répondre. Des deux côtés la modération est égale. Comme il est presque toujours question de quelque bagatelle, ces procès sont bientôt vidés. « Lorsqu'ils s'étaient battus, dit le P. Labat, ou qu'ils s'étaient rendus coupables de quelque larcin bien avéré, je les faisais châtier sévèrement; car il faut avec eux autant de fermeté que de condescendance. Ils souffrent avec patience les châtimens qu'ils ont mérités; mais ils sont capables des plus grands excès lorsqu'on les maltraite sans raison; c'est une règle générale de prudence de ne les menacer jamais. Le châtiment ou le pardon ne doit jamais être suspendu, parce que souvent la crainte les porte à fuir dans les bois; et telle est l'origine des marrons. » On n'a pas trouvé de moyen plus sûr, pour les retenir, que de leur accorder la possession de quelques volailles et de quelques porcs, d'un jardin à tabac, à coton, à légumes, et d'autres petits avantages de même nature. S'ils s'absentent, et que dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux-mêmes, ou conduits par quelque protecteur qui demande grâce pour eux, ce qu'on ne doit jamais refuser, on confisque

ce qu'ils peuvent avoir de biens. Cette peine leur paraît si rude, qu'elle a plus de force que tous les châtimens pour les faire rentrer en eux-mêmes. Le moindre exemple de confiscation est long-temps un sujet de terreur. Ils sont liés entre eux par une affection si sincère, que non-seulement ils se secourent mutuellement dans leurs besoins, mais que, si l'un d'eux fait une faute, on les voit souvent venir tous en corps pour demander sa grâce, ou pour s'offrir à recevoir une partie du châtiment qu'il a mérité. Ils se privent quelquefois de leur nourriture pour être en état de traiter ou de soulager un nègre de leur pays dont ils attendent la visite.

Leur complexion chaude les rend si passionnés pour les femmes, qu'indépendamment du profit de la multiplication, on est obligé de les marier de bonne heure, dans la crainte des plus grands désordres. Ces mariages ont néanmoins de grands inconvéniens. « La loi du prince, observe le P. Charlevoix, ne veut pas qu'un esclave se marie sans la permission de son maître, et les mariages clandestins sont nuls. Mais s'il n'est pas permis à un jeune nègre de se marier hors de son habitation, que fera-t-il lorsqu'il n'y trouve pas de fille à son gré? Et que fera un curé lorsqu'un nègre et une négresse de différens ateliers, après avoir eu long-temps ensemble un commerce défendu, sans pouvoir obtenir de leurs maîtres la permission de se marier, viendront lui déclarer à

l'église qu'ils se prennent pour époux? On pourrait proposer là-dessus bien des cas qui jettent les missionnaires dans de fort grands embarras. L'autorité laïque, la seule qui soit respectée dans l'île, y peut seule apporter de véritables remèdes. »

Les esclaves nègres aiment non-seulement les femmes, mais encore le jeu, la danse, le vin et les liqueurs fortes. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un Européen s'en étonne. Le jeu qu'ils ont apporté aux îles, de quelque partie de l'Afrique qu'il soit venu, est une espèce de jeu de dés, composé de quatre *bougis*, c'est-à-dire de quatre de ces coquilles qui leur servent de monnaie. Un trou qu'elles ont du côté convexe les fait tenir sur cette face aussi facilement que sur l'autre. Ils les remuent dans la main comme on y remue les dés, et les jettent sur une table. Si toutes les faces trouées se trouvent dessus, ou les faces opposées, ou deux d'une sorte et deux d'une autre, le joueur gagne; mais si le nombre des trous ou des dessous est impair, il a perdu. Quantité de nègres créoles ont appris, par l'exemple de leurs maîtres, à jouer aux cartes. Le P. Labat déplore une habitude qui les rend tout à la fois, dit-il, plus fripons et plus fainéans. La danse est leur passion favorite; et l'on ne connaît point de peuple qui en ait une plus vive pour cet exercice. Si leur maître ne leur permet point de danser dans l'habitation, ils font trois ou quatre lieues le samedi à minuit, après avoir quitté le tra-

vail, pour se rendre dans quelque lieu où la danse soit permise. Celle qui leur plaît le plus, et qu'on croit venue du royaume d'Ardra, sur la côte de Guinée, se nomme la *calenda*. Les Espagnols l'ont apprise des nègres, et la dansent comme eux dans tous leurs établissemens de l'Amérique. Elle est d'une indécence qui porte quelques maîtres à la défendre : et ce n'est pas une entreprise facile; car le goût en est si général et si vif, que les enfans, même dans l'âge où la force leur manque encore pour se soutenir, imitent leurs père et mère auxquels ils la voient danser, et passeraient les jours entiers à cet exercice. Pour en régler la cadence, on se sert de deux instrumens en forme de tambours, qui ne sont que deux troncs d'arbres creusés et d'inégale grosseur. Un des bouts est ouvert; l'autre est couvert d'une peau de brebis ou de chèvre, sans poil et soigneusement grattée. La plus grande de ces deux machines, qui se nomme simplement le *grand tambour*, a trois ou quatre pieds de long, sur huit à neuf pouces de diamètre. Le petit, qu'on nomme *baboula*, est à peu près de la même longueur, mais n'a pas plus de huit à neuf pouces dans l'autre dimension. Ceux qui battent de ces instrumens les mettent entre leurs jambes ou s'asseyent dessus, et les touchent du plat des quatre doigts de chaque main. Le grand tambour est battu avec mesure et posément : mais le baboula se touche avec beaucoup de vitesse, presque sans mesure; et comme il

rend moins de son que l'autre, quoiqu'il en rende un fort aigu, il ne sert qu'à faire du bruit, sans marquer la cadence ni les mouvemens des danseurs.

Ils sont disposés sur deux lignes, l'une devant l'autre, les hommes vis-à-vis des femmes. Ceux qui se lassent font un cercle autour des danseurs et des tambours. Un des plus habiles chante une chanson qu'il compose sur-le-champ, dont le refrain est répété par les spectateurs avec de grands battemens de mains. Tous les danseurs tiennent les bras à demi levés, sautent, tournent, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, et reculent en cadence, jusqu'à ce que le son redoublé du tambour les avertisse de se joindre en se frappant les uns contre les autres : ils se retirent aussitôt en pirouettant pour recommencer le même mouvement avec des gestes tout-à-fait lascifs, autant de fois que le tambour en donne le signal; ce qu'il fait souvent plusieurs fois de suite. De temps en temps ils s'entrelacent les bras, et font deux ou trois tours, en continuant de se frapper et se donnant des baisers : on juge combien la pudeur est blessée par cette danse. Cependant elle a tant de charmes pour les Espagnols de l'Amérique, et l'usage en est si bien établi parmi eux, qu'elle entre jusque dans leurs dévotions : ils la dansent à l'église et dans leurs processions. Les religieuses mêmes ne manquent guère de la danser, la nuit de Noël, sur un théâtre élevé dans leur chœur, vis-à-

vis de la grille, qu'elles tiennent ouverte pour faire part du spectacle au peuple ; mais elles n'admettent point d'hommes à leur danse. Dans les îles françaises, on a défendu la calenda par des ordonnances, autant pour mettre l'honnêteté publique à couvert que pour empêcher les assemblées trop nombreuses. Une troupe de nègres, emportée par la joie et souvent échauffée par des liqueurs fortes, devient capable de toutes sortes de violences. Mais les lois et les précautions n'ont encore pu l'emporter sur le goût désordonné du plaisir.

Les esclaves nègres de Congo ont une autre danse plus modeste que la calenda, mais moins vive et moins réjouissante. Les danseurs de l'un et de l'autre sexe se mettent en rond ; et, sans sortir de place, ils ne font que lever les pieds en l'air pour en frapper la terre avec une espèce de cadence, en tenant le corps à demi courbé les uns vers les autres, tandis qu'un d'entre eux raconte quelque histoire, à laquelle tous les danseurs répondent par un refrain, et les spectateurs par des battemens de mains. Les nègres Minais dansent en rond et tournent sans cesse. Ceux du cap Vert et de Gambie ont aussi leur danse particulière ; mais il n'y en a point qui leur plaise tant à tous que la calenda. Dans l'impuissance des lois, on s'efforce, dit le P. Labat, de faire substituer à cet infâme exercice des danses françaises, telles que le menuet, la courante, le passe-pied, les branles et les danses rondes. Il s'en trouve

quantité qui y excellent, et qui n'ont pas l'oreille moins fine ni les pas moins mesurés que nos plus habiles danseurs. Quelques-uns jouent assez bien du violon, et gagnent beaucoup à jouer dans les assemblées. Ils jouent presque tous d'une espèce de guitare, qu'ils composent eux-mêmes d'une moitié de calebasse, couverte d'un cuir raclé, avec un assez long manche : elle a quatre cordes de soie ou de pite, ou de boyaux secs et passés ensuite à l'huile, qui sont soutenues sur la peau par un chevalet à la hauteur d'un pouce et demi. Cet instrument se joue en battant; mais le son en est peu agréable et les accords en sont peu suivis.

Il n'y a point d'esclaves nègres qui n'aient la vanité de paraître bien vêtus, surtout à l'église et dans leurs visites mutuelles. Ils s'épargnent tout, et ne craignent point le travail lorsqu'il est question d'acheter pour leurs femmes ou leurs enfans quelque parure qui puisse les distinguer des autres. Cependant l'affection qu'ils ont pour leurs femmes ne va pas jusqu'à les faire manger avec eux, à l'exception du moins des jeunes gens, qui leur accordent cette liberté dans les premières tendresses du mariage. Dans leurs festins, les nègres Aradas ont toujours un chien rôti, et croiraient faire très-mauvaise chère si cette pièce y manquait. Ceux qui n'en ont point, ou qui ne peuvent en dérober un, l'achètent, et donnent en échange un porc deux fois plus gros. Les autres, surtout les nègres créoles, et ceux mêmes

qui descendent d'un père et d'une mère aradas, ont au contraire de l'aversion pour ce mets, et regardent comme une grande injure le nom de *mangeurs de chiens*. Mais ce qui paraît plus étonnant au P. Labat, c'est que les chiens de l'île aboient à ceux qui les mangent et les poursuivent, surtout lorsqu'ils sortent de ces festins. Le public est averti des jours où l'on rôtit un chien chez quelque Arada, par les cris de tous ces animaux, qui viennent hurler autour de la case, comme s'ils voulaient plaindre ou venger la mort de leur compagnon.

Les cases des nègres français sont assez propres. Le commandeur qui est chargé de ce soin doit y faire observer la symétrie et l'uniformité : elles sont toutes de même grandeur dans leurs trois dimensions, toutes de file ; et, suivant leur nombre, elles composent une ou plusieurs rues. Leur longueur commune est de trente pieds sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le divise en deux parties dans le milieu de sa longueur. Les portes sont aux pignons ; et, si la maison contient deux familles, elles répondent sur deux rues ; mais pour une seule famille on n'y souffre qu'une porte. Ces édifices sont couverts de têtes de cannes, de roseaux ou de feuilles de palmistes. Les murs sont composés de claies qui soutiennent un torchis de terre grasse et de bouse de vache, sur lequel on passe une couche de chaux. Les chevrons et la couverture descendent souvent jus-

qu'à terre, et forment, à côté des cases, de petits appentis où les porcs et la volaille sont à couvert. On voit rarement plus d'une fenêtre à chaque case, parce que les nègres sont fort sensibles au froid, qui est quelquefois piquant pendant la nuit; d'ailleurs la porte suffit pour donner du jour. La fenêtre est toujours au pignon. Quelques-uns nt une petite case près de la grande, pour y faire leur feu et leur cuisine ; mais la plupart se contentent d'une seule, où ils entretiennent du feu toute la nuit. Aussi les cases sont-elles toujours enfumées, et leurs habitans contractent eux-mêmes une odeur qu'on sent toujours avant qu'ils se soient lavés. Le mari et la femme ont chacun leur lit. Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, les enfans n'en occupent qu'un; mais on n'attend pas plus long-temps pour les séparer, parce qu'avec le penchant de la nation pour les plaisirs des sens, il ne faut plus compter sur leur sagesse à cet âge. Les lits sont de petits enfoncemens pratiqués dans les murs de chaque maison. Ils consistent en deux ou trois planches posées sur des traverses, qui sont soutenues par de petites fourches. Ces planches sont quelquefois couvertes d'une natte de latanier, ou de côtes de balisier, avec un billot de bois pour chevet. Les maîtres un peu libéraux donnent à leurs nègres quelques grosses toiles, ou de vieilles étoffes pour se couvrir ; mais c'est un surcroît de soin pour le commandeur, qui est obligé de les leur faire laver souvent. L'im-

portance de les tenir propres l'oblige aussi de leur faire laver souvent leurs habits et de leur faire raser la tête. A l'égard des meubles, ils consistent en calebasses et en vaisselle de terre, avec des bancs, des tables, et quelques ustensiles de bois. Les plus riches ont un coffre ou deux pour y conserver leurs hardes.

On laisse ordinairement entre les cases un espace de quinze ou vingt pieds, pour remédier plus facilement aux incendies, qui ne sont que trop fréquens, et cet espace est fermé d'une palissade. Les uns y cultivent des herbes potagères, et d'autres y engraissent des porcs. Dans les habitations où les maîtres en nourrissent aussi, on oblige les nègres de mettre les leurs dans le parc du maître, et de prendre soin des uns et des autres. Lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, ils doivent offrir la préférence à leur maître; mais la loi l'oblige aussi de leur payer ce qu'il achète d'eux au prix courant du marché. Une ordonnance fort utile, mais dont on se plaint que l'exécution est négligée, est celle qui défend de rien acheter des nègres, s'ils ne produisent une permission de leurs maîtres. C'est un moyen sûr de prévenir les vols, ou d'arrêter du moins ceux qui ont la mauvaise foi d'en profiter; mais à Saint-Domingue comme en Europe il se trouve des marchands sans religion et sans honneur, qui, prenant tout ce qu'on leur présente à bon marché, entretiennent les nègres dans l'habitude du vol.

L'usage est de leur donner, à quelque distance de l'habitation, ou proche des bois, quelque portion de terre pour y cultiver leur tabac, leurs patates, leurs ignames, leurs choux caraïbes, et tout ce qu'ils peuvent tirer de ce fonds, avec la liberté de le vendre ou de l'employer à leur subsistance. On leur permet d'y travailler les jours de fêtes, après le service divin; et les autres jours, pendant le temps qu'ils peuvent retrancher à celui qui leur est accordé pour leur repas. Il se trouve des nègres à qui ce travail vaut annuellement plus de cent écus. Lorsqu'ils sont voisins de quelque bourg où ils peuvent porter leurs herbages et leurs fruits, ils croient leur sort très-heureux; ils vivent dans l'abondance, eux et leur famille, et leur attachement en augmente pour leur maître.

Les plus misérables ne veulent pas reconnaître qu'ils le soient. Le P. Labat donne un exemple fort remarquable de cette vanité. « J'avais, dit-il, un petit nègre de quatorze à quinze ans, spirituel, sage, affectionné, mais d'une fierté que je n'ai jamais pu corriger. Une parole de mépris le désespérait. Je lui disais quelquefois, pour l'humilier, qu'il était un pauvre nègre qui n'avait pas d'esprit. Il était si piqué du mot *pauvre*, qu'il en murmurait entre ses dents lorsqu'il me croyait fâché; et, s'il jugeait que je ne l'étais pas, il prenait la liberté de me dire qu'il n'y avait que des blancs qui fussent pauvres, qu'on ne voyait point de

nègres qui demandassent l'aumône, et qu'ils avaient trop de cœur pour cela. Sa grande joie, comme celle des autres noirs de la même maison, était de venir m'avertir qu'il y avait quelque pauvre Français qui demandait la charité : cela est rare dans la colonie; mais il arrive quelquefois qu'un matelot, après avoir déserté, tombe malade, et qu'à la sortie de l'hôpital la force lui manque encore pour travailler. Dès qu'il en paraissait un, il y avait autant de gens pour me l'annoncer qu'il y avait de domestiques dans la maison, et surtout le petit nègre, qui ne manquait point de me venir dire d'un air content et empressé : « Mon père, il y a à la » porte un pauvre blanc qui demande l'au- » mône. » Je feignais quelquefois de ne pas entendre, ou de ne vouloir rien donner, pour avoir le plaisir de le faire répéter. «Mais, mon » père, reprenait-il, c'est un pauvre blanc; si » vous ne lui voulez rien donner, je vais lui » donner quelque chose du mien, moi qui suis » un pauvre nègre : Dieu merci, on ne voit » point de nègre qui demande l'aumône. » Quand je lui avais donné ce que je voulais envoyer au pauvre, il ne manquait pas de lui dire en le lui présentant, « Tenez, pauvre blanc, » voilà ce que mon maître vous envoie; » et lorsqu'il croyait que je le pouvais entendre, il le rappelait pour lui donner quelque chose du sien, afin d'avoir le plaisir de l'appeler encore pauvre blanc. »

Il est rare que les esclaves nègres soient

chaussés, c'est-à-dire qu'ils aient des bas et des souliers. A la réserve de ceux qui servent de laquais aux habitans de la première distinction, tous vont ordinairement nu-pieds. Leurs habits journaliers ne consistent qu'en des caleçons et une casaque ; mais, lorsqu'ils s'habillent aux jours de fêtes, les hommes ont une belle chemise, avec des caleçons étroits de toile blanche, sur lesquels ils portent une candale d'une toile de couleur ou d'une étoffe légère. Ce qu'on nomme *candale* est une espèce de jupe très-large, qui ne va pas jusqu'aux *genoux*, et dont le haut, plissé par une ceinture, a sur les hanches deux fentes qui se ferment avec des rubans. Ils portent sur la chemise un petit pourpoint sans basques, qui laisse trois doigts de vide entre lui et la candale, pour faire bouffer plus librement la chemise. Ceux qui sont assez riches pour se procurer des boutons d'argent, ou garnis de quelques pierres de couleur, en mettent aux poignets et au col de leur chemise. La plupart n'y mettent que des rubans. Ils ont rarement des cravates et des justaucorps. Dans cette parure, lorsqu'ils ont la tête couverte d'un chapeau, on vante leur bonne mine, d'autant plus qu'ils sont ordinairement fort bien faits. Avant le mariage, ils portent deux pendans d'oreilles, comme les femmes; ensuite ils n'en portent plus qu'un seul. Les habitans qui se donnent des laquais leur font faire des candales et des pourpoints avec des galons, et de la couleur de leur livrée : ils leur font porter

un turban au lieu de chapeau, des pendans d'oreilles, et un carcan d'argent avec leurs armes.

Les négresses, dans leur habillement de cérémonie, portent ordinairement deux jupes. Celle de dessous est de couleur, et celle de dessus presque toujours de toile blanche de coton ou de mousseline. Elles ont un corset blanc à petites basques, ou de la couleur de leur jupe de dessous, avec une échelle de rubans; des pendans d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets et des colliers de petite rassade à plusieurs tours, ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent. Le col de leur chemise, les manches et les fausses manches sont garnis de dentelle; et leur coiffure est d'une toile très-blanche et très-fine, relevée aussi de quelques dentelles. Cependant on ne voit cet air de propreté qu'aux nègres et aux négresses qui se mettent en état, par leur travail, d'acheter ces ornemens à leurs frais; car, à l'exception des laquais et des femmes de chambre de cet ordre, il n'y a point de maître qui fasse l'inutile dépense de parer une troupe d'esclaves.

Les Européens se trompent lorsqu'ils s'imaginent qu'aux îles on fait consister la beauté des nègres dans la difformité de leur visage, particulièrement dans de grosses lèvres, avec un nez écrasé. Si ce goût est celui de l'Europe, il règne si peu dans les colonies, qu'on y veut au contraire des traits bien réguliers. Les Espagnols y apportent surtout une extrême attention, et ne regardent point à cinquante piastres de

plus pour se procurer une belle négresse. Avec la régularité des traits, on veut qu'elles aient la taille belle, la peau fine et d'un noir luisant. Jamais il n'y a de malpropreté à leur reprocher lorsqu'elles sont proches d'une rivière. Les nègres du Sénégal, de Gambie, du cap Vert, d'Angola et de Congo, sont d'un plus beau noir que ceux de Mina, de Juida, d'Issini, d'Ardra, et des autres parties de la côte. Cependant leur teint change dès qu'ils sont malades, et devient alors couleur de bistre, ou même de cuivre.

Ils sont d'une patience admirable dans leurs maladies; rarement on les entend crier ou se plaindre au milieu des plus rudes opérations. Ce n'est pas insensibilité, car ils ont la chair très-délicate et le sentiment fort vif; c'est un fonds de grandeur d'âme et d'intrépidité qui leur fait mépriser la douleur, les dangers, et la mort même. Le P. Labat rend témoignage qu'il en a vu rompre vifs et tourmenter plusieurs, sans leur entendre jeter le moindre cri. « On en brûla un, dit-il, qui, loin d'en paraître ému, demanda un bout de tabac allumé lorsqu'il fut attaché au bûcher, et fumait encore tandis que ses jambes étaient crevées par la violence du feu. Un jour, ajoute le même voyageur, deux nègres ayant été condamnés, l'un au gibet, l'autre à recevoir le fouet de la main du bourreau, le confesseur se méprit et confessa celui qui ne devait pas mourir. On ne reconnut l'erreur qu'au moment de l'exécution. On le fit descendre, l'autre fut con-

fessé; et quoiqu'il ne s'attendît qu'au fouet, il monta l'échelle avec autant d'indifférence que le premier en était descendu, comme si l'un ou l'autre sort ne l'eût pas touché. » C'est à ce mépris naturel de la mort qu'on attribue leur bravoure. On a déjà remarqué que ceux de Mina tombent souvent dans une mélancolie noire qui les porte à s'ôter volontairement la vie. Ils se pendent ou se coupent la gorge au moindre sujet, le plus souvent pour faire peine à leurs maîtres, dans l'opinion qu'après leur mort ils retourneront dans leur pays. Un Anglais établi dans l'île de Saint-Christophe employa un stratagème fort heureux pour sauver les siens. Comme il les traitait avec la rigueur ordinaire à sa nation, ils se pendaient les uns après les autres, et cette fureur augmentait de jour en jour. Enfin il fut averti par un de ses engagés que tous ses nègres avaient pris la résolution de s'enfuir dans un bois voisin, et de s'y pendre tous pour retourner ensemble dans leur patrie. Il conçut que, les précautions et les châtimens ne pouvant différer que de quelques jours l'exécution de leur dessein, il fallait un remède qui eût quelque rapport à la maladie de leur imagination. Après avoir communiqué son projet à ses engagés, il leur fit charger sur des charrettes des chaudières à sucre, et tout l'attirail de sa fabrique, avec ordre de le suivre; et s'étant fait conduire dans le bois, lorsqu'on eut vu prendre ce chemin à ses nègres, il les y trouva qui disposaient leurs

cordes pour se pendre. Il s'approcha d'eux une corde à la main, et leur dit de ne rien craindre; qu'ayant appris le dessein où ils étaient de retourner en Afrique, il voulait les y accompagner, parce qu'il y avait acheté une grande habitation, où il était résolu d'établir une sucrerie, à laquelle ils seraient beaucoup plus propres que des nègres qu'on n'avait jamais exercés à ce travail; mais qu'alors, ne craignant plus qu'ils pussent s'enfuir, il les ferait travailler jour et nuit, sans leur accorder le repos ordinaire du dimanche; que par ses ordres on avait déjà repris dans leur pays ceux qui s'étaient pendus les premiers, et qu'il les y faisait travailler les fers aux pieds. La vue des charrettes qui arrivèrent aussitôt, ayant confirmé cet étrange langage, les nègres ne doutèrent plus des intentions de leur maître, surtout lorsque, les pressant de se pendre, il feignit d'attendre qu'ils eussent fini leur opération pour hâter la sienne et partir avec eux. Il avait même choisi son arbre, et sa corde y était attachée. Alors ils tinrent entre eux un nouveau conseil. La misère de leurs compagnons, et la crainte d'être encore plus malheureux leur fit abandonner leur résolution. Ils vinrent se jeter aux pieds de leur maître pour le supplier de rappeler les autres, et lui promettre qu'aucun d'eux ne penserait plus à retourner dans leur pays. Il se fit presser longtemps; mais enfin ses engagés et ses domestiques blancs s'étant aussi jetés à genoux pour

lui demander la même grâce, l'accommodement se fit à condition que, s'il apprenait qu'un seul nègre se fût pendu, il ferait pendre le lendemain tous les autres pour aller travailler à la sucrerie de Guinée. Ils le promirent avec serment. Le serment des nègres se fait en prenant un peu de terre qu'ils se mettent sur la langue, après avoir levé les yeux et les mains au ciel et frappé leur poitrine. Cette cérémonie, qu'ils expliquent eux-mêmes, signifie qu'ils prient Dieu de les réduire en poussière comme la terre qu'ils ont sur la langue, s'ils manquent à leur promesse, ou s'ils altèrent la vérité. Un autre habitant s'avisa de faire couper la tête et les mains à tous les nègres qui s'étaient pendus, et de les tenir enfermés sous la clef dans une cage de fer suspendue dans sa cour. L'opinion des nègres étant que leurs morts viennent prendre leurs corps pendant la nuit, et les emportent avec eux dans le pays, il leur disait qu'ils étaient libres de se pendre lorsqu'il leur plairait, mais qu'il aurait le plaisir de les rendre pour toujours misérables, puisque, se trouvant sans tête et sans mains dans leur pays, ils seraient incapables de voir, d'entendre, de parler, de manger et de travailler. Ils rirent d'abord de cette idée, et rien ne pouvait leur persuader que les morts ne trouvassent pas bientôt le moyen de reprendre leurs têtes et leurs mains; mais lorsqu'ils les virent constamment dans le même lieu, ils jugèrent enfin que leur maître était plus puissant

qu'ils ne se l'étaient imaginé, et la crainte du même malheur leur fit perdre l'envie de se pendre.

Le P. Labat, qu'on donne pour garant de ces deux faits, ajoute que, si ces remèdes paraissent bizarres, ils ne laissent pas d'être proportionnés à la portée de l'esprit des nègres, et de convenir à leurs préventions; mais ils ne sont pas plus étranges que la disposition où le même voyageur les représente à l'égard du christianisme, qu'ils paraissent embrasser.

Il est vrai, dit-il, « qu'ils se convertissent aisément, lorsqu'ils sont hors de leur pays, et qu'ils persévèrent dans le christianisme tant qu'ils le voient pratiquer et qu'ils ne voient pas de sûreté à s'en écarter; mais il est vrai aussi que, dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne songent pas plus aux promesses de leur baptême que si tout cela ne s'était passé qu'en songe. S'ils retournaient dans leur pays, ils se dépouilleraient aussi facilement du nom de chrétien que de l'habit dont ils se trouveraient revêtus. »

Jusqu'en 1688 les travaux de Saint-Domingue avaient été faits par les engagés et par les plus pauvres habitans. Des expéditions heureuses sur les terres des Espagnols procurèrent quelques nègres. Leur nombre fut un peu grossi par l'arrivée de trois navires français venus d'Afrique, et beaucoup plus par les prises qu'on fit sur les Anglais, durant la guerre de 1688, enfin par une descente à la Jamaïque, d'où l'on en enleva trois mille en 1694. C'étaient

des instrumens sans lesquels on ne pouvait entreprendre la culture du sucre ; mais ils ne suffisaient pas. Il fallait des richesses pour élever des bâtimens, pour se procurer des ustensiles. Le gain que firent quelques habitans avec les flibustiers, dont les expéditions étaient toujours heureuses, les mit en état d'employer les esclaves. On se livra donc à la plantation de ces cannes qui font passer l'or du Pérou aux mains des nations qui n'ont, au lieu de mines, que des terres fécondes.

Cependant la colonie, qui, même en se dépeuplant d'Européens, avait fait, au milieu des ravages qui précédèrent la paix de Ryswick, quelques progrès au nord et à l'ouest, n'était rien au sud. Cette partie ne comptait pas cent habitans, tous isolés et tous misérables. Le gouvernement n'imagina pas de meilleur parti, pour tirer quelque avantage d'un si grand terrain, que d'en accorder en 1698, pour un demi-siècle, la propriété à une compagnie qui prit le nom de *Saint-Louis*. Elle s'engageait, sous peine de voir son octroi annulé, à peupler sa concession de nègres et d'engagés. On la chargeait de distribuer des terres à ceux qui en demanderaient, et de leur fournir des esclaves et des marchandises payables à terme. A ces conditions, le privilége assurait à la compagnie le droit d'acheter et de vendre exclusivement dans tout le territoire qui lui avait été abandonné, mais seulement aux prix établis dans les autres quartiers de l'île.

Le monopole se détruit par son avidité même. La compagnie de Saint-Louis fut ruinée par les infidélités de ses agens, sans que le territoire confié à ses soins profitât de tant de pertes. Ce qui s'y trouva de culture et de population lorsqu'elle remit en 1720 ses droits au gouvernement était, pour la plus grande partie, l'ouvrage des interlopes.

Depuis leur établissement, les colonies françaises recevaient leurs esclaves des mains du monopole, et en conséquence en recevaient fort peu, à un prix exorbitant. Réduit en 1713 à l'impossibilité de continuer ses opérations languissantes, le privilége associa lui-même à son commerce les négocians particuliers. Cette nouvelle combinaison fut suivie d'une telle activité, que le gouvernement commença enfin à se détacher de l'exclusif, en conférant, en 1716, la traite de Guinée aux ports de Rouen, Bordeaux, Nantes et la Rochelle.

On commençait à sentir le bien qu'allait produire cette liberté, tout imparfaite qu'elle était, lorsque Saint-Domingue fut encore condamné à recevoir ses cultivateurs de la compagnie des Indes, qui n'était même obligée de lui en fournir que deux mille chaque année. Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans la colonie les agens d'un corps odieux. Les édifices qui servaient à leurs opérations furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur arrivaient de la côte d'Afrique ou ne furent pas reçus dans les ports, ou n'eurent pas la liberté d'y faire

leurs ventes. Le gouverneur général, qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus de l'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étaient pas soutenus de la force : il fut même arrêté. Toutes les parties de l'île retentissaient de cris séditieux et du bruit des armes. On ne sait où ces excès auraient été poussés, si le gouvernement n'avait eu la modération de céder. « Pour cette fois, dit Raynal, les peuples ne furent point châtiés du délire de celui qui les gouvernait; et le duc d'Orléans montra bien dans cette circonstance qu'il n'était point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rébellion qu'il avait excitée par une institution vicieuse, et qui aurait été sévèrement punie sous un administrateur moins éclairé ou moins modéré. » Après deux ans de trouble et de confusion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie ramenèrent les esprits à la paix; et la tranquillité se trouva rétablie sans les moyens violens de la rigueur.

Depuis ce temps, jamais colonie ne mit si bien le temps à profit que Saint-Domingue. Ses pas vers la prospérité furent prompts et soutenus. Des établissemens et des plantations se formèrent dans toutes les parties de l'île possédées par la France. En 1726, on y comptait trente mille personnes libres et cent mille esclaves noirs ou mulâtres. Les guerres qui troublèrent ses mers ne firent que comprimer le ressort de sa prospérité. Sa force s'en accrut; son action en devint plus rapide. D'après le dé-

nombrement de l'année 1789, le nombre des esclaves noirs se montait à quatre cent cinquante mille, celui des blancs ne s'élevait qu'à soixante mille. Les deux tiers de ces derniers habitaient les villes et les bourgs; l'autre tiers, disséminé sur les habitations, dirigeait les ateliers.

Les importations des objets venant d'Europe étaient estimées à 220,000,000 de livres tournois; la navigation entre la métropole et la colonie occupait six cents bâtimens français. La valeur des denrées exportées de Saint-Domingue était de 400,000,000 de livres tournois.

Des événemens désastreux, qui se sont passés de nos jours, ont bouleversé Saint-Domingue; la France n'en a plus que la souveraineté nominale. Il s'y est élevé deux gouvernemens indépendans. Un roi nègre réside au cap Français, qui se nomme maintenant cap Henri. Ses états se terminent aux plaines aujourd'hui désertes qu'arrose l'Artibonite. La partie méridionale, partagée en cantons républicains, dont chacun est gouverné par un conseil des principaux habitans, reconnaît un chef qui porte le titre de président, et fait son séjour au Port-au-Prince. On a donné à l'île son ancien nom d'Haïti. Un troisième parti, indépendant des deux autres, se maintient dans les montagnes.

CHAPITRE III.

La Martinique, la Guadeloupe et dépendances.

La Martinique, que les Caraïbes nomment Madamina, est située entre les 14° 20′ et 15″ de latitude nord; on lui donne seize lieues de long sur quarante-cinq de circonférence; mais ces lieues ont semblé si grandes à du Tertre, qu'il croit pouvoir en compter dix-huit de longueur, et cinquante de circuit, en y comprenant les caps, qui s'avancent, en quelques endroits, deux ou trois lieues dans la mer. En général, le pays est inégal. Il est arrosé par un grand nombre de petites rivières et de belles sources.

Le premier voyage du fameux missionnaire Labat fut à la Martinique.

Ce fut le 29 janvier 1694 qu'il y prit terre, après une navigation de soixante-trois jours. En approchant de la côte, il s'étonna qu'on eût pu choisir cette île pour y faire un établissement. Elle ne lui parut qu'une affreuse montagne, entrecoupée de précipices, où l'on ne voit d'agréable que la verdure dont elle est revêtue de toutes parts. Le quartier vers lequel on s'avançait était celui qui s'appelle *Macouba*. On passe la pointe du Prêcheur, après laquelle on commence à découvrir les maisons, les mou-

lins à sucre, et bientôt le fort Saint-Pierre, qui ne présente d'abord qu'une longue file de maisons appliquées au pied de la montagne, parce qu'on ne distingue point encore la distance qui est entre la montagne et le rivage.

Les civilités que Labat reçut en arrivant lui auraient fait oublier tout d'un coup les fatigues et les dangers du voyage, s'il n'eût été menacé d'un autre péril dans le couvent même de son ordre. Un religieux de cette maison était attaqué du mal de Siam, et l'on s'efforçait d'en arrêter la contagion. Cette maladie était venue à la Martinique, où elle faisait de grands ravages depuis sept ou huit ans, non de Siam, mais par un vaisseau qui en rapportait les débris des établissemens de Merguy et de Bancok, et qui avait touché au Brésil, où quelques gens de l'équipage l'avaient gagnée. Elle était d'autant plus terrible qu'on n'en connaissait encore ni la nature ni le remède. Les symptômes en étaient aussi variés que le tempérament des malades. La mort arrivait le sixième ou septième jour. Quelquefois, sans autre pressentiment qu'un léger mal de tête, on tombait mort dans les rues, où l'on était à se promener pour prendre l'air; et ceux qui étaient si cruellement surpris avaient la chair noire et pourie un quart d'heure après. Les Anglais qu'on faisait prisonniers pendant la guerre prirent cette redoutable maladie, et la portèrent dans toutes les îles. Elle se communiqua de même chez les Espagnols et les Hollandais. Enfin il paraît

qu'elle s'est affaiblie, puisqu'on a vu La Condamine guéri, en 1735, dans l'espace de vingt-quatre heures, et par des secours fort simples.

Labat, chassé de son couvent par la crainte, n'en eut que plus de loisir pour ses observations.

« Saint-Pierre, dit-il, peut être distingué en trois quartiers. Celui du milieu, qui se nomme proprement *Saint-Pierre*, commence au fort et à l'église paroissiale de même nom, desservie par les jésuites, et va jusqu'à la montagne, qui est du côté de l'ouest, où l'on trouve une batterie à barbette de onze canons, nommée *la Batterie de Saint-Nicolas*. Tout l'espace entre cette batterie et celle de Saint-Robert, qui est à l'extrémité du côté de l'ouest, forme le second quartier, qu'on a nommé *le Mouillage*, parce que c'est devant cette partie de la ville que tous les vaisseaux se tiennent à l'ancre : ils y sont plus à couvert que devant le fort. L'église des jacobins, dédiée à Notre-Dame de Bon-Port, sert de paroisse pour ce quartier et pour les habitans des petites montagnes, qu'on appelle *mornes* aux îles françaises. Le troisième quartier, nommé *la Galère*, offre une longue rue qui borde la mer, depuis le fort jusqu'au pied d'une batterie fermée, qui est à l'embouchure de la rivière des Jésuites; aussi ce quartier est-il de leur paroisse. » A l'arrivée de Labat, on comptait dans les deux paroisses qui forment ces trois quartiers, environ deux mille quatre cents communians, avec le même nom-

bre de nègres et d'enfans, en y comprenant les soldats et les flibustiers.

« Les paroisses de la Cabesterre, continue Labat, nous sont échues. Cabesterre et Basse-terre sont des noms en usage dans les îles, et qui demandent d'être expliqués. On entend par le premier la partie d'une île qui regarde le levant, et qui est toujours rafraîchie par les vents alisés, qui courent depuis le nord jusqu'à l'est-sud-est. La Basse-terre est la partie opposée. Dans celle-ci, les vents alisés se font moins sentir : elle est par conséquent plus chaude: mais en même temps la mer y est plus unie, plus tranquille, plus propre pour le mouillage et pour le chargement des vaisseaux. Ordinairement les côtes y sont aussi plus basses qu'aux Cabesterres, où, pour la plupart, elles sont composées de hautes falaises, contre lesquelles la mer bat et se brise avec impétuosité, parce qu'elle y est sans cesse poussée par le vent.

» Je ne pouvais assez admirer, poursuit Labat, la hauteur et la grosseur des arbres de ces forêts, surtout de ceux qu'on nomme *gommiers*. Nous vîmes, en passant au Morne-Rouge, l'habitation des religieux de la Charité, et celles de plusieurs particuliers. On y élève des bestiaux et des cacaoyers. Du morne de la Calebasse, où nous arrivâmes un peu avant midi, nous eûmes le plaisir de découvrir une grande partie de la Cabesterre, qui de cette élévation nous parut un pays uni,

beaucoup plus que celui que nous quittions, où l'on ne trouve que des montagnes. On a taillé dans ces mornes un chemin étroit, qui est de ce côté-là l'unique passage d'une partie de l'île à l'autre, et qu'on pourrait rendre impénétrable. Toutes les rivières de ce quartier ne sont que des torrens qui tombent des montagnes, et qui grossissent aux moindres pluies : elles n'ont ordinairement que deux ou trois pieds d'eau. Celle du Capot est une des plus grandes de l'île : sa largeur est ordinairement de neuf à dix toises, sa profondeur de deux ou trois pieds au milieu, et son eau très-claire ; mais de grosses masses de pierres, et quantité de cailloux dont elle est remplie, rendent son passage dangereux, pour peu qu'elle s'enfle. »

Au surplus, les paroisses de cette île, et celles de toutes les Antilles possédées par les puissances catholiques, sont desservies par des moines, soit cordeliers, soit capucins ou autres, et l'étaient aussi par des jésuites, lorsqu'il y en avait.

C'est le roi de France qui entretient les religieux curés des îles du Vent, c'est-à-dire de toutes les îles françaises, à l'exception de Saint-Domingue. Leurs pensions se prennent sur le domaine royal. Toutes les cures anciennes ont douze mille livres de sucre brut, et les nouvelles neuf mille livres.

A l'égard du casuel, il varie suivant la différence des lieux. D'ailleurs il ne consiste que

dans les droits de sépulture et de mariage, et dans la publication des bans pour les personnes libres. On n'exige rien des esclaves, ni de leurs maîtres pour eux. La levée des corps, que le curé doit prendre à leur maison, est taxée, dans les paroisses du fort Saint-Pierre, du Mouillage et du Fort-Royal, à quinze livres; dans les autres, à six. On donne, dans les trois premières, neuf livres pour une grande messe, et dans le reste de l'île quatre livres dix sous. Les messes basses, les publications de bans, les certificats de baptême, les mariages et les sépultures sont à vingt sous. A l'égard des autres fonctions, « on prend, dit Labat, ce que les fidèles présentent; mais on ne demande jamais rien. »

Le Fort-Royal est situé sur une hauteur, en forme de presqu'île, composée d'une roche tendre ou d'un tuf, qui se creuse assez facilement, quand on est un peu au-dessous de sa superficie. Ce terrain est élevé d'environ 15 à 18 toises au-dessus de la mer, qui l'environne de toutes parts, à l'exception d'une petite langue de terre qui le joint à l'île, et dont la largeur est de 18 à 20 toises. Ce fort fut attaqué, en 1674, par les Hollandais, sous les ordres de l'amiral Ruyter. La relation de cette attaque offre des singularités assez plaisantes pour qu'on se permette ici cette espèce de digression.

Les magasins étaient pleins d'eau-de-vie et de vin lorsque Ruyter fit descendre ses troupes sous la conduite du comte de Stirum. Ses

soldats n'y trouvant aucune résistance, se mirent à les piller, et burent avec si peu de modération, qu'ils n'étaient plus en état de se tenir sur leurs pieds lorsqu'il fallut marcher à l'assaut. Il se trouvait dans le carénage une flûte de vingt-deux pièces de canon, et un vaisseau de roi de quarante-quatre, commandé par le marquis d'Amblimont, successeur du comte de Blénac au gouvernement général des îles. Ces deux bâtimens firent un si terrible feu sur ces ivrognes, qui tombaient à chaque pas, qu'ils en tuèrent plus de neuf cents. Leur chef fut du nombre. Le feu des vaisseaux, secondé par celui des palissades, força l'officier qui avait succédé au comte de Stirum de faire battre la retraite: il fit un épaulement avec les tonneaux que ses gens avaient vidés, pour mettre à couvert un reste de vivans et de blessés, et leur donner le temps de revenir de leur ivresse. Ruyter, qui vint à terre le soir, après avoir passé tout le jour à canonner ce rocher, fut extrêmement surpris de voir plus de quinze cents Hollandais tués ou blessés. Il prit aussitôt la résolution d'abandonner une si funeste entreprise et de faire embarquer le reste de son monde pendant la nuit.

Dans le même temps le gouverneur de l'île assemblait son conseil, où l'on résolut d'abandonner le fort, après avoir fait enclouer le canon, parce que, celui des ennemis ayant abattu la plus grande partie des retranchemens, il était à craindre qu'on ne pût résister à l'as-

saut, lorsque les Hollandais auraient achevé de cuver leur vin. Mais cette résolution ne put être exécutée avec tant de silence, qu'ils n'entendissent beaucoup de bruit dans le fort. Ils le prirent pour le prélude d'une sortie, dont Ruyter appréhenda les effets dans l'état où ses gens étaient encore. Une partie était déjà rembarquée. L'épouvante se répandit parmi les autres. Ils se jetèrent avec tant de précipitation dans leurs chaloupes, qu'ils abandonnèrent leurs blessés, leurs attirails de guerre, et même une partie de leurs armes, tandis que les assiégés, alarmés aussi du bruit qu'ils entendaient, et le prenant pour la marche de l'ennemi qui s'avançait à l'assaut, ne se pressèrent pas moins de passer dans leurs canots. Enfin cette mutuelle terreur ayant fait fuir les uns et les autres, il ne resta dans le fort qu'un Suisse, qui, s'étant enivré dès le soir, dormait tranquillement, et n'entendit rien de ce qui se passait autour de lui; de sorte qu'à son réveil il fut étonné de se voir tranquillement possesseur de ce poste, sans amis comme sans ennemis. D'Amblimont, qui ne fut point averti de cette double retraite, recommença dès la pointe du jour à faire jouer son artillerie; mais ne voyant paraître personne au fort, et n'entendant plus rien dans le camp des ennemis, dont les roseaux lui cachaient la vue, il mit à terre un sergent et quelques soldats pour aller aux observations. Ce petit détachement ne trouva que des morts, des blessés, et quelques ivrognes

qui dormaient encore dans les magasins; il en avertit le capitaine, qui fit reprendre aussitôt possession de la forteresse par tout ce qu'il y avait de troupes à bord. Dès la même année on commença des ouvrages dont une partie subsiste encore.

Les rues de la ville qu'on a bâties depuis, près du Fort-Royal, sont tirées au cordeau, mais bordées de maisons fort inégales. En 1695, on en voyait plusieurs de maçonnerie qui semblaient menacer ruine, parce que tout le terrain que la ville occupe est un sable mouvant où plus on creuse, moins on trouve de solidité. L'expérience a fait connaître que, pour y faire des édifices durables, il fallait mettre le mortier et les premières assises sur une sorte d'herbe assez semblable au chiendent, dont ce terrain est couvert; et tous les habitans ont adopté cette méthode. Malheureusement, au lieu de la suivre pour bâtir l'église, on a fait un grillage qui a demandé des frais considérables, et n'a point empêché que les murs, travaillant beaucoup, ne soient surplombés et ouverts en plusieurs endroits.

La ville du Fort-Royal est non-seulement la résidence ordinaire du gouvernement général, mais le siége du conseil supérieur.

En revenant au fort Saint-Pierre, Labat vit de son canot la Pointe des Nègres, près le bourg et l'église de la Case-Pilote. Tout ce terrain est fort élevé, et coupé sans cesse par des mornes; la plupart des fonds qui les séparent sont en

savanes, où l'on voit beaucoup de *canneficiers* (c'est le nom qu'on donne aux arbres qui portent la casse). Pendant que les juifs avaient la liberté d'être aux îles, ils faisaient confire quantité de siliques de casse pour l'Europe. Leur méthode était de les cueillir extrêmement tendres et lorsqu'elles n'avaient encore que deux à trois pouces de longueur, de sorte qu'on mangeait la silique même avec tout ce qu'elle contenait. Cette confiture était agréable, et tenait le ventre libre. Les juifs confisaient aussi les fleurs, et leur conservaient leur couleur naturelle sous le candi dont ils avaient l'art de les couvrir : elles produisent le même effet que les siliques. Mais depuis l'expulsion des juifs, soit qu'ils aient emporté leur secret, ou qu'on n'ait pas pris la peine de l'employer, cette confiture a perdu sa réputation.

Le port de la Trinité est un grand enfoncement qui forme une longue pointe, nommée *la Pointe de la Caravelle*, dont il est couvert du côté du sud-est. De l'autre, il est fermé par un morne assez haut, d'environ quatre cents pas de longueur, qui ne tient à la terre de l'île que par un isthme ou une langue de terre de trente-cinq à quarante toises de large. Le côté de l'est opposé au fond du golfe est fermé par une chaîne de rochers qui paraissent à fleur d'eau en mer basse, et sur lesquels Labat juge qu'on pourrait établir une batterie fermée. C'est une opinion fausse, dit-il, que celle de quelques philosophes qui n'admettent point de flux ni de

reflux entre les deux tropiques, ou qui l'y croient du moins presque imperceptible. Le flux ordinaire aux îles de la Martinique et de la Guadeloupe monte à quinze ou dix-huit pouces; et dans les syzygies, c'est-à-dire les nouvelles et les pleines lunes, il passe de beaucoup deux pieds. L'entrée du port est entre deux récifs et la pointe du morne. Cette pointe, qui est basse et naturellement arrondie, est défendue par quelques pièces de canon.

Le bourg n'était alors composé que de soixante ou quatre-vingts maisons, bâties sur une ligne courbe, qui suivait la figure du golfe ou du port. L'église, qui n'était que de bois et d'une grandeur médiocre, occupait le centre de l'enfoncement. Mais la Trinité s'est considérablement accrue depuis qu'on fabrique dans ce quartier beaucoup de sucre, de cacao, de coton, et d'autres marchandises qui attirent un grand nombre de vaisseaux. D'ailleurs ils ont l'avantage d'y être en sûreté pendant la saison des ouragans, dans un port très-sûr ; et lorsqu'ils le quittent pour retourner en Europe, ils se trouvent au vent de toutes les îles, ce qui leur épargne plus de trois cents lieues qu'ils auraient à faire pour aller chercher le débarquement ordinaire de Saint-Domingue ou de Porto-Rico.

A l'occasion des descentes que les habitations peuvent craindre en temps de guerre, Labat nous apprend de quelle manière on cache ce qu'on veut sauver : si ce sont des meubles ou

des provisions qui puissent résister à l'humidité, comme de la vaisselle, des ferremens, des ustensiles de cuisine, des barils de viande, de vin ou d'eau-de-vie, on fait au bord de la mer une fosse de huit à dix pieds de profondeur, afin que les ennemis, sondant avec leurs épées, ne puissent rien sentir de plus dur que le sable ordinaire. Lorsqu'on a mis dans la fosse ce qu'on veut cacher, et qu'on l'a remplie du même sable, on jette à la mer ce qu'il y a de surplus pour ne rien laisser d'élevé sur le terrain. On y jette de l'eau, qui le rend plus ferme, et l'on n'oublie point de l'aligner à deux ou trois arbres des environs, ou à quelque grosse roche, pour retrouver plus facilement le dépôt à l'une ou l'autre de ces deux marques. Si les effets ne peuvent être transportés au bord de la mer, on fait des trous en terre dans un terrain sec. Ceux qui choisissent une savane lèvent adroitement la première couche de terre, comme on fait pour couper du gazon; et, mettant des toiles autour du lieu qu'ils veulent creuser, ils y posent la terre qu'ils tirent du trou, afin qu'il ne s'en répande rien sur l'herbe voisine. Ils donnent au trou le moins d'ouverture qu'ils peuvent par le haut. Après y avoir mis leurs effets, ils le remplissent de terre qu'ils foulent soigneusement; ils y jettent de l'eau, ils mouillent l'herbe ou les cannes qu'ils ont levées : tout reprend sa place et son apparence naturelle; la terre qui reste est portée fort loin; et les environs, où l'herbe paraît foulée,

sont arrosés plusieurs fois, afin qu'en se relevant elle reprenne bientôt sa verdure. A l'égard des toiles ou des étoffes de soie, des papiers et de tout ce qui craint l'humidité, on les met dans de grandes calebasses coupées vers le quart de leur longueur; on en couvre l'ouverture avec une autre calebasse, et ces deux pièces sont jointes ensemble avec une ficelle de pite. Cette espèce de boîte, qu'on appelle *coyembouc*, est une ancienne invention des sauvages. Lorsqu'elle est remplie et bien fermée, on l'élève entre les branches de châtaignier ou des autres arbres à grandes feuilles, qui sont ordinairement couronnés de lianes. On fait passer par-dessus le coyembouc quelques lianes dont on tresse un peu les bouts: ce qui le cache si bien qu'il est impossible de l'apercevoir; et les feuilles dont il est couvert empêchent la pluie d'y causer la moindre humidité. Mais il faut que cette opération se fasse sans la participation des nègres, parce que l'ennemi ne manque point de mettre à la torture ceux qui tombent entre ses mains, pour les forcer de découvrir le trésor de leurs maîtres.

La population de la Martinique est de 9,200 blancs, 8,600 hommes de couleur, et 77,600 nègres.

La Guadeloupe est divisée en deux parties par un canal étroit, ou petit bras de mer qui la traverse de l'est à l'ouest. Celle qu'on nomme *la Grande-Terre* était peu cultivée lorsque du Tertre était aux Antilles. C'est la plus

orientale, la plus grande, et aujourd'hui la plus riche par ses productions, quoiqu'elle ne soit arrosée d'aucune rivière. Son chef-lieu est la Pointe-à-Pitre; des marais situés dans le voisinage de cette ville nuisent à sa salubrité ; elle est d'ailleurs bien bâtie et régulière.

La partie occidentale, ou Guadeloupe proprement dite, a des montagnes fort élevées, et par conséquent beaucoup de petites rivières qui, dans les temps de pluie, deviennent des torrens considérables. La ville de Basse-Terre en est le chef-lieu. Elle est placée moins avantageusement pour le commerce que la Pointe-à-Pitre, mais le séjour en est plus agréable ; elle a des eaux abondantes. Elle est située par 15° 59′ de latitude septentrionale, et 64° 5′ de longitude à l'ouest de Paris.

Le cœur de l'île est un composé de très-hautes montagnes, de rochers affreux et d'épouvantables précipices. Du Tertre en vit quelques-uns, et reconnut qu'un homme criant de toute sa force ne pouvait se faire entendre du fond à ceux qui prêtaient l'oreille sur les bords. Au centre, tirant un peu vers le sud, on trouve la célèbre montagne qu'on a nommée *la Soufrière*, dont le pied foule le sommet des autres, et qui s'élève à perte de vue dans la moyenne région de l'air, avec une ouverture d'où sort continuellement une épaisse et noire fumée, entremêlée d'étincelles pendant la nuit.

Les deux culs-de-sac, c'est-à-dire les deux

embouchures de la rivière salée, sont, sans comparaison, la meilleure et la plus belle partie de l'île. Du Tertre les nomme deux mamelles, ou deux magasins dont les habitans tirent leur nourriture. Le plus grand se prend depuis la pointe du fort Saint-Pierre jusqu'à celle d'Antigo; son étendue est de huit ou dix lieues de long, et de cinq ou six de large. Le petit n'en a pas plus de quatre dans ces deux dimensions. Ils sont richement ornés l'un et l'autre de quantité de petites îles, de formes et de grandeurs différentes, éloignées entre elles de cent pas, de deux cents, de cinq et de six cents, toutes couvertes, jusqu'aux bords, d'arbres à feuilles de laurier et de la plus belle verdure, ce qui leur donne l'apparence d'autant de forêts flottantes. Ce qu'elles ont de plus remarquable, et que du Tertre observa soigneusement, c'est qu'il n'y en a pas une qui n'ait son avantage particulier, par lequel on la distingue des autres, et dont elle tire son nom. *L'île aux frégates* sert de retraite à cette espèce d'oiseaux ; une autre aux *grands-gosiers*, une autre aux *mouettes ;* d'autres aux *anolis*, aux *lézards*, aux *soldats*, aux *crabes blancs*, aux *crabes violets*, etc. Du Tertre en nomma une *cancale*, parce que tous les arbres dont elle était bordée se trouvaient chargés de très-bonnes huîtres. Ce spectacle, qui lui parut merveilleux, est fort commun sur les côtes d'Afrique, et l'explication qu'il lui donne était déjà fort connue. « Cela vient, dit-il, de

ce que les ondes venant frapper les branches des arbres, la semence des huîtres s'y attache et s'y forme sur les rochers; de sorte qu'à mesure qu'elles grossissent, leur poids fait baisser les branches jusque dans la mer, où elles sont rafraîchies deux fois le jour par la marée. »

A trois cents pas de l'église des Goyaves, vers l'est, on fit remarquer au P. Labat que l'eau de la mer bouillonne dans un espace de cinq ou six pas. Il prit un petit canot, pour observer s'il était vrai, comme on l'en assurait, que cette eau était si chaude qu'on y pouvait faire cuire des œufs et du poisson. « Je m'éloignai, dit-il, d'environ trois toises du bord du rivage, et je m'arrêtai sur quatre pieds d'eau, dans un endroit où les bouillons ne me semblaient pas si fréquens que vers les bords. J'y trouvai l'eau si chaude, que je n'y pus tenir la main, et j'envoyai chercher des œufs que j'y fis cuire en les tenant suspendus dans mon mouchoir. A terre, vis-à-vis des bouillons, la superficie du sable n'avait pas plus de chaleur que dans les endroits plus éloignés; mais, ayant creusé avec la main, je ne fus pas peu surpris de sentir, à la profondeur de cinq ou six pouces, une augmentation considérable de chaleur; et plus je continuais de creuser, plus elle augmentait; de sorte qu'à la profondeur d'un pied, il me fut presque impossible d'y tenir la main. Je fis creuser un autre pied plus avant avec une pelle; le sable brûlant se mit à fumer, comme la terre qui

couvre le bois dont on fait le charbon; et cette fumée jetait une odeur insupportable de soufre. »

Labat alla jusqu'aux montagnes où la soufrière se fait distinguer par son volcan; et ce spectacle piqua sa curiosité. Il résolut de la satisfaire à toutes sortes de risques. « On ne rencontre, dit-il, sur toutes ces montagnes pelées que des fougères et de misérables arbrisseaux chargés de mousse : ce qui vient du froid continuel qui y règne, des exhalaisons de la soufrière, et des cendres qu'elle vomit fort souvent. Comme l'air s'était purgé par une grande pluie qui était tombée la nuit précédente, il se trouva clair et sans nuages. A mesure que nous avancions en montant, nous découvrions de nouveaux objets. On me fit apercevoir la Dominique, les Saintes, la Grande-Terre, et Marie-Galande, comme si j'avais été dessus. Plus haut, je vis clairement la Martinique, Montserrat, Nièves et d'autres îles voisines. Le monde n'a pas de plus beau point de vue.

» Après une marche d'environ trois heures et demie, en tournant autour de la montagne que je voulais visiter, et montant toujours, nous nous trouvâmes parmi des pierres brûlées et dans des lieux couverts d'un demi-pied de cendres blanchâtres qui jetaient une forte odeur de soufre. Plus nous avancions, plus la cendre et son odeur augmentaient. Enfin nous arrivâmes sur la hauteur. C'est une vaste plate-forme, inégale, et couverte de monceaux de pierres brûlées de différentes grosseurs. La

terre fumait de toutes parts, et surtout dans les lieux où l'on voyait des fentes et des crevasses. Je ne jugeai point à propos de m'y promener; on me fit prendre à côté, pour gagner le pied d'une hauteur qu'on nomme *le Piton de la Soufrière :* c'est un amas de grosses pierres calcinées, qui peut avoir 10 ou 12 toises de hauteur, sur quatre fois autant de circonférence. J'y montai sans crainte, parce que je n'y voyais point de cendre ni de fumée, et je vis au-dessous de moi, du côté de l'est, la bouche de la fournaise. C'est une ouverture ovale, qui me parut large de 18 à 20 toises dans son plus grand diamètre. Ses bords étaient couverts de grosses pierres, même de cendres et de monceaux de vrai soufre. L'éloignement où j'étais ne me permit pas d'en reconnaître la profondeur; et je ne pouvais, sans imprudence, m'en approcher davantage. D'ailleurs il s'en exhalait de temps en temps des tourbillons d'une fumée noire, épaisse, sulfurée, et mêlée d'étincelles de feu qui m'incommodaient beaucoup lorsque le vent les portait vers moi. Je vis à peu de distance une autre bouche, plus petite que la première, et qui me parut comme une voûte ruinée : il en sortait aussi beaucoup de fumée et d'étincelles. Tous les environs de ces deux ouvertures n'offraient que des fentes et des crevasses qui rendaient une épaisse fumée, ce qui ne me laissa aucun doute que toute la montagne fût creuse comme une grande cave, pleine de soufre en-

flammé qui se consume peu à peu, et qui, faisant affaisser la voûte, y cause sans cesse de nouvelles ouvertures.

» Nous passâmes environ deux heures à nous reposer sur le piton; nous y jouîmes de sa belle vue en dînant, et nous y plantâmes une perche d'environ douze pieds, que j'avais fait apporter exprès, avec une vieille toile, pour servir de pavillon. Ensuite il fallut descendre par le même chemin qui nous avait servi à monter. On peut croire qu'il ne s'y en trouve point de battus. Peu de voyageurs se laissent tenter par une curiosité aussi dangereuse que la mienne. Je ne laissai point de m'approcher, autant qu'il me fut possible, de la grande bouche, dont l'accès m'avait paru moins difficile que celui de la petite; et j'y fis jeter de grosses pierres par le plus robuste de mes compagnons; mais je ne vis point augmenter, comme on me l'avait annoncé, la fumée ni les étincelles. La terre retentissait sous nos pieds, et lorsqu'on la frappait d'un bâton, comme si nous eussions été sur le pont d'un vaisseau. Si l'on remuait une grosse pierre, la fumée sortait aussitôt. Toutes les pierres de la montagne sont légères et sentent beaucoup le soufre. J'en fis prendre quelques unes au sommet. Quoiqu'on fût alors dans la plus grande chaleur du jour, l'air était très-frais sur le Piton, et je doute qu'on y pût résister pendant la nuit. Les nègres, qui vont prendre du soufre pour le vendre après l'avoir bien purifié, se

sont fait une route que nous n'avions pu trouver d'abord, mais que nous cherchâmes plus heureusement à notre retour, et que nous suivîmes. Elle était plus aisée que la nôtre, mais plus longue. Deux cents pas au-dessous de la grande bouche, nous trouvâmes trois petites mares d'eau chaude, éloignées de quatre à cinq pas l'une de l'autre. La plus grande, dont le diamètre est à peu près d'une toise, est remplie d'une eau fort brune qui a l'odeur de celle où les serruriers et les forgerons éteignent le fer. La seconde, qui est blanchâtre, a le goût de l'alun. La troisième est bleue ; elle a le goût du vitriol, et l'on y trouve, dit-on, d'assez gros morceaux de ce minéral ; mais n'ayant point d'instrumens ni de perche pour chercher au fond, nous ne découvrîmes rien, et je ne pus même mesurer la profondeur des mares qui excédait la longueur de nos bâtons.

» Nous vîmes ensuite quantité de petites sources d'eau, qui forment, en s'unissant, des rivières ou de gros torrens. Un de ces rapides amas d'eau a reçu le nom de Rivière Blanche, parce que les cendres et le soufre qui s'y mêlent lui donnent souvent cette couleur : elle se jette dans la rivière de Saint-Louis, et n'aide pas à la rendre poissonneuse. A mesure qu'on s'éloigne de ces terres brûlées, en descendant la montagne, le pays devient plus beau : on revoit de l'herbe, des arbres chargés de verdure, des terres bien cultivées ; et l'on se croit passé dans un nouveau monde, en sortant

d'une affreuse montagne toute couverte de pierres calcinées, de cendre et de soufre. Mes souliers s'en étaient ressentis, et j'eus besoin de quelques jours de repos. »

Labat visita ce qu'on nomme les abîmes. Ce sont de grands enfoncemens que la mer fait dans les terres, où les vaisseaux peuvent se retirer pendant la saison des ouragans, ou pour se mettre à couvert de l'ennemi. L'eau y est profonde; et si les terres voisines étaient défrichées, on y pourrait faire un excellent fort, qui ne demanderait qu'une redoute pour le défendre.

La population de la Guadeloupe se monte à 159,500 habitans.

L'île de Marie-Galande, séparée de la Guadeloupe par un canal de six lieues de largeur, offre un sol presque plat et sans eaux. On y compte environ 10,000 habitans : elle produit du sucre et du café de bonne qualité.

La Désirade n'est guère qu'un rocher, à trois lieues au vent de la Grande-Terre de la Guadeloupe : on y compte à peine quarante familles, qui, avec environ trois cents nègres, cultivent le coton et élèvent les bestiaux.

Les Saintes sont trois petites îles à trois lieues au sud de la Guadeloupe proprement dite. Elles forment une rade superbe et très-sûre, où les bâtimens de l'état peuvent hiverner. Leur population n'excède guère celle de la Désirade. On y récolte un peu de coton.

La partie française de Saint-Martin est fort riche : elle renferme plusieurs belles sucreries

et des salines. Cette île est éloignée d'une vingtaine de lieues au nord de la Guadeloupe.

CHAPITRE IV.

Jamaïque.

Cette île fut nommée par Christophe Colomb *San-Iago*, c'est-à-dire Saint-Jacques; et de James, qui signifie Jacques ou Iago, dans leur langue, les Anglais ont fait *Jamaïca*, nom que toutes les autres nations ont adopté.

On a vu que Colomb la découvrit, dans son second voyage, au commencement de maï 1494. Les Espagnols n'y avaient point encore d'établissement; mais en 1509, c'est-à-dire trois ans après sa mort, ils s'y rendirent en foule, et dans le cours de la même année ils y bâtirent trois villes, Séville sur la côte du nord; Mellila sur celle du sud, et Oristan dans la partie occidentale, à quatorze lieues de Séville. Diègue, un des fils de Colomb, en bâtit une sous le nom de *San-Iago de la Vega*, et la situation en étant plus agréable et plus saine que celle des trois autres, elles furent abandonnées de leurs habitans. La Vega devint bientôt si florissante, qu'on y comptait dix-sept cents maisons, deux églises, deux chapelles, et même une abbaye.

Diègue Colomb, premier gouverneur de l'île,

en posséda la plus grande partie, et prit dans ses titres celui de marquis de La Vega, qui est passé à ses descendans; mais leur tyrannie et leurs exactions arrêtèrent les progrès de la colonie. On la vit bornée long-temps à La Vega, d'où les habitans faisaient cultiver les terres par leurs esclaves. Ensuite, lorsque le Portugal fut soumis à cette couronne, les Portugais, beaucoup plus industrieux, tentèrent en vain d'augmenter la culture et le commerce de la Jamaïque : ils trouvèrent des obstacles invincibles dans la jalousie des Espagnols, qui, menant une vie oisive, sans aucune sorte de manufactures et de commerce, se contentaient de tirer leur subsistance de leurs plantations, et de vendre ce qu'ils avaient de superflu aux vaisseaux qui passaient sur leurs côtes. C'était néanmoins pour s'assurer la possession d'une île si négligée qu'ils avaient massacré plus de six mille Américains, ses habitans naturels. Ils n'étaient pas eux-mêmes plus de quinze cents, avec le même nombre d'esclaves noirs, lorsqu'elle fut conquise par les Anglais en 1655.

Les nègres, après la défaite de leurs maîtres, égorgèrent quelques officiers qui les commandaient, et se donnèrent pour chef un esclave de leur nation. Ils continuèrent quelque temps de se soutenir dans les montagnes, où ils vivaient de chasse et de pillage; enfin la crainte de se voir forcés dans cette retraite en détermina le plus grand nombre à se soumettre au chef anglais, qui leur fit grâce lorsqu'ils eurent aban-

donné leurs armes. Il n'en resta que trente ou quarante qui, soit dans l'espérance de se procurer la liberté, soit par affection pour leurs anciens maîtres, ou par haine pour les Anglais, s'obstinèrent à mener une vie errante dans des montagnes inaccessibles. Ensuite leur troupe s'étant grossie par la désertion d'un grand nombre de nègres anglais, ils reprirent assez d'audace pour descendre dans les vallées, et pour y commettre des ravages qui forcèrent le gouverneur d'élever des forts pour mettre les plantations à couvert. Ces brigands subsistent encore dans une race nombreuse, et l'on n'a pu trouver jusqu'aujourd'hui d'autre moyen pour les réprimer que d'entretenir des corps-de-garde au pied des montagnes.

Les Anglais, devenus maîtres de l'île, poussèrent leurs établissemens avec autant de succès que d'activité. C'est à Doiley, qui prit la Jamaïque, que les Anglais ont la principale obligation des premiers progrès de leur colonie. En 1663, c'est-à-dire huit ans après son origine, on y comptait déjà douze paroisses, et 17,300 habitans. Les flibustiers contribuèrent beaucoup à ce prompt accroissement par les richesses qu'ils y apportaient de leurs courses et du pillage des établissemens espagnols.

La Jamaïque est traversée par le 18e. degré de latitude septentrionale : elle a environ quarante-six lieues de long de l'est à l'ouest, sur vingt de largeur dans le milieu. Elle se resserre par degrés vers ses deux extrémités, et paraît

se terminer en deux pointes. Elle contient environ cinq millions d'acres de terre, dont la moitié est actuellement en culture. Elle est divisée en deux parties par une chaîne de montagnes qui s'étend de l'est à l'ouest, et d'où sortent quantité de rivières. Ses côtes méridionales offrent un grand nombre d'excellentes baies.

L'île est divisée en trois comtés. Les trois principales villes sont Kingston, Port-Royal, et Spanish-Town ou San-Iago, qui se trouvent à la côte méridionale.

La ville de Port-Royal se nommait autrefois *Cognay*; elle occupait la pointe d'une langue de terre qui s'avance d'environ dix milles en mer. L'eau y est si profonde et le rivage si net, que les plus grands navires pouvaient s'approcher jusqu'aux quais, et charger ou décharger avec aussi peu de frais que d'embarras. Mille vaisseaux peuvent y mouiller à l'aise, sans avoir rien à craindre des vents. La grande rivière, sur laquelle est situé San-Iago, vient tomber dans cette baie. C'est là que tous les vaisseaux prennent leur eau et leur bois. La facilité du mouillage et tant d'autres commodités avaient rendu Port-Royal le centre du commerce de l'île. Avec tous ces avantages, sa situation avait de fâcheux inconvéniens; l'eau douce, le bois, la pierre manquent absolument sur ce terrain. Le sol en est si sec, qu'il n'y croît aucune sorte d'herbe; et la multitude de marchands et de mariniers que le commerce ou la navigation attirait continuellement dans ces villes y ren-

dait les vivres d'une cherté extrême. Cette ville fut renversée en 1692 par un tremblement de terre. Ces accidens, qui se sont renouvelés, l'ont fait déserter en partie. La capitale actuelle est Kingston. Le gouverneur et les cours de justice résident à San-Iago.

Le terroir de la Jamaïque est, en général, d'une extrême fertilité. Entre les rochers de la grande chaîne, nommée *les Montagnes Bleues*, s'élèvent des forêts remplies de beaux arbres, qui offrent l'aspect d'un printemps perpétuel. A leur pied jaillissent des ruisseaux limpides, qui forment de nombreuses cascades, et entretiennent une fraîcheur délicieuse. La grande chaîne de montagnes est appuyée sur d'autres, qui diminuent graduellement de hauteur. Les coteaux inférieurs sont garnis de caféyers, et plus bas, les plus riches plantations de sucre s'étendent à perte de vue. Les savanes, dont le fonds consiste en calcaire marneux, portent un gazon touffu et brillant. Le sucre est la principale production : depuis le commencement du dix-neuvième siècle, les plantations de café ont été très-étendues ; de sorte que cette île produit aujourd'hui plus des trois quarts du café et de la moitié du sucre que l'Angleterre tire de ses colonies. Les récoltes de la Jamaïque sont plus certaines et plus égales que celles des îles Caraïbes, celles-ci étant plus sujettes aux sécheresses et aux ouragans.

Le climat de la partie basse de l'île est presque partout excessivement chaud. Les brises

de mer, qui se font sentir tous les matins, le rendent plus supportable aux Européens. Les quartiers de l'est et de l'ouest sont tous plus sujets aux vents et à la pluie. Leurs épaisses forêts les rendent moins agréables que ceux du sud et du nord, qui sont beaucoup plus ouverts. Les parties montagneuses sont les plus froides, et souvent les matinées n'y sont pas exemptes de gelées blanches.

Avant l'affreux tremblement de 1692, on connaissait peu dans l'île ces redoutables phénomènes. Il commença le 7 juin, entre onze heures et midi; et, dans l'espace de deux minutes, il écrasa ou noya les neuf dixièmes des habitans de Port-Royal, entre lesquels ceux des quais furent abîmés presque tous en moins d'une minute. Quelqu'un, qui eut le bonheur d'échapper, écrivit à Londres, peu de temps après : « J'ai perdu ma femme, mes enfans, ma sœur et sa fille, mes valets et mes servantes, c'est-à-dire, toute ma famille et tout mon bien. Il ne s'est sauvé qu'une femme-de-chambre de ma femme, qui est venue me raconter que sa maîtresse était dans son cabinet, au second étage, et l'avait envoyée au grenier, où ma sœur était montée avec sa fille, à la première secousse du tremblement, avec ordre de prendre l'enfant pour la soulager; mais qu'étant descendue d'abord dans la rue, dans le dessein de remonter après avoir pris quelques informations, elle avait vu fondre ma maison, qui est actuellement trente pieds sous l'eau. J'étais allé,

le matin, avec un de mes fils, à Liguania : le tremblement de terre nous surprit à notre retour, et nous faillîmes être engloutis par les vagues de la mer, qui roulèrent impétueusement vers nous, en s'élevant six pieds au-dessus de leur niveau, sans que l'air fût agité du moindre vent. A Liguania, où nous fûmes forcés de retourner, nous trouvâmes toutes les maisons renversées, et nul autre endroit pour nous mettre à couvert que les cases des nègres. Nous sommes au 20, et la terre continue de trembler cinq ou six fois en vingt-quatre heures. Une grande partie de la montagne est tombée, et sans cesse on en voit tomber d'autres parties. Tous les quais de Port-Royal se sont abîmés à la fois. Quantité de riches marchands y ont été noyés avec leurs familles et leurs effets. Ce quartier est à présent tout couvert d'eau; et dans celui de l'église, où était ma maison, l'eau monte jusqu'au toit des édifices qui subsistent encore. La terre, s'ouvrant en plusieurs endroits, a dévoré un grand nombre d'habitans, qu'elle a revomis dans d'autres lieux, quelques-uns vivans, et qui se sont heureusement sauvés. Du côté de Northe, plus de mille acres de terre se sont enfoncés avec tout ce qu'il y avait d'effets. Il ne reste pas une maison sur pied dans la presqu'île. Les deux grandes montagnes qui étaient à l'entrée sont tombées aussi dans un espace de seize milles qui les séparait; et, s'étant comme jointes, elles ont arrêté le cours de la rivière, qui est de-

meurée à sec pendant un jour entier jusqu'au bac. On y a pris une prodigieuse quantité de poisson, et ce secours a servi du moins au soulagement des malheureux. Du côté de Yellows, une autre montagne s'est fendue, et, tombant sur les terres voisines, a couvert plusieurs habitations et détruit un grand nombre de colons. La plantation de Hopkin se trouve éloignée d'un demi-mille de l'endroit où elle était auparavant. L'eau de tous les puits est montée jusqu'à leur ouverture. »

Une autre relation de cet épouvantable accident en donne encore une plus affreuse idée. « Entre onze heures et midi, nous sentîmes trembler la maison où j'étais alors, et nous vîmes le pavé de la chambre qui se soulevait. Au même instant nous entendîmes pousser dans les rues des cris lamentables ; et, nous hâtant de sortir, nous eûmes le touchant spectacle d'une foule de peuple qui levait les mains en implorant le secours du ciel. Nous continuâmes de marcher dans la rue où des deux côtés nous vîmes tomber des maisons, et d'autres s'abîmer. Le sable des rues s'enflait un moment comme les vagues de la mer, jusqu'à soulever ceux qui étaient dessus; ensuite il s'ouvrait en profonds abîmes. Bientôt un déluge d'eau survint, et fit rouler de côté et d'autre quantité de malheureux qui saisissaient inutilement, pour se soutenir, les solives des maisons renversées. D'autres se trouvèrent enfoncés dans le sable, d'où l'on ne voyait sortir

que leurs jambes ou leurs bras. Je m'étais heureusement placé avec quinze ou seize autres sur un terrain qui demeura ferme.

» Aussitôt que cette violente secousse eut cessé, chacun ne pensa qu'à s'assurer s'il lui restait quelque chose de sa maison et de sa famille. Je m'efforçai de me rendre chez moi, par-dessus les ruines des édifices dont une partie flottait sur l'eau ; mais toutes mes peines furent inutiles ; enfin je pris un canot, et, me hasardant sur la mer même, pour m'avancer à la rame vers ma maison, je rencontrai plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui flottaient sur divers matériaux. J'en pris autant que mon canot en pouvait contenir, et je continuai de ramer jusqu'à l'endroit où je croyais trouver ma maison; mais je n'y vis que des ruines, et je ne pus me procurer aucune information sur le sort de ma famille. Il était tard. Le lendemain je me servis encore du canot pour aller de vaisseau en vaisseau : enfin le ciel me fit la grâce de retrouver ma femme et deux de mes nègres. Elle me raconta qu'à la première secousse de notre maison, elle en était sortie, en ordonnant à tout notre monde de la suivre; qu'à peine avait-elle été dans la rue, que le sable s'était soulevé; qu'elle était tombée avec deux de nos nègres dans une ouverture de la terre, d'où l'eau, qui était survenue à l'instant, les avait retirés; que pendant quelque temps ils avaient été le jouet des flots, et qu'enfin ils avaient saisi une poutre, à la-

quelle ils s'étaient tenus attachés jusqu'à ce que la chaloupe d'un vaisseau fût venue les prendre.

» On s'étonnera qu'après un événement de cette nature le premier soin d'un grand nombre de matelots fût de piller huit ou dix maisons qui restaient entières, quoique submergées jusqu'aux balcons ; mais tandis qu'ils exécutaient cette odieuse entreprise, un second tremblement de terre les fit périr tous. »

Plusieurs des vaisseaux qui se trouvaient dans le port furent mis en pièces, et d'autres furent coulés à fond. La frégate *le Cygne*, qui était en carène, fut poussée sur le sommet de maisons abîmées, où, ayant été arrêtée par les inégalités des toits, elle servit à sauver quelques centaines de malheureux. Un bruit lugubre, qui se fit entendre dans les montagnes, causa tant de frayeur à quantité de déserteurs nègres, qu'ils revinrent demander grâce à leurs maîtres. Ils rapportèrent que l'eau s'était ouvert des passages jusque dans ces hauteurs, et qu'en vingt ou trente endroits, ils l'avaient vue sortir avec une extrême violence. Toutes les salines furent inondées. Deux montagnes presque perpendiculaires, vers la moitié du chemin entre Spanish-Town et Port-Royal, se joignirent et fermèrent le passage aux eaux, qui s'en firent un autre au travers des bois et des savanes.

Comme on fut plusieurs jours sans pouvoir être informé de ce qui se passait à Spanish-

Town, les restes des habitans de Port-Royal, persuadés que cette ville avait eu part comme eux à la colère du ciel, pensèrent à se retirer dans quelque autre partie de l'île. En effet, les secousses n'y avaient pas laissé une maison entière, non plus qu'à Passage-Fort et à Liguania. Il s'était fait, en divers endroits, de prodigieuses ouvertures, dont la plupart s'étaient refermées presque aussitôt. Le major Kelly assura qu'il en avait vu deux ou trois cents; que dans les unes il était tombé quantité de personnes qui n'avaient pas reparu; que dans d'autres l'eau, sortant à grands flots, avait rendu au jour plusieurs corps engloutis par la terre; qu'il avait aperçu des hommes pris dans les fentes par le milieu du corps, et mortellement serrés; d'autres, dont on ne voyait plus que la tête. Ces ouvertures étaient les moindres; car, dans les plus grandes, des édifices entiers s'étaient abîmés; et, de quelques-unes, des colonnes d'eau, de la grosseur d'une rivière, avaient jailli en l'air en répandant une très-mauvaise odeur. Ensuite la chaleur devint plus forte qu'elle n'avait jamais été dans l'île, et l'on fut tourmenté par des légions de maringouins. Le ciel, qui était serein avant le tremblement, parut tout d'un coup sombre et rougeâtre. On entendit des bruits prodigieux, non-seulement dans les montagnes, comme on l'apprit des déserteurs nègres, mais de toutes parts sous terre et dessus. Pendant que la nature était dans ces horribles

convulsions, les habitans couraient au hasard, pâles et tremblans, comme autant de fantômes, dans l'idée que le monde entier était menacé de sa dissolution.

Le nord de l'île ne fut pas garanti par la fraîcheur de ses bois. Une grande partie des plantations y fut engloutie, habitans, arbres, biens et maisons, dans les mêmes abîmes. Une habitation de dix mille acres de terre disparut entièrement, et l'on ne vit à la place qu'un étang de la même étendue, dont les eaux ont séché depuis, mais où l'on n'a retrouvé aucune apparence de maison, d'arbres, et de tout ce qu'on y voyait auparavant. Dans le quartier de Clarendon, il s'ouvrit des abîmes et de vastes lacs à douze milles de la mer. Quoique la plupart se soient séchés ou fermés, il en reste encore des traces.

Personne n'eut assez de liberté d'esprit pour compter le nombre des secousses, comme on a vu qu'à force d'expériences les Péruviens en ont pris l'usage; mais on assure qu'elles durèrent deux mois entiers; et l'on observa qu'après la première les plus violentes furent dans les montagnes. Les *Montagnes Bleues* semblèrent les plus maltraitées; car, pendant deux mois, on ne cessa point d'y voir et d'y entendre toutes les marques d'un effroyable désordre. Une autre, dans le voisinage d'Yellows, après s'être ouverte en divers endroits, écrasa une maison entière, et la plus grande partie d'une plantation qui en était éloignée d'un

mille. Une autre, proche du port Morand, fut tout-à-fait engloutie; et la place qu'elle occupait n'offre aujourd'hui qu'un grand lac, large de quatre ou cinq lieues.

On a vu des millions d'arbres flotter dans la mer, soit qu'ils y eussent été jetés par les vents, ou par les seules agitations de la terre. Deux officiers se trouvant ensemble à Legany sur le bord de la mer, pendant la première secousse, observèrent que la mer se retira subitement de la côte, et laissa le fond à sec dans l'espace de 200 ou 300 toises. Ils y virent quantité de poissons, qui n'avaient pu suivre le cours de l'eau, et dont ils eurent même le temps de prendre quelques-uns; mais une ou deux minutes après, les flots revinrent, quoique avec moins de rapidité, et couvrirent une partie du rivage au delà de leurs bornes ordinaires.

« On fait monter à près de treize mille personnes le nombre de ceux qui périrent dans toutes les parties de l'île. Après la grande secousse, la plupart de ceux qui échappèrent à la ruine de Port-Royal prirent le parti de se retirer sur les vaisseaux qui se trouvaient dans le port; et, jusqu'à la fin des secousses, ils ne quittèrent point cette retraite, trop effrayés du spectacle qu'ils eurent devant les yeux pendant deux mois pour oser retourner au rivage. D'autres se rendirent à Kingston, où, manquant de toutes les commodités de la vie, obligés de se loger dans des cabanes de bran-

ches d'arbres et de feuillages, sans y être à couvert de la pluie, qui fut plus abondante que jamais après le tremblement, ils périrent misérablement. Les vapeurs nuisibles qui étaient sorties de tant d'ouvertures répandirent aussi beaucoup de maladies, dont aucune partie de l'île ne fut exempte, et la perte qu'elles causèrent ne monta pas à moins de trois mille âmes. Celle des marchands, dans leur commerce, fut réellement inappréciable. Ils ne demandèrent aucun secours, parce qu'ils n'avaient eu rien à souffrir des ennemis de l'état; mais l'assemblée générale, entrant dans leurs intérêts, remit aux plus pauvres, par un acte solennel, le paiement des droits pour les marchandises qui avaient été détruites par le tremblement de terre et l'inondation. »

Autrefois on cultivait beaucoup de cacao à la Jamaïque. Le bois d'acajou y est d'une beauté remarquable; le myrte piment y pousse avec tant de vigueur, qu'on l'a nommé poivre de la Jamaïque. Les exportations consistent en sucre, rhum, mélasse, piment, café, coton, indigo. L'arbre à pain y a été transporté de Taïti. La population est de 30,000 blancs, 15,000 mulâtres et 315,000 nègres esclaves.

On ne doute point qu'il n'y ait des mines de cuivre à la Jamaïque; et les Espagnols assurent que les cloches de la grande église de San-Iago en étaient sorties; mais l'attention des Anglais ne s'est pas encore tournée à cette recherche. Ils ont donné plus de soins à celle des mines

d'argent, sans avoir eu le bonheur de les découvrir; cependant ils ont su par des témoignages certains qu'elles ont été ouvertes par les Espagnols. A l'égard de l'ambre gris, qui n'était pas rare autrefois sur les côtes de l'île, ils ne parlent que d'une masse de quatre-vingts livres, trouvée par un artisan dans un lieu qui en a pris le nom de *Pointe d'Ambre gris*, où l'on sait que les Espagnols allaient deux fois l'an pour en chercher.

L'île a des sources chaudes dans les montagnes près de Spanish-Town, et d'autres eaux minérales.

CHAPITRE V.

Saint-Cristophe, Antigoa, Montserrat, Nevis, la Barboude, Anguilla, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, la Trinité.

QUAND nous avons parlé de Saint-Domingue, nous avons vu que cette colonie avait dû sa naissance à des aventuriers chassés par les Espagnols de l'île de Saint-Christophe, la première où les Anglais et les Français aient abordé dans l'archipel des Antilles.

Cette île est à 17° 19′ de latitude septentrionale, et 65° 9′ de longitude à l'ouest de Paris. Sa longueur est de six lieues du sud-est

au nord-ouest, et sa largeur moyenne d'une lieue un tiers. La partie sud-est, qui est la moins considérable, et où se trouve une saline, est jointe au reste de l'île par un isthme étroit, long d'un demi-mille. L'ancien nom qu'elle portait parmi les sauvages était *Liamuiga;* Cristophe Colomb lui donna le sien. Les Anglais l'appellent par abréviation Saint-Kitts.

Cette île est délicieuse. Ses montagnes, s'élevant l'une sur l'autre, donnent une vue charmante autour de l'île entière, sur toutes les plantations qui s'étendent depuis le pied des hauteurs jusqu'à la mer. Entre ces montagnes, qui ne sont pas propres à la culture, on trouve d'épouvantables rochers et d'horribles précipices, d'épaisses forêts, des bains chauds et sulfureux. La montagne nommée *Brimstone-Hill* (Mont de soufre) offre sur un de ses flancs une caverne d'où s'élève une fumée épaisse. Le *Mount-Misery* a plus de 600 toises d'élévation. Du pied des montagnes sortent un grand nombre de ruisseaux et de sources qui arrosent la plaine, où le terrain est si uni, que l'on peut faire le tour de l'île sans le moindre embarras.

L'air de Saint-Cristophe est pur et fort sain, mais souvent troublé par des ouragans. Le sol est léger, sablonneux, mais extrêmement fertile. Il produit beaucoup de sucre, du café, du coton, du gingembre; on y compte 31,000 habitans, sur lesquels le nombre des personnes libres ne s'élève qu'à 1,000.

Antigoa est entre la Barboude et la Désirade, à 17° 4′ de latitude septentrionale, et à 64° 15′ de longitude à l'ouest de Paris. Elle a près de sept lieues d'étendue dans tous les sens. Elle est environnée de rochers qui en rendent l'accès difficile, et si mal pourvue d'eau douce, qu'on l'a crue long-temps inhabitable. Cependant, vers l'année 1663, lord François Willoughby obtint du roi Charles II des lettres de concession, et trois ans après il entreprit d'y former une colonie. Quelques Français de l'île de Saint-Cristophe s'y étaient retirés, il y avait plus de vingt ans, après avoir été chassés de leurs habitations par les Espagnols ; mais l'occasion qu'ils eurent bientôt de retourner à leur premier établissement ne leur permit pas de s'arrêter long-temps dans une île qui ne leur offrait pas les mêmes commodités. Ensuite le chevalier Warner, gouverneur de la partie anglaise de Saint-Christophe, fit passer dans Antigoa quelques familles de sa nation, que lord Willoughby trouva fort bien établies lorsqu'il en obtint la propriété.

Sa colonie fut troublée, dans sa naissance, par un furieux ouragan qui retarda ses progrès. On en raconte une circonstance fort singulière. Un navire de cent vingt tonneaux et de dix canons, commandé par le capitaine Godbury, était à se radouber dans un port de l'île, nommé *Saint-Jean*. Le capitaine, averti de la tempête par divers signes, ne se contenta point d'affermir son bâtiment sur toutes ses

ancres, mais le fit amarrer avec tout ce qu'il avait de câbles à plusieurs gros arbres qui bordaient le rivage du port. Ensuite il prit le parti de se retirer avec tous ses gens dans la cabane d'un pauvre colon, qui était à quelque distance dans les terres. Il eut le temps de s'y rendre ; mais à peine y fut-il arrivé, que l'ouragan, accompagné de toutes ses horreurs, sembla menacer l'île de sa ruine. Cette guerre des élémens dura quatre heures entières, et fut suivie d'une pluie violente qui ramena le calme. Trois ou quatre Anglais de l'équipage retournèrent alors à leur vaisseau et le trouvèrent à sec, couché sur le côté, la pointe des mâts enfoncée dans le sable. Après l'avoir observé, ils en firent plusieurs fois le tour, et le vent ayant recommencé à souffler avec la dernière violence, ils se hâtèrent de reprendre le chemin de la cabane pour faire ce triste récit à leur capitaine. Un second ouragan causa de nouveaux désordres le reste du jour et pendant toute la nuit. Enfin l'air devint tranquille, et le capitaine se rendit lui-même à son vaisseau, dont il espérait à peine de retrouver les débris. Quel fut son étonnement de le voir à flot, et presque droit! Mais tout ce qui s'était trouvé sur les ponts avait été dissipé par les flots ou par le vent; et toutes les marchandises qui étaient à fond de cale étaient pénétrées d'eau.

L'île d'Antigoa s'est peuplée par degrés, et est devenue une des plus importantes posses-

sions des Anglais dans les Antilles. Son port, nommé *English-Harbour*, est extrêmement sûr, entouré de hautes montagnes et bien fortifié. On y voit un chantier et un arsenal de la marine royale. Saint-John, ville peuplée de 11,000 habitans, est la résidence du gouverneur des îles d'Antigoa, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat.

Antigoa n'ayant aucune rivière, on y est réduit à l'eau douce de quelques fontaines, mais plus généralement à l'eau de pluie, qu'on rassemble avec beaucoup de soin dans de grandes citernes. Cette disette d'eau fraîche est la plus grande incommodité des habitans. Le climat y est très-chaud; les forêts occupent encore le centre de l'île; les ouragans, le tonnerre, et d'autres fléaux du ciel, y sont très-fréquens. Mais ces intempéries du climat n'empêchent point que les habitans n'y jouissent d'une parfaite santé, et que les bestiaux et le gibier n'y soient en plus grande abondance que dans aucune autre des îles anglaises sous le vent. Le sucre, le café, l'indigo, le coton, le gingembre et le tabac sont les productions de cette colonie. Le sucre y était jadis si noir et si grossier, qu'on n'avait aucune espérance de pouvoir le raffiner. On le dédaignait en Angleterre, jusqu'à le refuser pour l'essai, et les marchands l'embarquaient pour la Hollande et les villes anséatiques, où il se vendait beaucoup moins que celui des autres îles. Mais à force d'art et de travail on est parvenu à le rendre aussi

bon que dans les autres colonies. La population d'Antigoa est de 40,000 habitans, dont les neuf dixièmes sont esclaves.

La colonie d'Antigoa n'a pas fait une figure éclatante entre les îles anglaises jusqu'à l'année 1680, que le colonel Codrington, y étant passé de la Barbade, employa tous ses soins à la rendre florissante, jusqu'à la choisir pour le siége de son administration, lorsqu'il fut devenu gouverneur-général des îles sous le vent. Son fils, qui lui succéda, ne contribua pas moins à la prospérité de cet établissement, et releva de leurs ruines tous les édifices publics qui avaient été renversés par un affreux ouragan. Ses successeurs dans le gouvernement particulier de l'île ne firent pas toujours un si bon usage de leur pouvoir. Il s'y éleva, sous le règne de la reine Anne, des mouvemens qui coûtèrent la vie, en 1710, au gouverneur Park, et qui menacèrent la colonie de sa ruine. Cet événement donna lieu aux réflexions suivantes, qui ne convenaient pas moins alors, si l'on en croit le voyageur dont elles sont empruntées, au gouvernement d'Angleterre qu'à celui de ses colonies.

« C'est une opinion reçue, que dans nos colonies l'intérêt du peuple est différent de celui du roi, tandis qu'en même temps on suppose que l'intérêt des gouverneurs qui représentent le roi, est le même que celui de la couronne; d'où l'on conclut qu'on ne peut donner trop d'autorité aux gouverneurs, ni trop diminuer

celle du peuple. Cette idée me paraît si fausse, que je ne trouve de vérité que dans l'idée contraire. L'unique intérêt du peuple est de rendre son commerce florissant; et c'est aussi le véritable intérêt de la couronne, puisqu'elle en tire le principal avantage. Au contraire, les gouverneurs n'ayant en vue que leur gain particulier, qu'ils ne se procurent que trop souvent par l'oppression et le découragement du commerce, c'est un intérêt non-seulement opposé, mais extrêmement préjudiciable à celui de la couronne. La vraie nourriture des colonies est un gouvernement libre, où les lois sont sacrées, la propriété bien établie, et la justice rendue avec autant d'impartialité que de promptitude. Une constante expérience nous apprend que les gouverneurs ont un malheureux penchant qui les porte à l'abus de leur pouvoir, et que la plupart doivent leurs richesses à l'oppression. Nous en avons vu quelques-uns saisis par leurs peuples, injuriés, maltraités dans une sédition, renvoyés en Angleterre, et quelques-uns même, tels que le gouverneur *Park*, devenir la victime de leur avarice ou de leur orgueil. En vérité, ne doit-on pas s'attendre à ces tristes dénoûmens, quand on considère qu'il y a peu de gouverneurs qui voulussent passer la mer pour aller tenir le premier rang à cette distance de leur patrie, s'ils n'étaient un peu à l'étroit dans leur fortune? Comme ils savent d'ailleurs que rien n'est plus chancelant que leur commission,

ni plus incertain que sa durée, ils en concluent prudemment qu'ils n'ont point de temps à perdre. »

L'île de Montserrat doit son nom aux Espagnols, qui, sans l'avoir jamais habitée, lui trouvèrent, dans leurs premières découvertes, quelque ressemblance avec la montagne de Catalogne qu'on appelle *Montserrat*, célèbre par une église dédiée à la Sainte Vierge, et pour avoir, en quelque sorte, servi comme de berceau à l'ordre des jésuites. Un Anglais s'étonne que ces deux raisons n'aient point empêché ses compatriotes de conserver à l'île l'ancien nom de Montserrat, lorsqu'ils s'y sont établis.

Elle est située par 16° 47′ de latitude nord, et 64° 33′ de longitude à l'ouest de Paris. Son étendue est de trois lieues en tous sens. Les Anglais, qui la trouvèrent déserte lorsqu'ils commencèrent à peupler une partie de Saint-Christophe, ne pensèrent néanmoins à s'y établir qu'en 1632, par l'ordre, ou du moins sous la protection du chevalier Thomas Warner, premier gouverneur de Saint-Christophe. On doute même si les premiers habitans ne furent pas Irlandais, et quelques voyageurs la regardent comme une colonie de cette nation. Les progrès de Montserrat furent plus prompts que ceux d'Antigoa; mais lorsque la seconde de ces deux îles fut passée entre les mains de lord Willoughby, elle prit aussitôt le dessus. Il ne se trouvait qu'environ sept cents hommes à

Montserrat, seize ans après la formation de la colonie, avec une seule batterie pour la défense des côtes, et quelques pièces de canon démontées, sur les lieux les plus exposés à l'invasion.

Le climat, le terroir, les animaux, le commerce et les productions de cette île sont peu différens de ceux des îles voisines, excepté qu'à proportion de son étendue elle contient plus de montagnes, la plupart couvertes de cèdres et d'autres arbres qui en rendent la perspective agréable. Les vallées sont fertiles, beaucoup mieux arrosées que celles d'Antigoa. Ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle que le nombre et les richesses des habitans s'étant fort accrus, ils se bâtirent des maisons plus commodes, et une très-belle église, lambrissée de bois précieux, qu'ils n'eurent pas besoin de chercher hors de l'île. Un horrible tremblement de terre y causa beaucoup de perte en 1692; mais ce malheur fut si tôt réparé, que l'année suivante l'île avait assez de plantations pour occuper huit mille nègres.

Les guerres du dix-huitième siècle attirèrent aux îles anglaises des ennemis qui leur firent essuyer long-temps leurs ravages. Montserrat fut attaqué par les escadres françaises, qui soumirent l'île entière. Rendue aux Anglais, les fruits de la paix s'y firent bientôt sentir. Les plus grands désastres que la colonie de Montserrat ait essuyés d'ailleurs sont les ouragans, surtout celui de l'année 1733, dont on n'avait jamais rien vu d'approchant. La sé-

cheresse n'avait pas cessé d'être extrême pendant trois mois, jusqu'au 29 juin, où, sur les dix heures du soir, il tomba une pluie fort abondante, qui dura pendant la plus grande partie de la nuit, et qui rendit l'espérance aux habitans. Mais le lendemain, à cinq heures du matin, il s'éleva un vent si prodigieux du nord-est, qu'on en compare le bruit à celui du plus violent tonnerre, et que, dans l'espace de deux heures, il produisit des effets presque incroyables. Les trois quarts des maisons de l'île furent entièrement renversés; et de celles qui résistèrent il n'y en eut pas une sur vingt, qui ne portât quelque trace de l'orage. Un magasin qu'on avait commencé à bâtir, et qui n'attendait plus que d'être couvert, fut renversé avec tant de force, qu'une partie des solives, dans l'impétuosité de leur chute, percèrent, comme autant de gros boulets, les murs d'un des plus grands édifices de l'île. De trente-quatre moulins à vent, il n'en resta pas un sur ses fondemens; et quelques-uns furent enlevés dans l'air, d'où ils retombèrent à une certaine distance, dans des champs de cannes, et s'y brisèrent en mille pièces. Une grande chaudière de cuivre, qui contenait deux cent quarante gallons d'Angleterre, ou mille litres de France, fut enlevée aussi, et reçut une si forte compression dans sa chute, qu'elle fut trouvée presque entièrement aplatie. Plusieurs personnes furent écrasées sous les ruines de leurs maisons. Le ravage ne fut pas moindre en plein champ, dans

toutes les habitations, et ne laissa pas un demi-quart des cannes à sucre. Enfin la perte fut estimée à plus de 50,000 livres sterling. Antigoa contient aujourd'hui 10,000 nègres esclaves, et 1,500 personnes libres; elle est fertile en sucre, indigo et coton; elle n'a ni port ni rade sûre.

L'île de Nevis, que plusieurs relations françaises nomment *Nièves*, et la plupart des Anglais, *Mévis*, par corruption, doit avoir été découverte en même temps que Saint-Christophe, puisqu'elle n'en est pas éloignée de plus d'une demi-lieue. On ne lui donne qu'environ six lieues de circonférence : sa situation est à 17° 5′ de latitude nord, et à 64° 55′ de longitude à l'ouest de Paris. Elle ne consiste qu'en une haute montagne, dont la cime est revêtue de grands arbres; les habitations sont alentour; et sa pente étant assez douce, elles s'étendent jusqu'au bord de la mer. Les ruisseaux d'eau douce qui en descendent arrosent abondamment la plaine. On vante une source minérale d'eau chaude, à laquelle on attribue les mêmes vertus qu'à celles de Bourbon en France, et de Bath en Angleterre. Les habitans y ont bâti des bains qu'ils fréquentent avec succès.

La colonie de Nevis, comme celle d'Antigoa et de Montserrat, doit son origine au chevalier Thomas Warner, qui y fit passer en 1628 quelques Anglais de Saint-Christophe. Cet établissement, trop faible pour causer de la jalousie, ne laissa pas de faire des progrès si con-

sidérables, que vingt ans après on y comptait environ 4,000 habitans, qui tiraient leur subsistance de la culture du sucre. Jusqu'à la mort du chevalier Warner, ils n'eurent point d'autre gouverneur; mais on trouve ensuite à la tête de l'île un homme d'un mérite rare, qui y fit régner également l'abondance, l'ordre et la piété, et dont l'administration est encore proposée pour modèle. L'irréligion, la débauche et l'excès du luxe étaient punis à Nevis comme des crimes capitaux. Dans un si petit espace on vit s'élever, non-seulement de belles plantations, mais une bonne ville sous le nom de *Charles-Town*, trois églises, où le service divin se célébrait d'une manière édifiante, et plusieurs forts pour la défense de l'île. Les maisons étaient grandes et commodes, les boutiques bien fournies, les denrées abondantes; enfin rien ne paraissait manquer au bonheur des habitans.

Le climat de l'île de Nevis est fort chaud, mais le terroir en est très-fertile, surtout dans les vallées. A mesure qu'on approche de la montagne, il devient pierreux, et la valeur des plantations y diminue beaucoup; cependant leurs plus grands ennemis sont les pluies et les ouragans. L'île fournit du sucre, du tabac, du coton et du gingembre. On y compte 10,000 nègres esclaves, et 1,000 blancs ou hommes de couleur libres.

La Barboude, qu'une ignorance grossière a fait quelquefois confondre avec la Barbade,

est située au nord-est de Montserrat, et à 17° 30′ de latitude nord, et à 64° 20′ de longitude à l'ouest de Paris. Les Anglais s'y sont établis presque aussitôt que dans leurs autres îles sous le vent. Elle a six lieues de longueur sur quatre de largeur. Le sol en est plus bas et plus uni que celui des îles voisines, bien boisé et arrosé de plusieurs sources. On y compte 1,500 habitans. Bornés au soin d'élever des bestiaux et de la volaille, et de récolter du maïs, des fruits et de l'indigo, ils voient sans jalousie les richesses que le commerce du sucre procure aux autres îles, et n'y participent qu'en portant leurs provisions aux marchés les plus voisins. La propriété de la Barboude appartient à la famille Codrington, ainsi que celle de l'île suivante.

C'est à sa figure qu'*Anguilla* doit son nom. Elle n'est composée que d'une langue de terre assez longue, mais étroite, qui, se courbant en plusieurs endroits vers l'île Saint-Martin, d'où elle s'approche assez pour en être vue, ne représente pas mal la forme d'un serpent ou d'une anguille. Sa situation est à 18° 12′ nord, et à 65° 32′ de longitude à l'ouest de Paris; elle est unie, assez riche en bois, fertile en maïs, en sucre, en coton et en tabac. Ses premiers habitans furent des Anglais, qui, s'y étant établis en 1650, ne pensèrent qu'à nourrir des bestiaux et qu'à tirer un peu de blé de leurs terres. Ils choisirent pour leur établissement le milieu de l'île, proche d'un étang, à l'endroit de sa plus grande largeur. La popu-

lation est aujourd'hui de 1,600 habitans. Ils élèvent des chèvres, et tirent du sel de l'étang du milieu de l'île.

Ils mènent une vie fort dure, et sans doute malheureuse, s'ils n'en sont pas satisfaits; mais supposons qu'il ne leur manque rien de nécessaire à la vie, et qu'ils ne désirent rien au delà, pourquoi seraient-ils moins heureux que les habitans du Pérou et du Mexique?

Les Anglais possèdent dans l'archipel des Vierges, situé à l'est de Porto-Rico, les petites îles de Virgin-Gorda ou Penniston et Spanish-Town, et Tortola. Elles ont chacune cinq lieues de long et deux de large, et contiennent ensemble 700 habitans libres et 10,000 nègres esclaves. Tortola est montagneuse, mais bien cultivée, et une des îles les plus salubres de toutes les Antilles. Elle a un bon port. On y récolte du sucre et du coton, du maïs et d'autres denrées. Les habitans exportent aussi des bestiaux et des cuirs.

Virgin-Gorda, à huit milles à l'est de Tortola, est mal pourvue d'eau. Au centre de l'île s'élève une montagne qui renferme, dit-on, une mine d'argent. Plusieurs îlots dépendent de ces deux îles. Le plus considérable est Anegada, où l'on élève beaucoup de bestiaux.

La Dominique est située entre la Guadeloupe et la Martinique, dont elle gêne extrêmement les communications en temps de guerre: elle a dix lieues de long sur plus de cinq de large. Elle fut découverte par Christophe Co-

lomb un dimanche, ce qui lui valut le nom qu'elle porte. Elle est âpre et montagneuse dans le centre; on y voit de belles vallées arrosées par des rivières assez considérables. Les côtes offrent de bonnes rades; on y cultive principalement le café: on en exporte aussi du cacao, un peu de sucre et de rhum. Quelques montagnes sont encore fumantes, et l'on en tire du soufre. Il s'y trouve plusieurs sources minérales, dont quelques-unes sont très-chaudes. La capitale de l'île est le Loseau, situé par 15° 18′ nord, et 62° 52′ à l'ouest de Paris. La Dominique est peuplée de 24,000 nègres esclaves, 1,500 blancs et hommes de couleur libres, et quelques familles de Caraïbes.

Sainte-Lucie ou Alousie est à neuf lieues au sud de la Martinique; elle a onze lieues de long sur quatre de large. Le sol y est excellent; les montagnes escarpées qui en occupent la partie orientale, ou la cabasterre, offrent des traces de volcans. La soufrière est le cratère d'un volcan qui fume encore: tout auprès s'élèvent deux pitons semblables à des obélisques verdoyans. Plusieurs rivières et des ruisseaux descendent de ces montagnes, et vont serpenter dans de belles plaines: des eaux stagnantes le long des côtes en rendent l'air malsain. L'île a plusieurs bons ports: le Carénage ou Castries au nord-ouest, peut contenir plus de trente vaisseaux de ligne.

Il paraît qu'avant l'an 1637 ou 1638, ni les Français ni les Anglais n'avaient songé à s'éta-

blir dans l'île de Sainte-Lucie. Ils y allaient librement les uns les autres, comme dans une île qui était encore sans maître, pour y faire des canots, et pour y prendre des tortues pendant la ponte, sans qu'ils y eussent encore le moindre établissement. En 1639, un navire anglais ayant mouillé sous la Dominique avec pavillon français attira par cette feinte plusieurs Caraïbes, qui ne firent pas difficulté d'y entrer et d'y porter des rafraîchissemens. Ils étaient accoutumés à rendre ce service aux Français, avec lesquels ils vivaient alors en paix ; mais les Anglais ayant tenté de les enlever, ils trouvèrent le moyen de se jeter dans les flots et de se sauver, à l'exception de deux que les Anglais mirent dans les fers, et qu'ils vendirent ensuite pour l'esclavage. Les Caraïbes, irrités de cette perfidie, s'assemblèrent en grand nombre, surprirent et massacrèrent quantité d'Anglais à la Barbade et dans d'autres îles où ils commençaient à s'établir ; et s'étant séparés après leur expédition, ceux de Saint-Vincent passèrent, dans leur retour, à Sainte-Lucie, où ils trouvèrent quelques Anglais occupés à la pêche, qu'ils massacrèrent aussi. On lit dans le P. du Tertre, « que ces Anglais étaient à Sainte-Lucie depuis dix-huit mois, et que leur nation fut si consternée de leur tragique aventure, qu'elle ne pensa plus à se rétablir dans la même île. C'est la première trace d'une colonie commencée à Sainte-Lucie, mais abandonnée presque aussitôt, sans que dans la suite, pendant

plus de vingt ans, les Anglais aient fait la moindre tentative pour y retourner. »

Après leur destruction ou leur retraite, du Parquet, gouverneur de la Martinique, connaissant l'importance de l'île de Sainte-Lucie pour la sûreté de la sienne, en prit possession comme d'une terre inhabitée. Il n'y mit d'abord que quarante hommes sous la conduite de Rousselan, officier de valeur et d'expérience, qui avait épousé une femme caraïbe. Cette espèce de lien le faisait aimer des sauvages; mais du Parquet, qui connaissait l'inconstance de ces barbares, n'en prit pas moins les précautions nécessaires pour mettre sa colonie à couvert de leurs insultes. Il fit construire une maison forte, environnée d'une double palissade avec un fossé, et munie de toutes sortes d'armes. Aux environs de cette forteresse, qui était voisine du petit Cul-de-Sac et de la rivière du Carénage, on commença un grand défriché, où l'on cultiva diverses sortes de grains, et du tabac, qui crut en perfection. Rousselan gouverna jusqu'en 1654, qu'il mourut, également regretté des Français et des sauvages. Dans un si long intervalle, les Anglais ne marquèrent aucune prétention sur l'île de Sainte-Lucie, soit par des oppositions ouvertes, soit par de simples réclamations. La Rivière fut nommé pour succéder au gouvernement. C'était un homme riche, qui voulut former à ses propres frais une habitation particulière. Un excès de confiance pour les sauvages lui fit négliger sa sûreté. Il

laissa les troupes dans la forteresse pour aller s'établir assez loin. Les sauvages le surprirent dans sa maison, et l'y massacrèrent.

Hacquet, qui lui succéda, fut tué par les mêmes sauvages en 1656. Il eut pour successeur un Parisien, nommé Le Brun, fort brave, et d'une naissance sans reproche, mais qui, s'étant engagé pour les îles, avait porté la livrée du général. Cette tache le rendit odieux aux soldats. Ils se révoltèrent jusqu'à vouloir le tuer; et, l'ayant forcé de se cacher dans les bois, ils se saisirent d'une barque dans laquelle ils passèrent chez les Espagnols. Du Parquet n'espéra point de guérir l'aversion des troupes pour un homme qu'elles méprisaient. Il envoya, pour commander à Sainte-Lucie, un autre officier, nommé du Coutis, avec quarante hommes, tant habitans que soldats. Du Coutis fut rappelé quelques mois après, et le chevalier d'Aigremont, d'un mérite aussi distingué que sa naissance, fut nommé gouverneur à la fin de 1637.

A peine eut-il pris possession de son emploi, qu'il fut attaqué par les Anglais. Il les força de se rembarquer, avec perte de leur artillerie et de leurs munitions. Ensuite il continua de gouverner paisiblement sa colonie, qui fit de nouveaux progrès jusqu'à sa mort. Les Caraïbes, avec lesquels il vivait trop familièrement, l'assassinèrent, deux ans après, d'un coup de couteau dans la poitrine. Son successeur fut Vauderoque, oncle et tuteur des en-

fans de du Parquet, qui était mort l'année précédente.

Mais ce qui mit le sceau au droit de la France fut un traité conclu en 1660 avec les Caraïbes. La guerre, qui se faisait vivement contre ces barbares, finit alors par une réconciliation générale. L'acte porte pour date le 31 de mars. Il a toujours subsisté depuis. Les Anglais y furent compris; et les droits des deux nations européennes sur les îles qu'elles possédaient acquirent, par le consentement des sauvages, une authenticité qui leur avait manqué jusqu'alors. Une des stipulations du traité fut que les Caraïbes habiteraient seuls Saint-Vincent et la Dominique sous la protection de la France.

La décadence de la compagnie française entraîna celle de l'établissement de Sainte-Lucie pendant la guerre de 1673 et des années suivantes. Cependant la France, dans le cours même de cette guerre, et pendant près de vingt ans, demeura tranquille maîtresse de l'île. En 1686, le chevalier Temple y fit une descente, la pilla, chassa une partie des habitans, et commit en pleine paix toutes les hostilités que la guerre seule autorise. Mais l'invasion du chevalier Temple ne fut suivie, de leur part, d'aucun établissement dans Sainte-Lucie. En France, on n'eut pas plus tôt reçu cette nouvelle, que la cour en fit porter des plaintes à celle d'Angleterre; et bientôt après on nomma de part et d'autre des commissaires pour

finir le différent. Ils signèrent un traité qui assurait en termes généraux leurs possessions respectives aux deux puissances. La guerre vint embraser aussitôt une grande partie de l'Europe, mais sans troubler la paix de Sainte-Lucie. L'île continua d'être habitée par des Français, et les Anglais ne firent aucun mouvement pour s'y établir.

On convint, par le traité de 1748, que les Caraïbes l'occuperaient, et qu'elle serait neutre; mais en 1756 les Français revinrent y former des établissemens; elle leur fut assurée par le traité de 1763. Elle changea ensuite plusieurs fois de maîtres, et finit par rester aux Anglais.

Le milieu de Sainte-Lucie est situé par 13° 24′ de latitude nord. On compte 24,600 nègres esclaves, et 500 blancs. Les cultures consistent en sucre, coton, café, cacao. On en exporte aussi des bois de construction.

On pense que la Barbade fut reconnue en 1521 par Alvarez Cabral, lorsque, étant parti pour les grandes Indes, il fut poussé sur les côtes du Brésil; mais cette île ne fixa pas l'attention des Européens. Enfin le chevalier Guillaume Courteen, revenant de Fernambouc en 1724, fut jeté sur la côte de la Barbade. Courteen était un des plus fameux négocians de son siècle. Il ne revint point dans sa patrie sans y publier sa découverte; et, sur son témoignage, diverses personnes de tous les ordres entreprirent d'y former un établissement.

Les premiers colons n'eurent pas peu de peine à nettoyer un terrain couvert d'arbres et de ronces. Il commencèrent par y planter des patates, des bananiers et du maïs, avec quelques arbres fruitiers ; mais les secours d'Angleterre furent si lents et si peu certains, qu'ils se virent réduits plus d'une fois à la dernière nécessité. Le comte Guillaume de Pembroke avait été un des plus ardens pour la fondation d'une colonie; et quoiqu'il ne paraisse point qu'il eût obtenu du roi des lettres de concession, il avait fait prendre possession pour lui-même d'une grande partie de l'île. Il y chargea de ses intérêts un officier nommé Canon, qui passe pour le premier gouverneur de la colonie. Dans cette origine, on trouva, non des restes de cabanes américaines, ou d'autres marques d'habitation, mais quelques vases de terre de différentes grandeurs, et travaillés avec tant d'art, que, malgré la connaissance qu'on avait déjà de l'élégante poterie des Caraïbes, on ne put les prendre pour l'ouvrage de ces sauvages. Canon jugea qu'ils y avaient été apportés par quelques-uns des nègres que les Portugais amenaient des côtes d'Afrique, et se souvint d'en avoir vu de la même forme dans le pays d'Angola, où les habitans sont d'une singulière industrie. Cependant ces vases pouvaient venir des Caraïbes; car il y a des endroits de l'île où l'on peut, dans un temps serein, voir parfaitement l'île de Saint-Vincent. Or, tout le monde sait

que les Caraïbes, qui ont toujours été en possession de cette île, se hasardent facilement à naviguer vers tous les lieux qu'ils peuvent apercevoir, et où ils peuvent arriver avant la nuit, après s'être embarqués de fort grand matin.

La nouvelle colonie tomba bientôt dans un si grand embarras, qu'elle se vit forcée d'abandonner ses établissemens, ou de se soumettre au comte de Carlisle, un des favoris de Jacques 1er. Ce seigneur, ayant obtenu du roi la propriété de l'île, en vendit les terres à tous ceux qu'il trouva disposés à s'y transporter, ou confirma dans leur possession ceux qui voulurent la tenir de lui. Les premiers habitans s'étaient établis au fond de la baie où Bridge-Town existe aujourd'hui, et le long du même rivage; de sorte que toutes les autres parties de l'île étaient encore à peupler. Elle furent bientôt reconnues; et l'agrément du pays y attira tant de monde, qu'on n'a point d'exemple d'une colonie dont la formation ait jamais été si prompte; mais on regrette beaucoup que le malheur de Bridge-Town, causé en 1666 par un incendie qui ruina presque entièrement cette ville, ait entraîné la perte de tous les actes publics de la colonie. Le gouvernement de l'île ayant été plus de trente ans entre les mains du seigneur propriétaire, ces monumens n'étaient pas venus aux archives de Londres.

Après les travaux nécessaires à la subsistance

humaine, la première occupation des habitans avait été de planter du tabac; mais il se trouva si mauvais, qu'il ne se vendait presque point en Angleterre ni dans les pays étrangers. Ainsi le travail de plusieurs années ne produisit aucun fruit. Les bois étaient encore d'une épaisseur qui décourageait les plus laborieux ouvriers. Chaque arbre était si gros, qu'il demandait beaucoup de bras pour l'abattre, et lorsqu'il était abattu les branches formaient une autre difficulté. Il se passa près de vingt ans, pendant lesquels on parvint à former quelques plantations d'indigo.

Ce ne fut que vers l'an 1650 qu'on vit prospérer les cannes à sucre, dont on n'avait fait encore que de malheureux essais. Quelques-uns des habitans les plus intelligens trouvèrent le moyen de faire venir du plant de Fernambouc; il multiplia fort heureusement : mais le secret de la fabrique n'étant pas connu, on fut encore deux ou trois ans à tirer parti de ces nouvelles plantations. Enfin, par les instructions d'un Hollandais venu du Brésil, et par diverses informations qu'on recueillit chez les étrangers, on se forma des méthodes qui ont passé long-temps pour les plus parfaites. « Lorsque je sortis de l'île, dit Ligon, les cannes étaient améliorées. On connaissait quand elles étaient mûres, ce qui n'arrivait que dans l'espace de quinze mois; au lieu que d'abord on les recueillait à la fin de l'an, erreur pernicieuse au bon sucre; car, manquant

de la douceur qu'il doit avoir, il était maigre, et ne pouvait se garder. Ce n'étaient que des *moscouades* humides, crasseuses et si mal purifiées, qu'elles étaient rejetées des marchands. Mais, avant notre départ, on était devenu si expert, qu'on entendait la manière de les cuire, de les purifier et de les blanchir. » Ce progrès du savoir et de l'industrie, dans l'espace de trois ans, fit changer tout d'un coup la face de l'île. On en peut juger par la vente d'une habitation de cinq cents acres, qui s'était donnée auparavant pour 400 livres sterling, et dont une seule moitié fut vendue ensuite 7,000.

La colonie reçut aussi de grands accroissemens pendant les guerres civiles d'Angleterre, par l'arrivée de quantité de familles qui vinrent y chercher un asile contre les persécutions du parti qu'elles avaient refusé d'embrasser. On fit attention alors que l'île était sans défense, et l'on se hâta d'élever quelques redoutes sur les côtes, dans les lieux où elles n'étaient pas naturellement fortifiées.

Ce fut alors que la colonie, se voyant tranquille, établit un conseil pour l'administration de la justice. On bâtit des églises et d'autres édifices publics. Un commerce qui commençait à s'étendre dans toutes les parties du monde donna tant de facilité pour s'enrichir, qu'un habitant, nommé Drax, sollicité de retourner à Londres par les parens qu'il y avait laissés, promit de les satisfaire lorsqu'il aurait

acquis 10,000 livres sterling de rente, et tint parole sur ces deux points. Les secours pour arriver à ces immenses fortunes étaient quelques domestiques blancs, des nègres et des esclaves américains. On recevait les premiers d'Angleterre, les seconds d'Afrique; mais les troisièmes étaient des Caraïbes, qu'on enlevait sur le continent ou dans les îles voisines, quelquefois par artifice, souvent avec violence, et toujours par des voies odieuses. Les Anglais confessent eux-mêmes qu'étant en horreur à ces misérables Américains, il n'y avait que la piraterie et les invasions qui en pussent forcer un petit nombre à les servir : d'ailleurs, ils les traitaient avec une dureté sans exemple. Les nègres, qui n'étaient pas mieux traités, quoique déjà plus nombreux que leurs maîtres, en conçurent tant de rage, que, pour se venger autant que pour recouvrer leur liberté, ils formèrent, en 1649, le dessein de les égorger tous. Cette conspiration fut conduite avec tant de secret, que, la veille du jour qu'ils avaient choisi pour le massacre, toute la colonie était encore sans défiance. Mais un des chefs mêmes du complot, troublé par la crainte, ou peut-être attendri pour son maître par quelques bienfaits qu'il en avait reçus le même jour, lui découvrit le danger qui le menaçait. Des lettres, répandues avant le soir dans toutes les plantations, avertirent les Anglais, qui profitèrent de la nuit suivante pour arrêter tous leurs nègres dans les loges; et dès

le lendemain ils en firent exécuter dix-huit. Une justice si prompte fit rentrer tous les autres dans la soumission. On rapporte un trait qui n'avait pas peu contribué à nourrir leur haine. Quelques Anglais ayant débarqué au continent pour enlever des esclaves, furent découverts par les Américains du canton, qui, jugeant de leur dessein, tombèrent sur eux, en tuèrent une partie et mirent le reste en fuite. Un jeune homme, long-temps poursuivi, se jeta dans un bois, où il rencontra une jeune Américaine, qui le prit en affection à la première vue, et qui, l'ayant dérobé à la poursuite de ses ennemis, le nourrit secrètement pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'elle trouvât l'occasion de le conduire vers la mer. Il y rejoignit ses compagnons, qui attendaient à l'ancre le retour de ceux qu'ils avaient perdus. La chaloupe vint le prendre à terre; et l'Américaine, entraînée par l'amour, ne fit pas difficulté de se laisser conduire au vaisseau avec un homme qui lui devait la vie, et dont elle pouvait attendre du moins une juste reconnaissance. Les Anglais retournèrent à la Barbade, où le jeune homme ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il la vendit pour l'esclavage. Ligon, qui était alors dans cette colonie, fut indigné d'une action si noire, qui fit la même impression sur tous les esclaves de l'île. Il fait une peinture intéressante de la beauté de l'Américaine, qui se nommait *Yarico* (1). « Elle

(1) Cette histoire, rapportée dans le *Spectateur anglais*,

ne demeura pas, dit-il, sans adorateurs. Un domestique blanc de son maître en eut un enfant; et lorsqu'elle fut près de le mettre au monde, elle se retira seule dans un bois, d'où elle revint, trois heures après, avec le fruit de ses amours, qu'elle portait gaiement dans ses bras, et qui promettait d'être quelque jour d'aussi belle taille que sa mère. Les esclaves américains n'étaient pas en assez grand nombre pour entreprendre de la venger; mais ils avaient trouvé le moyen de communiquer leur ressentiment aux nègres. »

Le même voyageur assure qu'en 1650 on comptait déjà 50,000 habitans dans la colonie; qu'on y voyait des habitations qui pouvaient porter le nom de villes, divisées en plusieurs grandes rues, dont la plupart étaient bordées de belles maisons; qu'on aurait pris même l'île entière pour une grande cité, parce que les édifices y étaient à peu de distance les uns des autres; qu'il y avait des foires et des marchés, que les boutiques y étaient remplies de toutes sortes de marchandises, et que, dans la manière de bâtir comme dans les usages, on affectait de se conformer aux modes de Londres.

Ces progrès dans l'espace de vingt ans causent de l'admiration; mais on nous fait remarquer aussi qu'il n'en a pas été de cet établisse-

a fourni le sujet de *la Jeune Indienne*, pièce dont l'intrigue est un peu faible, mais dont le fond est intéressant et le style élégant et naturel.

ment comme de la plupart des autres colonies de l'Europe, dont on doit l'origine à l'indigence de leurs premiers habitans, qui n'y portaient que du chagrin et de la misère. Pour former une plantation à la Barbade, il fallait un fonds considérable. On n'allait pas s'y établir pour commencer sa fortune, mais pour achever de s'y enrichir; surtout il n'était pas question d'y chercher la liberté de conscience; aussi ne vit-on pas l'île peuplée de puritains comme la Nouvelle Angleterre et quelques autres colonies anglaises. La plus grande partie des anciens colons étaient partisans de l'église anglicane, et ce que les Anglais nommaient alors des *royalistes*. Si l'on y souffrit quelques parlementaires, ce fut à condition d'y vivre paisiblement; et pendant long-temps il y eut des amendes établies pour ceux qui faisaient aux autres quelques reproches offensans. Cependant la bonne intelligence ne se soutint point après la mort du roi; et malgré les royalistes, qui reconnurent d'abord Charles II, une flotte de l'usurpateur vint faire triompher les parlementaires. Enfin la famille royale étant remontée sur le trône, Charles II acheta la propriété de la Barbade des héritiers du comte de Carlisle, en leur y laissant un revenu annuel de 1,000 livres sterling, et ses successeurs ont continué d'en jouir depuis avec tous les droits de l'autorité suprême.

Bridge-Town, capitale de la Barbade, est située à 13° 5′ de latitude septentrionale, et à

62° 15′ à l'ouest de Paris. L'île a sept lieues dans sa plus grande longueur, sur cinq dans sa plus grande largeur.

De toutes les îles Caraïbes la Barbade est la plus orientale. En général, le terrain de la Barbade s'élève comme par degrés; uni dans quelques endroits, montueux en d'autres, mais offrant partout une fort belle perspective, et revêtu d'une continuelle verdure. L'île est bien arrosée et fort salubre.

Bridge-Town, appelé d'abord *Saint-Michel*, du nom de son église paroissiale, est au fond de la baie de Carlisle, qui est assez spacieuse pour contenir cinq cents voiles. Il semble que, dans le choix du terrain, on avait fait moins d'attention à la santé qu'à la commodité des habitans; sa disposition, qui le rend un peu plus bas que le rivage, l'exposait tellement aux inondations de la marée, qu'il n'était jamais sans un grand nombre de lagunes et de mares d'eau salée, dont il s'élevait des vapeurs fort nuisibles; mais à force de travail on est parvenu à dessécher ces parties marécageuses, et même à fermer le passage aux eaux de la mer. Il survient pourtant des débordemens extraordinaires qui inondent quelquefois la ville même, et contre lesquels on n'a pu trouver encore de défense. Elle est à l'entrée de la vallée de Saint-Georges, qui s'étend de plusieurs milles dans les terres.

Nous allons présenter le tableau de la Barbade telle qu'elle était dans le temps de sa plus grande splendeur.

« Les habitans de la Barbade sont distingués en trois ordres : les maîtres, qui sont Anglais, Écossais ou Irlandais, avec quelque mélange de Français réfugiés, de Hollandais et de juifs ; les domestiques blancs ; et les esclaves. On distingue aussi deux sortes de domestiques : ceux qui se louent pour un servive borné, et ceux qu'on achète, entre lesquels on fait encore la distinction de ceux qui se vendent eux-mêmes pour quelques années, et de ceux que leurs crimes font transporter. On a dédaigné longtemps, à la Barbade, d'employer cette dernière espèce d'hommes, jusqu'aux fâcheuses conjonctures où la guerre et les maladies en ont fait sentir la nécessité. A l'égard des premiers, quantité d'honnêtes pauvres, que la misère avait forcés à la servitude, ont tiré tant d'avantages de leur travail et de leur probité, qu'après l'expiration de leur terme, on les a vus maîtres de quelque bonne plantation et créateurs d'une heureuse famille.

» Les maîtres, quoique moins fastueux qu'à la Jamaïque, vivent dans leurs plantations avec un air de grandeur. Ils ont leurs esclaves domestiques, et d'autres pour leur travail des champs. Leurs tables sont servies avec autant d'abondance que de propreté. Chacun a diverses sortes de voitures, des chevaux, une livrée ; les plus riches entretiennent de belles barques pour se promener autour de l'île, et des chaloupes, qui servent à transporter leurs marchandises à Bridge-Town. Ils sont vêtus

proprement, et leurs femmes sont passionnées pour les modes de l'Europe. La plupart des hommes, ayant reçu leur éducation à Londres, en conservent fidèlement les usages, et sont plus polis, si l'on en croit un voyageur de leur nation, qu'on ne l'est ordinairement dans les provinces d'Angleterre. Mais on les accuse de prendre dans cette capitale un esprit intéressé qui les rend moins généreux que dans les premiers temps de la colonie. L'hospitalité, qui était alors la première vertu de l'île, y est aujourd'hui peu connue. Anciennement toutes les maisons étaient ouvertes aux étrangers, et le moindre habitant prenait plaisir à traiter ses voisins; aujourd'hui, pour employer l'expression anglaise, chacun, à l'exemple des habitans de Londres, garde pour soi ce qu'il a de bon. On attribue ce changement aux factions qui ont long-temps divisé la colonie.

» Leurs alimens sont, comme en Angleterre, tout ce qu'on nomme viande de boucherie, dont la chaleur du climat ne les empêche point de manger beaucoup; diverses sortes de volaille, qu'ils nourrissent en abondance, et le poisson de mer. Ils tirent d'Angleterre tout ce qui sert à l'assaisonnement, comme les épices, les anchois, les olives, les jambons, etc. Leur pâtisserie ne se fait aussi qu'avec de la farine d'Angleterre. Mais ils n'ont pas besoin de chercher hors de l'île de quoi composer le plus élégant dessert. On ne se lasse point de vanter l'excellence et la variété de leurs fruits. Ils ont

deux sortes de vins communs, qu'ils nomment *Malmsey* et *Vidonia*, tous deux de Madère; le premier, aussi moelleux et moins doux que le Canarie; le second, aussi sec et plus fort que celui d'Andalousie. Il leur vient d'Angleterre toutes sortes d'autres vins, de bière, de cidre. L'abondance du sucre et des limons leur a fait inventer différentes sortes de liqueurs, dont le fond est du vin, ou de l'eau-de-vie, ou du rhum, qui est une eau-de-vie de sucre. Enfin il ne leur manque rien de ce qui peut servir aux délices de la vie.

» Chaque habitant, dans sa plantation, se regarde comme un souverain. Son pouvoir est absolu sur tout ce qui respire autour de lui, sans autre exception que *la vie et les membres*. Plusieurs ont jusqu'à sept ou huit cents nègres, condamnés pour jamais à l'esclavage, eux et leur postérité. Les domestiques blancs s'achètent aussi, et ne sont pas plus libres pendant le temps de leur servitude; mais ce temps est borné par les lois; et ceux qui se lassent de leur condition peuvent rentrer alors dans tous les droits de la liberté. D'ailleurs ils sont traités avec plus de douceur que les nègres. Le prix ordinaire d'un domestique blanc est vingt livres sterling, et beaucoup plus, s'il est artisan; celui d'une femme dix livres. Mais on voit à présent peu de femmes blanches qui servent dans la colonie, à moins qu'y étant nées elles ne se louent comme en Europe. On assure qu'il y a plus de quarante ans qu'on n'y

en a point vendu. Au reste, le service des blancs n'est pas différent de celui des domestiques d'Angleterre.

» L'état des nègres est beaucoup plus misérable, non-seulement parce qu'il est perpétuel, mais plus encore parce qu'il les assujettit à des traitemens qui font frémir la nature. C'est une opinion établie, que la plupart des Anglais sont de cruels maîtres pour leurs esclaves. Ils ne le désavouent pas eux-mêmes; et ceux qui méritent ce reproche donnent la nécessité pour excuse. Cependant un de leurs voyageurs entreprend de détruire l'accusation. Cet article est curieux. « Premièrement, dit-il, il est certain que, dans les colonies anglaises comme dans celles des autres nations, un maître est intéressé à la conservation de ses nègres, puisque, outre le profit qu'il en tire journellement, il n'en perd pas un qui ne lui coûte 40 ou 50 livres sterling, et quelquefois beaucoup plus; car un nègre qui excelle dans quelque emploi mécanique se vend, dans nos plantations, 150 et 200 livres sterling; j'en ai vu donner 400 d'un habile raffineur. A l'égard du traitement, leur travail commun est l'agriculture, à la réserve de ceux qu'on retient pour divers services dans les sucreries, les moulins et les magasins, où la peine n'excède point leurs forces, et de ceux qu'on emploie dans les maisons, où les femmes les plus jolies et les plus propres sont chargées des soins convenables à leur sexe; et les hommes les mieux faits, des offi-

ces de cocher, de laquais, de valet de chambre, de portier, etc. D'autres, à qui l'on reconnaît du talent pour les arts mécaniques, sont exercés dans la profession qu'ils entendent : on en fait des charpentiers, des serruriers, des tonneliers, des maçons, etc., qui n'ont pas d'autres peines que celles de leur métier. Nous leur permettons d'avoir deux ou trois femmes, pour augmenter notre bien par la multiplication. Peut-être la polygamie est-elle un obstacle à cette vue; car l'usage immodéré du plaisir peut les affaiblir, et les enfans qui sortent d'eux en ont moins de force. Ces femmes s'attachent fidèlement à l'homme qui passe pour leur mari : l'adultère est un crime détestable à leurs yeux. On nous accuse de leur refuser le baptême; c'est une injustice, comme c'est une fausseté d'en donner pour raison que leur conversion au christianisme les rendrait libres. Ils n'en seraient pas moins esclaves, eux et tous leurs descendans, et le seul avantage qu'ils en pourraient tirer serait d'être un peu plus épargnés par leurs commandeurs, qui ne châtieraient pas aussi volontiers leurs frères chrétiens que les infidèles. La vérité est que ces misérables ne marquent aucun goût pour la doctrine chrétienne. Ils ont tant d'attachement à leur idolâtrie, que, si l'on ne permet au gouvernement de la Barbade d'y établir une *inquisition* (1), jamais il ne faut espé-

(1) Un Anglais qui prononce sans horreur le nom d'*inquisition!* Un Anglais qui propose d'établir une inquisition!

rer qu'ils se convertissent. Mais ceux qu'on croit disposés à recevoir les lumières de la foi sont encouragés lorsqu'ils les demandent, et traités plus doucement après leur conversion. Il est vrai aussi que les maîtres ne sont pas fort ardens à faire des prosélytes, parce qu'ils sont persuadés que l'espoir d'un traitement plus doux en porterait un grand nombre à professer le christianisme du bout des lèvres, pendant qu'ils conserveraient leurs diaboliques opinions au fond du cœur. Cette race d'hommes est généralement fausse et perfide. S'il s'en trouve quelques-uns dont la fidélité mérite de l'admiration, la plupart, malgré leur stupidité naturelle, excellent dans l'art de feindre. Leur nombre les rend dangereux : il est de trois pour un blanc ; et, par leurs fréquentes séditions, ils ont mis leurs maîtres dans la nécessité de les observer sans cesse. Cependant tout ce qu'on raconte de la rigueur qu'on emploie contre eux est une exagération. Il y a peu d'Anglais aussi barbares qu'on les représente. Ce qu'on peut confesser, c'est que le traitement des esclaves dépend du caractère de leur maître. Mais les fouets d'épines ou de fer appliqués jusqu'au sang, mains liées, et la saumure employée pour guérir plus tôt les plaies avec les plus cuisantes douleurs, sont des fables qui ne peuvent en imposer qu'aux enfans. Si l'on considère quelle est la paresse des nègres, et leur négligence pour les intérêts de leurs maîtres, dont la fortune dépend

presque entièrement de leur travail et de leur attention, il sera difficile de blâmer les commandeurs anglais d'un peu de sévérité pour les paresseux. On a vu des nègres assez négligens, ou peut-être assez malins pour faire du feu près des champs de cannes, où ils ne peuvent ignorer que la moindre étincelle excite des incendies qui se répandent jusqu'aux édifices. Une pipe de tabac secouée contre le tronc d'un arbre sec suffit pour le mettre en feu; et la flamme, aidée par le vent, dévore tout ce qui se rencontre au-dessous. Deux celèbres habitans perdirent, il y a quelques années, 10,000 livres sterling par un accident de cette nature. »

Tous les voyageurs des autres nations ne laissent pas d'en faire des peintures effrayantes. Le P. Labat rapporte un supplice fort extraordinaire que les Anglais emploient pour leurs nègres qui ont commis quelque crime considérable, ou pour les Américains qui viennent faire des descentes sur leurs terres; il le sait, dit-il, de témoins oculaires et dignes de foi. Pour en bien sentir l'horreur, il faudrait connaître la forme d'un moulin à sucre et de ses tambours, où la moindre imprudence expose les ouvriers à périr. Labat assure que « les Anglais lient ensemble les pieds du nègre qu'ils veulent punir, et qu'après lui avoir lié les mains à une corde passée dans une poulie attachée au châssis du moulin, ils élèvent le corps et mettent la pointe des pieds entre les

tambours; après quoi, ils font marcher les quatre couples de chevaux attachés aux quatre bras, laissant filer la corde qui attache les mains, à mesure que les pieds et le reste du corps passent entre les tambours, qui les écrasent fort lentement. Je ne sais, ajoute Labat, si l'on peut inventer un supplice plus affreux. »

La nourriture des nègres est fort grossière, et ne les contente pas moins : peut-être n'en ont-ils pas de meilleure dans leur pays natal. Leur plus délicieux mets est la banane, qu'ils aiment indistinctement rôtie ou bouillie. On leur donne trois fois chaque semaine du poisson ou du porc salé. Ils ont du pain de maïs, de la production du pays, ou transporté de la Caroline; mais ils ne l'ont point en abondance. Chaque famille a sa cabane pour les hommes, les femmes et les enfans. Ces petits édifices sont composés de perches et couverts de feuilles; ce qui donne à chaque plantation l'apparence d'une bourgade d'Afrique, au milieu de laquelle on voit la maison du maître qui s'élève comme le palais d'un souverain. Autour de chaque cabane il y a un fort petit terrain, où les nègres trouvent le temps de planter de la cassave, des patates et des ignames. Ils ont une autre espèce de nourriture, qu'ils nomment *loblolly*, composée de maïs, dont ils se contentent de griller les épis, et de les briser dans un mortier pour les faire cuire à l'eau, avec un peu de sel, en consistance de bouillie. C'est un mets que les domestiques blancs ne rejet-

tent point eux-mêmes dans une mauvaise année. Un bœuf, un porc, et toute autre espèce d'animal qui meurt accidentellement, fait un festin délicieux pour les nègres; et les domestiques blancs ne dédaignent point de le partager avec eux. On observe que, les plantations de sucre occupant la plus grande partie de l'île, il reste si peu de pâturages, qu'ils ne fournissent du bœuf et du mouton que pour la table des maîtres.

Les domestiques blancs et nègres ont diverses sortes de liqueurs : celle qu'ils nomment *mobbic* est composée de jus de patates, d'eau et de sucre. Le *kouou* est une eau de gingembre et de melon. Le *perlno* n'est qu'un extrait de la racine de cassave, mâchée par de vieilles femmes, qui la rejettent dans un vase rempli d'eau. En trois ou quatre heures, la fermentation lui fait perdre ses mauvaises qualités; et, ce qu'on aura peine à croire, une préparation si dégoûtante fait une liqueur très-fine. Celle de banane, qui se fait en laissant macérer ce fruit dans l'eau, qu'on fait ensuite bouillir, et qu'on passe au clair le jour suivant, n'est pas moins forte ni moins agréable que le vin de Canarie. Une autre liqueur, qui se nomme *killdevil*, c'est-à-dire *tue-diable*, et qui est composée d'écume de sucre, a plus de force que d'agrément. La liqueur d'ananas se fait en pressant le fruit et passant le jus avec soin; on la met en bouteilles, et c'est bientôt une des plus délicates bois-

sons de l'île. Les maîtres mêmes en font leur délices, et lui donnent le nom de *nectar*. On fait souvent avaler aux nègres de grands coups de rhum pour les encourager au travail : une pipe de tabac et quelques verres de cette liqueur sont le plus agréable présent qu'on puisse leur faire.

A six heures du matin, une cloche les appelle au travail : elle les rappelle à onze heures pour dîner, et de là aux champs, pour y reprendre leur ouvrage jusqu'à six heures du soir. Le dimanche est le seul jour de repos ; mais ceux qui se sentent un peu d'industrie, l'emploient moins à se réjouir, suivant l'intention de leurs maîtres, qu'à faire des cordes de l'écorce de certains arbres, pour se procurer d'autres commodités en échange. On met une grande différence entre les nègres qui sont nés à la Barbade et ceux qui viennent d'Afrique; les premiers se rendent incomparablement plus utiles. On nomme les autres *nègres d'eau salée ;* ils sont méprisés des anciens, qui se font honneur d'être enfans de l'île. On remarque même que ceux qui sont achetés dans leur première jeunesse valent beaucoup mieux lorsqu'ils parviennent à l'âge du travail.

La petite portion de terre qui leur est accordée par les maîtres suffit non-seulement pour leur subsistance, mais pour élever des chèvres, des porcs et de la volaille, qu'on leur laisse la liberté de vendre ; et quelques-uns poussent

l'économie si loin, qu'ils amassent quelque argent. L'usage qu'ils en font est pour acheter des habits plus propres que ceux qu'on leur donne; car ils ne reçoivent de leurs maîtres qu'une camisole de bure avec une sorte de caleçons et de bonnets très-informes. Leurs femmes reçoivent des jupons et des corsets de la même étoffe. Mais de l'argent qu'ils amassent les hommes achètent des chemises, des culottes et des vestes; et les femmes de ces riches nègres obtiennent de leurs maris de quoi se parer les jours de fête.

La passion qu'on leur attribue pour la chair des bestiaux morts d'accidens va si loin, que, dans la crainte des maladies qu'elle peut leur causer, on est obligé de faire enterrer les cadavres à une grande profondeur; et, malgré ce soin, ils prennent quelquefois le temps de la nuit pour les déterrer. On raconte que le colonel Hols, à qui il était mort une vache d'une maladie dont on craignait la contagion pour les autres, se contenta de la faire jeter dans un ancien puits, sec, et profond de quarante pieds, ne s'imaginant point que ses nègres pussent aspirer à cette proie. Cependant, sans penser à mesurer le puits, et persuadés qu'ils y pouvaient descendre aussi facilement que la vache, ils en prirent la résolution. Un d'entre eux y sauta le premier, un autre après lui, ensuite un troisième, et tous s'y seraient jetés successivement, si l'on ne s'était aperçu de leur entreprise au sixième, qui fut arrêté sur les bords

du puits. Ainsi le colonel en perdit cinq, qui n'avaient pu manquer de se tuer dans leur chute.

Leur nombre est si supérieur à celui des blancs, qu'on pourrait douter s'il y a de la sûreté pour les Anglais à vivre sans cesse au milieu d'eux; mais, outre les forts qui servent à les tenir en bride, on a quelques autres motifs de confiance. 1°. Les esclaves qu'on amène d'Afrique ne viennent point des mêmes parties de cette vaste région; ils ont par conséquent un langage différent, qui ne leur permet point de s'entendre; et quand ils pourraient converser entre eux, ils se haïssent, d'une nation à l'autre, jusqu'à ne pouvoir se supporter. On ne fait pas difficulté d'assurer que plusieurs aimeraient mieux mourir de la main d'un Anglais que de devoir la liberté à un nègre qui n'est pas de leur nation. 2°. Les maîtres observent, en les achetant, de faire des mélanges, et ne permettent point, d'une plantation à l'autre, la communication des nègres d'un même pays. D'un autre côté, il leur est défendu sous de rigoureuses peines de toucher une arme, s'ils n'en reçoivent l'ordre exprès de la bouche du maître. Cette défense les tient dans un si grand respect pour les armes à feu, qu'à peine osent-ils porter les yeux dessus; et lorsqu'ils voient faire l'exercice aux troupes anglaises, ils sont dans une terreur qui ne peut être exprimée. On avoue néanmoins que cette observation ne regarde que les nègres arrivés d'Afri-

que; car les créoles parlent tous la langue anglaise, et sont exercés eux-mêmes à l'usage des armes; mais il n'y a rien à craindre d'eux.

Le docteur Towns assure que les nègres ont le sang aussi noir que la peau. « J'en ai vu saigner, dit-il, plus de vingt, malades et en santé, et j'ai toujours remarqué que la superficie de leur sang est d'abord aussi noire qu'elle l'est au sang des Européens lorsqu'il est conservé quelques heures : d'où ce docteur croit pouvoir conclure que la noirceur est naturelle aux nègres et ne vient point de l'ardeur extrême du soleil, surtout, ajoute-t-il, si l'on considère que d'autres créatures qui vivent dans le même climat ont le sang aussi vermeil qu'on l'a communément en Europe. Ces idées ont été communiquées à la société royale de Londres; mais, quelque jugement qu'elle en ait porté, un autre voyageur assure à son tour que, de mille nègres dont il a vu le sang à la Barbade, il ne s'en est pas trouvé un dans lequel il fût différent de celui des Européens. Le même écrivain rapporte l'exemple d'un nègre du colonel Bilcomb, qui, s'étant brûlé dans plusieurs parties du corps en maniant une chaudière de sucre, reprit une peau blanche aux mêmes endroits, et d'une blancheur qui gagna peu à peu les autres parties, jusqu'à le rendre partout aussi blanc que les Anglais. Cette nouvelle peau était si tendre, qu'il s'y élevait des pustules au soleil. Le maître, étonné d'un changement de

couleur dans un nègre, le fit vêtir comme ses domestiques blancs. »

L'état brillant de la Barbade dura un demi-siècle : sa population se compose de 15,000 blancs, 3,000 hommes de couleur libres, et 77,000 nègres esclaves. Elle exporte du sucre, du coton, du café, du gingembre et des fruits.

Saint-Vincent, à huit lieues au sud de Sainte-Lucie, a huit lieues de long sur trois et demie de large. Une chaîne de montagnes s'y prolonge du nord au sud, où elle se joint à d'autres, et forme de belles vallées. Un volcan y fit explosion en 1812 : des rivières se desséchèrent, et d'autres prirent naissance ; des secousses fréquentes de tremblement de terre précédèrent ces phénomènes pendant un an. Le sol est fertile en sucre, café, coton, indigo et tabac excellent. Le gouverneur réside à Kingston. La population de la partie anglaise et de 1120 blancs et 20,000 nègres esclaves. La rivière Great-Sand sert de limites entre les Anglais et les Caraïbes noirs, qui sont un mélange d'anciens Caraïbes et de nègres. Le gouvernement anglais s'occupe depuis plusieurs années des moyens de se débarrasser de ces voisins toujours incommodes, et quelquefois dangereux.

De Saint-Vincent dépendent les petites îles de Bequia, Canouane, Moustique, Petite Martinique et autres : elles sont habitées par quelques familles peu riches.

La Grenade est à six lieues au sud-sud-ouest

de Saint-Vincent; le fort est situé par 12° 2′ nord, et 64° 8′ à l'ouest de Paris : sa longueur est de huit lieues, sa largeur de quatre. Elle fut découverte par Christophe Colomb en 1498, qui lui donna le nom de la ville de Grenade en Espagne. Sa grande baie, ou, suivant le langage des îles françaises, son grand cul-de-sac, qui renferme son port et son carénage, est à l'ouest; et sa profondeur, formée par deux grandes pointes qui s'avancent fort loin en mer, donne à l'île la forme d'un croissant, mais irrégulier, parce que la pointe du nord est beaucoup plus épaisse que celle du sud. La véritable entrée du port est à l'ouest-sud-ouest.

La Grenade, raconte Labat, avait toujours été habitée par les seuls Caraïbes, que sa fertilité et l'abondance de la chasse et de la pêche y attiraient plus que dans les autres îles, lorsqu'en 1650 elle fut achetée des sauvages par du Parquet, alors propriétaire de la Martinique: il y établit d'abord une colonie de deux cents hommes; et le premier établissement que du Tertre vit en 1656 se fit entre l'étang et le port, aux environs d'une maison de charpente que du Parquet avait fait apporter en fagots de la Martinique : c'est ce que du Tertre nomme un fort, parce qu'il était revêtu d'une enceinte de palissades, avec des embrasures pour deux pièces de canon et quatre pierriers. On l'avait cru suffisant pour contenir les sauvages. En effet, quoiqu'ils se fussent bientôt repentis de leur traité, ils n'osèrent attaquer cette miséra-

ble forteresse; mais s'étant répandus dans les bois, ils y tuèrent tous les Français qui s'éloignaient à la chasse. Du Parquet, informé de cette perfidie, fit passer dans l'île trois cents hommes bien armés, qui en détruisirent un grand nombre et forcèrent le reste à la fuite. On rapporte qu'une troupe de ces barbares, ayant été poussée par les Français sur une roche fort escarpée, aima mieux se précipiter de cette hauteur que de prendre le parti de la soumission, et que ce lieu en a pris le nom de *Morne des Sauteurs*, qu'il conserve encore.

Quelques divisions qui s'élevèrent ensuite dans la colonie retardèrent encore ses progrès : mais la prudence de Valminier, un de ses gouverneurs, ayant calmé tous les troubles, elle s'accrut beaucoup dans l'espace de quelques années. Outre la fertilité du pays et l'abondance des vivres, le tabac qu'on y avait commencé à cultiver était si parfait, qu'il se vendait toujours le double ou le triple de celui des autres îles. Enfin Labat semble persuadé que la Grenade serait devenue la plus riche des colonies françaises, si le gouvernement de Valminier eût duré plus long-temps. Du Parquet la vendit, en 1657, au comte de Cerillac, pour la somme de 80,000 livres; et ce nouveau maître en fit prendre possession par un officier d'un caractère si dur, que la plupart des colons, révoltés contre sa tyrannie, abandonnèrent leurs établissemens pour se retirer à la Martinique. Cette désertion n'ayant fait qu'ai-

grir sa mauvaise humeur, il poussa si loin la violence et la brutalité, que ceux qui restaient dans l'île se saisirent de lui, lui firent son procès dans les formes, et le condamnèrent au gibet. Cependant, comme il leur représenta qu'il était d'une naissance noble, ils consentirent à lui couper la tête; mais l'adresse manquant au bourreau pour entreprendre cette exécution, ils le firent passer par les armes. On n'attribue ce coupable excès qu'au peuple. Les honnêtes gens de l'île étaient passés à la Martinique; et l'on assure même que les officiers, n'ayant pu s'opposer aux emportemens de la populace, s'étaient éloignés du fort. De toute la cour de justice qui fit le procès au malheureux gouverneur, il ne s'en était trouvé qu'un, nommé Archangeli, et vraisemblablement Italien, qui sût écrire. Celui qui fit les informations était un maréchal-ferrant, dont Labat vit la marque, qui se conservait encore dans le registre du greffe de la Grenade: c'était un fer à cheval autour duquel Archangeli, qui faisait l'office de greffier, avait écrit: « Marque de M. de la Brie, conseiller rapporteur. » La cour, informée de cet attentat, envoya un vaisseau de guerre avec quelques troupes pour en prendre connaissance. Un commissaire qui les accompagnait fit des informations: mais, lorsqu'on eut reconnu que les auteurs du crime n'étaient que des misérables, dont la plupart s'étaient déjà mis à couvert par la fuite, les recherches ne furent pas

poussées plus loin, et personne ne fut puni. Archangeli même, qui passait pour le chef du tumulte, en fut quitte pour être chassé de l'île, d'où il se retira dans celle de Marie-Galande; et s'y trouvant encore en 1692 pendant l'irruption des Anglais, non-seulement il embrassa leur parti, mais il leur découvrit le lieu où le gouverneur s'était retiré avec les principaux habitans. Le major Holms, qui commandait les Anglais, n'avait point ignoré ce qui s'était passé à la Grenade : il ne vit cette nouvelle trahison qu'avec horreur; et sur-le-champ il fit pendre le perfide à la porte de l'église, avec ses deux fils.

La Grenade a été cédée aux Anglais par les traités de 1763 et 1773. Le sol, composé de plaines et de collines, est très-favorable à la culture du sucre, du tabac et de l'indigo. Une montagne située au milieu de l'île renferme un lac d'où s'écoulent des rivières qui l'arrosent. La Grenade jouit de l'avantage de n'être pas sujette aux ouragans.

Au nord de la Grenade se trouve le groupe des Grenadilles, petites îles dont Cariacou est la principale. Ces îlots doivent leur origine à des roches calcaires formées par des polypes. Elles sont peu cultivées parce qu'elles manquent d'eau douce : cependant on y récolte du coton, du maïs, des ignames et des bananes. La population de la Grenade et des Grenadilles est de 800 blancs, 1,600 hommes de couleur libres, et 32,603 esclaves.

Tabago est en quelque sorte hors de la chaîne des Antilles. Cette île est située à trente lieues au sud-est de la Grenade. Les Hollandais s'y établirent en 1632, et l'appelèrent Nieuwe-Walcheren; mais ils furent bientôt exterminés par les naturels et les Espagnols. Jacques, duc de Courlande, y envoya, en 1634, une colonie qui se fixa sur la côte occidentale à Great-Courland-Bay; à la mort du duc, l'île échut au roi d'Angleterre. Les Anglais et les Français la possédèrent successivement; elle finit par rester aux premiers. Sa population est de 500 blancs, 250 hommes de couleur libres, et 17,000 nègres esclaves. La résidence du gouverneur est à Scarborough. La Pointe de sable est située par 11° 6′ nord, et 65° 9′ à l'ouest de Paris. La partie nord-ouest de l'île est montagneuse; sa surface est en général doucement ondulée. Son sol fertile convient parfaitement à la culture du sucre, et surtout du coton; on y récolte aussi les autres productions des Antilles et des fruits délicieux. La position de Tabago devant le détroit qui sépare les Antilles du continent de l'Amérique méridionale lui donne une grande importance en temps de guerre. Elle jouit aussi du grand avantage d'être hors de la ligne du cours ordinaire des ouragans.

La Trinidad, ou la Trinité, à quinze lieues au sud-ouest de Tabago, est située entre cette île et le continent de l'Amérique espagnole, dont la séparent le golfe de Paria et les deux

détroits de la bouche du Dragon et de la bouche du Serpent. Elle a environ trente lieues de long sur dix-neuf de largeur. Les montagnes occupent la partie septentrionale ; le midi et le centre n'offrent que des collines et des plaines. Parmi ses curiosités naturelles, on remarque un lac dont on retire du bitume. Il a un mille de circonférence, et est situé sur un promontoire haut de cinquante pieds, ce qui forme la plus grande élévation de la côte occidentale. Ce promontoire est entièrement composé de scories et de cendres volcaniques. Une odeur sulfureuse se fait sentir à la distance de neuf milles. Tabago a plusieurs rivières navigables. Elle abonde en cocotiers et palmiers de diverses espèces. Son sol, très-fertile, produit du sucre, du café, du coton, de l'indigo, du tabac, toutes sortes de denrées et de fruits. Sa population est de 28,000 âmes. Saint-Joseph d'Oruna, la principale ville, est située à la côte nord-ouest. A peu de distance, on trouve le Puerto-de-Espagna, qui est le port le plus fréquenté de l'île. Le gouverneur y réside. La Trinité appartenait jadis aux Espagnols. La cour de Madrid l'ayant ouverte à tous ceux qui voudraient s'y établir, beaucoup de Français de la Grenade s'y étaient réfugiés. Par la paix de 1801, l'Angleterre obtint la possession de cette île, que son étendue et sa position lui faisaient convoiter depuis long-temps.

Retournons maintenant à l'autre extrémité de la chaîne des Antilles qui aboutit au nord à

l'archipel des îles Lucayes ou Bahama. Elles s'étendent dans le sud-est de la Floride dont elles sont séparées par un bras de mer fort large, où le courant qui porte au nord-est est très-rapide, et qui est connu sous les noms de détroit de la Floride, ou nouveau canal de Bahama. Elles s'étendent au nord de Cuba en se prolongeant jusqu'à la côte septentrionale de Saint-Domingue. On compte dans cet archipel jusqu'à cinq cents îles, dont quelques-unes ne sont que des écueils. Les douze plus grandes sont fertiles. On exporte de ces îles du coton, un peu d'indigo et beaucoup de fruits. La population est de 3,000 blancs et 11,000 nègres. Les îles peuplées sont : New-Providence, où est la ville et le fort de Nassau, résidence du gouverneur; Eleuthera et Harbor-Island; Abako ou Lucaya; Long-Island ou Yuma; Andros; Turk-Island, où l'on recueille beaucoup de sel; les Caïques; Crooked-Island; Watling; Heneaga ou les Inagues; Exuma, et Guanahani ou San-Salvador, nommée Cat-Island par les Anglais, qui fut la première terre découverte par Christophe Colomb.

Les habitans des Lucayes, endurcis aux fatigues de la mer, s'adonnent à la pêche en temps de paix, à la course en temps de guerre. La position de leur archipel leur donne la facilité de guetter et de surprendre les navires marchands. Mais dans tous les temps ils s'occupent de sauver les débris des navires et les hommes qui ont échoué sur les rochers de

leur archipel, et du dangereux détroit dont il est bordé. Ces hommes, désignés en anglais sous le nom de *wreckers*, s'embarquent avec leurs esclaves dans des navires à fonds plats, adaptés à la navigation de ces parages. Marins expérimentés, habiles nageurs, ils connaissent toutes les cayes, tous les écueils, tous les bas-fonds, et affrontent gaiement tous les périls d'une mer féconde en désastres. Ils sont commissionnés par le gouvernement, et reçoivent un droit de sauvetage sur tous les objets qu'ils arrachent à la fureur des flots. Pendant le jour ils sont continuellement à la voile; le soir ils restent dans le port le plus prochain. On les voit quelquefois au nombre de quarante à l'entrée d'un goulet, soit dans leur archipel, soit sur les côtes de la Floride. On les accuse de montrer une rapacité coupable, et de s'efforcer par différens moyens d'accroître le nombre des naufrages, afin que leur droit de sauvetage devienne plus considérable.

CHAPITRE VI.

Iles hollandaises, danoises, suédoise.

Les Hollandais possèdent dans les Antilles les îles de Saint-Eustache et Saba, avec une partie de Saint-Martin, et sur la côte de Caracas, Curaçao, Bonair et Aruba.

Saint-Eustache n'a que deux lieues de long sur une de large. Cette île, située à trois lieues au nord-ouest de Saint-Christophe, est formée de deux montagnes séparées par un vallon très-resserré. Le sommet oriental présente un ancien cratère de volcan. C'est sur les flancs des montagnes que les cultures sont établies. L'île, dépourvue de port et bordée de rochers, n'a qu'une seule rade, et est très-bien fortifiée; quoiqu'elle manque de sources, on y cultive du tabac et un peu de sucre, et on en exporte du bétail, du maïs et diverses provisions. On y compte 3,000 blancs et 1,500 nègres.

Saba, rocher de quatre lieues de tour au nord-ouest de Saint-Eustache, est entouré de hauts-fonds qui ne permettent qu'aux chaloupes d'en approcher. Après avoir débarqué sur la plage, il faut gravir le rocher par un chemin très-raide et bordé de précipices. Au sommet s'étend une plaine bien cultivée en indigo et en denrées comestibles. Les habitans fabriquent du fil d'agavé, des bas de coton et des souliers. La population est de 300 hommes libres et 150 esclaves.

Nous avons vu précédemment quelles étaient les productions de Saint-Martin. Ses côtes sont coupées de baies et d'étangs. Elle renferme 4,100 habitans.

Curaçao, une des îles sous le vent, est à seize lieues au nord du cap Romaio, sur la côte de Caracas. Sa longueur est de vingt lieues

du sud-est au nord-ouest; sa largeur moyenne de quatre. Elle est extrêmement aride, n'ayant qu'un seul puits, et dépend des pluies pour que ses citernes puissent s'emplir d'eau. L'industrie des Hollandais l'a rendue féconde en sucre, tabac, coton, manioc, maïs. Ils y récoltent aussi beaucoup de sel, dont ils approvisionnent les îles anglaises et le continent espagnol. La population de l'île se compose de 2,800 blancs, 4,200 hommes de couleur libres, et 5,400 nègres esclaves. Willemstadt, la capitale, est une belle ville; les rues sont propres et bien alignées, les maisons construites avec soin et commodément distribuées. Les magasins sont vastes et bien fournis. Curaçao fait avec le continent espagnol un grand commerce de marchandises d'Europe. C'est le rendez-vous général de la navigation de ces mers.

Bonair et Aruba, petites îles voisines, sont entièrement employées en pâturages. On fait aussi du sel dans la première, et l'on tire du bois de charpente de la seconde.

Les petites îles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean dans l'archipel des Vierges, appartiennent aux Danois. La première, qui a dix lieues de long sur trois de largeur, a successivement passé des Espagnols aux Anglais, et de ceux-ci aux Hollandais. Elle fut achetée en 1651 pour les chevaliers de Malte; ils la vendirent en 1684 à la compagnie française des Indes occidentales, qui la céda au Danemarck en 1696. Elle est un peu montueuse

très-fertile, et très-bien cultivée. Elle produit de très-bon sucre, et du coton; sa population est de 2,200 blancs, 1,200 hommes de couleur libres, et 28,000 nègres esclaves. La capitale est Christianstadt, près de la pointe orientale de l'île.

Saint-Thomas a trois lieues de long sur une de largeur. Elle est aride, et en grande partie montueuse. Son port est sûr, spacieux et commode; de vastes magasins y reçoivent les marchandises de l'Europe et de l'Amérique; car, quoique cette île produise du sucre et du coton, son principal commerce consiste dans l'entrepôt des marchandises que l'on y apporte de toutes parts. On y compte 5,000 nègres esclaves, 1,500 nègres libres, et 500 blancs de diverses nations.

Le sol de la petite île de Saint-Jean est montueux, mais bon et bien arrosé; cependant la culture en sucre et en coton y est encore peu avancée.

Saint-Barthélemi, qui n'a que huit lieues de tour, fut cédée par la France à la Suède en 1784. Depuis cette époque, elle a singulièrement prospéré; sa position facilite le commerce interlope. Quoique montagneuse, elle est dépourvue d'eau. Elle est peuplée de 5,500 nègres esclaves et 2,500 blancs. On y récolte principalement du coton. Gustavia, sa seule ville, est bâtie sur le bord du carénage, où le mouillage est bon, mais qui n'a que deux brasses de profondeur. Cette île est sujette aux ravages des ouragans.

CHAPITRE VII.

Iles espagnoles.

Nous avons vu dans le premier livre de cette partie l'histoire de la découverte et de l'établissement des principales îles espagnoles. Jetons un coup d'œil sur leur état actuel, en commençant par les plus méridionales, et allant ensuite du sud au nord.

Nous avons parlé de la Marguerite dans la description de Caracas. L'Espagne possède encore sur la côte de ce pays les petites îles de la Orchila, la Blanca ou la Blanquilla, où paissent des bœufs sauvages; Cubagua, jadis fameuse par sa pêcherie de perles; la Salsa Tortugua, qui a beaucoup de salines; Coche, rendez-vous de pêcheurs.

Porto-Rico, une des grandes Antilles, est situé entre les 17° 54′ et les 18° 30′ nord, et les 67° 50′ et les 69° 28′ à l'ouest de Paris. Sa forme est à peu près celle d'un parallélogramme. L'intérieur est traversé par une chaîne de montagnes qui se prolongent de l'est à l'ouest, renferment de belles vallées, et où l'air est très-salutaire. Il est au contraire malsain pendant la saison pluvieuse dans quelques endroits des plaines basses. Le sol, généralement fertile et profond, est arrosé par plusieurs

belles rivières. La population s'est beaucoup accrue depuis vingt-cinq ans par les malheurs de Saint-Domingue. On y compte à présent 140,000 habitans, dont 18,000 esclaves Le gouvernement espagnol accorde des encouragemens aux colons qui viennent s'y établir, quand ils sont de la religion catholique romaine. Les restrictions auxquelles le commerce était soumis autrefois donnaient lieu à une contrebande considérable; il a été rendu libre moyennant des droits modérés.

San-Juan de Puerto-Rico, la capitale, est bâtie sur une petite île jointe à la côte septentrionale par une longue chaussée. Son port est excellent : elle a 8,000 habitans. L'île a d'autres bons ports et plusieurs villes. Elle exporte du sucre, du café, du coton, du riz, du maïs, des cuirs, du bois de construction, etc., enfin des mulets et du bétail. On ne s'occupe plus des mines d'or, qui engagèrent les Espagnols à s'y établir.

La partie espagnole de Saint-Domingue avait été cédée à la France en 1795; elle retourna sous le pouvoir de ses anciens maîtres en 1814. Elle renferme 104,000 habitans, sur lesquels il y a 10,000 hommes de couleur libres, et seulement 30,000 nègres esclaves. Des forêts immenses couvrent les montagnes; la coupe des bois, l'entretien des bestiaux, quelques plantations de cacao et un petit nombre de sucreries occupent la population, qui n'a jamais été très-industrieuse. En ce moment elle vit

assez amicalement avec le royaume et la république nègres qu'elle a dans son voisinage.

San-Domingo, la plus ancienne ville européenne d'Amérique, est sur la rivière Ozama. On assure que les ossemens de Christophe Colomb reposent dans l'église cathédrale. Cette ville, bien déchue de son ancienne splendeur, compte 25,000 habitans.

Cuba, la plus grande des Antilles, s'étend du 20° au 23° 15′ de latitude nord, et du 76° au 88° de longitude à l'ouest de Paris. Elle a deux cent quatre-vingts lieues de longueur sur une largeur qui varie de vingt à cinquante. Elle est traversée de l'est à l'ouest par une chaîne de montagnes; mais les terres, près de la mer, sont en général basses et inondées dans la saison pluvieuse. Son sol passe pour le plus fertile des Antilles. La culture y a fait des progrès étonnans depuis les désastres de la partie française de Saint-Domingue. On y compte près de 500,000 habitans. Le climat est chaud et sec, plus tempéré que celui de Saint-Domingue. Cuba exporte du sucre, du coton, du café, du cacao, du tabac, qui est le plus renommé de l'Amérique, des cuirs; toutes les denrées nécessaires à la vie y abondent. Les abeilles y ont été introduites par un habitant de la Floride, vers le milieu du dix-huitième siècle; aujourd'hui le commerce du miel et de la cire est considérable. On trouve dans cette île beaucoup d'eaux chaudes minérales; ses salines sont productives. On a découvert

depuis peu de temps, près de la Havane, une mine de fer de bonne qualité. Jadis Cuba fut renommée pour ses mines d'or; on dit qu'il s'y trouve des mines de cuivre, d'argent et de pierres précieuses. Les richesses de son agriculture sont plus réelles.

La Havane, capitale, située sur la côte septentrionale de l'île, a le meilleur port de l'Amérique; il peut contenir mille vaisseaux. L'entrée, étroite et difficile, est défendue par plusieurs forts. Cette ville est l'entrepôt d'un commerce immense. On porte sa population à 70,000 habitans.

Les autres villes sont Puerto-del-Principe, vers le milieu de l'île, avec 30,000 habitans; San-Iago de Cuba, au fond d'une belle baie, sur la côte sud, qui a un évêché et 20,000 habitans; Guanavacoa, San-Carlos de Matanzas, Halquin et Buyamo.

LIVRE NEUVIÈME.

HISTOIRE NATURELLE ET COMMERCE DES ANTILLES.

QUELQUES observations dispersées dans nos articles, sur la température particulière de chaque île, n'ôtent point au lecteur le droit d'attendre un résumé plus étendu sur la nature générale du climat.

On sait que les Antilles, étant situées au delà du tropique du cancer, appartiennent à la zone torride, et que dans cette partie du globe terrestre, qui a passé long-temps pour inhabitable, on ne connaît proprement que deux saisons, l'été et l'hiver; c'est-à-dire que, dans toute l'année, on ne peut trouver un temps auquel on puisse donner le nom de printemps, ni celui d'automne, parce qu'on y voit continuellement ce qui n'arrive en Europe que pendant ces deux saisons. L'hiver et l'été même de ces régions sont fort différens de ceux de l'Europe; dans leurs causes comme dans leurs effets. C'est la présence du soleil qui cause ici l'été; là, c'est son éloignement; et sa présence, au contraire, fait l'hiver. Lorsque cet astre vient à s'éloigner de la ligne et tire vers le tropique du capricorne, une expé-

rience constante apprend que, jusqu'à son retour en-deçà de la ligne, c'est-à-dire ordinairement depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril, l'air n'a presque point de nuages, et l'on y voit fort peu de vapeurs et d'exhalaisons. Il demeure si serein, si sec et si pur, qu'on peut non-seulement regarder le lever et le coucher du soleil, mais voir en un même jour le déclin et le croissant de la lune. Si les jours sont chauds, les nuits sont d'une fraîcheur proportionnée. Si la chaleur du soleil ouvre les pores de tout ce qui se trouve sous lui, la fraîcheur nocturne vient resserrer l'air, l'épaissir, le résoudre et le faire distiller en une rosée fort abondante, qui, trouvant tous les pores ouverts, s'y insinue, y pénètre; et de là vient la facilité que tous les corps ont à se corrompre sous la zone torride; c'est ce qui fait naître les vers dans les bois, et tant d'insectes qui font une des principales incommodités des îles; c'est ce qui rouille, comme on l'a fait remarquer, le fer des épées dans les fourreaux, les étuis et les montres dans les poches, etc. Enfin, si les jours sont d'une grande pureté dans cette saison, les nuits ne sont pas moins claires et moins sereines : dès le premier quartier de la lune, on peut lire à sa lumière jusqu'aux petits caractères d'écriture.

Pendant tout ce temps il ne pleut presque point dans toutes les basses terres des îles, et c'est ce qui fait donner le nom d'été à cette saison, quoiqu'une partie de ces effets ressem-

ble à ceux que l'hiver cause en Europe ; car cette grande sécheresse dépouille de leur verdure les arbres à feuilles tendres ; elle sèche les herbes, elle flétrit les fleurs et leur fait baisser la tête. Si la plupart des arbres n'avaient les feuilles d'une nature forte et capables de résister aux injures du temps, le pays deviendrait aussi triste que nos provinces d'Europe au cœur de l'hiver. Les animaux mêmes, surtout les insectes et les reptiles, abhorrent et fuient cette aridité, se cachent dans le creux des arbres, sous des rochers, dans des précipices, et semblent y chercher une humidité nécessaire à leur conservation. On nomme ce temps l'arrière-saison, parce que les habitans ont aussi beaucoup de peine à vivre, et que, s'ils n'étaient secourus par les rafraîchissemens qui viennent d'Europe, ils n'auraient souvent que leur maïs pour ressource. Leur soulagement est la brise, qui est plus réglée, et qui se fait plus agréablement sentir dans cette saison que dans l'hiver.

Mais quand le soleil a repassé la ligne, et qu'il commence à s'approcher du tropique du cancer, ses rayons, qu'il darde plus directement, font lever de la mer et de tous les lieux marécageux une grande quantité de vapeurs, dans lesquelles il se forme d'horribles tonnerres ; et lorsqu'ils viennent à cesser, le temps se met à la pluie, qui dure huit, dix, et quelquefois douze ou quinze jours sans interruption. Ces pluies refroidissent l'air et la terre, et c'est

ce qui fait nommer cette saison l'hiver. Pendant sept mois, à peine se passe-t-il une semaine sans pluie. Un hiver si pluvieux excite d'abord quantité de maladies, telles que des fièvres, des catarrhes, des douleurs de dents, des apostumes et des ulcères. On ne voit que des malades dans toutes les îles. D'un autre côté, cet hiver a des effets bien différens de ceux de l'Europe. Dès les premières pluies, qui sont un peu abondantes, tous les arbres se parent de leur première verdure et poussent leurs fleurs. Les forêts exhalent des odeurs qui ne le cèdent point aux meilleurs parfums. En un mot, la terre s'embellit de toutes parts, et ce qu'on nomme l'hiver aux Antilles l'emporte beaucoup en agrémens sur le printemps de l'Europe. Tous les animaux descendent de leurs montagnes. Les testacés changent de coquille. Les reptiles prennent une nouvelle peau. Les poissons, qui se sont retirés en pleine mer pendant le temps sec, se rapprochent des côtes, entrent dans les rivières, et semblent s'offrir aux filets des pêcheurs. Toutes les espèces de tortues naissent en si grande abondance, qu'après s'en être nourri pendant l'hiver on en peut mettre une provision abondante en réserve pour l'arrière-saison.

Le climat des Antilles n'étant pas fort différent de celui du continent d'Amérique, qui répond aux mêmes latitudes, on doit juger que la plupart de ses productions naturelles y sont les mêmes. Aussi ne nous arrêtons-nous qu'à celles qui intéressent par leur culture ou

par quelque propriété particulière. Nous avons déjà décrit le rocouyer, le cotonnier, le cacaoyer et l'indigo ; ainsi nous n'y reviendrons pas. Nous nous bornerons à parler ici de la canne à sucre et du cafeyer.

La canne à sucre ou cannamelle est, dit-on, originaire des Indes orientales. Elle fut transportée successivement en Arabie, en Syrie, en Sicile, de là aux Canaries; enfin, en 1506, à Saint-Domingue. Il n'est cependant pas prouvé qu'elle ne soit pas naturelle au nouveau continent, car on en voit dans plusieurs pays de la zone torride.

Cette plante, de la famille des graminées, ressemble à un grand roseau; sa racine est rampante, genouillée, fibreuse, pleine de suc ; elle pousse plusieurs tiges, hautes de dix à douze pieds, articulées, lisses, luisantes, d'un pouce ou d'un pouce et demi de diamètre, et garnies de nœuds écartés les uns des autres de trois ou quatre pouces. On compte ordinairement quarante à soixante nœuds sur une tige, quelquefois davantage; chacun d'eux présente intérieurement une cloison; leur surface présente : 1°. de petits points disposés circulairement en quinconce, sur deux ou trois rangs, lesquels, en se développant dans la terre, forment des racines; 2°. un bouton plus gros qu'une lentille et terminé en pointe, qui renferme le germe d'une canne nouvelle. De tous ces nœuds partent des feuilles, qui tombent à mesure que la canne mûrit; ces feuilles s'é-

lèvent alternativement sur deux plans opposés, et présentent, dans leur expansion, une espèce d'éventail. Elles sont composées de deux sections : la section inférieure, longue à peu près d'un pied, embrasse la tige par un tour et demi; la supérieure, qui a de trois à quatre pieds de longueur, s'élève droite, et forme avec l'axe de la canne un angle d'autant moins aigu que le nœud d'où elle part est plus près du terme de son accroissement parfait; sa plus grande largeur est de deux pouces; elle va toujours en diminuant, et se termine en pointe allongée; ses bords sont rudes et ses surfaces lisses et striées, avec une côte ou nervure moyenne longitudinale.

Lorsque la canne fleurit, elle pousse à son sommet un jet sans nœuds, de quatre à cinq pieds de hauteur, qu'on nomme flèche; ce jet porte un panicule ample, d'environ deux pieds, à ramifications grêles et nombreuses, et garni d'un grand nombre de petites fleurs, soyeuses et blanchâtres. La tige de la canne, dans sa maturité, est lourde, cassante, et d'une couleur jaunâtre ou violette, quelquefois blanchâtre, selon la variété; elle est remplie d'une moelle fibreuse, spongieuse et blanchâtre, qui contient un suc doux très-abondant. Ce suc est élaboré séparément dans chaque entre-nœud, dont les fonctions particulières sont à cet égard indépendantes de celles des entre-nœuds voisins, et qui, par conséquent, peut être regardé comme une es-

pèce de fruit isolé ; ce suc, exprimé, porte vulgairement le nom de vin de canne; c'est de cette liqueur que l'on extrait le sucre.

La terre la plus propre à la canne doit-être légère, poreuse, profonde, avoir assez de pente pour ne pas retenir l'eau de pluie, être exposée au soleil depuis qu'il se lève jusque vers son coucher. Une terre grasse et forte produit de grandes et grosses cannes, mais presque toujours vertes, pleines d'un suc aqueux et peu sucré. Ce suc est gras, difficile à purifier et à cuire; et le sucre qu'on en tire est toujours mollasse, peu grenu, sujet à tourner en marmelade ou en cendre. Les terres qui manquent de fond, et où les racines de la canne trouvent bientôt le tuf ou le roc, ne produisent que de petites cannes, pleines de nœuds; elles durent peu, parce que leur racine se sèche et se brûle.

Cependant, si ces terres ont de la pluie les premiers mois après que les cannes sont plantées, et quelquefois ensuite jusqu'à leur maturité parfaite, elles ne laissent pas de se remplir d'un bon sucre, extrêmement doux et gluant : les terres basses et marécageuses qui sont comme de niveau avec le bord de la mer produisent de belles cannes, longues, grosses et pesantes; mais comme ces terres sont toujours salées et nitreuses, elles communiquent leur défaut aux cannes, dont le sucre ne peut jamais devenir bien blanc. Les terres rouges et fortes portent des cannes longues, grosses et pleines d'un suc

assez sucré, lorsqu'elles sont coupées dans la bonne saison, c'est-à-dire depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin de juillet, et peuvent durer vingt à trente ans sans avoir besoin d'être replantées. Les terres environnées de bois, ou situées dans les hauteurs des montagnes, sont fort sujettes aux pluies et aux grandes rosées, aux fraîcheurs de la nuit; et, n'étant guère échauffées des rayons du soleil, elles ne produisent que de grosses cannes fort aqueuses, vertes et peu sucrées; aussi leur suc est-il gras, cru et difficile à cuire. Enfin toutes les terres neuves, et qui n'ont jamais été plantées ni semées, dans lesquelles on met des cannes aussitôt qu'elles ont été défrichées, donnent quantité de très-grosses cannes remplies de beaucoup de suc, mais gras, cru, peu sucré, et très-difficile à cuire. Pour avancer leur bonté, on a trouvé le secret de les couper à l'âge de six mois, de retirer ce qui doit servir à planter, et de mettre le feu au terrain pour consumer les pailles, dont la pouriture augmenterait encore la graisse des terres. Quatorze mois après cette coupe, les rejetons donnent un sucre parfait. Le produit de cette méthode est considérable: 1°. parce qu'on fait de bon sucre, au lieu du mauvais qui aurait demandé beaucoup de bois et de peine, et le retardement n'est que de deux mois, qui ne doivent point entrer en parallèle avec un tel avantage; 2°. les cannes coupées à six mois ne sont pas entièrement inutiles: non-seulement on en replante d'au-

tres terrains, à quoi leur grosseur et la force de leur suc les rendent fort propres; mais elles servent à faire de l'eau-de-vie, qui est toujours une bonne marchandise; 3°. la terre se trouve dégraissée, et, dès cette première coupe, elle devient propre à porter de très-bonnes cannes; ce qui n'arriverait pas en cinq ou six autres coupes, parce que les feuilles dont elles se dépouillent en croissant se pourissent et ne font qu'augmenter la graisse qu'on doit chercher à diminuer.

Avant de planter les cannes on nettoie soigneusement la terre. Il ne suffit pas de couper les mauvaises plantes, surtout les lianes, parce que, pullulant beaucoup, elles s'attachent aux cannes, les couvrent et les abattent. A l'égard des souches qui sont demeurées en terre, on brûle celles des bois mous qui poussent aisément des rejetons; ensuite, si le terrain est uni ou d'une pente douce, on le partage en carrés de cent pas chacun, entre lesquels on laisse un chemin pour le passage des cabrouets. Cette division sert aussi à prévenir la communication du feu qui pourrait s'allumer dans un des carrés, donne plus de facilité à sarcler, fait apercevoir d'un coup d'œil au maître s'il n'est pas trompé par les ouvriers, sert enfin à l'embellissement d'une habitation, et joint même l'utilité à l'agrément; car le long de ces chemins on plante des pois d'angole ou pois de sept ans, arbrisseaux dont on estime le fruit, et qui forment des allées pour la prome-

nade. Ceux qui veulent épargner le terrain se contentent de laisser un petit sentier de chaque côté de l'ouverture pour visiter le travail et cueillir facilement les pois : ils plantent tout le reste en manioc ou en patates.

Lorsque le terrain est divisé, on l'aligne avec un cordeau pour planter les cannes en lignes droites. Les rangs sont plus ou moins éloignés entre eux, suivant la bonté du fonds: si tout le terrain est d'une égale bonté, on laisse d'un rang à l'autre trois pieds et demi de distance en tous sens. Cette méthode demande plus de temps que si les rangs et les fossés se faisaient sans règle ; mais elle a diverses commodités, telles que de rendre le sarclage plus facile, de faire découvrir de plus loin les serpens, et de donner une vue plus libre au travail des nègres.

L'alignement n'est pas plus tôt achevé, qu'on place les nègres vis-à-vis de chaque ligne. On marque sur le manche de leur houe la distance qu'ils doivent laisser entre les fosses qu'ils ont à faire, et chacun commence le travail. Chaque fosse doit avoir quinze ou vingt pouces de long, la largeur de la houe, qui est de quatre à cinq pouces, et sept à huit pouces de profondeur. A mesure que les nègres qui font les fosses avancent chacun sur sa ligne, quelques jeunes nègres, ou ceux qui ne sont pas capables d'un plus grand travail, les suivent et jettent dans chaque fosse deux morceaux de canne de quinze à dix-huit pouces de long. Ces

semeurs sont suivis d'autres nègres, avec des houes, pour ajuster les deux morceaux de canne l'un contre l'autre, de manière que le bout qui vient du côté de la tête soit hors de la terre d'environ trois pouces, et qu'à l'extrémité opposée le bout de l'autre morceau soit placé de même; après quoi ils remplissent la fosse de la terre que les premiers en ont tirée. Les morceaux de canne que l'on met en terre sont pris ordinairement à la tête de la canne, un peu au-dessous de la naissance des feuilles. On leur donne quinze à dix-huit pouces de long. Plus ils ont de nœuds ou d'*yeux*, suivant le langage des îles, plus on juge qu'ils pousseront de rejetons et qu'ils prendront promptement racine.

Le temps propre pour planter est la saison des pluies, depuis son commencement jusqu'à ses deux tiers. La terre se trouvant alors imbibée d'eau, l'humidité fait croître les racines, et leur fournit toute la nourriture dont elles ont besoin; au lieu que dans un temps sec la terre, aride et comme brûlée, attire et consume tout le suc du plant. On ne peut avoir trop d'égard à cette différence de saison, parce que de là dépend le bon ou mauvais succès des cannes. Le plant n'a pas été cinq ou six jours en terre, qu'on le voit lever heureusement; et, suivant la bonté du terrain et de la saison, il produit à vue d'œil des feuilles et des rejetons: c'est alors qu'on se hâte de sarcler les herbes et les lianes, qui viennent toujours en abondance

dans les terres neuves, surtout lorsqu'elles sont nettes et humides. Cette partie de la culture des cannes est la principale. Sont-elles seules à tirer le suc de la terre, elles croissent et grossissent parfaitement; mais, lorsqu'elles sont accompagnées d'autres plantes, elles n'acquièrent jamais de grosseur ni de suc. Il faut se garder surtout de laisser grainer les herbes; dès que les graines peuvent être emportées par le vent, elles infectent une terre entière. En un mot, on ne peut pousser l'attention trop loin pour les cannes, jusqu'à ce qu'elles couvrent la terre autour d'elles, et qu'elles puissent étouffer toutes sortes d'autres plantes. Lorsqu'elles ont été sarclées deux ou trois fois, on les laisse croître en repos jusqu'à l'âge de cinq ou six mois; et l'on recommence alors le sarclage pour n'y plus penser jusqu'à leur parfaite maturité. Elles n'ont plus d'autres ennemis que les rats, dont on s'efforce de les garantir par diverses sortes de piéges.

Le temps où l'on coupe les cannes varie suivant les colonies; il est nécessairement subordonné à l'époque de la plantation. Les nœuds, ne mûrissent pas tous à la fois; ils laissent toujours au cultivateur une latitude de deux ou trois mois pour la récolte. Le colon n'est pas toujours le maître de couper ses cannes au point juste de maturité convenable; mais si, pour avoir hâté ou différé sa récolte, il éprouve quelque perte, cette perte est ordinairement compensée. Une coupe anticipée donne plus de

vigueur aux rejetons, et rapproche l'époque où ils doivent être coupés à leur tour; une coupe tardive laisse souvent aux propriétaires le temps d'assurer les plantations commencées soit en cannes soit en vivres. Les cannes qui ont été coupées en janvier ont ressenti toute la chaleur et l'aridité de la saison sèche, qui dure jusque dans une partie de juillet, et qui, les ayant long-temps arrêtées, ne leur a permis de pousser que de faibles rejetons. Mais celles qui sont coupées vers la fin de la sécheresse, c'est-à-dire, dans le cours de juin et de juillet, reçoivent le secours des pluies qui humectent la terre. De là vient qu'aux mois de septembre et d'octobre on les voit aussi grandes et aussi fournies que celles qui ont été coupées en janvier ou février.

Toutes les cannes qui se trouvent âgées de onze ou douze mois, lorsque la saison des pluies arrive, ne manquent point de pousser *leur flèche*. Ainsi, dans le langage des îles, les cannes sont *en flèche* lorsqu'elles ont leur jet; et les cannes ont *fléché*, quand ce jet est tombé de lui-même après avoir fleuri. Depuis qu'elles ont commencé à pousser, jusqu'à leur chute, il se passe dix-huit à vingt jours, aux derniers desquels la flèche ou le bout de la canne se sèche, parce qu'il ne reçoit plus de nourriture, se détache et tombe à terre. Alors la canne cesse de croître et de grossir. Jamais une même canne ne fleurit deux fois. Si elle n'est pas coupée un ou deux mois après qu'elle a fléché,

elle s'abaisse peu à peu, jusqu'à se coucher par terre, où, jetant des filets qui prennent racine, elle pousse quantité de rejetons. Avant qu'elle pousse sa flèche, et près d'un mois après avoir fléché, elle a peu de suc, et son milieu est creux, parce que toute la substance qui gonflait ses fibres s'est portée en haut pour produire la flèche et les fleurs. Les cannes ne doivent pas être coupées dans cet état; on n'en pourrait faire, ni du plant, ni du sucre, ni même de l'eau-de-vie.

Lorsqu'on les croit mûres, ce qui se reconnaît à divers essais, on dispose les nègres le long de la pièce, pour la couper plus également, c'est-à-dire sans qu'ils y entrent l'un plus que l'autre. Si les cannes n'ont que sept ou huit pieds de hauteur, on commence par abattre avec une serpe les têtes des rejetons de toute une souche, à trois ou quatre pouces au-dessous de la plus basse feuille, dans l'endroit où il ne paraît plus de vert. Aussitôt que la touffe est coupée, on coupe les cannes par le pied, avec l'attention de ne les pas taillader, parce que ces hachures, qui donnent entrée à la chaleur du soleil, font évaporer la séve, et nuisent au progrès des rejetons. Suivant la longueur des cannes qu'on a coupées de la souche, on la divise en deux ou trois parties, après y avoir passé la serpe pour ôter les barbes qui y sont attachées. On ne laisse guère, à ces parties, plus de quatre pieds de longueur, et jamais on ne leur en donne moins de deux et demi, à

moins qu'elles ne soient de cette petite espèce qu'on nomme *rottins*, et qui, venant dans les terres maigres et usées, ne sont pas naturellement plus longues. Quatre ou cinq nègres jettent en un monceau toutes les cannes coupées, afin qu'elles se trouvent assemblées pour ceux qui doivent les lier, et qu'il ne s'en perde point sous les feuilles. On met ordinairement de jeunes nègres ou quelques négresses à lier les cannes en paquets. Les extrémités des têtes, qu'on appelle *l'œil de la canne*, servent de liens avec trois ou quatre feuilles qui se tirent aisément. On noue d'abord ensemble les feuilles de deux yeux, pour donner plus de longueur au lien ; ensuite, selon la longueur des cannes, on étend à terre deux liens, à deux pieds l'un de l'autre, et les cannes sont couchées dessus, en travers, au nombre de dix ou douze; on les serre ensuite, comme on lie les fagots en Europe. La coupe cesse, lorsqu'il en est temps, par l'ordre du commandeur, qui fait porter au bord du chemin les paquets de cannes ; et les cabrouets viennent les prendre pour les emporter au moulin. Jamais on ne coupe plus de cannes qu'on n'en peut consommer dans l'espace de vingt-quatre heures. Si l'on en coupait pour deux ou trois jours, elles s'échaufferaient dans cet intervalle, elles fermenteraient, elles s'aigriraient, et deviendraient inutiles pour faire du sucre, surtout pour le sucre blanc.

L'usage commun est de couper les cannes le samedi pour commencer l'opération du mou-

lin le lundi à minuit. Quand on ne fait que du sucre brut, on prend cette avance sans oublier de couvrir les cannes de feuilles, dans la crainte qu'elles ne s'échauffent; mais si l'on travaille en sucre blanc, il vaut mieux retarder le travail de quelques heures que de s'exposer au risque d'y employer des cannes échauffées.

Le moulin où l'on porte les cannes est formé principalement de trois gros rouleaux appelés tambours, faits d'un bois très-dur et compacte, bien uni et poli, dans lequel on enfonce trois cylindres de fer creux, de la hauteur de quinze à dix-huit pouces, et d'un pouce environ d'épaisseur. Ces rouleaux sont élevés sur un plan horizontal nommé table, rangés perpendiculairement sur la même ligne, et presque contigus. Celui du milieu, mû sur son axe par la force de l'eau, du vent ou des mulets, imprime aux autres le mouvement qu'il reçoit. Ils présentent ensemble deux faces opposées. Vis-à-vis de chaque face est une négresse : l'une d'elles engage d'abord les cannes entre le rouleau du milieu et l'un des deux autres. Ces cannes, prises, tirées et comprimées fortement dans toute leur longueur, sont reçues par la seconde négresse qui les engage à son tour entre le même rouleau central et l'autre rouleau latéral, afin qu'elles soient exprimées de nouveau. Après avoir subi ces deux expressions, la canne reparaît sur la première face, entièrement aplatie. Ses sucs

tombent sur la table, et, par une gouttière pratiquée à une de ses extrémités, coulent dans des réservoirs nommés *bassins à cannes ;* ces bassins sont ordinairement au nombre de deux et placés en dedans ou en dehors de la sucrerie; quand ils sont en dehors, on les couvre d'un appentis.

Ce sont communément les négresses qui font le service du moulin. Un jeune nègre veille à ce que les débris de la canne, tombant sur la table, ne s'opposent point à l'écoulement du suc exprimé, et ne forment point d'engorgement dans la gouttière. On lave deux fois par jour les rouleaux et la table pour empêcher que le jus de cannes qui s'y colle ne communique, en s'aigrissant, sa qualité à celui qui s'exprime.

La canne, exprimée deux fois, prend le nom de *bagasse.* On la lie par gros paquets, et on la porte sous des hangars qu'on nomme cases à bagasse. On en forme quelquefois de grandes piles à l'air libre. Quand elle est desséchée, on l'emploie à chauffer les fourneaux de la sucrerie.

Le vin de cannes ou *vezou* est ensuite reçu dans un réservoir, d'où il coule dans des chaudières où on le fait bouillir; il passe successivement de la *grande*, où il est écumé, dans le *flambeau*, où il jette des bouillons clairs et transparens; puis dans le *sirop*, où il commence à prendre de la consistance; enfin dans la batterie, où l'on est obligé de le battre

et de l'agiter avec l'écumoire, pour l'empêcher de s'élever au-dessus des bords de la chaudière. On le tire de celle-ci avec des cuillères qui servent à le verser dans le *rafraîchissoir*, autre grande chaudière, d'où il passe dans deux grands canots de bois d'acajou. Au bout de huit à dix heures, le sucre, versé dans les canots, est suffisamment refroidi et en état d'être enformé, c'est-à-dire, d'être porté dans des barriques qu'on a placées pour cet effet dans la *purgerie ;* c'est un bâtiment où l'on a creusé un bassin bien cimenté et couvert de solives qu'on appelle *limandes ;* on y pose les barriques; le sucre dont on les remplit s'y congèle; le sirop s'en détache et tombe dans le bassin. Quand les barriques sont bien purgées, on y met des fonds et des cercles; ce que l'on appelle *rabattre les sucres*, et elles sont prêtes à être embarquées. Le sucre, ainsi préparé, se nomme sucre brut; il est la base du sucre raffiné.

Lorsqu'une habitation est bien réglée, que l'équipage (on nomme ainsi la suite des chaudières) est bien monté, que les chaudières bouillent bien, que les cannes sont coupées à propos, que le vin de cannes et le chauffage ne manquent point, il faut ordinairement six heures pour faire passer le vezou du réservoir dans le rafraîchissoir. On fabrique en vingt-quatre heures environ deux milliers de sucre purgé.

L'opération de raffiner le sucre et de le met-

tre en pain est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire.

On emploie les sirops qui sortent du sucre à faire de l'eau-de-vie, nommée tafia dans les colonies françaises, et rum chez les Anglais; les rums de la Jamaïque et de la Grenade sont regardés comme les meilleurs. Les bâtimens particuliers destinés à la distillation de cette liqueur se nomment rummeries ou guildives.

Le propriétaire d'une sucrerie trouve dans la canne beaucoup de ressources pour la facile exploitation de son bien. Elle donne à la fois le plant qui sert à la multiplier, la paille ou le fumier qui fertilise la terre où elle croît, et du chauffage pour les fourneaux de la sucrerie et pour l'étuve; avec ses sommités desséchées on couvre les cases des nègres, et quelquefois celle du maître. Quand les têtes des cannes sont vertes on les donne aux mulets et aux bœufs, qui en sont très-friands. On les nourrit aussi pendant le temps de la roulaison avec de la bagasse hachée, que l'on trempe dans les écumes retirées des chaudières, ou dans du mauvais sirop. Quoique ces animaux soient alors surchargés de travail, ils engraissent pourtant à vue d'œil, tant cette nourriture est saine et substantielle.

La culture des cannes à sucre suivit celle du tabac dans les Petites-Antilles; cette dernière plante prenant beaucoup de terrain, il fallut défricher de nouvelles terres pour la planter; et celles qui devenaient trop maigres pour elle

furent employées à la culture des cannes. On a vu que le premier établissement des Français et des Anglais entre les deux tropiques se rapporte à l'année 1625, et qu'ils ne s'appliquèrent d'abord qu'au tabac, à l'indigo et au coton. Les Anglais commencèrent à faire du sucre à Saint-Christophe et à la Barbade en 1643, et furent bientôt imités par les Français de la première de ces deux îles. Ceux de la Guadeloupe n'en firent qu'en 1648, sous la direction des Hollandais qui s'y réfugièrent du Brésil; et ceux de la Martinique un peu plus tard.

Le café parvint encore plus tard dans les Antilles. Les Hollandais l'apportèrent les premiers de Moka à Batavia, puis à Amsterdam, et ensuite à Surinam, vers le commencement du dix-huitième siècle. Quelque temps après, la culture de cet arbre fut introduite à Cayenne par un Français qui en apporta des graines fraîches de la colonie hollandaise vers cette époque. Labat, dans la relation de son voyage, conseille de le cultiver dans les Antilles, où il prévoyait qu'il réussirait aussi bien que la canne à sucre. Ses vœux ne furent exaucés qu'en 1725. Declieu, nommé lieutenant de roi à la Martinique, obtint du Jardin des plantes de Paris un des caféyers provenant de celui dont les magistrats d'Amsterdam avaient fait don à Louis XIV vers 1700. Pendant la traversée, qui fut longue et pénible, l'eau étant devenue rare, les passagers furent mis à une très-petite ration; Declieu se priva d'une portion

de la sienne pour arroser l'arbre, objet de ses soins. Arrivé à la Martinique, Declieu planta le caféyer dans son habitation; mais il fut obligé de le surveiller continuellement, car on fit plusieurs tentatives pour le lui enlever. Quand il eut fructifié, il en distribua des graines à divers habitans de l'île, qui substituèrent sa culture à celle du cacaoyer, dont un ouragan venait de les priver. Le caféyer fut ensuite porté à la Guadeloupe, dans les îles voisines, et à Saint-Domingue; quelques auteurs disent néanmoins qu'il était naturalisé dans cette île dès 1715.

Le caféyer est un petit arbre toujours vert, qui croît assez vite, et s'élève à la hauteur de quinze à vingt-cinq pieds. Son tronc droit n'excède pas quatre pouces de diamètre, et pousse d'espace en espace, vers sa partie supérieure, des branches opposées deux à deux, et situées de manière qu'une paire croise l'autre. Elles sont souples, très-ouvertes, presque cylindriques, noueuses par intervalles, et couvertes ainsi que le tronc, d'une écorce fine et grisâtre, qui se gerce en se desséchant; l'épiderme est blanchâtre. Les branches inférieures s'étendent plus horizontalement que les supérieures. Les feuilles sont entières, sans dentelures ni crénelures, opposées, d'une forme ovale allongée, lisses et luisantes en dessus, pâles en dessous, aiguës au sommet, rétrécies à la base, et portées par de très-courts pétioles; elles ressemblent à celles du laurier com-

mun, mais sont moins sèches et moins épaisses, ordinairement plus larges et plus pointues à leur extrémité. De l'aisselle des feuilles naissent de petits groupes de fleurs au nombre de quatre ou cinq. Elles sont blanches, monopétales, ont à peu près la forme et le volume de celles du jasmin d'Espagne; elles passent fort vite, ont une odeur douce et agréable et renferment cinq étamines saillantes hors du tube, et un style fourchu supérieur à l'ovaire, et aussi long que la corolle. Elles sont remplacées par une baie qui a l'apparence d'une cerise, est ronde et d'un rouge obscur dans sa parfaite maturité. Elle renferme une pulpe glaireuse et d'un goût douceâtre, qui sert d'enveloppe à deux petites graines d'une nature cornée, accolées l'une à l'autre, et entourées chacune d'une membrane particulière et coriace. Ce sont ces graines qu'on appelle café.

Le caféyer demande un sol plutôt sec qu'humide, mais frais, une terre légère et rocailleuse. Il veut être abrité des grands vents et des ardeurs brûlantes du soleil, et cependant jouir du grand air. L'entretien des caféyers, jusqu'au temps de la récolte, n'est pas difficile; il suffit de sarcler le terrain. Ils entrent ordinairement en rapport à la quatrième année, et fructifient pendant trente ans et plus.

Lorsque ce fruit a acquis un rouge bien foncé, on le fait cueillir par les nègres, qui enlèvent chaque anneau de cerises séparément, et les mettent dans des paniers. A mesure que

ceux-ci s'emplissent, on les porte sur une aire où l'on étale les cerises, de crainte qu'en restant en tas elles ne fermentent et ne communiquent aux graines un goût désagréable. Quand la pulpe est séparée par le moyen d'un moulinet on expose la graine au soleil, et lorsqu'elle est bien sèche on l'appelle café en parchemin; on le porte au moulin pour briser cette coque; puis on le soumet à l'action d'un ventilateur pour le débarrasser des débris de cette enveloppe, et on le fait sécher de nouveau; après quoi on le tire pour mettre de côté les grains cassés, et on le renferme dans des sacs ou des barriques de diverses grandeurs. Alors on le livre au commerce pour être embarqué.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de décrire tous les arbres et les végétaux remarquables des Antilles; il suffit de nommer l'acajou à planches ou mahogoni, le cédrel, le campêche, le bresillet, le courbaril, le bois de fer, le cotonnier mapou ou ceïba; le guazuma à feuilles d'orme, dont l'écorce sert à clarifier le vezou; le calebassier, le caïmitier, l'avocatier, le tamarinier, le corossol, le caroubier, le goyavier, le mameï, l'acajou à fruits, le sapotillier, l'oranger, le citronnier, les cactus, le cocotier, et plusieurs autres palmiers; les raisiniers, les lianes, les fougères en arbre; enfin le mancenillier, si vénéneux. Les anciens voyageurs ont donné sur ce sujet des détails qui peuvent induire en erreur par les

noms qu'ils imposent aux végétaux : le thé de la Martinique, que Labat croit être le même que celui de la Chine, est la capraire biflore; le jasmin en arbre, le franchipanier, le jasmin odorant de la Jamaïque, le balsamier; le bois d'Inde est le myrte piment de la Jamaïque, un des plus beaux arbres de ces climats. Au reste, les nouveaux dictionnaires d'histoire naturelle indiquent les noms vulgaires des plantes, et aident par ce moyen à les chercher sous celui qui leur convient. Le tabac avait long-temps formé un objet important de culture dans les îles françaises ; mais l'établissement du monopole en France ruina totalement cette branche d'industrie. Labat avait beaucoup de zèle pour la prospérité des colonies françaises; il voulait que l'on y cultivât les épiceries des Moluques, qu'on y introduisît les vers à soie et la cochenille, qu'on y tondît les moutons, qu'on y établît les verreries et d'autres branches d'industrie ; plusieurs de ses vœux ont été remplis. On a même porté aux Antilles le manguier et l'arbre à pain.

On mange dans les Antilles plusieurs sortes de pois et de haricots particulières à leur climat; le fruit du gombo (*hibiscus esculentus*), nommé guingambo par Labat, entre dans les ragoûts et les potages; il fait entre autres la base du calalou, qui est composé aussi de morelle noire, d'amaranthe blanche et verte , et assaisonné de poivre-long, de girofle, etc. Les femmes créoles sont surtout très-friandes de ce mets, dont la

consistance gommeuse, et l'insipidité naturelle, modifiée par les épices qui y surabondent, répugnent à beaucoup d'Européens. Le moussembey de Labat est une espèce de moutarde, et son sacramallon, un grand épinard : on mange leurs feuilles.

On a parlé trop souvent de la farine de manioc et de la cassave pour laisser cet aliment sans explication; c'est le pain de la plupart des habitans, blancs, noirs et rouges des Antilles, c'est-à-dire, des Européens, des nègres et des Américains.

Le manioc est un arbrisseau dont l'écorce est grise, rouge ou violette, suivant les différentes espèces, et mince ; il croît jusqu'à la hauteur de sept ou huit pieds ; son tronc est de la grosseur du bras, et noueux ; sa principale racine en pousse trois ou quatre autour d'elle, et jusqu'à six ou sept autres de différentes longueurs, suivant l'âge de l'arbre et la bonté du terrain. On en voit d'aussi grosses que la cuisse ; mais leur grosseur ordinaire est celle des plus grosses betteraves. L'écorce des racines est de la couleur de celle de l'arbre, c'est-à-dire grise lorsque le bois est gris, et rouge quand il est rouge; mais l'intérieur est toujours blanc et de la consistance des navets : il se trouve des racines mûres à huit mois : on nomme l'arbre qui les produit manioc blanc, ou d'osier; les autres espèces, telles que le manioc à grandes feuilles et le manioc rouge, ont besoin de quatorze et même de dix-huit

mois pour acquérir toute leur grandeur et leur maturité.

Cet arbrisseau vient de bouture, que l'on place dans des trous de cinq à six pouces de profondeur éloignés l'un de l'autre de deux pieds. Quand la plante a atteint son degré de perfection on l'arrache de terre à mesure qu'on en a besoin. On racle l'écorce avec un méchant couteau; on la lave, ensuite on la râpe pour la réduire en farine, qui ressemble à la grosse sciure de bois, et qui est portée à la presse pour en exprimer le suc : ce suc est regardé comme un poison mortel, non-seulement pour les hommes, mais pour tous les animaux qui mangent les racines avant qu'il soit exprimé. Cependant les animaux qui s'accoutument par degrés au manioc n'en reçoivent aucune incommodité, et parviennent même à s'en engraisser. Les sauvages, qui en mettent dans toutes leurs sauces, n'en ressentent pas non plus les mauvais effets, parce qu'ils n'en mangent jamais qu'après l'avoir fait bouillir.

On se sert de ce suc pour faire de l'amidon, en le faisant dessécher au soleil, où il devient blanc comme la neige. Il prend alors le nom de *mouchache*, terme espagnol qui signifie un enfant, et que les Français ont adopté comme les Américains. La mouchache sert à composer de petits gâteaux aussi délicats, dit-on, que s'ils étaient de la plus fine fleur de froment. Les Européens et les Indiens ont différentes

méthodes pour exprimer le suc du manioc. C'est de ce qui reste après cette opération qu'on fait la cassave et la farine de manioc, qui servent de pain à presque toute l'Amérique.

Pour mettre cette farine en cassave, on a des platines de fer fondu, rondes, épaisses d'un demi-pouce, et larges d'environ deux pieds; on les pose sur un trépied ou sur des pierres, et l'on fait du feu dessous; lorsque la platine est échauffée, on y met du manioc grugé et pressé, qu'on a fait passer par une espèce de crible pour en rompre les grumeaux. L'épaisseur doit être d'environ trois doigts sur toute la platine; cette masse de pâte s'affaisse en cuisant, et toutes ses parties se lient ensemble. On aide à leur liaison en y passant une spatule de bois qu'on appuie légèrement; lorsque le côté qui touche la platine est cuit, ce qu'on reconnaît à la couleur qui devient rousse, on la tourne de l'autre côté à l'aide de la spatule et de la main gauche; elle achève de cuire; ensuite on l'expose pendant deux ou trois heures au soleil, pour dessécher ce qui peut y rester d'humidité. Cette espèce de pâtisserie ou de pain prend alors le nom de *cassave;* le dedans demeure blanc comme la neige, et les deux côtés sont d'une couleur d'or pâle qui excite l'appétit. Elle peut se conserver fort long-temps sans autre soin que de la mettre dans un lieu sec, et de l'exposer quelquefois au soleil. C'est une

excellente nourriture, qui se digère aisément, et pour laquelle un peu d'habitude fait prendre du goût aux Européens mêmes, quoique d'abord elle leur semble insipide. La cassave s'enfle à vue d'œil lorsqu'on l'humecte avec du bouillon, ou qu'on la trempe simplement dans l'eau; ce qui prouve assez qu'elle renferme beaucoup de substance.

Pour conserver le manioc en farine, on est fourni d'une grande cuve de cuivre, montée sur un fourneau de maçonnerie, avec un bord de pierre de taille qui l'enchâsse bien juste, et qui augmente sa hauteur de cinq ou six pouces; on l'échauffe un peu pour y mettre le manioc passé, et pour l'y remuer avec une petite pelle de bois : ce mouvement, qui empêche la farine de s'attacher à la cuve et de se lier, lui fait prendre la forme d'un gros sel roux, lorsqu'elle est cuite et bien sèche. Il ne reste alors qu'à la faire refroidir pour la mettre dans des barils, où elle se conserve des années entières, pourvu qu'elle soit dans un lieu sec, ou qu'on la fasse passer tous les six mois par la poêle. Elle peut être mangée sèche, comme du pain en miettes, ou comme les Orientaux mangent leur riz. Une cuve ou poêle de trois à quatre pieds de diamètre peut cuire en dix ou douze heures trois barils de cette farine, chacun de cinquante pots, mesure de Paris, et trois barils suffisent par semaine pour la nourriture de cinquante nègres.

Les Indiens ne mangent point de farine

cuite, et n'usent que de cassave, qu'ils aiment à manger chaude. Avant que les Européens leur eussent procuré des platines de fer, ils faisaient leur cassave sur de grandes pierres plates et minces, qu'ils rendaient propres à cet usage en diminuant leur épaisseur. Au lieu de râpes de cuivre pour gruger le manioc, ils se servaient d'une petite planche de racine d'arbre, dans laquelle ils fichaient des petites pointes de caillou. Ils en font encore usage, lorsque les râpes de cuivre leur manquent. Pour exprimer le suc du manioc grugé, ils le mettent dans ce qu'ils nomment une *couleuvre*, qui est un cylindre de roseau refendu, de six à sept pieds de long, et de quatre ou cinq pouces de diamètre, dont ils attachent un bout à quelque branche d'arbre, ou au faîte de leur carbet. A l'autre bout, ils lient une grosse pierre, dont le poids, tirant la couleuvre, la fait rétrécir, et fait sortir tout le suc du manioc. Outre cette manière de lui ôter sa mauvaise qualité en le purgeant de son suc, les nègres marrons en ont deux autres, qu'ils pratiquent dans les lieux déserts où ils se retirent. L'une consiste à le couper en morceaux, qu'ils mettent tremper dans l'eau courante pendant sept ou huit heures. La seconde manière est de faire cuire le manioc entier sous la braise. D'ailleurs il paraît certain qu'il y a une espèce de manioc qui n'a point de qualité dangereuse. Labat, confirmant cette remarque, nous apprend qu'on le nomme *camanioc*, c'est-à-

dire, en langue indienne, chef des maniocs; qu'en effet, son bois, ses feuilles et ses racines sont plus grands que ceux des autres, et qu'on le mange sans précaution; mais qu'étant beaucoup plus long-temps à croître, et ses racines rendant beaucoup moins de farine, parce qu'elles sont plus légères et plus spongieuses que les autres, on le néglige, et que peu de gens en plantent.

Comme la cassave est le pain ordinaire des îles, la boisson commune est l'ouycou, dont les Européens ont appris l'usage et la composition des Américains. On y emploie de grands vases de terre grise, qui se font dans le pays, qu'on appelle *canaris*, nom que les Européens, qui l'ont emprunté aussi des sauvages, étendent aux vaisseaux de terre de toutes grandeurs. Mais ceux dont on se sert pour composer l'ouycou contiennent soixante et quatre-vingts pots. On les remplit d'eau jusqu'à cinq ou six pouces du bord; on y jette deux grosses cassaves rompues, avec une douzaine de patates, coupées par quartiers, trois ou quatre pots de sirop de cannes, ou, si l'on en manque, une douzaine de cannes bien mûres, coupées en morceaux et bien écrasées, avec autant de bananes mûres, qu'on écrase aussi. Après ce mélange, on bouche soigneusement l'ouverture du canari, pour le laisser fermenter deux ou trois jours, à la fin desquels on lève avec une écumoire le marc, qui a formé une croûte au-dessus. La liqueur qui se trouve alors dans

le canari, ressemble à de la bière forte : elle est rougeâtre, nourrissante et rafraîchissante, quoiqu'elle enivre aisément. On s'y accoutume aussi facilement qu'à la bière. Les Canadiens en font d'extrêmement forte, surtout lorsqu'ils la destinent pour quelque festin. C'est dans l'ivresse de cette liqueur que, se souvenant des moindres offenses, ils massacrent leurs ennemis sans pitié. Les Européens des îles, qui manquent de vin à leurs repas, ne boivent aussi que de l'ouycou, après quoi ils avalent un verre d'eau de cannes.

Le maby est une autre boisson qui n'est guère moins en usage. On met dans un canari vingt ou trente pots d'eau, deux pots de sirop clarifié, et douze patates rouges, avec autant d'oranges aigres coupées par quartiers. Cette liqueur fermente en moins de trente heures, et fait un vin clairet, aussi fin, dit-on, que le meilleur poiré de Normandie. Il est plus rafraîchissant et plus agréable que l'ouycou, mais plus dangereux : outre qu'il enivre plus facilement, il est si venteux que le moindre excès donne la colique.

Les nègres des sucreries font une boisson qu'ils appellent *grappe*. C'est du jus de cannes qu'ils prennent lorsqu'il est bien écumé, et dans lequel ils mettent le jus de deux ou trois citrons. Cette liqueur, qui se boit chaude, est d'un excellent usage pour la poitrine; elle soutient, elle désaltère, en un mot, elle produit l'effet du meilleur bouillon.

L'eau-de-vie de cannes, c'est-à-dire celle qui se fait aux îles avec les écumes et les sirops du sucre, est la passion commune des Américains, des nègres, et des Européens même qui ne sont point assez riches pour faire provision de celle de France. Il leur suffit que cette liqueur soit forte, et qu'elle soit à vil prix, pour leur faire oublier qu'elle est rude et désagréable. Les Anglais, qui en consomment aussi beaucoup, ont inventé deux ou trois sortes de liqueurs qui en sont composées, et dont l'usage, ou plutôt l'abus, est passé aux îles françaises. Tels sont le punch, qui s'est communiqué en Europe, et dont la composition y est fort adoucie, mais qui se fait aux îles de deux parties d'eau-de-vie sur une d'eau, avec les autres ingrédiens que personne n'ignore aujourd'hui ; le *sang-gris*, qui est composé d'eau-de-vie, de vin de Madère et de jus de citron, avec de la cannelle et du girofle en poudre, beaucoup de muscade et une croûte de pain brûlée ; la *limonade anglaise*, qui se fait avec de l'eau-de-vie et du vin de Canarie, du sucre et du jus de citron, toutes sortes d'épiceries, et de l'essence d'ambre. Ceux qui craignent des plaisirs si dangereux, font piler des ananas, et bouillir le jus pendant deux jours dans un vase de terre ; il s'éclaircit, et forme une espèce de cidre dont on vante l'agrément. Le suc ou le jus d'ananas, bien fermenté pendant vingt-quatre heures, devient un vin des plus agréables. La couleur en est belle, l'odeur et le goût délicieux ; mais il est

fumeux, il enivre; et la fermentation ne lui fait pas perdre une qualité mordicante, si naturelle à son fruit, que, si le couteau dont on s'est servi pour le couper demeurait quelques heures sans être essuyé, on en trouverait la lame rongée comme si l'on y avait mis de l'eau-forte. Aussi ne mange-t-on guère d'ananas cru sans l'avoir coupé en tranches, qu'on laisse tremper pendant une heure dans le vin et le sucre.

Un aliment que la nature fournit libéralement dans les Antilles et qui fait la ressource ordinaire des Indiens et des nègres, est le crabe de terre, dont on distingue deux espèces : le grand, qui est peu différent de celui de mer; et le petit, qu'on nomme vulgairement *tourlouroux*, qui est si petit, en effet, que les plus gros n'ont pas plus de deux pouces et demi ou trois pouces de largeur. Leur écaille est assez dure, quoique mince; elle est rouge; le milieu du dos est d'un rouge brun qui s'éclaircit insensiblement jusque sous le ventre, qui est d'un rouge fort clair. Leurs serres sont très-inégales; la gauche est toujours plus petite que la droite. Ils s'en servent pour couper les racines et les feuilles dont ils font leur nourriture. S'ils rencontrent quelque chose qui les effraie, ils les frappent l'une contre l'autre, comme s'ils voulaient menacer leurs ennemis. Lorsqu'on les prend par une jambe ou par un mordant, ils laissent ce membre dans la main de celui qui le tient, et s'enfuient. Du Tertre et Labat assurent

également que leurs jambes et leur mordans se détachent si facilement de leurs jointures, qu'on ne les y croirait que collés, et que, ces parties étant arrachées, il leur en revient d'autres l'année suivante. Ils changent d'écaille chaque année. Dans l'état où ils demeurent quelque temps, après s'en être dépouillés, on les appelle *crabes boursiers :* leur écaille n'est pas plus dure alors que du parchemin mouillé. Ils sont extrêmement faibles, et ne peuvent souffrir l'air jusqu'à ce que leur nouvelle peau ait acquis la dureté qui lui convient. Le repos, et la nourriture dont ils ont fait provision avant de se retirer dans leur trou, les rendent fort gras pendant cette métamorphose.

La chair des tourlouroux passe pour la plus délicate ; les crabes blancs sont les moins recherchés. Tous les voyageurs parlent de ces animaux comme d'une vraie manne pour les îles. Les Caraïbes n'ont presque point d'autre nourriture, les nègres en mangent au lieu de viande salée, que leurs maîtres négligent souvent de leur donner, malgré l'ordonnance ; les blancs mêmes ne sont pas indifférens pour les crabes, et l'on en sert sur toutes les tables.

La manière ordinaire de les prendre est d'aller la nuit autour des cannes et dans les bois avec un flambeau : c'est alors qu'ils sortent de leurs trous pour chercher leur nourriture, et la lumière du flambeau les fait découvrir. Il est aisé de les prendre par-dessus le dos et de les jeter ainsi dans un sac; mais au moment qu'on

veut les saisir, ils se renversent quelquefois et présentent leurs mordans; on le prend alors par les pieds de derrière, où les mordans ne peuvent atteindre; et, ce qui est encore plus sûr, on les renverse sur le ventre pour les prendre par-dessus le dos. Il faut être prompt, car ils s'écartent peu de leurs trous, ou lorsqu'ils en trouvent d'autres ils s'y retirent fort vite. Une autre manière est de fouiller les trous avec une serpe. On l'emploie pendant le jour, parce qu'il est rare alors de trouver les crabes hors de leurs retraites, ou dans le temps qu'ils changent d'écaille et qu'ils sont cinq ou six semaines sans sortir.

Labat parle d'une quatrième espèce de crabes nommés *ciriques*, qui ne se trouve aux îles que dans les rivières et sur les rochers qui bordent la mer. Ils sont beaucoup plus plats que les autres; leur écaille est plus épaisse et plus dure, leurs mordans, quoique plus petits, ne pincent pas moins; ils ont moins de chair et de graisse que les autres. C'est à leur peu de valeur qu'ils doivent le repos qu'on leur laisse. Il faut que les nègres soient bien affamés pour avoir recours à cette chasse.

La Guadeloupe et la Dominique ont une autre manne qui ne se trouve, suivant Labat, que dans ces deux îles, et qui dispenserait les habitans de tout autre soin pour leur nourriture, s'ils en jouissaient sans interruption; mais elle ne leur arrive que dans un certain temps de l'année. C'est un oiseau qu'ils nomment *diable*

ou *diablotin*, et qui vient s'accoupler, pondre et élever ses petits dans quelques parties de leurs montagnes. Il est à peu près de la grosseur d'une jeune poule. Son plumage est noir ; il a les ailes longues et fortes, les jambes assez courtes, les pieds comme ceux des canards, mais garnis de fortes et longues griffes; son bec est long d'un pouce et demi, courbé, pointu, extrêmement dur et fort : il a de grands yeux à fleur de tête, qui lui servent admirablement la nuit, mais dont il tire si peu d'utilité pendant le jour, qu'il ne peut supporter la lumière ni discerner les objets; de sorte que, s'il est surpris par le jour hors de sa retraite, il heurte contre tout ce qu'il rencontre, et tombe bientôt à terre.

Les diables vivent du poisson qu'ils prennent la nuit en mer. Après leur pêche, ils retournent aux montagnes, où ils se nichent dans des trous, comme les lapins, et d'où ils ne sortent qu'à l'entrée de la nuit. Ils crient en volant, comme s'ils s'appelaient ou se répondaient entre eux. Ils commencent à paraître vers la fin de septembre. On les trouve alors deux à deux dans chaque trou. Ils y demeurent jusqu'à la fin de novembre, ensuite ils disparaissent, sans qu'on en voie et qu'on en entende un seul jusqu'au milieu de janvier, qu'ils se font revoir. Mais alors on n'en trouve plus qu'un dans chaque trou jusqu'au mois de mars, qu'on y trouve la mère avec deux petits. Dans ce temps les petits sont couverts d'un

duvet épais et jaune, comme les oisons, et ce n'est qu'un peloton de graisse. On les nomme des *cotons*. Ils sont en état de prendre leur vol à la fin de mai. Aussi partent-ils alors, et l'on cesse tout-à-fait de les voir et de les entendre jusqu'au mois de septembre. Tout ce qu'on vient d'observer sur l'arrivée et la demeure des diables aux îles de la Guadeloupe et de la Dominique a lieu régulièrement chaque année. Leur chair est noirâtre et sent un peu le poisson; mais d'ailleurs elle est bonne et nourrissante. Les cotons sont beaucoup plus délicats. C'est une vraie manne, répète Labat. Pendant toute la saison, les petits habitans et les nègres n'ont pas d'autre nourriture. La difficulté de les prendre sert à la conservation de l'espèce, qui serait détruite il y a long-temps, s'ils ne se retiraient dans des lieux d'un accès fort difficile.

Donnons cette chasse dans les termes de Labat, que la curiosité seule y conduisit avec un jeune créole et quatre nègres. C'était à la Guadeloupe, dans la montagne de la Soufrière, dont on a vu la description. « Malgré les dangers, dit-il, et les incommodités de l'entreprise, nous nous mîmes en marche le long de notre rivière, jusqu'à l'endroit où la rive la moins escarpée permet de monter. Nous n'y montâmes néanmoins que les uns après les autres, en nous aidant des épaules de ceux qui étaient en bas, et que nous tirâmes ensuite à nous avec des lianes. Je me crus

quitte de tous les mauvais pas ; mais on en rencontrait d'autres chaque fois qu'il y avait des ruisseaux ou des rivières à passer ; ce qui nous arriva sept ou huit fois avant d'être à la montagne des Oiseaux, qui touche à celle de la Soufrière. Il était six heures du soir lorsque nous nous vîmes dans le lieu où les chasseurs s'étaient proposé de nous faire une cabane ; on se mit à travailler. L'un coupa des branches d'arbres, un autre amassa de la fougère, tandis que les deux chasseurs allèrent chercher des diables pour notre souper. J'avais eu la précaution de faire porter mon manteau, un flacon de vin de Madère et du pain, avec de l'eau-de-vie et de la farine pour les nègres. Notre cabane fut bientôt dressée ; nous la couvrîmes de feuilles de cachibou que nous avions coupées en chemin. Nous fîmes une litière de fougère, et nous allumâmes un grand feu.

» Les deux chasseurs revinrent assez promptement avec quinze diables. Chacun se mit d'abord à plumer. Mon partage fut de faire des broches de bois. Après avoir flambé ces oiseaux, on les ouvre par le dos. Tous les intestins, avec les têtes, les pieds et les bouts des ailes servirent à faire souper nos chiens. On embroche les corps diagonalement, c'est-à-dire d'une cuisse à l'épaule opposée. On plante la broche en terre devant le feu, on la tourne par degrés pour faire cuire la viande de tous les côtés, et lorsqu'elle est presque

cuite, on jette du sel dessus. Une feuille de cachibou ou de balisier sert d'assiette. Il faut avouer qu'un diable, mangé sans autre préparation, est un mets délicieux. La nuit fut belle et sans pluie. Nous la passâmes tranquillement, quoique souvent éveillés par les diables, qui sortaient de leurs retraites en criant, et qui n'y rentraient pas avec moins de bruit.

Le lendemain, dès la pointe du jour, nous commençâmes à leur faire sérieusement la guerre. Chaque chasseur est armé d'une gaule de la grosseur d'un pouce, longue de sept à huit pieds, avec un crochet au bout. Les chiens que nous avions amenés guettaient et flairaient dans les trous. La montagne en est percée comme une garenne. Dès que nos chiens y sentaient un diable, ils japaient et se mettaient à gratter; mais on les empêche de gâter les entrées, parce que ces oiseaux n'y rentreraient pas l'année suivante. On se contente d'enfoncer une gaule dans le trou, jusqu'à ce qu'on rencontre l'oiseau, qui la prend avec le bec et la serre, et se laisse plutôt entraîner dehors que de lâcher prise. Lorsqu'il est à la bouche du trou, la lumière l'aveugle; il est ébloui, il veut reculer; mais le chasseur l'arrête du pied. Il se renverse alors sur le dos, en tendant le bec et les griffes pour se défendre. On le prend par la tête, on lui tord le cou, et le chasseur l'attache à des cordes qu'il porte en ceinture. On est obligé, pour continuer cette chasse

pendant une partie du jour, de s'éloigner beaucoup des cabanes, et de se hasarder dans des lieux fort difficiles. A midi, nous avions pris plus de deux cents diables, dont nous mangeâmes quelques-uns, et nous partîmes chargés du reste. »

Après ce récit, Labat cherche où les diables se retirent pendant qu'on ne les voit point aux îles, et se rappelle, dit-il, d'avoir lu dans une relation que, depuis le mois de mai jusqu'en septembre, et même en octobre, on voit à la Virginie un oiseau de passage qui leur est tout-à-fait semblable.

Les Antilles produisent différentes sortes de serpens, mais peu venimeux, à l'exception de la Martinique et de Sainte-Lucie, où l'on en trouve de malfaisans : les uns gris, veloutés, et tachetés de noir en plusieurs endroits; les autres jaunes comme de l'or ; et les troisièmes de couleur rousse. Les premiers sont de véritables vipères. Quelques-unes sont plus grosses que le bras, et cette grosseur est égale, jusqu'à deux ou trois pouces de la queue, qui se termine tout d'un coup en pointe par un petit onglet.

Le crocodile à museau effilé est commun dans les eaux de Saint-Domingue. On prend fréquemment des tortues marines. Ces amphibies sont surtout abondans sur les îlots déserts qui entourent plusieurs îles. L'écaille de l'espèce que l'on appelle caret est la plus estimée dans le commerce.

Les requins infestent souvent les rades les plus fréquentées; les scorpions, les millepieds, les ravets, les fourmis, les chiques, tous ces fléaux ordinaires des pays chauds sont nombreux dans les Antilles; quelques-uns de ces insectes causent souvent des dégâts affreux.

On n'a trouvé dans les Antilles que des quadrupèdes sauvages de la plus petite taille, tels que les chauves-souris fer de lance, le mulot-volant, le kainkajou, le rat piloris, l'agouti. Parmi les oiseaux, les perroquets et les colibris embellissent les bocages de toutes les îles. Des troupes innombrables d'oiseaux aquatiques animent les rivages.

L'archipel des Antilles est, depuis la dernière moitié du dix-septième siècle, un des principaux théâtres où s'est développée l'activité des Européens. Ces îles, long-temps méprisées parce qu'elles ne fournissaient pas d'or, ont été le centre d'un commerce immense.

Labat décrit avec sa gaîté ordinaire celui qui se faisait de son temps. Entre les marchandises qui se transportent aux îles, ce voyageur nous assure que tout ce qui se consomme à table est surtout d'un débit surprenant.

« Ce qui sert à l'entretien des habitans pour la fourniture de leurs habitations n'est pas d'un débit plus lent ni moins lucratif : telles sont particulièrement les chaudières de cuivre et de fer, tous les instrumens et les équipages des moulins, des sucreries, des raffineries, les distillatoires, et les outils pour toutes sortes

de métiers. Tout ce qui regarde la parure ou le plaisir ne saurait venir en trop grande quantité, ni être trop bien choisi, trop à la mode, trop riche ou trop cher. Les toiles et les mousselines, les pierres précieuses, les perruques, les castors, les bas de soie et de laine, les souliers, les bottines, les draps, les étoffes de soie, d'or et d'argent, les galons d'or, les cannes, les tabatières, et toutes les espèces de bijoux, les dentelles les plus fines, les coiffures de femmes, de quelque prix qu'elles soient, la vaisselle d'argent, les montres, les pierreries; en un mot, tout ce qui peut servir au faste des deux sexes, soit pour leur personne ou pour l'ameublement des maisons, ne demeure jamais aux marchands. Les femmes surtout ne refusent rien à leur vanité, et l'on n'a point d'embarras à craindre pour le paiement de ce qu'elles destinent à leur propre usage. Trouvent-elles leurs maris un peu difficiles, Labat vante le talent qu'elles ont pour les réduire; et celles qui en ont moins savent en perfection, dit-il, « faire du sucre, de l'indigo ou du cacao *de lune*, et le donner aux marchands, qui leur gardent religieusement le secret. » On appelle, aux îles, sucre et indigo de lune celui qu'on fait enlever la nuit par des esclaves affidés, et qu'on vend pour payer ce qu'on achète sans la participation des maris ou des pères, auxquels il est inouï qu'on dise jamais le véritable prix des choses. »

Les livres ont été long-temps la seule mar-

chandise dont on ne fît pas grand commerce aux îles françaises: Labat donne carrière, sur cet article, à l'enjouement naturel de sa plume, et nous en prendrons occasion de donner un exemple de son style. « Autrefois, dit-il, nos créoles recherchaient les armes avec plus d'empressement que les livres. Un bon fusil, une paire de bons pistolets, un coutelas de la trempe d'un bon maître, c'était ce qu'ils cherchaient à se procurer. Les choses sont à présent changées. Quoiqu'ils n'aient pas dégénéré de la bravoure de leurs ancêtres, ils se font honneur du savoir; ils lisent tous, ou veulent passer pour avoir lu; ils jugent des sermons et des plaidoyers; quelques-uns font des harangues. La plupart des conseillers ont étudié en droit, et se sont fait recevoir avocats au parlement de Paris. La Martinique a même un docteur en droit. Les femmes se mêlent aussi de science; elles lisent de gros livres. J'en connais une qui explique Nostradamus. On n'a pas manqué d'ériger plusieurs siéges de justice, tous bien garnis de procureurs, de notaires et de sergens. Les chirurgiens, qui jouaient autrefois les trois grands rôles de la médecine, sont à présent renfermés dans les bornes de leur profession; il y a des médecins, des apothicaires, quantité d'arpenteurs, d'ingénieurs, de botanistes, d'astronomes, et jusqu'à des astrologues. Il leur faut des livres, à ces gens-là, car leur folie étant de passer pour éclairés, quoique la plupart n'y entendent rien, ils ont

besoin que leur réputation soit soutenue par des cabinets de livres qui pourront, avec le temps, se changer en bibliothéques. Je suis persuadé qu'un libraire bien assorti ferait fortune à la Martinique, surtout s'il était homme d'esprit, et qu'avec les livres sa boutique fût garnie de toutes les espèces de papiers, d'écritoires à la mode, de cire d'Espagne, de cachets riches et bien gravés, de lunettes, de télescopes, etc.; il pourrait s'attendre que sa boutique, grande, propre, fraîche, serait toujours remplie de gens oisifs qui ne manquent point dans l'île, et le rendez-vous des nouvellistes. Je vais plus loin : l'état des choses m'y fait désirer un imprimeur. Car tant de gens qui lisent liront-ils toute leur vie sans écrire? N'auront-ils pas la démangeaison de devenir auteurs? On a déjà vu un créole de la Martinique, docteur en droit, et conseiller du conseil supérieur de cette île, donner des romans espagnols de sa composition; et peu s'en est fallu qu'il n'ait entrepris une histoire générale de Saint-Domingue, sur les mémoires qu'un missionnaire avait dressés. D'ailleurs il est poëte, riche, et sans goût pour les affaires. Il écrira sans doute, et sera bien aise de faire imprimer ses ouvrages sous ses yeux. D'autres voudront l'imiter. Il me semble voir déjà sortir une foule d'auteurs de nos chaudières à sucre. Ajoutons qu'on fait à présent des procès par écrit, et que par conséquent il faut des *factum*. Quelle grâce auraient des *factum* écrits

à la main? combien de fautes et de ratures! quelle dépense pour en donner à tous les juges et au public! Enfin il aborde aux îles un grand nombre de vaisseaux, et souvent plus que dans les meilleurs ports du royaume : il est important d'instruire le public, par des affiches, de l'arrivée de chaque bâtiment et de sa charge, de son départ, et du lieu où il doit aller. Tout cela s'imprimerait comme dans les grands ports de France, et serait d'une extrême commodité pour les négocians. Je le répète, une imprimerie est nécessaire aux îles françaises, et ferait la fortune du fondateur. »

« Les travaux des colons, comme l'observe Raynal avec beaucoup de raison, étendent les pêcheries et les défrichemens de l'Amérique septentrionale, procurent des débouchés avantageux aux manufactures d'Europe, et peuvent être regardés comme une des causes principales du mouvement rapide qui agite l'univers. Les richesses que la culture des Antilles a procurées à la France, à l'Angleterre, à la Hollande, ont plus contribué à la prospérité de ces états que tout l'or, l'argent et les diamans du continent américain. » Les Antilles étaient le centre d'activité du commerce d'une grande partie de l'Amérique. Tous les pays qui sont baignés par le golfe du Mexique, et surtout par la mer des Caraïbes, venaient chercher dans les grandes et les petites Antilles les produits de l'industrie européenne, et y apportaient des métaux précieux et des marchan-

dises de grande valeur. Cet état de choses a subi de grandes modifications par les révolutions qui ont agité le continent et les îles de l'Amérique, et dont l'industrie de l'Europe ressent le contre-coup.

LIVRE DIXIÈME.

FLORIDE. ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

Floride.

En quittant le port de la Havane, dans l'île de Cuba, la première terre du continent de l'Amérique septentrionale que l'on rencontre en naviguant au nord, est la Floride.

Quoique la Floride doive ce nom à un Espagnol nommé *Fernand de Soto*, qui aborda sur cette côte en 1534, un jour de Pâques fleuries; quoiqu'un autre Espagnol, Ponce Léon, passe pour avoir découvert cette contrée vingt ans auparavant, cependant les Français revendiquent l'avantage assez frivole d'avoir reconnu les premiers cette presqu'île. Nous n'entrerons point dans la discussion de ces voyages, qui n'ont point eu de suite, et dont l'époque est contestée. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui paraît prouvé par des monumens historiques. Les Français n'ont point eu d'établissemens connus dans la Floride avant 1551, et les Espagnols y possédaient déjà le

fort Saint-Augustin, et étaient assez puissans pour ruiner les premières entreprises des Français. Ceux-ci étaient conduits par un Normand nommé Ribaut, qui partit sous les auspices de l'amiral de Coligny, dont le nom se trouve souvent à la tête de ces expéditions lointaines, que sa politique conseillait, mais que son génie n'animait pas. Il voulait balancer, s'il eût été possible, la puissance espagnole dans le Nouveau-Monde, et il regardait d'ailleurs ces colonies dans un autre hémisphère comme un asile pour ses frères les protestans, persécutés dans le nôtre. C'est dans cette double vue qu'il encourageait ces courses maritimes pour lesquelles même il obtint plus d'une fois la protection de la cour. Mais nos guerres civiles empêchèrent qu'on ne suivît les projets de ce grand homme, et qu'on ne soutînt d'une manière convenable les entreprises dont il était l'auteur; aussi furent-elles malheureuses. La jalousie des Espagnols, le peu de soin qu'on prit de se concilier l'affection des sauvages, le défaut d'union et de discipline, ruinèrent la colonie naissante de Ribaut, dans le temps même qu'il était allé demander en France de nouveaux secours. Le commandant qui le remplaçait perdit tout par sa mauvaise conduite. Les vivres manquèrent dans une terre fertile que personne ne s'avisa de cultiver, parce qu'on n'y était venu chercher que des mines. Il semblait que le Nouveau-Monde ne dût produire que de l'or; et du moment où les

habitans refusèrent des vivres, le besoin se fit sentir, sans que l'on songeât à y remedier. On ne pensa qu'à la fuite. Ces mêmes colons, qui n'avaient pas le courage si facile d'être cultivateurs pour avoir du pain, eurent l'étonnante industrie de bâtir un vaisseau pour retourner en Europe, et devinrent charpentiers et forgerons sans avoir manié d'outils de leur vie, et sans aucun des secours qu'exigeait une pareille construction. La mousse et cette espèce de filasse qui croît sur les arbres de la Floride servirent d'étoupes pour calfater le bâtiment. Les chemises et les draps de lit servirent à faire des voiles; on fit des cordages de l'écorce des arbres; enfin le navire fut achevé et lancé à l'eau. L'embarquement ne fut pas différé d'un seul jour; et la même confiance qui avait fait entreprendre la construction d'un vaisseau sans matériaux et sans ouvriers, fit affronter tous les périls de la mer avec des soldats pour matelots. Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que la disette, le seul mal réel qu'on voulait éviter, fut celui contre lequel on ne prit point de précautions. Les aventuriers n'étaient pas bien loin en mer lorsqu'ils furent arrêtés par un calme opiniâtre, qui leur fit consommer le peu de provisions qu'ils avaient embarqué. La portion fut bientôt réduite à douze ou quinze grains de maïs par jour. Cette triste égalité n'ayant pu même durer long-temps, on se jeta d'abord sur les souliers, et tout ce qu'il y avait de cuir dans

le vaisseau fut dévoré. L'eau douce manqua aussi tout-à-fait. Quelques-uns voulurent boire de l'eau de mer, qui leur causa une mort violente. D'un autre côté, le bâtiment faisait eau de toutes parts, et l'équipage, exténué par la faim, n'était plus capable de travailler à la pompe. Chaque circonstance n'offrit alors qu'un sujet de désespoir. Dans cette affreuse situation, quelqu'un eut la hardiesse de dire qu'un seul pouvait sauver la vie de tous les autres aux dépens de la sienne; et non-seulement une pareille proposition ne fut pas rejetée avec horreur, mais elle fut applaudie. On était prêt à mettre au sort le choix de la victime, lorsqu'un soldat, qui se nommait Lachau, déclara qu'il offrait sa vie pour reculer de quelques jours la mort de ses compagnons. Il fut pris au mot; on l'égorgea sur-le-champ sans qu'il fît la moindre résistance. Il ne se perdit pas une goutte de son sang; tous en burent avec la même avidité, et le corps ayant été mis en pièces, chacun en obtint sa part. Ce prélude eût été suivi sans doute d'une boucherie beaucoup plus sanglante, et la disposition des victimes n'eût pas été consultée, si bientôt on n'eût aperçu la terre, et presque aussitôt un vaisseau qui s'approchait. Il fut attendu : c'était une frégate anglaise, dans laquelle il se trouva un Français, du nombre de ceux qui étaient partis de la Floride avec Ribaut. On apprit de lui que la guerre civile, rallumée en France plus vivement que jamais, n'avait

guère permis à l'amiral de s'occuper de sa colonie; mais qu'après la paix qui venait de se conclure, il avait rapporté tous ses soins au soutien de cet établissement.

En effet, il n'eut pas plus tôt obtenu la liberté de reparaître à la cour, qu'il engagea le roi Charles à lui donner trois navires bien équipés pour envoyer des vivres à Charles-Fort; c'était le nom de la colonie française. Le commandement en fut confié à René Laudonnière, gentilhomme d'un mérite connu, bon officier de marine, qui avait embrassé ce parti après avoir servi sur terre avec distinction. Il avait été du voyage de Ribaut. On lui donna d'habiles ouvriers dans tous les arts qui conviennent au besoin d'une colonie. Quantité de jeunes gens, entre lesquels on en comptait plusieurs d'un nom distingué, entreprirent le voyage à leurs frais, et l'on y joignit des soldats exercés dans leur profession. On observe que l'amiral prit soin d'exclure de cet armement tous les catholiques. Le roi fit compter 50,000 écus à Laudonnière. Les deux premiers vaisseaux de l'escadre avaient des pilotes d'une expérience consommée dans leur art. Le voyage fut heureux : il semblait que les affaires dussent prendre une nouvelle face. On construisit le fort de la Caroline sur la rivière de Mai, à deux lieues de la mer, dans une situation plus favorable que la première. On combattit avec avantage les peuplades voisines; mais toute cette foule d'aventuriers et de gentilshommes,

qui avait de la valeur, ne connaissait ni le travail, ni l'obéissance. On se mutina contre les chefs, on maltraita les sauvages, et bientôt l'on éprouva tous les maux, effets inévitables de ces désordres. Le retour de Ribaut ne put réparer les affaires; et enfin les Espagnols vinrent à bout de détruire sans retour les établissemens français. Cette dernière révolution ne peut être mieux rapportée que dans les termes de l'éloquent auteur de l'*Histoire du Commerce des deux Indes*. « Philippe II, accoutumé à s'attribuer la possession exclusive de l'Amérique, instruit des tentatives de quelques Français pour s'y établir, et de l'abandon où les laissait le gouvernement, fit partir de Cadix une flotte pour les exterminer. Ménendès, qui la commandait, arrive à la Floride; il y trouve les ennemis qu'il cherchait établis au fort de la Caroline : il attaque tous les retranchemens, les emporte l'épée à la main, et fait un massacre horrible. Tous ceux qui avaient échappé au carnage furent pendus à un arbre avec cette inscription : *Non comme Français, mais comme hérétiques*.

» Loin de songer à venger cet outrage, le ministère de Charles IX se réjouit en secret de l'anéantissement d'un projet qu'à la vérité il avait approuvé, mais qu'il n'aimait pas, parce qu'il avait été imaginé par le chef des huguenots, et qu'il pouvait donner du relief aux opinions nouvelles. L'indignation publique ne fit que l'affermir dans la résolution de ne témoi-

gner aucun ressentiment. Il était réservé à un particulier d'exécuter ce que l'état aurait dû faire.

» Dominique de Gourgue, né au Mont-de-Marsan en Gascogne, navigateur habile et hardi, ennemi des Espagnols, dont il avait reçu des outrages personnels, passionné pour sa patrie, pour les expéditions périlleuses et pour la gloire, vend son bien, construit des vaisseaux, choisit des compagnons dignes de lui, va attaquer les meurtriers dans la Floride, les pousse de poste en poste avec une valeur, une activité incroyables, les bat partout ; et, pour opposer dérision à dérision, les fait pendre à des arbres, sur lesquels on écrit: *Non comme Espagnols, mais comme assassins.*

» L'expédition du brave de Gourgue n'eut pas d'autres suites : soit qu'il manquât de provisions pour rester dans la Floride, soit qu'il prévît qu'il ne lui viendrait aucun secours de France, soit qu'il crût que l'amitié des sauvages finirait avec les moyens de l'acheter, ou qu'il pensât que les Espagnols viendraient l'accabler, il fit sauter les forts qu'il avait conquis, et reprit la route de sa patrie. Il y fut reçu de tous les citoyens avec l'admiration qui lui était due, et très-mal par la cour. » Il fut obligé de se cacher pour se dérober à la vengeance des Espagnols ; et la cour de France, alors gouvernée par Philippe II, fut sur le point de sacrifier le seul homme qui eût pris le soin de la venger. L'Europe vit avec indignation ce traitement

aussi lâche qu'injuste. La reine Élisabeth offrit sa protection à un brave homme qu'elle aurait désiré attacher à son service. Il eut encore la générosité de se refuser à ses offres, et Charles IX rougit enfin de le persécuter : on le laissa vivre dans sa patrie ; mais il y mourut sans récompense.

Laudonnière nous a tracé quelques détails sur le caractère des peuples voisins des anciennes possessions françaises dans la Floride, avec quelques observations sur les propriétés du pays. Mais deux siècles écoulés, et la domination espagnole, ont apporté quelques changemens dans cette contrée ; et ce qui suit ne doit être entendu rigoureusement que du temps où Landonnière écrivait.

« Les Floridiens de ce canton, dit-il, sont bien faits, braves et fiers, quoique assez traitables, lorsqu'on sait les prendre par la douceur. Ils n'ont pas la cruauté des Canadiens pour leurs prisonniers ; et quoiqu'ils soient anthropophages comme eux, ils ne poussent pas l'inhumanité jusqu'à se faire un plaisir de voir souffrir un malheureux captif, ni un art de le tourmenter. Ils se contentent de réduire à l'esclavage les femmes et les enfans qu'ils enlèvent. Ils immolent les hommes au soleil, et se font un devoir de religion de manger la chair de ces victimes. Dans les marchés et dans les combats, les paraoustis sont toujours à la tête de leurs troupes ; le bagage est porté par des hermaphrodites, dont Laudonnière assure

que le nombre est grand parmi ces sauvages. Un de leurs usages est d'arracher, comme chez les nations qui sont plus au nord, la peau de la tête de leurs ennemis après les avoir tués; mais, dans les réjouissances qui suivent la victoire, ce sont les vieilles femmes qui se parent de ces chevelures. Il paraît que le soleil est leur unique divinité, ou du moins tous leurs temples sont consacrés à cet astre; mais le culte qu'ils lui rendent varie avec les cantons. La polygamie n'est permise, dans la Floride, qu'aux paraoustis; ils ne donnent même le nom d'épouse qu'à une de leurs femmes: les autres sont de véritables esclaves, et leurs enfans n'ont aucun droit à la succession du père. On rend de grands honneurs à ces chefs pendant leur vie, et de plus grands encore après leur mort. Le lieu de leur sépulture est environné de flèches plantées en terre, et la coupe dont ils se servaient pour boire est placée sur la tombe. Toute l'habitation pleure et jeûne pendant trois jours. La cabane du mort est brûlée avec tout ce qui était à son usage, comme si personne n'était digne de s'en servir après lui: ensuite les femmes se coupent les cheveux, et les sèment sur le tombeau où plusieurs vont tour à tour, pendant six mois, pleurer trois fois chaque jour. Les paraoustis des bourgades voisines viennent aussi rendre en cérémonie les derniers devoirs à leur allié. Presque toute l'éducation qu'on donne aux enfans est de les exercer à la course, sans distinction de sexe. Aussi tous les Améri-

cains du pays, hommes et femmes, sont d'une agilité merveilleuse : on les aperçoit plutôt au sommet des plus grands arbres qu'on ne les y a vus grimper. Ils ont une extrême adresse à tirer de l'arc et à lancer une espèce de javelots qui les rendent plus redoutables à la guerre que leurs *macanes* ou massues. Enfin ils nagent avec beaucoup de vitesse : les femmes, chargées de leurs enfans qu'elles portent entre leurs bras, passent de grandes rivières à la nage.

Les forêts sont remplies de pins, mais qui ne portent point de fruits ; de chênes, de noyers, de merisiers, de mûriers, de lentisques, de lataniers, de châtaigniers, de cèdres, de cyprès, de lauriers, de palmiers et de vignes ; on y voit aussi des mesliers dont les fruits sont plus gros et meilleurs qu'en France. Mais l'arbre le plus estimé dans ce pays est le sassafras, que les Floridiens nomment *palamé* ou *pavanea*. Cet arbre croît sur le bord de la mer et sur les montagnes, mais toujours dans un terrain qui n'est ni trop sec ni trop humide. Lorsqu'il se trouve plusieurs sassafras dans un même lieu, ils jettent une odeur qui diffère peu de celle de la cannelle.

Entre les arbrisseaux du même pays, le plus remarquable est la cassine ou l'apalachine, dont les Américains tirent une liqueur qu'ils aiment beaucoup. Entre les simples, on vante l'*apoyomatsi* ou *patzisiranda*, qui est le balisier ou canne d'Inde. C'est ce que les Espagnols nomment chapelet de Sainte-Hélène, et

les Français, patenôtre, à cause de ses graines noires, dures et rondes; ses racines ont une odeur aromatique qui approche de celle du *galanga*. Les sauvages broient les feuilles entre deux pierres, en tirent un suc, et s'en frottent le corps après s'être baignés, dans la persuasion qu'il fortifie la peau, et qu'il répand une odeur agréable.

La Louisiane était regardée autrefois comme faisant partie de la Floride, avant que ce nom fût particulièrement affecté aux possessions espagnoles situées sur le golfe du Mexique. C'est un grand pays entre les 30 et 40 degrés de latitude nord, au sud-ouest du Canada et des colonies anglaises. Il est traversé par le fleuve Mississipi. On comprend parmi ses habitans les Illinois, les Pannis, les Chikachas, les Akanças, les Natchés, les Kansés, les Missouris, et autres peuples sauvages. En 1670, les Français établis au Canada voulurent reconnaître le cours du Mississipi et les pays auxquels il donne son nom. Cavellier de La Salle, associé au chevalier de Tonti, si connu pour avoir donné son nom aux rentes tontines, s'embarqua pour cette entreprise en 1676, sous la protection de la cour. Quelques-uns des siens furent chargés de remonter le Mississipi, et allèrent jusqu'à la cataracte de Saint-Antoine. D'un autre côté, La Salle lui-même le descendit jusqu'à la mer. Il bâtit un fort nommé Saint-Louis, à l'embouchure de la rivière de Saint-Bernard; mais il périt peu de temps après, assassiné par un

des siens. En 1698, le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, fit partir Château-Morand et d'Iberville pour suivre les découvertes de la Louisiane. D'Iberville trouva l'embouchure du Mississipi, et bâtit un autre fort, nommé la Mobile, sur la rivière du même nom, qui coule parallèlement au Mississipi. On peupla l'île Dauphine, voisine de cette rivière, d'environ quatre lieues de circuit, et dont le port était commode. On ouvrit quelques correspondances avec les sauvages du continent, et l'on planta du tabac, qui devint un objet de commerce; mais, en 1710, un corsaire anglais ruina cette colonie naissante, dont il brûla les habitations et les magasins. Les établissemens de la Louisiane furent cédés, par un privilége exclusif, pour seize années, à Crozat, riche particulier, et quelques années après au fameux Law. C'est alors que l'on fonda sur le bord oriental du Mississipi la Nouvelle-Orléans, qui devint la capitale de la Louisiane. On s'empara de Pensacola, qui appartenait aux Espagnols; mais cet établissement n'a fait que languir jusqu'en 1763, où la Louisiane fut cédée par un traité à la couronne d'Espagne. Elle passa ensuite à la France, qui la céda aux États-Unis de l'Amérique septentrionale. Elle fait aujourd'hui partie de l'union.

CHAPITRE II.

Anciennes colonies anglaises, aujourd'hui États-Unis de l'Amérique septentrionale.

En avançant dans l'Amérique septentrionale, nous allons voir les Anglais y jeter les fondemens d'une puissance devenue la plus considérable du Nouveau-Monde, après celle des Espagnols, s'étendant du golfe du Mexique à la baie d'Hudson, et portée, pendant deux siècles, au plus haut point de splendeur; mais une grande révolution, arrachant à la Grande-Bretagne la partie méridionale de ses possessions sur le continent américain, a créé dans le Nouveau-Monde une république qui, depuis le 4 juillet 1776, a pris son rang parmi les États indépendans. Ce serait sortir des bornes et du plan de cet Abrégé que de donner un extrait des voyageurs qui ont parcouru ce pays depuis son émancipation. Nous devons nous borner à rapporter l'histoire de la découverte de ces contrées. Le tableau de leur état actuel ne peut entrer que dans la continuation de l'Histoire des Voyages.

En suivant l'ordre des événemens, la Virginie et le Maryland se trouvent les premières contrées découvertes par les Anglais. C'est encore ce même Raleigh, qui les avait conduits

inutilement en Guiane, auquel ils eurent l'obligation d'un établissement plus solide dans le nord de l'Amérique. C'est lui qui, d'après les courses lointaines faites par le grand navigateur Sébastien Cabot, encouragea ses compatriotes à chercher des terres dans le Nouveau-Monde. C'est par ses soins que se forma, en 1685, une compagnie qui arma deux vaisseaux pour cette expédition. Les capitaines Amydor et Barlow mouillèrent à la baie de Roénok, qui appartient aujourd'hui à la Caroline. Ils reconnurent le pays auquel la reine Élisabeth donna le nom de *Virginie;* les uns disent en l'honneur du célibat qu'elle avait gardé; les autres, pour exprimer le caractère des habitans et la nature du pays, qui n'avait pas encore été cultivé. L'année suivante, Richard Greenwill, associé de Raleigh, arriva sur cette côte avec des forces considérables, et la parcourut l'espace de cent milles. Enfin Raleigh y alla lui-même, et s'assura de la beauté et de la fertilité du terroir. Mais, distrait de ce soin par les affaires où il fut engagé à la cour d'Élisabeth, il perdit de vue sa colonie, qui ne se ranima que vers le commencement du siècle suivant, temps où la compagnie anglaise d'Amérique fonda James-Town, et établit des plantations régulières : bientôt après, on y bâtit le fort *Henri*, du nom du prince Henri de Galles. Charles Ier. régla l'administration : les priviléges et la liberté attirèrent un grand nombre de colons, qui réparèrent les dommages que la colonie avait

soufferts de la part des sauvages américains, toujours armés contre des hôtes qui s'annonçaient trop souvent en maîtres ou en tyrans. Le lord Baltimore découvrit le *Maryland*, ainsi nommé en l'honneur de la reine Marie, épouse de Charles Ier. Le Maryland fut cédé en propriété à celui qui l'avait découvert, et ses descendans en jouirent long-temps. Il fleurit, ainsi que la Virginie, principalement par la culture du tabac : voici la peinture que faisait de leur commerce un auteur anglais qui écrivait en 1723 :

« La Virginie et le Maryland n'ont pas d'autre objet que la culture de leur tabac. On en a porté la perfection si loin en Virginie, qu'il passe pour le meilleur de l'univers, surtout celui qui croît sur les bords de l'York-river. C'est presque le seul dont on fasse usage en Angleterre. Les autres, qu'on nomme *oronoac*, et celui de Maryland, sont plus chauds dans la bouche; cependant ils se vendent aussi fort bien, parce qu'on les aime en Hollande, en Danemarck, en Suède et dans toute l'Allemagne. Il s'en apporte annuellement trente mille barriques, qui produisent à l'Angleterre cinq livres sterling par barrique, dans les échelles étrangères, et qui augmentent par conséquent le fonds général de la nation de cent cinquante mille livres sterling par an. Ce commerce est sans contredit un de nos principaux avantages. Tous les ans il emploie deux cents de nos vaisseaux, et fait entrer,

année commune, entre trois ou quatre cent mille livres sterling dans les coffres du roi. Si ce calcul paraît excessif à ceux qui n'en connaissent point le secret, ou qui n'en ont point des idées justes, un peu d'explication le fera trouver modéré. Il est certain, par les registres publics, qu'on frète tous les ans deux cents vaisseaux de tabac dans toute la baie de Chesapeak, où je comprends le Maryland, et que, l'un portant l'autre, ils ne peuvent porter moins de sept cents barriques. C'est en tout soixante-dix-mille, dont je suppose que la moitié se vend et se consomme en Angleterre; mais les droits, pour ces trente-cinq mille barriques, à ne supposer le poids de chacune que de quatre quintaux, donneront déjà huit livres sterling par barrique, et deux cent quatre-vingt mille pour le total. L'autre moitié, qui s'exporte, ne produira pas plus d'un cinquième de cette somme à l'échiquier, parce qu'elle est à couvert de toutes sortes d'impôts et d'une partie des subsides. Cependant, si l'on accorde seulement cinquante mille livres pour le droit de trente-cinq mille barriques d'exportation, il revient annuellement à la douane trois cent trente mille livres sterling pour les soixante-dix milles barriques. Il n'y aurait que les temps de guerre qui pussent me faire rabattre quelque chose de ce compte. Quelques négocians, qui se prétendent bien informés du commerce de la Virginie, assurent qu'on a quelquefois embarqué dans une

seule année jusqu'à cent mille barriques pour la Virginie et le Maryland, et qu'il s'en est consommé quarante mille en Angleterre. Si leurs mémoires sont justes, mon calcul ne peut être accusé d'exagération; mais je me suis attaché aux lumières les plus certaines; et, pour n'en laisser aucun doute, il suffit de faire observer combien ce commerce s'est accru dans les autres parties d'Angleterre, comme dans le port de Londres. Depuis plusieurs années, la ville de Liverpool reçoit annuellement, ou du moins année commune, cinquante vaisseaux de la baie de Chesapeak. La plupart de nos autres ports en emploient tous les ans huit ou dix à ce commerce, et l'on assure que la ville de Bristol paie annuellement 60,000 livres sterling de droits pour le tabac qu'elle consomme; ce qui ne paraîtra point sans vraisemblance, s'il est vrai, comme on le dit dans cette ville même, qu'un seul de ses vaisseaux, nommé *le Marchand de Bristol*, a payé depuis vingt ans entre 8 et 10,000 livres annuelles à la douane, et que fort souvent il est entré tout à la fois dans la Saverne trente et quarante voiles de la Virginie, sans compter les aventuriers qui fraudent la douane. Si les ports extérieurs n'emploient pas moins de cent vaisseaux tous les ans, on conviendra sans peine que Londres peut employer les cent autres; et tout ce que j'ai dit de la douane et des droits ne peut paraître incertain.

» Mais, outre l'extrême avantage qui nous

revient de l'exportation du tabac dans toutes les autres parties de l'Europe, considérons de quelle utilité ce commerce est pour nous, par le prodigieux nombre de mains qu'il emploie, et de familles qu'il fait subsister en Angleterre et en Virginie. Il ne monte pas à moins de 70,000 Anglais en Virginie, ni certainement à moins en Angleterre. Combien n'envoyons-nous pas tous les jours de marchandises de nos manufactures aux Virginiens, qui sont obligés de tirer d'ici tout ce qui leur est nécessaire pour se vêtir, tous les instrumens de leur travail, et tout ce qui sert au luxe! Ajoutons que les marchandises qu'on leur envoie sont celles qui viennent des métiers les plus utiles, qui occupent le plus grand nombre d'ouvriers, qui en nourrissent le plus, et par conséquent les plus avantageuses au bien public; telles sont celles des tisserands, des cordonniers, des chapeliers, des serruriers, des tourneurs, des menuisiers, des tailleurs, des couteliers, des cordiers, des brasseurs, et je puis dire de tous les artisans d'Angleterre. »

L'embouchure de la baie de Chesapeak est située par les 37 degrés de latitude nord, entre le cap Henri au sud et le cap Charles au nord. Elle a dix-huit milles de large. La profondeur ordinaire du canal est de neuf brasses, qui diminuent en quelques endroits jusqu'à sept. Sa partie la plus sûre est la plus proche du cap Henri, exactement à 37 degrés; de sorte qu'ayant pris cette latitude à midi, le

jour qu'on s'attend d'arriver à l'entrée, on peut sans crainte avancer pendant la nuit, et suivre le rivage méridional jusqu'à deux lieues au delà du cap, où l'on se trouve dans une excellente rade, nommée *Lynn-Haven*. De cette rade, la baie pénètre environ deux cents milles dans les terres. Sa largeur y est de dix à quinze milles, excepté vers le fond, où elle se rétrécit beaucoup. Elle contient plusieurs petites îles, dont quelques-unes sont couvertes de bois. Entre une infinité de fleuves qu'elle reçoit, surtout à l'ouest, on en distingue quatre par leur grandeur, qui sont le James, l'Yorck, le Rapahanok et le Potomak. Les embouchures des autres fleuves sont, pour la plupart, si commodes et si bien distribuées, que, de six en six milles, on trouve presque toujours une bonne rade. Ces fleuves se forment du concours d'une infinité de sources, d'où l'eau sort en si grande abondance qu'elle est douce jusqu'à soixante et cent milles au-dessous du flot des marées, et quelquefois à trente ou quarante milles de la baie même. Quelques-unes de ces sources forment tout d'un coup un si gros courant, qu'à cinq ou six cents pas de leur origine elles font tourner des moulins à blé. Le grand avantage de cette multitude de rivières est de donner à chaque habitation la commodité de recevoir les navires et les chaloupes à sa porte, d'où il est arrivé qu'on ne s'est guère embarrassé de former des villes dans la Virginie.

On ne fait qu'un reproche aux rivières du pays; c'est que tous les ans, au mois de juin, il paraît sur l'eau salée des légions de vers qui percent les chaloupes, les canots et les vaisseaux même, partout où la poix, le goudron et la peinture laissent le bois découvert, et qui s'y forment des cellules assez semblables à celles des rayons de miel. Ils ne cessent point d'être nuisibles jusqu'au temps des grosses pluies, qui arrive vers la fin de juillet. Alors ils disparaissent jusqu'au retour de l'été, ou du moins ils ne causent aucun mal. On remarque qu'ils ne percent jamais que la seule planche à laquelle ils se sont attachés. On indique quatre moyens de s'en garantir, les seuls que l'expérience ait fait découvrir : 1°. d'espalmer si bien les bâtimens, qu'il n'y reste aucun vide; 2°. si l'on arrive dans la saison des vers, de mouiller au fort de la marée, parce que le courant les entraîne, et de haler à terre les petites barques et les chaloupes; 3°. de nettoyer le vaisseau, et surtout d'y passer le feu aussitôt que la saison des vers est finie, parce que, n'étant point encore enfoncés dans les planches, le moindre feu les tue; 4°. de quitter l'eau salée pour aller mouiller dans l'eau douce, pendant les cinq ou six semaines que les vers se tiennent sur l'eau.

Les Anglais formèrent leur premier établissement dans un canton nommé *Pouhatan* par les Américains, qui est devenu *le comté de Norfolk :* c'est le plus méridional de la Virgi-

nie. Il est situé sur le James-river, qui n'a pas moins d'un mille de large, proche de la ville du même nom, et dont le cours est d'environ cent quarante milles depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la baie, à l'ouest du cap Henri : il reçoit de grands vaisseaux l'espace de cent milles.

Le comté de James tenait le premier rang, parce qu'il contient James-Town, ou la ville de Jacques, située sur le bord septentrional de la rivière de même nom, à quarante milles de son embouchure. Une partie de cette ville ayant été consumée par le feu, les cours de justice furent transférées à Williamsbourg. On avait d'ailleurs remarqué depuis long-temps que les établissemens qui bordent les fleuves, dans tout l'espace où l'eau en est saumâtre, sont sujets à des fièvres lentes; et cette seule raison aurait pu suffire pour faire transférer la capitale du pays à Williamsbourg, dont la situation est beaucoup plus saine. On voyait près de James-Town, *Green-Spring*, fort belle maison, bâtie par le chevalier Berkeley. Il s'y trouve une source d'eau, si froide que dans les chaleurs de l'été on n'en saurait boire sans danger.

C'est aussi dans le comté de James qu'est situé Williamsbourg. Le terrain que cette ville occupe, à sept milles de James-Town, dans les terres, se nommait auparavant *middle plantation*.

La fondation du collége de Williamsbourg

est de l'année 1692, sous le règne du roi Guillaume. En 1705, le 29 octobre, l'édifice fut presque ruiné par le feu. On n'a rien négligé pour le réparer, mais il était peu fréquenté. Les tracasseries des gouverneurs forçaient les habitans à envoyer leurs enfans en Angleterre.

Les montagnes qui bornent la Virginie à l'ouest sont une partie de celles qu'on nomme *Apalaches*. Il est assez singulier que toutes les cataractes des rivières qui en sortent et qui arrosent la Virginie soient régulièrement à quinze ou vingt milles l'une de l'autre, et que les plus proches des montagnes en soient à soixante ou soixante-dix milles.

Les bords de la plupart des rivières de la Virginie sont sablonneux. On y trouve des pierres fort dures et transparentes, dont quelques-unes coupent le verre comme les diamans, et jettent le même éclat. Tous les lieux un peu élevés sont remplis de veines de fer; mais, disent les historiens du temps, le travail des mines demande tant de frais, que personne n'ose l'entreprendre, ou plutôt les Virginiens sont si livrés à leurs plantations de tabac, qu'ils négligent tout autre avantage.

Le Maryland faisait autrefois partie de la Virginie, dont il n'est séparé que par le Potomak; et souvent, dans le langage ordinaire, il était encore compris sous le même nom. Le Maryland est situé, comme la Virginie, sur la baie de Chesapeak, avec cette singularité pour l'une et pour l'autre, qu'on ne peut dire pré-

cisément de quel côté, parce qu'elles y touchent diversement, et qu'elle coupe les deux gouvernemens par le centre. Les bornes du Maryland, commençant à la rivière de Potomak, s'étendent le long de la baie vers le nord, jusqu'à ce qu'elles coupent une autre ligne tirée à l'ouest de l'embouchure d'une autre baie, nommée *Delaware*, qui est située par les 40° de latitude nord : elle a de hautes montagnes vers l'ouest, et cette même baie à l'est. Sa partie orientale est bornée à l'ouest par la baie de Chesapeak, à l'est par l'Océan, au nord par la baie de Delaware, et au sud par le Pokamoki. La province n'a eu long-temps qu'une seule ville, nommée *Sainte-Marie*, située très-avantageusement entre le Potomak et le Potuxent. Annapolis et Williamstadt sont deux ports où tout le commerce extérieur est réuni. Ses principaux fleuves sont le Potomak, le Potuxent, la Saverne, le Chiptonk, le Chester et le Sassafras.

Le principal bourg du comté d'Ann-Arundel est Annapolis, nommé *Severn* jusqu'en 1694, où, par un acte de l'assemblée générale, il prit le nom d'Annapolis, avec les titres et les priviléges de ville maritime ou de port. En même temps les cours de justice, l'assemblée générale, le conseil des orphelins et tout le gouvernement y furent transférés de Sainte-Marie. On y fit bâtir une église qui devint la principale paroisse de la province; et dès l'an 1699 la ville avait une forme qui n'a fait que se perfectionner de-

puis par divers accroissemens. Un autre acte y fonda une école publique, sous le nom d'*école du roi Guillaume*, dont les archevêques de Cantorbéry furent nommés *chanceliers perpétuels*. Il s'est formé d'autres colléges à cet exemple, avec un conseil pour l'administration. Mais, quelque soin qu'on ait apporté à l'embellissement d'Annapolis, il paraît que le goût des Marylandais pour leurs plantations, où ils vivent séparément comme les Virginiens, empêchera toujours qu'elle ne soit assez peuplée pour devenir une ville florissante.

Le comté de Baltimore a son bourg de même nom, où les maisons sont si dispersées qu'il mérite à peine la qualité de *village*. On observe que la grande rivière de Sasquehanagh vient se jeter dans la baie de Chesapeak, un peu au-dessus du bourg de Baltimore.

Le caractère, les mœurs et les usages des peuples dans la Virginie et le Maryland, étant à peu près les mêmes que dans tout le reste de l'Amérique septentrionale, on en remet la peinture après la description des autres colonies; mais on ne saurait passer de même sur le gouvernement particulier des Anglais Virginiens, sur leurs usages, sur leur commerce et sur les propriétés particulières du pays. Observons que les colonies anglaises n'étant pas plus ouvertes aux étrangers que celles des Portugais et des Espagnols, ou n'attirant peut-être pas beaucoup leur curiosité, c'est d'après les Anglais mêmes que notre description sera tracée.

Le premier établissement des Anglais se fit sous la direction d'une compagnie de marchands. Ils mirent d'abord l'administration entre les mains d'un président choisi chaque année par la colonie, et d'un conseil dont ils nommaient eux-mêmes les membres. En 1610 ce régime fut changé, et la compagnie obtint un nouvel octroi de la couronne, qui lui donnait le droit de nommer un gouverneur; la même année, on convoqua, pour la première fois une assemblée de tous les députés des plantations pour régler, avec le gouverneur et le conseil, tous les intérêts de la colonie : ce qui améliora la forme de gouvernement. Après la séparation de l'assemblée, l'Angleterre laissa toujours l'administration des affaires au gouverneur, au conseil et aux députés, et on donna le titre d'*assemblée générale* à ce corps; ensuite cette assemblée générale eut la connaissance de toutes les affaires de la colonie, et le pouvoir de faire des lois dont l'exécution était abandonnée à la sagesse du gouverneur et du conseil; enfin le roi nommait le gouverneur et les membres du conseil; mais le peuple élisait ses députés à l'assemblée générale.

Les gouverneurs obtinrent bientôt un pouvoir si étendu, que leur approbation devint nécessaire pour toutes les résolutions de l'assemblée, sans autre modification que d'être obligés de prendre l'avis du conseil. Jusqu'en 1676, un gouverneur n'avait pas le droit de casser, ni même de suspendre les membres du

conseil ; mais alors il y fut autorisé, avec la seule obligation d'expliquer au ministère anglais les raisons de sa conduite. Cependant la colonie obtint des lettres royales qui lui confirmaient le privilége d'être toujours gouvernée par l'assemblée générale, et qui remettaient même l'administration ordinaire au président du conseil, dans l'absence du gouverneur, ou dans la supposition de sa mort.

Avant l'année 1689, le conseil s'assemblait dans une même chambre avec les députés du peuple, ce qui approchait de la forme du parlement d'Écosse : mais Colepeper, alors gouverneur, prit occasion de quelques démêlés pour engager le conseil à se départir de cet usage. On forma deux chambres à l'imitation du parlement d'Angleterre, et cette séparation a continué.

Le gouverneur est nommé par le roi, qui lui donne sa commission sous le sceau privé, pour un temps dont il se réserve les bornes. Il doit obéir aux ordres de sa majesté, dont il représente la personne : il a le droit d'approuver ou de rejeter les lois de l'assemblée générale ; de confirmer celles qu'il approuve ; de proroger ou de congédier cette espèce de parlement, d'assembler le conseil d'état et d'y présider ; de nommer des commissaires et des officiers pour l'administration de la justice ; de choisir des officiers militaires au-dessous du grade de lieutenant-général, qui est le titre dont il est revêtu lui-même ; de disposer des troupes pour

la défense commune ; de publier des proclamations ; d'aliéner les terres de la couronne suivant les lois établies, et d'avoir en garde, pour cet usage et pour d'autres occasions, le sceau de la colonie. Il doit autoriser de son certificat tous les paiemens qui se font du revenu public : enfin il est revêtu de la charge de vice-amiral.

Il n'y a pas fort long-temps que le gouverneur de la Virginie n'avait que 1,000 livres sterling d'appointemens, avec environ 500 de casuel. Le chevalier Berkeley fut le premier à qui son mérite et ses importans services firent accorder 200 livres de plus par l'assemblée; et cette augmentation devait finir avec son gouvernement : ensuite le prétexte de la pairie fit obtenir à lord Colepeper 2,000 livres d'appointemens fixes, et 150 pour les frais du logement, que la colonie ne fournissait point aux gouverneurs. Sous le même prétexte, ce gouverneur obtint de l'assemblée tous les subsides qu'il proposa, fit assurer à perpétuité, pour lui et ses successeurs, une taxe de 2 shellings sur chaque barrique de tabac, et les droits du port, avec cette clause spécieuse, que le roi pourrait employer le produit de ce revenu à l'utilité de l'administration. Depuis la réunion de ces avantages, qui n'avaient fait que se multiplier, la Virginie était devenue un Pérou pour les gouverneurs.

Le conseil est composé de douze membres, créés par lettres-patentes, ou nommés par un ordre particulier du roi. Si, par

interdiction ou par mort, il s'en trouve moins de neuf dans le pays, alors le droit, comme le devoir du gouverneur, est de choisir entre les principaux habitans pour remplir le nombre. Les conseillers doivent l'assister de leurs avis dans les affaires du gouvernement, et s'opposer à ses entreprises, lorsqu'il excède les bornes de sa commission. Ils ont voix délibérative comme lui, nommément pour convoquer l'assemblée générale, pour disposer du trésor public, pour examiner les comptes, pour nommer ou casser les officiers établis par la commission, pour faire des ordonnances, publier des proclamations, donner des terres, faire enregistrer les octrois. Mais ce qui augmente beaucoup la considération du conseil, c'est qu'il compose la chambre haute dans l'assemblée générale, et qu'il s'attribue le droit de rejeter tous les actes de la chambre basse, comme la chambre des pairs dans le parlement d'Angleterre. Les gages du conseil ne montent qu'à trois cent cinquante livres sterling, qui sont distribuées aux conseillers à proportion du nombre auquel ils se trouvent dans les cours et aux assemblées générales : ainsi cette charge est moins une affaire d'intérêt que d'honneur.

Chaque province ou comté envoie deux députés à l'assemblée générale. James-Town et le collége ont le droit particulier d'y en envoyer deux, c'est-à-dire chacun le sien; ce qui fait le nombre de cinquante-deux. Ils sont convoqués par un ordre qui s'expédie sous le

seing du gouverneur et sous le sceau de la colonie, et qui doit être adressé au shérif de chaque province, quarante jours au moins avant l'assemblée. Tous les particuliers qui jouissent d'un franc-fief, à l'exception des femmes et des mineurs, ont droit de suffrage pour l'élection; et voici la méthode commune à tous les comtés. On publie dans chaque église, deux fois consécutives, l'ordre qui est venu au shérif; et le jour qu'il lui a plu d'indiquer, on s'assemble: l'élection se fait à la pluralité des voix. Si l'on se divise, et que l'un des deux partis soupçonne l'autre de mauvaise foi, il peut exiger une copie du rôle des suffrages, et porter ses plaintes à l'assemblée générale des députés. D'ailleurs on s'est efforcé de prévenir les élections frauduleuses par divers actes assez conformes à ceux qu'on a faits depuis en Angleterre.

Aussitôt que les députés se sont rendus à Williamsbourg, ils choisissent un orateur, qu'ils présentent en corps au gouverneur pour obtenir son approbation: ensuite l'orateur le prie au nom de la chambre de confirmer ses priviléges, qui sont particulièrement l'accès toujours libre auprès de lui pour la communication des affaires, la liberté de délibérer, sans rendre compte de leurs discours et de leurs débats, la sûreté de leurs personnes, et la protection de leurs domestiques. On passe ensuite aux affaires; et dans tout le reste on imite, autant qu'il est possible, les usages de la chambre des communes de Londres. Lorsque les ac-

tes ont passé dans les deux chambres, ils sont envoyés au roi pour être revêtus de son autorité; mais ils ne laissent point d'avoir force de loi aussitôt qu'ils sont approuvés du gouverneur, quand le roi même suspendrait son approbation, pourvu qu'il ne les rejette pas. Il n'y a point de temps fixe pour la convocation de l'assemblée générale : elle s'est quelquefois tenue tous les ans, et quelquefois sur deux années une; mais il n'arrive guère qu'elle soit différée jusqu'à trois. C'est un avantage que les députés assurent à la colonie en n'accordant que pour un temps fort court les taxes et les subsides.

Outre le gouverneur et le conseil, la Virginie a deux officiers principaux, qui reçoivent immédiatement leur commission du roi : l'auditeur des comptes et le secrétaire d'état. Le premier examine l'emploi des revenus publics, et en vérifie les comptes. Il a sept et demi pour cent sur tous ces derniers, et ce profit lui tient lieu d'appointemens. Le secrétaire a la garde de toutes les archives du pays, c'est-à-dire de tous les jugemens rendus par la cour-générale, et de tous les actes qu'elle a vérifiés. Il expédie tous les ordres par écrit, soit du gouverneur ou des cours; il enregistre toutes les patentes qui regardent la concession des terres. C'est dans ce bureau qu'on tient registre des procurations pour les affaires, des vérifications de testamens, des mariages, des enfans qui naissent dans la colonie, du nombre des morts, et

de ceux qui quittent le pays, des emplois publics, enfin de tout ce qui concerne l'ordre, et dont il est important de conserver la mémoire.

Les appointemens du secrétaire de la Virginie consistent uniquement dans les droits qu'il tire de tout ce qui s'expédie dans son bureau, et montent annuellement à près de soixante-dix-mille livres de tabac ; manière de compter ordinaire dans une colonie où tout est rapporté à ce commerce. D'ailleurs les greffiers et les notaires des provinces lui en paient tous les ans quarante mille livres, à titre de gratification.

Deux autres officiers, mais qui ne reçoivent pas immédiatement leur commission du roi, sont le commissaire ecclésiastique et le trésorier général. Le premier, qui tient sa nomination de l'évêque de Londres, évêque né de toutes les colonies, visite les églises, a droit d'inspection sur les ecclésiastiques, et reçoit du gouverneur 100 livres sterling d'appointemens, qui se prennent sur les rentes foncières. Le trésorier reçoit l'argent des percepteurs particuliers, et règle les comptes des impôts extraordinaires. Il tire six pour cent de tous les deniers qui passent par ses mains.

Il est assez étrange que l'amirauté n'ait point d'officier permanent dans un pays de navigation et de commerce. Mais il y a des officiers de marine qui dépendent du gouverneur, des receveurs pour les droits d'aubaine, des collecteurs, des greffiers, un shérif dans chaque comté, des arpenteurs en charge, et des *coro-*

ners, uniquement établis, comme à Londres, pour juger, avec l'assistance de douze jurés, si les corps qu'on trouve sans vie sont morts de mort naturelle; des inspecteurs des grands chemins, des constables et des chefs de communautés, qui sont renouvelés tous les ans.

On distingue en Virginie cinq sortes de revenus publics : 1°. une rente que le roi se réserve sur toutes les terres données par lettres-patentes; 2°. un revenu accordé au roi par acte de l'assemblée générale, pour l'entretien du gouvernement; 3°. un fonds établi par l'assemblée, et dont elle dispose pour des occasions extraordinaires; 4°. les rentes fondées pour l'entretien du collége; 5°. les levées qui se font, par acte du parlement d'Angleterre, sur le commerce de la colonie.

Le premier de ces revenus n'est que la rente foncière de deux schellings sur chaque centaine d'arpens de terre. Elle se porte au trésorier général; méthode qui épargne les frais des percepteurs pour un objet peu considérable en lui-même, quoiqu'à force de se multiplier, il soit monté à plus de 200 livres sterling annuellement. Ce fonds demeure en caisse pour les nécessités pressantes. Le revenu accordé pour l'entretien du gouvernement est pris de la taxe de 2 schellings sur le tabac; des 15 sous par tonneau, que chaque navire, plein ou vide, paie au retour d'un voyage; des 6 sous par tête que tous les passagers, libres ou esclaves, doivent payer en arrivant dans la colonie; des

amendes et des confiscations établies par divers actes de l'assemblée ; des épaves et des bêtes égarées, que personne ne réclame; enfin du droit d'aubaine sur les terres et sur les biens mobiliers de ceux qui ne laissent point de légitime héritier. Tous les deniers qui viennent de ces fonds sont portés aux dépenses publiques, sur l'ordre du gouverneur et du conseil, et les comptes en sont vérifiés par l'assemblée générale. Ils montent annuellement à plus de 3,000 livres sterling. Le fonds extraordinaire, dont l'assemblée se réserve la disposition, vient d'une taxe sur l'entrée des liqueurs, et d'un droit qui se lève sur tous les esclaves, valets et servantes qui arrivent dans le pays. Le premier de ces droits monte par an à plus de 600 livres sterling, et le produit du second varie suivant le nombre des vaisseaux qui vont à la traite des nègres ; mais on paie constamment 20 schell. pour chaque esclave et 15 pour tout domestique qui n'est pas né Anglais. C'est de ces sommes accumulées qu'on a bâti le capitole de Williamsbourg ; elles sont à la garde du trésorier.

Il y a deux manières de lever de l'argent en Virginie : l'une, qu'on vient d'expliquer, par des droits sur le commerce ; l'autre, qui est une sorte de taille réelle (ou plutôt de capitation) dont il n'y a que les femmes blanches qui soient exceptées, et qui consiste à payer une certaine quantité de tabac. Tous les ans, au temps de la récolte, le shérif de chaque

province fait faire, par les juges de paix, un dénombrement exact des personnes sujettes à la dîme, c'est-à-dire de tous les blancs mâles, et de tous les nègres de l'un et l'autre sexe. On oblige chaque chef de famille, sous de grosses amendes, de donner une liste fidèle du nombre d'âmes dont elle est composée. Ce tribut se lève trois fois, et pour différens usages : le premier est levé, par acte de l'assemblée générale, sur toutes les personnes sujettes à la dîme dans toute l'étendue de la colonie, et sert à diverses charges publiques, telles que les frais nécessaires pour le supplice d'un esclave criminel dont il faut dédommager le maître; pour arrêter ou faire poursuivre les déserteurs ; pour la paie de la milice, lorsqu'elle est sur pied; pour l'expédition des ordres à la secrétairerie; pour l'élection des députés à l'assemblée générale, et pour d'autres dépenses de cette nature. La seconde capitation est provinciale, c'est-à-dire particulière à chaque comté : elle est imposée par les juges de paix, qui l'emploient à faire bâtir ou réparer les cours de justice, les prisons, et généralement à toutes les charges publiques du comté : enfin la troisième, qui se nomme *Paroissiale*, est imposée par les chefs de chaque paroisse, pour la construction et l'ornement des églises; pour y annexer des terres, lorsqu'il se présente une occasion d'en acheter; pour les gages des ministres, des lecteurs, des clercs et des sacristains.

Dans l'origine de la colonie, les cours de justice étaient des modèles de droiture et d'équité ; on n'y admettait point ces formalités qui rendent les procès également pénibles et ruineux dans toutes les contrées de l'Europe. Une seule cour prenait connaissance de toutes les causes civiles et ecclésiastiques ; et l'affaire la plus compliquée était terminée en peu de jours, avec droit d'appel à l'assemblée générale, qui n'apportait pas moins de diligence à la terminer. Cet ordre se soutint si long-temps, qu'en 1688, lord Colepeper, un des plus sages gouverneurs de la Virginie, admirant la méthode simple et facile à laquelle on s'était attaché jusqu'alors, pensa moins à la changer qu'à l'affermir, et ne s'occupa qu'à retrancher quelques innovations qui commençaient à s'y introduire. Mais son successeur affecta de prendre une voie tout opposée ; ensuite le chevalier Edmond Andrews, nommé gouverneur en 1692, fit recevoir tous les statuts et toutes les formalités d'Angleterre. Enfin Nicholson, qui passa, en 1698, du gouvernement de Maryland à celui de Virginie, introduisit toutes les ruses de la plus subtile chicane. Les affaires de la colonie sont jugées à présent par deux sortes de cour : celles des comtés, ou les cours particulières, qui sont composées du hérif, de ses officiers subalternes et des jurés ; et la cour générale, ou l'ancienne cour, composée du gouverneur et du conseil. Celle-ci, de laquelle toutes les autres ressortissent, est

souveraine, mais avec quelque restriction. Dans les causes civiles, lorsque la demande monte à plus de 300 livres sterling, on peut appeler de son jugement au roi, qui choisit pour la dernière décision un comité qu'on nomme *les seigneurs des appels :* le même usage est établi dans toutes les autres colonies d'Angleterre. A l'égard des affaires criminelles, on n'appelle point de la sentence de cette cour; mais le gouverneur a droit de faire grâce pour tous les crimes, à l'exception de la trahison d'état et du meurtre volontaire; et dans ces deux cas même, il peut accorder aux criminels ce que les Anglais nomment le *retrieve ;* c'est à-dire un délai qui peut être prolongé jusqu'à la décision du roi. Cette cour ne se tient que deux fois l'an, à commencer du 15 avril et du 15 octobre; et chaque fois ses séances ne durent que dix-huit jours.

Presque tous les habitans de la Virginie sont attachés à la religion établie par les lois, qui est l'église anglicane; et quoiqu'il y ait liberté de conscience pour tout chrétien qui veut se soumettre aux charges de la paroisse, on ne connaît dans toute la colonie que cinq conventicules non-conformistes, trois de quakers et deux de presbytériens. En 1642, lorsque les sectaires commencèrent à se multiplier en Angleterre, l'assemblée générale de la Virginie défendit par un acte solennel qu'ils y fussent reçus, et qu'on y admît aucun ministre qui ne tînt son ordination d'un évêque

anglican : ensuite la nécessité de peupler le pays fit étendre les priviléges aux chrétiens de toutes les nations qui voudraient s'y faire naturaliser; formalité qui ne consiste qu'à prêter serment entre les mains du gouverneur, de qui l'on reçoit en même temps un certificat sous le sceau de la colonie. Tous les Français réfugiés que le roi Guillaume y fit passer à ses frais obtinrent cette faveur à leur arrivée. Dans le cours de l'année 1699, leur nombre monta jusqu'à sept ou huit cents, auxquels on donna un terrain très-fertile au sud méridional du James-river, dans un canton habité autrefois par des Indiens belliqueux, qui se nommaient les *Monacans*, et que la guerre avait entièrement détruits. Il s'y forma une ville française, qui prit le nom de *Monacan*, et qui s'accrut beaucoup, dès l'année suivante, par la jonction de quantité d'autres réfugiés; mais, à l'occasion de quelques démêlés, plusieurs se dispersèrent, et leur exemple fut suivi de ceux qui arrivèrent après eux. Cependant l'assemblée générale ayant accordé diverses faveurs à la ville de Monacan, elle s'est soutenue avec une distinction qui la fait regarder aujourd'hui comme un des plus heureux cantons de la Virginie. Non-seulement les bestiaux y sont en abondance, mais l'industrie de ses habitans y a formé plusieurs manufactures; et des vignes sauvages qu'ils ont trouvées dans les bois, ils sont parvenus à faire de très-bon vin.

La grandeur d'une habitation se mesure

moins ici par l'étendue de son terrain que par le nombre de personnes qui paient la dîme. Chaque paroisse a son église; celles dont les paroissiens sont trop dispersés ont une ou deux chapelles de plus, où le service divin se fait tour à tour. Mais, que la paroisse soit grande ou petite, le revenu du ministre est fixé par an à seize mille livres de tabac. Il tire d'ailleurs quelques droits des mariages, des enterremens, et surtout des oraisons funèbres, qui accompagnent toujours les cérémonies de la sépulture; de sorte que la différence des richesses du clergé ne peut venir que de celle du tabac, dont le prix varie suivant la bonté des terres, et la grandeur des paroisses, qui donne occasion à plus ou moins de mariages et d'oraisons funèbres. Le droit d'un ministre pour ses discours est fixé à 40 schellings, ou quatre cents livres de tabac, et pour un mariage, à 5 schellings, ou cinquante livres de tabac. Lorsque ces appointemens furent accordés aux ministres, le tabac n'était estimé qu'à 10 schellings le quintal; et sur ce pied, les seize mille livres de tabac revenaient en argent à 80 livres sterling : mais le bon tabac se vend aujourd'hui presque le double. Les revenus des ministres ont doublé aussi dans les paroisses qui produisent le meilleur. Quelques églises ont des terres sur lesquelles la paroisse entretient une certaine quantité de bestiaux et de nègres au profit du ministre, qui n'est responsable que du fonds, lorsqu'il aban-

donne son bénéfice. On fait observer qu'il ne faut pas moins de douze nègres pour cultiver le tabac qu'on lui paie, surtout s'il est de la meilleure espèce, que les Anglais nomment *sweet scented*, c'est-à-dire d'odeur douce ou parfumé.

Le gouvernement ecclésiastique de chaque paroisse est entre les mains du ministre et de douze des principaux habitans, que les paroissiens nommaient autrefois; mais aujourd'hui, lorsqu'il en meurt un, ce sont ses collègues qui lui choisissent un successeur. Ils doivent avoir souscrit tous aux dogmes et à la discipline de l'église anglicane. Suivant l'usage particulier du pays, les cours des comtés peuvent accorder la vérification des testamens : mais l'acte en doit être signé du gouverneur, sans qu'il en tire le moindre profit. Les dispenses pour les mariages sont expédiées par les secrétaires des mêmes cours, et signées par le premier juge en commission. Le pouvoir de mettre les ministres en possession des bénéfices qu'ils ont obtenus est entre les mains du gouverneur. Tous ces usages ont pris force de loi par des actes particuliers de l'assemblée, et les rois d'Angleterre joignent toujours aux instructions des gouverneurs l'ordre de les faire exécuter avec soin. L'unique sujet de plainte qu'on ait laissé aux ministres, est que la plupart ne possèdent point leurs bénéfices à titre de francs-fiefs, et qu'ils en peuvent être dépouillés sans aucune forme de procès. Ils sont

entretenus d'une année à l'autre, ou pour un certain nombre d'années, suivant leur convention avec les chefs de la paroisse.

Les troupes de la colonie se réduisent à un certain nombre d'habitans, enrôlés par classes sous le nom de milice à pied et à cheval. On n'a pas besoin d'autres forces militaires dans un pays où les habitans jouissent d'une paix profonde, avec aussi peu de crainte de la part des Indiens, qui ne sont plus en état de leur nuire, que de celle des étrangers, dont ils ne redoutent point les invasions; car, ne cultivant que du tabac, ils ne s'imaginent point qu'on puisse porter envie à des feuilles entassées dans leurs magasins; et la conquête de leurs plantations, qui sont éloignées les unes des autres, coûterait plus de peine qu'on n'en tirerait jamais d'avantages. Le seul ennemi qu'ils craignent par intervalles est un gouverneur qui abuse de l'autorité royale dont il est revêtu, et qui les opprime ou les humilie par l'exercice d'un pouvoir arbitraire.

Ils n'ont aucune sorte de forteresses; et six petites pièces de canon qu'ils avaient autrefois à James-Town ont été transportées à Williamsbourg, où elles ne servent qu'à faire quelques décharges aux jours de fête. Le gouverneur est lieutenant général de la milice par sa commission : il a droit de nommer dans chaque comté un colonel, un lieutenant-colonel et un major, qui ont sous eux des capitaines et d'autres officiers subalternes. Tout Virginien libre

est enrôlé dans la milice depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante. Chaque province est obligée d'assembler la sienne une fois tous les ans pour la passer en revue, et de faire exercer trois ou quatre fois les compagnies séparées. Des gens qui passent une partie de leur vie à chasser dans leurs forêts devraient être habiles à manier les armes. Le nombre de la cavalerie était, il y a quelques années, de treize cent soixante-trois maîtres, et celui de l'infanterie de sept mille cent soixante-neuf hommes. Comme il y a peu d'habitans qui n'aient de chevaux, on observe que dans l'occasion il est toujours facile de changer en dragons une grande partie de l'infanterie. Au lieu de quelques troupes régulières qu'on avait autrefois sur pied, et qui servaient à nettoyer les frontières, il est ordonné depuis peu qu'en cas d'alarme, la milice des cantons où elle est donnée marchera sous le commandement de l'officier en chef du comté. Si la marche dure trois jours ou plus, elle doit être payée pour le temps de son service; et si l'alarme est reconnue fausse, elle n'a point de salaire à prétendre. Les compagnies de cavalerie ou de dragons sont composées de trente ou quarante maîtres, suivant les forces de la province, et celles d'infanterie d'environ cinquante hommes. On assure qu'elles peuvent être assemblées en vingt-quatre heures.

Par une des premières lois du pays, qui s'est communiquée à toutes les colonies anglaises,

on distingue les gens de service en domestiques perpétuels et passagers. Les nègres et leur postérité sont du premier ordre, sans que les Anglais en donnent d'autre raison que la maxime commune, *partus sequitur ventrem ;* c'est-à-dire que, les pères et les mères étant achetés pour l'esclavage, la nature semble condamner leurs enfans au même sort. Les autres domestiques ne servent qu'un certain nombre d'années, suivant leurs conventions avec les maîtres, ou suivant la loi, qui s'exécute littéralement au défaut de contrat : elle porte que les domestiques qui s'engagent au-dessous de dix-neuf ans doivent être présentés à la cour, afin qu'elle détermine leur âge; et qu'ensuite ils seront obligés de servir jusqu'à vingt-quatre ans : mais que, s'ils sont plus âgés, leur service ne doit être que de cinq ans.

Les valets et les esclaves de l'un et de l'autre sexe sont employés aux mêmes travaux ; ils cultivent la terre, ils sèment les grains, et plantent le tabac : leur distinction n'est que dans les habits et la nourriture. Mais le travail des uns et des autres n'est pas plus pénible que celui des maîtres, qui s'emploient comme eux aux plus rudes exercices de l'agriculture. On reproche injustement aux Virginiens de traiter leurs esclaves avec cruauté. Les fonctions de l'esclavage ne sont pas plus laborieuses en Virginie, et n'y prennent pas même une si grande partie du jour que celles de l'économie rustique en Europe.

Voici un extrait des lois du pays en faveur

des domestiques. 1°. Les cours de justice doivent recevoir les plaintes des domestiques libres ou esclaves, sans en tirer aucune sorte de profit : mais s'il se trouve que le maître ait tort, la loi le condamne aux frais. 2°. Tous les juges de paix sont autorisés à recevoir ces plaintes, et doivent remédier au mal jusqu'aux premières séances de la cour provinciale, où les affaires de cette nature se terminent sans appel. 3°. Les maîtres sont soumis à la censure des cours provinciales, s'ils ne fournissent point à leurs domestiques des alimens sains, de bons habits, et un logement commode. 4°. Ils sont obligés de se présenter à la cour sur la plainte d'un domestique; et jusqu'à la décision, ils sont privés de son service. 5°. Les plaintes d'un domestique doivent être reçues en tout temps par les juges de paix, à chaque séance par les cours; et, sans égard aux formalités légales, on doit passer tout d'un coup à l'examen de leurs griefs. Si quelque maître entreprend d'y apporter du délai, ou refuse de se présenter, la cour est autorisée à lui ôter le domestique pour le faire garder à ses frais, ou à le faire vendre au prix courant, qui lui sera restitué après en avoir déduit les frais. 6°. Après le contrat d'engagement pour les domestiques libres, un maître ne peut faire avec eux de nouveau marché sans l'approbation d'un juge de paix. 7°. Ils doivent avoir l'entière disposition de l'argent et des effets qui leur viennent d'autre part, ou qu'ils ont apportés. 8°. Si quelque maître a la

cruauté de maltraiter un domestique malade, ou devenu impotent à son service, les chefs ecclésiastiques de la paroisse doivent le faire transporter dans une autre maison pour y être nourri aux dépens du maître jusqu'à la fin de son engagement; après quoi la pension roule sur le compte de la paroisse. 9°. Chaque domestique libre reçoit de son maître, à la fin du terme, quinze boisseaux de blé, provision suffisante pour une année entière, et deux habits complets de toile et de laine. Alors il redevient libre; et, rentrant sans exception dans tous les priviléges du pays, il peut prendre trente acres de terre vacante pour les cultiver.

Avec les avantages qu'on a représentés, on ne s'étonnera point que la Virginie ait attiré par degrés un grand nombre d'habitans. Les premiers y étaient venus sans femmes; ils se flattèrent que l'abondance où ils commençaient à vivre pourrait engager quelques Anglaises sans biens à venir partager les douceurs de leur situation. Cependant ils n'en voulurent point recevoir sans un certificat de sagesse. Celles qui apportèrent de la vertu n'eurent pas besoin d'autre dot. Loin de leur demander de l'argent ou des effets, on les achetait de ceux qui les avaient amenées, sur le pied de 100 livres sterling; et cette espèce de commerce n'excita pas moins d'ardeur dans les marchands que la facilité de s'établir en inspirait aux jeunes filles. Ensuite, lorsqu'il ne resta aucun doute sur les

avantages du climat et la fertilité du terroir, des personnes de considération y passèrent avec leurs familles, soit pour augmenter leur bien, ou pour mettre leur religion et leur liberté à couvert. Ce fut ainsi qu'après la mort de Charles 1er. quantité de royalistes s'y retirèrent, dans la seule vue de se dérober à la tyrannie de l'usurpateur. Au contraire, la maison royale ne fut pas plus tôt rétablie, que plusieurs partisans de Cromwell y cherchèrent un asile. Cependant le nombre en fut moins grand que celui des autres, parce que les Virginiens avaient marqué un penchant ouvert pour le parti royal. A l'égard des criminels qui sont condamnés au bannissement, on y en reçoit fort peu, et l'on s'y est même interdit par des lois sévères la liberté d'en admettre.

Rien n'attache tant les Virginiens à leur pays que la douceur du climat, également éloigné des excès du froid et du chaud. On convient que dans la partie la plus habitée l'air est humide, ce qui vient des rivières et des lagunes, qui sont en grand nombre dans un terrain bas et marécageux ; mais vers les bois, où l'on commence à faire de nouvelles plantations, il est sec, et l'on n'y voit que des ruisseaux de l'eau la plus pure, qui se partagent dès leur naissance en mille petits bras pour arroser les terres voisines. Le terroir est d'une singulière fertilité; mais on avoue que les Virginiens profitent mal de ces avantages, et que l'abondance les a plongés dans une paresse inexcusable.

Un écrivain anglais en déplore les effets. « N'est-il pas honteux, dit-il, qu'on y reçoive d'Angleterre tout ce qui sert à s'habiller, comme les toiles, les étoffes de laine et de soie, les chapeaux et le cuirs, tandis qu'il n'y a point d'endroit au monde où le lin et le chanvre soient meilleurs? Les brebis y portent une bonne toison; mais on ne les tond que pour les rafraîchir. Les mûriers, dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie, croissent ici naturellement, et ces vers mêmes y prospèrent; cependant on n'y fait pas la moindre attention. Il y a beaucoup d'apparence que les fourrures dont on fait les chapeaux en Angleterre retournent sous cette forme à la Virginie, d'où elles sont venues. D'ailleurs on y laisse pourir une infinité de peaux, dont on ne se sert que pour couvrir quelques marchandises sèches. Si l'on en tanne quelques-unes pour faire des souliers aux domestiques, c'est avec si peu d'intelligence et de propreté, que les maîtres n'en veulent pas faire usage; et celui qui s'avise de porter une culotte de peau de cerf s'entend reprocher de l'avarice. Enfin les Virginiens sont si paresseux et si mauvais économes, qu'au milieu des vastes forêts qui couvrent le pays, ils font venir d'Angleterre leurs commodes, leurs secrétaires, leurs chaises, leurs tables, leurs coffres, leurs tabourets, leurs caisses, leurs roues de charrette, et, ce qui paraîtra incroyable, jusqu'à des balais de bouleau. »

Les incommodités du pays se réduisent à

trois : le tonnerre, quelques jours d'une chaleur plus incommode que dangereuse, et les insectes nuisibles. On avoue que les coups de tonnerre y sont furieux en été ; mais, au lieu d'y causer beaucoup de mal, ils servent si réellement à rafraîchir et purifier l'air, qu'on les souhaite plus qu'on ne les craint. D'un autre côté, la Virginie n'est pas sujette aux tremblemens de terre, qui sont si fréquens dans les Antilles. Ce qu'on nomme les jours de chaleur peut être réduit à quelques heures. Elle n'est difficile à supporter que lorsqu'elle est accompagnée d'un grand calme, qui dure peu, et qui n'arrive au plus que deux ou trois fois l'année. On peut même s'en garantir à la faveur de l'ombre, qu'on trouve toujours sous les arbres touffus, les grottes et les berceaux des jardins, ou dans des chambres et des pavillons exposés au grand air. Mais le printemps et l'automne sont d'un agrément extraordinaire dans tous les cantons de la colonie. Enfin les insectes sont les grenouilles, les serpens, les moustiques ou moskites, les punaises, les tiques et les vers rouges ou poux de bois. On ne disconvient point que les habitans n'aient beaucoup à souffrir de cette vermine; mais la vigilance et la propreté peuvent les en garantir.

Les hivers de la Virginie sont fort courts. Leur durée n'est que d'environ trois mois ; et trente jours après on y jouit d'un soleil pur et d'un air serein. Si la gelée y est quelquefois très-rude, elle ne dure pas plus de trois ou

quatre jours, c'est-à-dire jusqu'à ce que le vent change ; car il ne gèle jamais que lorsqu'il vient des monts Apalaches, entre le nord-est et le nord-ouest. D'ailleurs rien n'approche de la beauté du ciel pendant ces courtes gelées. A l'exception de l'hiver, où les pluies sont fâcheuses par leur excès, elles n'ont rien que de sain et d'agréable. Rarement celles d'été durent plus d'une demi-heure; elles se font souvent désirer, comme le dédommagement d'une longue sécheresse, pour faire reprendre un air riant à toute la campagne.

Les maladies du pays n'y étant pas causées, comme dans quelques parties de l'Amérique septentrionale, par un air épais et des brouillards, ni, comme dans les régions plus méridionales, par une chaleur étouffante, on croit ne les devoir attribuer qu'à l'abus qu'on y fait des présens de la nature. « C'est ainsi, dit l'écrivain déjà cité, que j'ai vu non-seulement des étrangers, mais d'anciens habitans, assez peu sensés, dans les chaleurs, pour se coucher presque nus sur l'herbe froide, à l'ombre d'un arbre, et s'y endormir. D'autres s'y mettent le soir, et ne craignent point d'y passer toute la nuit : mais si cette confiance marque la bonne opinion qu'ils ont de l'air du pays, il ne laisse pas d'arriver quelquefois, comme dans les autres parties du monde, que les vapeurs de la terre et la rosée font de fâcheuses impressions sur le corps. Il en est de même de ceux qui s'exposent nus à l'air, ou qui boivent de l'eau

froide après quelque rude exercice, et des étrangers qui mangent trop avidement toute sorte de fruits. Mais, en général, il y a si peu de malades en Virginie, que, par une conséquence naturelle, on y voit fort peu de médecins. Si l'on y est quelquefois sujet à la fièvre, l'usage du quinquina, qui s'y est introduit, en arrête presque toujours les accès ; et d'ailleurs le pays fournit diverses racines dont on ne vante pas moins l'infaillibilité pour le même effet. »

Quoiqu'il y ait une extrême variété de terrains dans une colonie de si grande étendue, il résulte, au total, que la Virginie peut porter toutes sortes de plantes et de fruits. Si des hautes montagnes qui sont au nord-ouest, et qu'on croit couvertes de neige, il ne venait souvent un vent froid qui nuit à la végétation, les habitans jugent que, sans aucun soin, ils pourraient conserver en plein air, pendant toutes les saisons de l'année, les plus délicieux fruits des climats méridionaux ; mais l'été donne assez de chaleur pour les mûrir en perfection. On distingue particulièrement trois sortes de terroir, celui du pays bas, celui du milieu, et le troisième vers les sources des rivières.

Vers l'embouchure des rivières, la terre est presque partout humide et grasse, propre par conséquent pour les grains les plus grossiers, tels que le riz, le chanvre, le maïs, etc. Il s'y trouve aussi des veines froides, maigres, sablonneuses, et souvent couvertes d'eau, qui ne sont pas plus stériles, puisqu'elles produisent

des cranberries ou myrtilles à gros fruits, des chincapins, etc. D'ailleurs ces parties basses sont presque généralement bien garnies de chênes, de peupliers, de pins, de cyprès, de cédres, et de diverses espèces d'arbres aromatiques, dont les tiges ont depuis trente jusqu'à soixante-dix pieds de haut, sans aucune branche dans cet espace. On y voit même du houx, du myrte, et quantité d'arbrisseaux toujours verts, dont la plupart n'ont point de noms dans les langues de l'Europe. Le chêne y laisse tomber ses glands pendant neuf mois de l'année, et ne cesse point d'en produire de nouveaux.

Vers le milieu du pays, le terroir est fort uni, à la réserve de quelques petites montagnes et de leurs vallées qui sont arrosées par une infinité de ruisseaux. En quelques endroits, la terre est grasse, noire et forte; en d'autres, elle est maigre et plus légère. Quelquefois le fonds offre, à peu de distance, de l'argile, ou du gravier, ou de grosses pierres, ou de la marne commune. Le milieu des langues qui sont entre les rivières est ordinairement un terroir pauvre, d'un sable léger, ou d'argile; ce qui n'empêche point qu'il n'y croisse des châtaigniers, des chincapins, et pendant l'été une sorte de petites cannes qui font une bonne nourriture pour les bestiaux. Les endroits les plus fertiles sont proches des rivières et de leurs bras; ils sont couverts de chênes, de noyers, d'hickories, de frênes, de hêtres,

de peupliers, et de quantité d'autres arbres d'une prodigieuse grosseur.

Vers les sources des rivières, c'est un mélange de montagnes, de vallées et de plaines, les unes plus fertiles que les autres, où l'on trouve une grande variété de plantes, d'arbres et de fruits. Dans les endroits marécageux de cette partie, on admire la grosseur des arbres, et l'on doute que dans aucun autre pays du monde il y en ait d'aussi gros; on regrette en même temps que leur éloignement de la mer et des grandes rivières ne permette point de les embarquer.

Les rivières et les anses forment, en divers endroits, des marais fort vastes, où les pâturages sont excellens. D'autres lieux offrent diverses sortes de terres propres à la poterie. Il s'y trouve de l'antimoine, du talc, de l'ocre jaune et rouge, de la terre à dégraisser, de la marne, et d'excellente glaise dont on fait des pipes. Le haut pays a de la houille, de l'ardoise, des pierres à bâtir et à paver, de la pierre à fusil. A l'égard des minéraux, la latitude du pays et d'autres circonstances font juger qu'ils doivent être en abondance; mais on ne s'est guère occupé de ce soin. Quelques mines de fer et de plomb, que le seul hasard avait fait découvrir, furent abandonnées dans les troubles, et n'ont pas été retrouvées depuis; mais on connaît des veines de fer en plusieurs endroits. On parla beaucoup, il y a quelques années, d'une mine d'or qui s'est comme éva-

nouie. On espère du moins qu'on y trouvera quelque autre métal. On assure que les pierres transparentes qui se voient sur la surface des terres sont de quelque prix, et que, par leur éclat, elles approchent plus du diamant que les pierres de Bristol et de Karry : elles n'ont que le défaut d'être molles; mais, exposées quelque temps à l'air, elles durcissent.

Rien ne causa plus d'étonnement aux premiers Anglais que la multitude et la variété des fruits qu'ils trouvèrent à chaque pas, comme dans un jardin naturel, où tout croissait sans culture. On ne s'arrêtera ici, suivant la méthode de cet ouvrage, qu'à ceux qui paraissent les plus propres au pays, tantôt sous les noms américains qu'ils ont conservés, tantôt sous ceux qu'ils ont reçus des Anglais. Un auteur virginien, qu'on suit ici particulièrement, ne parle, dit-il, que de ce qu'il connaît.

Il distingue trois sortes de fruits à noyau, des cerises, des prunes, et des persimons, qui sont les fruits du plaqueminier. Les cerises viennent dans les bois, et sont de plusieurs espèces, dont deux croissent sur des arbres de la grosseur du chêne blanc d'Angleterre, et dont l'une porte son fruit par bouquets comme les grappes de raisin : elles sont toutes deux noires en dehors, mais l'une est rouge en dedans, et d'un goût plus agréable que notre cerise noire, parce qu'elle n'en a pas l'amertume ; l'autre est blanchâtre en dedans, et d'un goût fade, qui n'empêche point que les petits oiseaux n'en

soient très-friands. Une troisième espèce croît plus loin dans le pays, et se trouve le long des rivières, sur de petits arbres de la grosseur de nos pêchers. C'est la plus agréable cerise du monde. Sa couleur est un pourpre foncé; elle est fort petite: les oiseaux ont tant d'avidité pour le fruit, qu'ils n'attendent pas sa maturité pour le dévorer. Cette raison le rend extrêmement rare, et les Anglais n'ont encore trouvé aucun moyen de le conserver, du moins dans leurs vergers.

La Virginie a deux sortes de prunes sauvages, toutes deux petites, mais du goût de notre meilleur damas. On trouve des persimons de différentes grosseurs, ou prunes des Indes; le goût en est fort âpre, s'ils ne sont tout-à-fait mûrs; mais, dans leur maturité, rien n'approche de leur bon goût. Quelques curieux les font sécher pour en composer une pâte, qui, détrempée dans l'eau, forme une excellente liqueur.

On distingue en Virginie trois sortes de mûres, deux noires et une blanche: les noires, et longues de la grosseur du pouce, passent pour les meilleures. Les deux autres n'ont rien qui diffère des nôtres dans la figure, mais leur goût est d'une douceur fade. Leurs arbres sont fort gros, et croissent avec une vitesse surprenante. Les feuilles des trois espèces servent également à nourrir les vers à soie. La framboise sauvage est si bonne en Virginie, qu'on la préfère à celles qu'on y a transplantées d'An-

gleterre. Les fraises y sont délicieuses ; elles croissent partout, dans les bois et dans les champs ; et quoique la plupart des animaux en mangent avidement, elles sont en si grande abondance, qu'on ne prend guère soin d'en transplanter. Divers autres arbrisseaux, portant des baies, croissent les uns sur les montagnes, d'autres dans les vallées et les lieux couverts.

Les châtaignes de la Virginie sont plus petites que celles de France, quoique leurs arbres soient d'une extrême hauteur, et sont à peu près de même goût. Les chincapins sont un fruit de la même substance que la châtaigne, mais moins gros que le gland, et couvert aussi d'une double écorce : on vante son goût ; il croît sur de petits arbres qui poussent dans des lieux stériles. Tous les lieux marécageux, et ceux qui sont voisins des sources, sont couverts de noisetiers, et ces arbrisseaux le sont de fruits. Les hickories sont les fruits d'un grand arbre qui est une espèce de noyer. Ils sont revêtus d'une coquille fort dure, qui l'est d'une tunique verte, et la substance du fruit est couverte d'une pellicule dont on a peine à la séparer : le goût de cette espèce de noix n'est pas sans agrément. La blacknut, ou la noix noire, plus grosse du double que les nôtres, est renfermée dans une coquille épaisse, dont on ne la détache point aisément. Ce fruit est d'un goût très-rance ; mais il donne beaucoup d'huile.

On a remarqué, dans les bois de la Virginie, sept différentes sortes de glands. Ceux du chêne-vert bourgeonnent, mûrissent et tombent presque toute l'année : ils sont beaucoup plus gros que les autres, et l'on en pourrait tirer une très-bonne huile : aussi les bêtes sauvages en mangent-elles avidement.

Le raisin croît naturellement, en grande quantité ; quelques-uns sont très-doux et d'un goût fort agréable ; d'autres sont âpres, et seraient peut-être du meilleur usage pour en faire du vinaigre ou de l'eau-de-vie. On voit de gros arbres couverts d'un simple cep, et caché sous les grappes. Quelques-unes de ces vignes croissent entre les bancs de sable, sur les extrémités des terres basses, et dans les îles voisines de la grande baie de Chesapeak : les grappes en sont petites et rares sur la souche, qui est d'ailleurs fort basse, mais le raisin en est exquis ; et, quoiqu'il croisse sans aucune culture, chaque grain a la grosseur des groseilles de Hollande. On en trouve de blancs et de bleus ; mais ils sont à peu près de même goût. Une troisième espèce croît dans les marais et sur les coteaux. Les grappes en sont petites comme le cep qui les porte ; mais le grain est de la grosseur de nos prunes sauvages. Dans leur maturité même, il a le goût âcre ; et cette apparence trompeuse l'a fait nommer *raisin de renard ;* cependant il est de très-bon goût lorsqu'il est cuit, et l'on en fait des tartes que l'on vante beaucoup. De deux autres espèces,

fort communes dans tout le pays, l'une est noire en dehors, et l'autre bleue ; mais toutes les deux portent beaucoup de fruits. On pourrait les subdiviser en plusieurs classes, dont chacune diffère en couleur, en grosseur et en goût ; mais une distinction plus simple est celle de la première et de la dernière saison. Les raisins de la première sont beaucoup plus gros, plus doux, incomparablement meilleurs que les autres. Quelques-uns de cette espèce sont tout-à-fait noirs, d'autres bleus ; il y en a même qui mûrissent six semaines ou deux mois avant les autres. Ceux-ci demeurent ordinairement sur le cep jusqu'à la fin de novembre, ou même de décembre, sont moins gros et d'un goût moins agréable : c'est de la première de ces deux espèces que les Français établis à Monacan ont tenté de faire du vin rouge. On lui a trouvé du corps et de la vigueur, quoiqu'il ne fût fait que de grappes cueillies dans les bois.

Plusieurs Français passèrent à la Caroline, dans l'espérance d'y faire du vin : leurs efforts ne réussirent pas ; mais il est bon d'expliquer le progrès de leur travail, et les obstacles qui le firent échouer. Le pin et le sapin sont si nuisibles à la vigne, que, suivant les observations, elle ne prospère jamais lorsqu'elle est exposée aux influences de ces arbres : ils croissent dans les lieux bas, voisins des rivières, jusque-là que, si l'on y défriche une terre, le premier arbre qu'on y voit repousser est toujours un pin, quoique peut-être il n'y en eût

point auparavant. La vigne, au contraire, croît plus heureusement sur les coteaux, sur le gravier, et dans le voisinage des fontaines. Or les vignes qu'on a plantées à la Caroline ont été placées non-seulement près de l'eau salée, qui leur est mortelle, mais, pour comble de méprise, sur des terres basses, où le pin se multiplie bientôt. L'essai qu'Isaac Jamart, négociant français, avait fait d'abord en Virginie, au-dessous de l'anse nommée *Archers Hope creeck*, avait manqué de succès pour avoir été sujet à tous ces désavantages; et son exemple n'empêcha point qu'on ne commît la même faute à la Caroline, en plantant des vignes le long des rivières salées et dans des lieux bas, où l'on avait arraché les pins.

Une sixième sorte de raisin, plus agréable que toutes les autres, et de la grosseur du muscat blanc, ne se trouve que sur les frontières de la Virginie, vers les sources des rivières. Le cep qui le porte est fort petit, et ne monte pas plus haut que la plante ou le buisson qui leur sert d'appui. L'avidité des oiseaux, et même des bêtes sauvages qui y peuvent atteindre, est si grande pour le raisin de cette espèce, qu'il s'en trouve rarement de mûr; mais l'auteur est persuadé qu'on en ferait du vin.

Les Anglais n'ont pas toujours manqué d'attention pour ces présens du ciel. Dès l'année 1622 on fit passer d'Angleterre en Virginie quelques vignerons français pour faire l'essai

d'une bonne culture. Ils furent si frappés des avantages du climat, que, dans leurs lettres à la compagnie anglaise, ils assuraient qu'ils l'emportaient beaucoup sur leur province de Languedoc; que les vignes y croissaient partout en abondance; qu'il s'y trouvait des raisins d'une si étrange grosseur, qu'ils les avaient pris pour un autre fruit avant d'en avoir vu les pepins; qu'après avoir taillé les vignes, ils en avaient planté de simples branches à la Saint-Michel, et qu'elles avaient donné du fruit au printemps d'après; enfin qu'ils n'avaient entendu parler de rien d'approchant dans aucun autre pays du monde. Mais depuis le temps qu'on a marqué, ou il faut croire que la négligence a fermé les yeux aux Virginiens sur leurs intérêts, ou bien l'expérience les a détrompés sur cette tentative.

L'arbre qui porte le miel, et celui qui donne du sucre, croissent en Virginie, vers les sources des rivières. Le miel est contenu dans une gousse épaisse et fort enflée, qu'on prendrait de loin pour une cosse de pois ou de fèves. Le sucre d'arbre n'est qu'une liqueur qui découle du tronc d'une sorte d'érable, et qu'on fait bouillir au feu. De huit livres de cette liqueur on en fait une de sucre : il est humide, mais brillant, d'un beau grain, et sa douceur approche de celle de la cassonade. On ne sut pas d'abord que cet arbre se trouvait en Virginie. Quelques soldats qu'on avait envoyés

sur les frontières, étant à se reposer dans un bois à quarante milles des quartiers habités de la rivière de Potomak, aperçurent un suc épais, qui distillait de quelques troncs d'arbres, et dont le soleil avait même fait candir une partie. La curiosité leur en fit goûter, et, le trouvant fort doux, ils conçurent qu'on en pouvait faire du sucre. Malheureusement ces arbres sont trop éloignés des lieux habités pour devenir fort utiles au commerce.

On trouve vers l'embouchure des fleuves, le long de la mer et de la baie, et dans le voisinage de plusieurs anses, un arbrisseau dont les baies donnent une cire d'un très-beau vert, dure, cassante, propre à faire de la bougie qui ne salit point les doigts, qui ne fond point dans les plus grandes chaleurs, et qui jette une odeur fort agréable. On attribue cette découverte à un chirurgien de la Nouvelle-Angleterre, qui, ayant trouvé le secret de fondre des baies, en fit aussi un emplâtre d'une singulière vertu. Pour l'un ou l'autre de ces usages on les fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce que le noyau qui est au milieu, et qui fait à peu près la moitié de leur grosseur, soit détaché de la substance qui le couvre.

L'églantier de la Virginie ressemble un peu à la salsepareille, et porte des baies de la grosseur d'un pois, rondes, d'un cramoisi fort luisant, dures, et si polies qu'elles peuvent servir à divers ornemens. On y trouve plusieurs bois de teinture, et quantité de

plantes et de terres dont on tire les plus belles couleurs. Le sumak et le sassafras donnent un jaune foncé. La serpentine (l'*aristolochia serpentaria*), antidote si vanté contre toute sorte de venins et de maladies pestilentielles, n'est meilleure nulle part qu'en Virginie. On fait le même éloge d'une racine qu'on nomme racine de serpent à sonnette (*polygala senega*), parce qu'elle guérit la morsure du redoutable serpent de ce nom. Elle opère, dans l'espace de deux ou trois heures, par le vomissement et les sueurs. La plante nommée pomme de James-Town est une pomme épineuse ou stramoine. Quelques Anglais nouvellement arrivés, ayant jugé qu'on pouvait la manger cuite, en firent une salade bouillie à l'eau qui produisit d'étranges effets : « Ils devinrent tous imbéciles pendant plusieurs jours : l'un passait le temps à souffler des plumes en l'air, un autre à darder des pailles ; un troisième, se tapissant dans un coin, faisait les grimaces d'un singe ; un quatrième ne cessait point d'embrasser ceux qu'il rencontrait, et leur riait au nez avec mille postures bouffonnes. On fut obligé de les enfermer l'espace de onze jours, qui fut la durée de cette frénésie ; et pendant ce temps ils prenaient plaisir à se rouler dans leurs excrémens. L'usage de la raison leur revint, mais sans aucun souvenir de ce qui leur était arrivé. »

Pendant la plus grande partie de l'année, les plaines et les vallées de la Virginie sont cou-

vertes de fleurs : on n'approche point d'un bois sans être frappé de la variété des odeurs qu'il exhale. Entre les fleurs, on vante la beauté extraordinaire des cardinales et de plusieurs mauves.

Les lauriers tulipiers, ou magnolia; le *bignonia radicans*, ou jasmin de Virginie, et divers arbres, parfument les bois, ou les ornent par la beauté de leurs fleurs.

On ne parle point ici des racines et des grains qui servent d'alimens aux Indiens, ni des animaux et des poissons du pays, parce qu'ils diffèrent peu de ceux des autres parties de l'Amérique septentrionale, dont on remet à traiter dans un même article. Mais quoiqu'on se propose aussi de rassembler sous un même point de vue ce que la plupart des habitans de cette vaste région ont de commun dans leurs mœurs et leurs usages, plusieurs différences observées dans ceux de la Virginie et des autres colonies anglaises demandent ici quelque explication.

Les naturels de la Virginie sont communément de la plus haute taille des Anglais. Ils sont droits et bien proportionnés : la plupart ont les bras et les jambes d'une beauté merveilleuse. On ne leur voit pas la moindre imperfection sur le corps : et les Anglais n'en ont jamais connu de nain, de bossu ou de contrefait. Leurs femmes se retirent seules dans les bois pour se délivrer de leurs enfans, et l'on assure qu'elles enterrent sur-le-champ ceux qui viennent au monde avec quelque défaut.

La couleur des deux sexes est un brun châtain, qui est beaucoup plus clair dans l'enfance, mais que l'ardeur du soleil et la graisse dont ils s'enduisent le corps rendent plus foncé par degrés. Leurs cheveux sont d'un noir de charbon : ils ont aussi les yeux fort noirs, et ce regard qu'on observe dans la plupart des Juifs. Presque toutes les femmes sont d'une grande beauté : elles ont la taille fine, les traits délicats ; en un mot, il ne leur manque qu'un beau teint.

Les hommes se coupent les cheveux en différentes formes, et s'arrachent le poil de la barbe avec une coquille de moule: mais les plus distingués gardent une longue tresse derrière la tête. L'usage commun des femmes est de porter leurs cheveux fort longs, flottans sur le dos ou noués en une seule tresse, avec un filet de grain. Dans l'un et l'autre sexe, les chefs ne paraissent jamais sans une espèce de couronne large de cinq ou six pouces, ouverte au-dessus, et composée de coquilles et de baies qui forment plusieurs figures par un mélange curieux de traits et de couleurs. Ils portent aussi autour de la tête un morceau de fourrure teinte. Les Indiens du commun vont tête nue ; mais, sans autre règle que le caprice, ils la parent de grandes plumes. L'habit des chefs est une sorte de manteau fort ample, dont ils s'enveloppent négligemment le corps, et qu'ils lient quelquefois d'une ceinture autour des reins. Le haut prend juste sur les épaules, d'où

le reste pend jusqu'au-dessous des genoux. Ils ont sous ce manteau une pièce de toile, ou une petite peau, attachée autour au-dessous du ventre, qui s'étend jusqu'au milieu de la cuisse. Le peuple n'a qu'un cordon autour des reins, et passe entre les cuisses une bande de toile ou de peau, dont chaque bout devant et derrière est soutenu par le cordon. Ceux qui portent des souliers, usage qui n'a rien de fixe et qui dépend des occasions, les font de peau de daim, à laquelle ils joignent une seconde pièce par-dessous pour rendre la semelle plus épaisse : cette chaussure est serrée au-dessus du pied avec des cordons, comme on ferme une bourse, et les cordons sont noués autour de la cheville. On fait observer que les femmes, fort différentes ici de celles des autres pays de l'Amérique, ont le sein petit, rond, et si ferme, que dans la vieillesse même on ne leur voit presque jamais les mamelles pendantes : elles sont d'ailleurs pleines d'esprit, toujours gaies, et leur sourire est d'un agrément qu'on ne se lasse point de vanter. Il ne manque rien non plus à leur sagesse, et l'historien de la Virginie reproche à ceux qui les accusent de libertinage d'être sans goût pour les agrémens d'une liberté honnête.

Les Indiens de la Virginie et des pays voisins forment entre eux des communautés, qui sont quelquefois de cinq cents familles dans une même bourgade : ordinairement chacune de ces habitations est un royaume, c'est-à-

dire que le pouvoir du roi ou du chef ne s'étend point au delà. Mais quelques-uns de ces petits monarques règnent sur plusieurs bourgades, qui se trouvent réunies sous ses lois par droit de conquête ou de succession. Ils ont dans chacune des vice-rois ou des lieutenans qui paient un tribut au maître, et qui sont obligés de le suivre à la guerre avec leurs propres sujets. Les maisons de ces Américains se bâtissent à peu de frais : ils coupent de jeunes arbres, dont ils enfoncent le gros bout en terre; et, repliant le sommet, ils attachent l'un à l'autre avec des bandes d'écorce d'arbre. Les plus petites de ces cabanes sont de figure conique, à peu près comme une ruche d'abeilles; mais les grandes sont oblongues, et les unes comme les autres sont couvertes de grands lambeaux d'écorce d'arbre. On y laisse de petits trous qui donnent passage à la lumière, et qui se ferment dans le mauvais temps. Le foyer est toujours au milieu de la cabane. Si les habitans ne s'éloignent pas beaucoup de leur demeure, ils ne ferment leur porte que d'une simple natte; mais, pendant un long voyage, ils la barricadent avec de gros troncs de bois. Chaque maison n'a qu'une seule chambre : ils s'y couchent le long des murs, sur des lits de cannes et de branches, soutenus par des fourchettes à quelque distance de terre, et couverts de nattes et de peau. En hiver, ils se placent autour du feu, sur de bonnes fourrures. Dans leurs voyages, ils n'ont pas l'usage

des hamacs, et l'herbe leur sert de lit sous le premier arbre. Les fortifications de leurs bourgades consistent dans une palissade de dix ou douze pieds de hauteur, dont ils triplent les pieux quand ils se croient menacés de quelque danger; mais en paix ils négligent entièrement cette défense, excepté pour la cabane royale, qui n'est jamais nue, et dans l'enceinte de laquelle ils ont toujours un certain nombre d'édifices qui suffisent pour contenir tout le monde dans le cas d'une surprise.

Ces usages sont fort éloignés de la barbarie, qui semble augmenter à mesure qu'on avance vers le nord. On passe sur tout ce qui regarde leurs mœurs, et leurs cérémonies de guerre et de paix, deux points sur lesquels ils diffèrent peu des Indiens plus septentrionaux; mais leur religion et leur culte méritent d'autant plus d'observations, qu'on ne connaît rien de semblable dans la même partie du continent d'Amérique, si l'on en croit le témoignage du Virginien.

« Il se croît obligé, dit-il, de rapporter naïvement ce qu'il a vérifié par ses yeux. Dans plusieurs voyages qu'il fit aux bourgades indiennes, il se procura l'occasion de converser familièrement avec quelques-uns des principaux habitans, et jamais il ne put rien tirer de leur bouche, parce qu'ils regardent la révélation de leurs principes comme un sacrilége; mais une aventure imprévue lui en fit découvrir quelque chose. Un jour qu'il se

promenait dans le bois, accompagné de quelques amis, le hasard le fit tomber sur le *Quioccosan*, ou le temple des Indiens, dans le temps où toute la bourgade était assemblée pour tenir conseil sur les bornes des terres que les Anglais leur avaient cédées. L'occasion ne pouvant être plus favorable, il résolut de la saisir à toutes sortes de risques, et de prendre une parfaite connaissance de ce Quioccosan, dont ils cachent soigneusement la situation aux Anglais. Après avoir dégagé la porte de douze ou quinze troncs d'arbres dont elle était bouchée, il y entra lui et ses compagnons. Au premier coup d'œil ils n'aperçurent que des murailles nues avec un foyer au milieu; ce qui les fit douter s'ils n'avaient pas pris une cabane ordinaire pour un temple. Sa forme n'était pas différente de celle des autres; elle avait environ dix-huit pieds de large sur trente de long, un trou au toit pour le passage de la fumée, et la porte à l'un des bouts. En dehors, à quelque distance du bâtiment, il y avait une enceinte de pieux, dont les sommets étaient peints et représentaient des visages d'hommes en relief; mais les curieux Anglais ne découvrant dans tout le temple aucune fenêtre, ni d'autre endroit que la porte et le trou de la cheminée par où la lumière pût entrer, commençaient à perdre l'espérance, lorsqu'ils remarquèrent, à l'extrémité opposée à la porte, une séparation de nattes fort serrées, qui renfermait un espace où l'on ne voyait pas la moindre clarté. Ils eu-

rent d'abord quelque répugnance à s'engager dans ces affreuses ténèbres; mais ils y entrèrent en tâtonnant de côté et d'autre. Vers le milieu de cet enclos, qui avait environ dix pieds de longueur, ils trouvèrent de grandes planches soutenues par des pieux; et sur ces planches trois nattes roulées et cousues, qu'ils se hâtèrent de porter au jour pour voir ce qu'elles contenaient. Sans perdre de temps à les délacer, ils coupèrent les fils avec leurs couteaux, et leur unique soin fut de ne pas endommager les nattes. Dans l'une ils trouvèrent quelques ossemens, qu'ils prirent pour des os d'hommes; et l'os d'une cuisse qu'ils mesurèrent avait deux pieds de long. Dans l'autre, il y avait quelques *tomahaukes* à l'indienne, bien peints et bien sculptés; ils étaient d'un bois dur et pesant, et n'avaient point de garde pour couvrir la main. A l'un, on avait attaché de la barbe d'un dindon, et les deux plus longues de ses ailes pendaient au bout par un cordon de cinq ou six pouces. La troisième natte contenait diverses pièces de rapport, que les Anglais prirent pour l'idole des Indiens : c'était d'abord une planche de trois pieds et demi de long, au haut de laquelle on voyait une entaillure pour y enchâsser la tête, et des demi-cercles vers le milieu, cloués à quatre pouces du bord, qui servaient à représenter la poitrine et le ventre de la statue. Au-dessous il y avait une autre planche, plus courte de la moitié que la précédente, et qu'on y pouvait joindre avec des mor-

ceaux de bois, qui, enchâssés de part et d'autre, s'étendaient à quinze ou seize pouces du corps, et paraissaient destinés à former la courbure des genoux. D'ailleurs il y avait dans la même natte des rouleaux qui semblaient devoir tenir lieu de bras et de jambes, et des pièces de toiles de coton bleu et rouge. Les Anglais mirent ces habits sur les cercles pour en faire le corps ; ils fixèrent les bras et les jambes, et dans cet état ils se firent une idée assez juste de la statue ; mais ils ne trouvèrent rien qu'ils pussent prendre pour la tête. Après avoir employé plus d'une heure à satisfaire leur curiosité, la crainte d'être surpris leur fit remettre tous ces matériaux dans les nattes, et les nattes dans le lieu où ils les avaient trouvées. »

L'auteur jugea que cette idole, revêtue de ses ornemens, était capable d'imprimer du respect dans un lieu obscur, où le jour ne pouvait être introduit qu'à la faveur des nattes de la cloison, qu'on pouvait relever facilement. D'un autre côté, il ne douta point que les prêtres, y entrant seuls, ne pussent remuer les jambes et les bras de la statue sans que leur ruse fût aperçue. Il ajoute que tous les Indiens ne donnaient pas le même nom à leur idole : les uns l'appelaient *Okos*, d'autres *Quioko* ou *Kiousa.*

On lit dans la relation du P. Hennepin, religieux flamand, que les sauvages de l'Amérique septentrionale, qu'il eut occasion de connaître dans ses longues courses, ne reconnaissent au-

cune divinité, et qu'ils sont incapables de raisonnemens communs à l'espèce humaine : il assure qu'ils n'ont aucune cérémonie extérieure d'où l'on puisse conclure qu'ils reconnaissent quelque divinité, et qu'on ne voit parmi eux ni sacrifices, ni temples, ni prêtres. Au contraire, le baron de la Hontan leur attribue des notions raffinées et des argumens subtils. Le Virginien, s'écartant de l'un et de l'autre, accuse le premier d'erreur, et l'autre d'exagération. Comme on ne peut supposer, dit-il, que les Indiens de la Virginie et des autres colonies anglaises soient plus ou moins éclairés que ceux de la même partie du continent avec lesquels ils ont de fréquentes communications, il juge des lumières de toutes ces nations barbares par celles qu'il trouva dans un Indien des plus honnêtes et des plus sensés de sa colonie. Ces qualités, qu'il lui connaissait, lui ayant fait désirer de l'entretenir, il trouva le moyen de l'attirer seul dans sa plantation; il lui fit boire beaucoup de vieux cidre, près d'un bon feu, pour le faire parler avec franchise; et, lorsqu'il le crut bien échauffé par la liqueur, par le feu et par le bon traitement, il lui demanda quel était le dieu des Indiens, et quelle idée ils en avaient. « Il me répondit naturellement, raconte l'auteur, qu'ils croyaient un Dieu plein de bonté, qui demeurait dans les cieux, et dont les bénignes influences se répandaient sur la terre. Je lui dis qu'on les accusait d'adorer le diable; et, le voyant balancer, je lui demandai pourquoi

ils n'adoraient pas plutôt ce Dieu bon qu'ils reconnaissaient auteur de tous les biens. Il me répondit qu'à la vérité Dieu était l'auteur de tous les biens, mais qu'il ne se mêlait pas de les distribuer aux hommes; que, les abandonnant à eux-mêmes, il leur laissait la liberté d'user des biens qui étaient son ouvrage, et de s'en procurer le plus qu'ils pouvaient; que par conséquent il était inutile de le craindre et de l'adorer; au lieu que, s'ils n'apaisaient le mauvais esprit que j'appelais le diable, il leur enlèverait tous ces biens que Dieu avait donnés à la terre, et leur enverrait la guerre, la famine et la peste; que, pendant que Dieu jouissait de son bonheur dans le ciel, ce méchant esprit était sans cesse occupé de leurs affaires, qu'il les visitait souvent, et qu'il était dans l'air, dans le tonnerre et les tempêtes.

» Je lui parlai ensuite de l'idole qu'ils adoraient dans leur quioccosan, et je l'assurai que c'était un morceau de bois insensible, fait par la main des hommes, qui ne pouvait entendre, ni voir, ni parler; incapable, par conséquent, de leur faire ni bien ni mal. Il parut embarrassé : il hésita. J'entendis quelques mots entrecoupés, tels que : ce sont nos prêtres.... ils nous disent, ils nous font croire.... ce sont nos prêtres.... Alors il m'assura que sa conscience ne lui permettait pas de m'en dire davantage. »

L'application que le Virginien apporta longtemps au même sujet lui fit observer que les devins ont beaucoup de pouvoir sur ces Indiens,

qu'ils leur tiennent lieu de prêtres, qu'ils font leur service religieux et leurs enchantemens dans une langue générale qu'il croit celle des Algonquins ; qu'ils n'épargnent point les sacrifices au mauvais esprit ; qu'au commencement de chaque saison ils lui offrent les prémices des fruits, des oiseaux, du bétail, du poisson, des plantes, des racines, et de tout ce qui peut causer quelque profit ou quelque plaisir. Ils renouvellent leurs offrandes lorsqu'ils reviennent avec succès de la guerre, de la chasse et de la pêche.

Smith, autre écrivain anglais, fait le récit d'un enchantement dont il fut témoin à Pamonki, pendant qu'il y était prisonnier. « A la pointe du jour, dit-il, on alluma un grand feu dans une maison longue, et l'on y étendit des nattes, sur l'une desquelles on me fit asseoir. Alors mes gardes ordinaires reçurent ordre de sortir. Je vis entrer aussitôt un grand homme, d'un air rude, dont le corps était peint de noir, et qui avait sur la tête un paquet de peaux de serpens et de belettes, farcies de mousse, dont les queues attachées ensemble formaient au-dessus une espèce de houppe, et dont les corps, flottant sur ses épaules, lui cachaient presque entièrement le visage. Une couronne de plumes soutenait cet ornement bizarre. Il avait à la main une sonnette qu'il fit retentir long-temps en faisant mille postures grotesques. Ensuite il commença son invocation d'une voix forte, et se mit à tracer un

cercle autour du feu avec de la farine. Alors trois autres devins, peints de noir et de rouge, à l'exception de quelques parties des joues, qui l'étaient de blanc, vinrent sur la scène avec diverses gambades. Ils commencèrent tous à danser autour de moi; et bientôt il en parut trois autres, aussi difformes que les premiers, mais les yeux peints seulement de rouge, avec plusieurs traits blancs sur le visage. Après une assez longue danse, il s'assirent tous vis-à-vis de moi, trois de chaque côté du chef; et tous sept ils entonnèrent une chanson qui fut accompagnée du bruit des sonnettes. Lorsque cette étrange musique fut finie, le chef mit à terre cinq grains de blé; il ouvrit les bras, et les étendit avec tant de violence, que ses veines parurent s'enfler. Il fit alors une courte prière, après laquelle ils poussèrent tous un soupir. Ensuite il remit trois grains de blé; à quelque distance des autres, et le même exercice fut répété jusqu'à ce que les grains formassent trois cercles autour du feu. Ils prirent alors un paquet de petites branches apportées pour cet usage, dont ils mirent une dans chaque intervalle des grains. Cette opération dura tout le jour : ils le passèrent comme moi sans prendre aucune sorte d'aliment; mais à l'entrée de la nuit, ils se traitèrent de ce qu'ils avaient de meilleur. La même cérémonie fut recommencée trois jours de suite, sans que je pusse deviner à quoi elle devait aboutir. Enfin ils me dirent que la nation avait

voulu savoir si j'étais bien ou mal disposé pour elle; que le cercle de farine signifiait leur pays, les cercles de grains les bornes de la mer, et les petites branches, ma patrie. Ils s'imaginent, ajoute Smith, que la terre est plate et ronde, et que leur pays est au milieu. »

Bird, colonel anglais, a rendu solennellement témoignage d'un fait qui s'était passé sous ses yeux. On éprouvait tous les maux d'une grande sécheresse vers les sources des rivières, surtout dans la partie haute du James-river, où Bird employait quantité de nègres à ses plantations. Il était si respecté de tous les Indiens voisins, que son seul nom suffisait pour les contenir dans le respect. Un d'entre eux parut touché de voir périr le tabac d'un homme si aimé, et vint offrir à l'inspecteur de faire tomber de la pluie, s'il voulait lui promettre, au nom du colonel, qui était absent, deux bouteilles de liqueur anglaise. Quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de pluie, et que l'inspecteur n'eût pas beaucoup de confiance à la magie indienne, les deux bouteilles furent promises au retour du maître. Aussitôt l'Indien commença ses conjurations, ce qui s'appelle *paouaouci* dans la langue du pays; en moins d'une demi-heure, on vit paraître un nuage épais, qui amena une grosse pluie sur le grain et le tabac du colonel, sans qu'il en tombât sur les terres voisines. L'inspecteur, extrêmement surpris, partit aussitôt, et fit plus de quarante milles pour le seul plaisir de l'informer lui-

même de cette aventure. Bird, quoique naturellement peu crédule, ne put rien opposer au témoignage d'un homme sensé. Cependant ses doutes le ramenèrent aux plantations, où ils furent levés par la déposition unanime de tous les Anglais. La conduite qu'il tint avec l'Indien fut si sage, qu'elle semble donner un nouveau poids à son récit. Il lui accorda les deux bouteilles, mais en le traitant d'imposteur, et lui soutenant qu'il avait vu le nuage, sans quoi il n'aurait pu amener la pluie, ni la prédire. « Pourquoi donc, répondit l'Indien, » vos voisins n'en ont-ils pas eu ? pourquoi » ont-ils perdu leur récolte ? Je vous aime, et » je n'ai pas eu d'autre motif pour sauver la » vôtre. » Chaque lecteur jugera de cette relation selon ses connaissances et ses préjugés.

Ces barbares sont accusés de sacrifier quelquefois de jeunes enfans : mais ils s'en défendent ; et si l'on voit disparaître ces jeunes victimes, ils assurent que leurs prêtres les écartent de la société pour les former à leur profession. Smith donne la relation d'un de ces sacrifices. « On peignit de blanc, dit-il, quinze garçons des mieux faits, qui n'avaient pas plus de douze à quinze ans. Le peuple passa une matinée entière à danser et à chanter autour d'eux avec des sonnettes à la main. L'après-midi ils furent placés sous un arbre, et l'on fit autour d'eux une double haie de guerriers armés de petites cannes liées en faisceau. Cinq jeunes

hommes, vifs et robustes, prirent tour à tour une des victimes, la conduisirent au travers de la haie, la garantirent, à leurs dépens, des coups de canne qu'on faisait pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice, les mères pleuraient à chaudes larmes, et préparaient des nattes, des peaux, de la mousse et du bois sec, pour servir aux funérailles de leurs enfans. Après cette scène (que l'auteur compare au supplice des baguettes), on abattit l'arbre avec furie ; on mit en pièces le tronc et les branches, on en fit des guirlandes pour couronner les victimes, et leurs cheveux furent parés de ses feuilles. » Smith ne peut dire ce qu'elles devinrent. « On jeta, dit-il, ces quinze malheureux les uns sur les autres dans une vallée, comme s'ils eussent été morts, et toute l'assemblée y fit un festin. »

Le Virginien doute de la vérité d'un fait dont Smith ne dit pas qu'il ait été témoin. Sans l'accuser de mauvaise foi, il le soupçonne de s'être trompé sur quelques circonstances d'une cérémonie indienne qui se nomme *huscanaouiment,* parce qu'elle ne se célèbre qu'une fois en quinze ou seize ans, et que les jeunes gens ne se trouvent pas plus tôt en état d'y être admis. C'est une épreuve par laquelle ils doivent passer avant d'être reçus au nombre des braves de la nation, qui sont distingués par le nom de *cokarouses.* On a vu quelque chose d'approchant dans la description du Mexique. En Virginie, les chefs indiens choi-

sissent les jeunes hommes de belle taille qui se sont déjà distingués à la chasse ou dans leurs guerres. Ceux qui se refusent au choix sont déshonorés, et n'osent plus se montrer dans leur patrie. On leur fait faire d'abord quelques-unes des folles cérémonies qu'on a rapportées d'après Smith ; mais la principale est une longue retraite dans les bois, où ils sont renfermés sans aucune communication, et sans autre nourriture que la décoction de quelques racines qui ont la vertu de troubler le cerveau. Ce breuvage, qu'ils appellent *ouisoccan*, joint à la sévérité de la discipline, les jette dans une espèce de folie qui dure dix-huit ou vingt jours. L'édifice où ils sont gardés est environné d'une forte palissade. Notre auteur en vit un en 1694, dans les terres des Indiens de Pamouky ; sa forme était celle d'un pain de sucre ; et, percé de trous comme il était pour donner passage à l'air, on l'aurait pris pour une cage d'oiseaux. Lorsqu'on leur a fait assez boire de leur liqueur, on en diminue la dose, pour les ramener par degrés au bon sens ; mais avant qu'ils soient tout-à-fait rétablis, on les conduit dans toutes les bourgades de la nation. Ensuite ils n'osent pas dire qu'ils conservent le moindre souvenir du passé, dans la crainte d'être huscanoués une seconde fois, parce qu'alors le traitement est si rude qu'il finit ordinairement par la mort. Ils faut qu'ils deviennent comme sourds-muets, et qu'ils paraissent avoir perdu toutes leurs connaissances

pour en acquérir de nouvelles. L'auteur en vit plusieurs exemples. « Je ne sais, dit-il, si leur oubli est feint ou réel; mais il est sûr qu'ils affectent de ne rien savoir de ce qu'ils ont su, et que leurs guides les accompagnent jusqu'à ce qu'ils aient repris les idées communes. L'opinion que Smith s'était formée du sacrifice venait apparemment de ce qu'il en meurt toujours quelques-uns dans cette pénible épreuve. »

Les offrandes qu'ils présentent à leur idole sont des fourrures, la graisse et les meilleures pièces de gibier qu'ils prennent à la chasse, des fruits, et particulièrement du tabac, dont la fumée leur tient lieu d'encens. Leurs fêtes sont réglées par les saisons : ils célèbrent un jour à l'arrivée de leurs oiseaux sauvages, c'est-à-dire, des oies, des canards, etc.; un autre au temps de leur chasse; un troisième à la maturité des fruits. Mais le plus solennel est celui de la moisson, à laquelle ils travaillent tous sans exception de rang et de sexe, comme ils contribuent tous à la culture des terres.

Ils comptent par unités, par dixaines et par centaines; mais le calcul des années se fait par celui des hivers, qu'ils nomment *cahonqs*, du cri des oies sauvages qui n'arrivent que dans cette saison. Ils distinguent l'année en cinq parties : 1°. celle où les arbres bourgeonnent et fleurissent; 2°. celle où les épis sont formés et bons à rôtir; 3°. l'été, ou la moisson; 4°. la chute des feuilles; 5°. cahonq ou l'hiver. Leurs mois répondent au cours de la lune, et pren-

nent leurs noms des choses qui reviennent périodiquement dans cet espace : la lune des cerfs, la lune du grain, la première et la seconde lune de cahonq, etc. Au lieu de diviser le jour en heures, ils en font trois portions, qu'ils nomment le lever, le montant et le coucher du soleil. Ils tiennent leurs registres à peu près comme au Pérou, par divers nœuds qu'ils font à des cordons, ou par des coches taillées sur le bois.

Ce n'est pas seulement leur *quioccosan*, ou leur temple, qui est environné de pieux dont le sommet représente des visages d'hommes en relief et peints; ~~ils en~~ plantent dans quelques autres lieux sacrés ou célèbres pour leur nation, autour desquels ils dansent à certains jours. Souvent ils élèvent des pyramides et des colonnes de pierre, qu'ils peignent et qu'ils ornent, pour leur rendre ensuite une sorte de culte, non comme à la divinité suprême, qu'on a déjà dit qu'ils n'adorent point, mais comme à l'emblème de sa durée et de son immutabilité. Leurs cabanes offrent des paniers de pierre, qu'ils gardent dans la même vue; ils rendent aussi des honneurs aux rivières et aux fontaines, parce que leur cours perpétuel représente l'éternité de Dieu. En un mot, ils élèvent des autels à la moindre occasion, et quelquefois pour des raisons mystérieuses; tel était ce cube de cristal dont Smith parle avec admiration, et que plusieurs de leur nation honoraient également. Ils le nommaient *paco-*

rance, par allusion au nom d'un oiseau des bois, dont le chant exprime ce mot, qui va toujours seul, et qui ne paraît qu'à l'entrée de la nuit. Ils croient, dit-on, que ce petit oiseau est l'âme d'un de leurs princes, et le respect qu'ils lui portent est extrême.

On nous apprend la manière dont ils conservent les corps de leurs rois. Ils fendent la peau le long du dos, et la lèvent avec tant d'adresse qu'ils n'en déchirent aucune partie. Ensuite ils décharnent les os sans offenser les nerfs, afin que toutes les jointures demeurent entières. Après avoir fait un peu sécher les os au soleil, ils les remettent dans la peau, qu'ils ont eu soin de tenir humide avec une huile qui la préserve aussi de corruption. Les os étant rétablis dans leur situation naturelle, ils remplissent les intervalles avec du sable très-fin. Alors la peau est recousue, et le corps ne paraît pas moins entier que si la chair y était encore. On le porte au lieu de la sépulture, où il est étendu sur une grande planche nattée, un peu au-dessus de terre, et couvert d'une natte. La chair qu'on a tirée du corps est exposée au soleil sur une claie, et lorsqu'elle est tout-à-fait sèche, on la met aux pieds du cadavre, renfermée dans un panier bien cousu. Les nations un peu anciennes ont ainsi d'assez longues rangées de tombeaux, ou plutôt de corps étendus sous la même voûte. Elles y placent pour garde non-seulement un *quioccas*, c'est-à-dire une idole, mais encore un prêtre, qui est chargé tout à la

fois de l'entretien de l'autel et du soin des corps.

Avant l'arrivée des Anglais, les Indiens de la Virginie avaient une espèce de monnaie qui servait également pour leur parure et pour leur commerce. C'étaient plusieurs sortes de coquilles enfilées qu'ils nomment *pik*, *runtis* et *roenokes*. Lorsque ces barbares eurent appris des Anglais à faire plus de cas de leurs peaux et de leurs fourrures par l'avantage qu'ils en tiraient dans les échanges, leur ancien goût parut un peu refroidi pour les coquilles : cependant ils les reçoivent encore dans le commerce, et les négocians anglais leur donnent une valeur.

Le nombre des naturels est extrêmement diminué, ajoute l'historien. Quoiqu'il s'y trouve encore plusieurs bourgades qui conservent leurs anciens noms, elles n'ont pas, toutes ensemble, cinq cents hommes capables de porter les armes. Ces peuples vivent dans la misère et dans une crainte continuelle des Indiens du voisinage. Par un traité conclu en 1677, chacune de leurs habitations doit payer tous les ans trois flèches et vingt peaux de castors pour la protection des Anglais.

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

TROISIÈME PARTIE. — AMÉRIQUE.

LIVRE HUITIÈME.

ANTILLES.

Pag.

CHAPITRE PREMIER. — Mœurs des Caraïbes. 1
CHAP. II. — Saint-Domingue. 45
CHAP. III. — La Martinique, la Guadeloupe et dépendances. 166
CHAP. IV. — Jamaïque. 187
CHAP. V. — Saint-Christophe, Antigoa, Mont-Serrat, Nevis, la Barboude, Anguilla, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, la Trinité. 201
CHAP. VI. — Iles hollandaises, danoises et suédoise. 251
CHAP. VII. — Iles espagnoles. 255

LIVRE NEUVIÈME.

Histoire naturelle et commerce des Antilles. 259

LIVRE DIXIÈME.

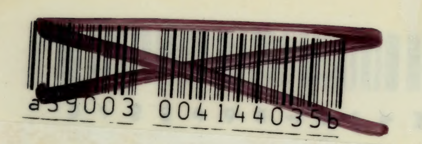
FLORIDE. ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Pag.

CHAPITRE PREMIER. — Floride. . . . 305

CHAP. II. — Anciennes colonies anglaises, aujourd'hui États-Unis de l'Amérique septentrionale. 317

FIN DE LA TABLE.


a39003 004144035b

